



RAPPORT DE L'ENQUÊTE D'ÉVALUATION

Évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale en Tunisie

*Pour optimiser le ciblage des pauvres et freiner l'avancée
de l'informalité*



Évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale en Tunisie

*Pour optimiser le ciblage des pauvres et freiner
l'avancée de l'informalité*

Mai 2017



Remerciements

Les auteurs du rapport tiennent à exprimer leur gratitude la plus profonde à la Banque Africaine de Développement (BAD) d'avoir appuyé le CRES dans la conduite de cette première évaluation des programmes d'assistance sociale aussi bien en Tunisie qu'en zone MENA. Nos remerciements les plus sincères vont particulièrement à Oussama Ben Abdelkrim, Economiste de l'éducation, en charge du projet à la BAD qui nous a constamment soutenu et appuyé dans le déploiement des activités prévues. On remercie également Vincent Castel, Laurence Lannes et Kaouther Abderrahim qui nous ont accompagnés depuis le lancement du projet en 2014.

On tient aussi à exprimer nos remerciements les plus sincères à l'égard de toute l'équipe de la DGPS à l'échelle centrale et régionale pour nous avoir facilité la tâche lors de la réalisation de l'enquête auprès des ménages. On cite particulièrement Mohamed Zribi (DG de la DGPS), Najet Dkhil (Directrice), Karim Charfedi, Chaker Salmi, Hela Hmid et Amina Boukamcha.

Nous tenons à remercier toute l'équipe du système d'information du CRES et notamment Mahdi Barouni et Hajer Thabet.

Table des matières

Liste des acronymes et des abréviations	7
Liste des tableaux	8
Liste des figures	12
Préface	14
Résumé analytique	16
1. Contexte global <i>Nidhal Ben Cheikh et Sami Bibi</i>	31
2. Approche globale d'évaluation <i>Nidhal Ben Cheikh</i>	37
3. Évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale en Tunisie <i>Nidhal Ben Cheikh</i>	43
3.1 L'évaluation des processus et du modèle d'implémentation des programmes PNAFN et AMGII	46
3.2 L'évaluation de la qualité de ciblage des programmes PNAFN et AMGII	48
4. Fondements théoriques de l'analyse de ciblage et impacts sur la pauvreté <i>Sami Bibi et Nidhal Ben Cheikh</i>	55
4.1 Les mesures de la pauvreté	58
4.2 Structure optimale de transfert en information parfaite	64
4.3 L'identification des ménages éligibles en information imparfaite	66
4.4 Évaluation de l'effet d'un programme social sur la pauvreté	75
5. Les approches de la pauvreté subjective : cadre théorique et pertinence pour un ciblage optimal des populations pauvres <i>Nidhal Ben Cheikh, Sami Bibi, Abir Belloussaief et Imen Mouaddeb</i>	81
5.1 Intérêt des approches subjectives dans l'évaluation des filets de protection sociale	82
5.2 Elargissement du cadre théorique de la pauvreté : d'une approche monétaire à une approche subjective	83
5.3 Principales écoles de l'approche subjective de la pauvreté	85
6. Analyse des comportements informels : déterminants et facteurs explicatifs <i>Nidhal Ben Cheikh</i>	93
6.1 Aux sources de l'emploi informel : Effets désincitatifs de l'assistance sociale et les comportements stratégiques	94
6.2 Approche méthodologique	95
7. Échantillonnage <i>Nidhal Ben Cheikh</i>	101
7.1 L'échantillon du PNAFN	102
7.2 L'échantillon de l'AMGII	104
7.3 L'échantillon des travailleurs informels de la CNSS	105
8. La collecte des données <i>Nidhal Ben Cheikh</i>	107
9. Résultats de l'évaluation opérationnelle des programmes d'assistance sociale : Analyse des processus, perceptions et satisfaction des bénéficiaires <i>Nidhal Ben Cheikh</i>	111
9.1 Évaluation opérationnelle et analyse des processus	113
9.2 Fonctionnement du PNAFN et de l'AMGII du point de vue des bénéficiaires	145

10. Profilage des familles bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII	161
..... <i>Sami Bibi et Nidhal Ben Cheikh</i>	
10.1 Statistiques descriptives des ménages ciblés en comparaison aux ménages non-ciblés	162
10.2 Les déterminants du statut des ménages éligibles et la construction d'un indicateur non-monétaire de niveau de vie	181
11. La pauvreté subjective Tunisie : Incidence et principaux déterminants	191
..... <i>Nidhal Ben Cheikh, Sami Bibi, Abir Belloussaief et Imen Mouaddeb</i>	
11.1 Cadre contextuel et méthodologique	192
11.2 La pauvreté purement subjective ou l'auto-évaluation des bénéficiaires : principaux résultats	193
12. Analyse des indicateurs monétaires du niveau de vie des ménages	213
..... <i>Sami Bibi et Nidhal Ben Cheikh</i>	
12.1 Le niveau de consommation	214
12.2 Ajustement de l'indicateur de bien-être pour tenir compte des coûts qui résultent de la présence d'une maladie chronique ou d'un handicap au sein des ménages	220
12.3 Une analyse distributive préliminaire de l'accès à l'assistance sociale	226
13. La performance du PNAFN et de l'AMGII à cibler familles les plus pauvres de la population	233
..... <i>Sami Bibi et Nidhal Ben Cheikh</i>	
13.1 Les erreurs de ciblage du PNAFN et de l'AMGII	236
13.2 Effet du PNAFN et de l'AMGII sur la distribution du bien-être et la pauvreté	238
13.3 Effet du PNAFN, des subventions alimentaires et des subventions de l'énergie sur la pauvreté	243
14. Les performances potentielles de modèles de ciblage alternatifs	249
..... <i>Sami Bibi et Nidhal Ben Cheikh</i>	
14.1 Évaluation des effets potentiels de modèles de ciblage alternatifs	251
14.2 L'augmentation du budget du PNAFN	259
15. Déterminants de l'emploi informel et mise en évidence des effets désincitatifs de l'assistance sociale sur la sécurité sociale	263
..... <i>Nidhal Ben Cheikh et Imen Mouaddeb</i>	
15.1 Mise en relief des incitations perverses	265
15.2 Les choix intertemporels des travailleurs informels et l'aversion au risque	274
15.3 Déterminants de la densité de cotisation	279
Conclusion générale	285
..... <i>Sami Bibi et Nidhal Ben Cheikh</i>	
Références	295
Annexes	299

Liste des acronymes et des abréviations

ACP	Analyse en Composantes principales
AMG I	Assistance Médicale Gratuite (type I)
AMG II	Assistance Médicale Gratuite (type II : tarif réduit)
AS	Assistance Sociale
ATMP	Accidents du Travail & Maladies Professionnelles
BAD	Banque Africaine de Développement
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNRPS	Caisse Nationale de Prévoyance et de Protection Sociale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CRES	Centre de Recherches et d'Etudes Sociales
DWH	Data Ware House (Base de données du CRES)
FMI	Fonds Monétaire International
INS	Institut National de la Statistique
MAS	Ministère des Affaires Sociales
MENA	Middle East North Africa
OIT	Organisation Internationale du Travail
PAS	Programme d'ajustement Structurel
PNAFN	Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses
RIA	Régime des Indépendants Agricoles (CNSS)
RINA	Régime des Indépendants Non Agricoles (CNSS)
RSA	Régime des Salariés Agricoles (CNSS)
RSAA	Régime des Salariés Agricoles Amélioré (CNSS)
RSNA	Régime des Salariés Non Agricoles (CNSS)
RTFR	Régime des Travailleurs à Faibles Revenus (CNSS)
RTNS	Régime des Travailleurs Non Salariés (CNSS)
SMAG	Salaire Minimum Agricole Garanti
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SPS	Socle de Protection Sociale
TS	Travailleurs Sociaux
UGTT	Union Générale des travailleurs Tunisiens

Liste des tableaux

Tableau 3.1	Questions posées dans le cadre de l'évaluation des processus
Tableau 3.2	Représentation des erreurs d'identification
Tableau 3.3	Situations possibles d'inclusion et d'exclusion lors de l'implémentation des programmes PNAFN et AMGII
Tableau 4.1	Taux de couverture du PNAFN et de l'AMGII
Tableau 7.1	Répartition géographique des ménages
Tableau 7.2	Echantillon de l'AMGII
Tableau 9.1	Structure par âge de la population bénéficiaire du PNAFN
Tableau 9.2	Structure par âge de la population bénéficiaire du PNAFN
Tableau 9.3	Répartition des bénéficiaires du PNAFN selon la région et l'année de bénéfice
Tableau 9.4	Répartition des bénéficiaires selon le montant du transfert
Tableau 9.5	Evolution simultanée du transfert monétaire du PNAFN et du SMIG
Tableau 9.6	Evolution du SMIG et du PNAFN par rapport au seuil de pauvreté
Tableau 9.7	Indicateur sur le déploiement territorial des travailleurs sociaux en relation avec le profil régional de la pauvreté
Tableau 9.8	Indicateurs de la couverture en relation avec la répartition des travailleurs sociaux (2014)
Tableau 9.9	Réponses à la question relative aux visites effectuées par un travailleur social au cours des cinq dernières années
Tableau 9.10	Détection des directions régionales les plus présentes sur le terrain
Tableau 9.11	Satisfaction par rapport aux travailleurs sociaux
Tableau 9.12	Raisons de satisfaction et d'insatisfaction des bénéficiaires
Tableau 9.13	Distribution régionale des bénéficiaires insatisfaits pour cause de motifs en relation avec l'inobjectivité, la corruption et le népotisme
Tableau 9.14	Satisfaction par rapport aux travailleurs sociaux en relation avec les erreurs de ciblage
Tableau 9.15	Déterminants de la satisfaction : Résultats du modèle Logit
Tableau 9.16	Qualité des soins dans les structures hospitalières publiques
Tableau 9.17	Les critères de sélection tels que perçus par les bénéficiaires
Tableau 9.18	Appréciation des pnafnistes du niveau de l'aide et le montant désiré

Tableau 9.19	Soutien familial avant l'admissibilité au PNAFN
Tableau 9.20	Distribution du montant mensuel du soutien familial avant l'admission au PNAFN (selon la période d'admission)
Tableau 9.21	Maintien du soutien familial après l'admission au PNAFN
Tableau 9.22	Distribution du montant du soutien familial après l'admission au PNAFN
Tableau 10.1	Distribution géographique des ménages et indicateurs de ciblage régional
Tableau 10.2	Distribution des ménages et indicateur de ciblage urbain-rural
Tableau 10.3	Taille des ménages et âge du principal bénéficiaire (soutien)
Tableau 10.4	Le sexe du principal bénéficiaire (soutien) du ménage
Tableau 10.5	Statut matrimonial du principal bénéficiaire (soutien)
Tableau 10.6	Le lieu d'activité du principal bénéficiaire (soutien)
Tableau 10.7	Catégorie socioprofessionnelle du principal bénéficiaire (soutien)
Tableau 10.8	Catégorie socioprofessionnelle des membres adultes des ménages
Tableau 10.9	Le taux d'emploi au sein des ménages
Tableau 10.10	Niveau d'éducation le plus élevé atteint par le principal bénéficiaire (soutien)
Tableau 10.11	Le plus haut diplôme des individus âgés de 16 ans et plus
Tableau 10.12	Mode d'occupation et type de logement
Tableau 10.13	Distribution selon le nombre de pièces du logement (villa ou appartement seulement)
Tableau 10.14	Distribution selon les caractéristiques du logement
Tableau 10.15	La possession des biens durables
Tableau 10.16	Proportion des ménages ayant au moins un membre avec une maladie chronique et/ou un handicap
Tableau 10.17	Coût unitaire de l'handicap tel que révélé par les ménages
Tableau 10.18	Distribution des scores des trois groupes de la population
Tableau 10.19	Distribution des scores des trois groupes de la population en absence du PNAFN
Tableau 11.1	Seuils de pauvreté subjectifs selon la taille et le choix de l'indicateur de bien-être
Tableau 11.2	La taille équivalente des ménages et le poids associé à chaque membre supplémentaire dans le ménage
Tableau 11.3	Résultats d'estimation des modèles (6) et (7)
Tableau 11.4	Autoévaluation des bénéficiaires par rapport à leur niveau social
Tableau 11.5	Autoévaluation des bénéficiaires par rapport à deux niveaux de bien-être
Tableau 11.6	Distribution des bénéficiaires selon l'autoévaluation et les quantiles de revenu

Tableau 11.7	Perception des ménages de leur niveau de vie et cohérence de leurs réponses
Tableau 11.8	Consommation par tête selon la perception du niveau social
Tableau 11.9	Répartition des ménages selon les deux formes de la pauvreté
Tableau 11.10	Evolution du niveau de la pauvreté subjective inter générationnelle
Tableau 12.1	Distribution de la consommation mensuelle par tête selon l'EBCM et la fusion des trois enquêtes
Tableau 12.2	Distribution du niveau de consommation par tête et par mois des différents groupes cibles
Tableau 12.3	Distribution hypothétique du niveau de vie selon la consommation par tête et par mois qui aurait prévalu en absence des transferts du PNAFN
Tableau 12.4	Niveau de consommation pré-PNAFN par tête selon la période d'admission
Tableau 12.5	Distribution du niveau de vie de référence (hypothétique) tel que mesuré par la consommation par tête ajustée des coûts de la santé qui auraient prévalu en absence des transferts directs du PNAFN et des transferts équivalents de l'AMGI et l'AMGII
Tableau 12.6	Distribution du niveau de vie tel que mesuré par la consommation par tête ajustée des coûts de la santé après les transferts directs du PNAFN et les transferts équivalents de l'AMGI et l'AMGII
Tableau 12.7	Taux de couverture du PNAFN et de l'AMGII
Tableau 12.8	Distribution de la consommation et des transferts sociaux
Tableau 12.9	Distribution des aides du PNAFN en comparaisons avec d'autres programmes de transferts
Tableau 12.10	Les effets distributifs de certains programmes sociaux à travers le monde
Tableau 13.1	Précision et erreurs du mode de ciblage actuel
Tableau 13.2	Effet du PNAFN et de l'AMGII sur la pauvreté
Tableau 13.3	Effet d'un programme de type $-r$ sur l'incidence de la pauvreté
Tableau 13.4	Effet d'un programme de type $-p$ sur la sévérité de la pauvreté
Tableau 13.5	Effet des différents transferts sociaux sur la pauvreté
Tableau 14.1	Précision et erreurs des modes de ciblage alternatifs
Tableau 14.2	Effets sur la pauvreté des modèles de ciblage alternatifs
Tableau 14.3	Mesures de performance du mode de ciblage actuel et des modes alternatifs
Tableau 14.4	Simulation de scénarios de réformes
Tableau 15.1a	Occupation et informalité des bénéficiaires directs

Tableau 15.2	La distribution des salaires des salariés informels bénéficiaires directs
Tableau 15.3	La distribution des salaires des salariés informels membres du ménage
Tableau 15.4	Distribution des travailleurs informels amgistes dotés de capacités contributives selon le lieu du travail
Tableau 15.5	Répartition des travailleurs informels amgistes dotés de capacités contributives et sans contrat de travail selon le lieu du travail
Tableau 15.6	Les déterminants de l'emploi informel auprès de la population bénéficiaire de l'aide sociale
Tableau 15.7	Les déterminants de l'impatience
Tableau 15.8	Les déterminants de l'aversion au risque
Tableau 15.9	Les déterminants de la densité de cotisation

Liste des figures

- Figure 2.1 Univers de l'enquête par rapport à structuration actuelle de la protection sociale en Tunisie
- Figure 3.1 Modèle de chaîne de résultats du PNAFN et de l'AMGII
- Figure 4.1 Distribution des nouveaux poids ω_h (à croiser avec les coefficients d'extrapolation)
- Figure 4.2
- Figure 5.1 Distribution des nouveaux poids $\hat{\omega}_h$ (à croiser avec les coefficients d'extrapolation)
- Figure 5.2 Income-Evaluation Question Van Praag (1965)
- Figure 9.1 Evolution des bénéficiaires du PNAFN et des flux nets sur la période 1987 -2014
- Figure 9.2 Répartition des bénéficiaires selon les régions (en %)
- Figure 9.3 Evolution du PNAFN par rapport au SMIG
- Figure 9.4 Evolution du SMIG et du transfert à prix constants
- Figure 9.5 Evolution du SMIG et du PNAFN par rapport au seuil de pauvreté
- Figure 9.6 Les phases d'attribution de l'aide monétaire directe aux familles nécessiteuses
- Figure 9.7 Couverture des ménages pauvres par un travailleur social
- Figure 9.8 Analyse de la régression entre la couverture des ménages pauvres par un travailleur social et le différentiel de ciblage du PNAFN
- Figure 9.9 Mise en relation entre la performance des mécanismes de ciblage des programmes d'assistance sociale et les infrastructures des systèmes d'information
- Figure 9.10 Le rapport des ménages non visités par les travailleurs sociaux par rapport aux visités selon les gouvernorats
- Figure 9.11 Le taux de satisfaction selon les gouvernorats
- Figure 9.12 Niveau souhaité du transfert monétaire du PNAFN selon les bénéficiaires
- Figure 11.1 Relation entre consommation par tête et revenu par tête
- Figure 11.2 Relation entre le revenu minimum (QRM) et l'indicateur de bien-être (n=4)

Préface

Aujourd'hui, un consensus semble s'établir reconnaissant l'importance des évaluations dans la conduite de politiques de protection sociale qui soient performantes, efficaces et efficientes.

Cette vision participe d'une volonté d'imprimer plus de rationalité aux dépenses sociales tout en s'assurant d'une amélioration sensible de leurs impacts distributifs sur les populations bénéficiaires. Juste après la révolution, le Centre de Recherches et des Etudes Sociales (CRES) a mené une stratégie de plaidoyer pour ancrer l'évaluation en tant qu'étape cruciale dans le processus de mise en œuvre de politiques de protection sociale qui soient basées sur des preuves empiriques (Evidence-Based Social Protection Policies). **En vue de concrétiser cette ambition, le CRES a scellé dès 2012 un partenariat stratégique avec la Banque Africaine de Développement (BAD) qui a comporté un axe central d'appui institutionnel et de création de capacités.** Le renforcement des capacités des chercheurs au CRES en matière d'analyse de la pauvreté, des inégalités, de l'économie informelle et de la performance des filets de protection sociale, est en mesure d'assurer le développement des capacités à long-terme au CRES.

Il importe de noter que le partenariat CRES-BAD s'est toujours distingué par la singularité de l'approche adoptée en matière de transfert de compétences et d'expertise des cadres de la BAD et des consultants recrutés par cette dernière vers les chercheurs du CRES. **Tous les rapports publiés par le CRES et la BAD ont été élaborés et rédigés dans leur grande majorité par les équipes de chercheurs du CRES impliqués dans ces projets.**

Depuis l'enclenchement de cette dynamique vertueuse de partenariat entre le CRES et la BAD, **plusieurs rapports nationaux ont été publiés et sont devenus, au fil du temps, des documents de référence consultés à la fois par les décideurs, les experts et les universitaires.** On cite particulièrement le rapport CRES-INS-BAD ayant porté sur l'évaluation des impacts distributifs des subventions alimentaires en Tunisie (2013) et le rapport CRES-BAD : Protection sociale et économie informelle en Tunisie (2016).

En 2014, le CRES et la BAD ont lancé la première enquête d'évaluation des deux programmes phares d'assistance sociale en Tunisie depuis leur démarrage qui se trouve

être aussi la première du genre dans la région MENA. Ce projet a été financé grâce à un don accordé par le Fonds Fiduciaire de la Transition (TFT) géré par la BAD ce qui a permis au CRES de répondre aux requêtes du gouvernement relatives à l'évaluation du système d'assistance sociale en Tunisie. **Cet**

appui a permis également au CRES de proposer une série de mesures qui seraient susceptibles d'améliorer le ciblage des aides sociales directes ce qui permettrait en définitive de faire reculer la pauvreté à des niveaux plus bas tout en endiguant l'avancée de l'informalité.

Résumé analytique

1. Ce rapport présente les résultats de l'évaluation des deux principaux programmes d'assistance sociale : *Le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN)* créé en 1986, et le *Programme d'accès aux soins à tarifs réduits (AMGII)*, instauré depuis les années 60 et géré, depuis 1998, par le Ministère des Affaires Sociales.

Le premier est le seul programme de transfert monétaire et l'un des programmes sociaux les plus étendus en termes de populations couvertes et de diffusion géographique. Il vise les familles nécessiteuses en leur versant des aides monétaires directes sur une base mensuelle de l'ordre de 150 Dinars tout en leur offrant des soins de santé gratuits. Le nombre des familles bénéficiaires est aujourd'hui aux alentours de 230,000, ayant augmenté de 100,000 familles depuis 2010. Le deuxième programme permet l'accès aux soins dans les structures publiques de santé moyennant une cotisation annuelle fixe (timbre) de 10 DT. En 2016, le nombre de ces bénéficiaires s'est établi aux alentours de 620 000.

Cette évaluation de la performance des deux programmes, la première depuis leur création, est conduite dans un contexte où la question sociale est cruciale pour la

stabilisation du pays et la réussite de la transition démocratique en Tunisie, après la Révolution de décembre 2010-janvier 2011, qui a révélé l'ampleur de la fracture sociale et le creusement des inégalités économiques, malgré les transferts sociaux importants ayant accompagné les politiques sociales depuis l'indépendance du pays.

Ce contexte est également caractérisé par la conjonction de la poursuite des revendications et pressions sociales d'une part, et des difficultés et contraintes critiques des finances publiques, d'autre part.

Cette démarche d'évaluation est d'autant plus légitimée que des doutes persistants, et devant être éclaircis, concernent la performance réelle des programmes actuels à atteindre les populations pauvres et à besoins spécifiques. Cela permettra une meilleure connaissance du fonctionnement des programmes d'assistance sociale et la production d'enseignements nécessaires lors de la mise en place d'une stratégie de redéploiement optimal de ces programmes.

Par ailleurs, l'examen des déficiences de ciblage des programmes d'assistance sociale, permet d'éclairer la dynamique de l'économie informelle, qui a connu une poussée

remarquée, et de détecter les éventuelles incitations perverses décourageant les travailleurs à s'orienter vers les programmes assurantiels de sécurité sociale; ces incitations adverses pouvant résulter aussi bien de dysfonctionnements institutionnels au niveau du ciblage des catégories pauvres et vulnérables que des choix adoptés en matière de fiscalité de certaines catégories professionnelles composant le noyau dur de l'emploi informel.

In fine, cette évaluation sera d'une importance de taille pour le montage institutionnel d'un Socle de Protection Sociale (SPS), solution la plus adéquate et appropriée pour l'affranchissement d'une frange importante de la population du joug de la pauvreté chronique et l'autonomisation des populations économiquement vulnérables ou à besoins spécifiques (personnes âgées, handicapés...).

2. L'étude se propose d'apporter des éclairages empiriques sur deux aspects. Le premier se rapporte à l'évaluation de la performance des deux programmes PNAFN et AMGII à cibler les populations pauvres et vulnérables. Cette évaluation a été permise grâce à l'exploitation de plusieurs sources d'informations dont principalement les

résultats d'une enquête menée auprès des ménages bénéficiaires.

Le deuxième a trait aux déterminants des comportements informels¹ susceptibles d'être détectés auprès de deux groupes de populations de travailleurs :

- Le premier groupe de travailleurs informels a été constitué à partir des personnes occupées sur le marché du travail et bénéficiant du carnet de soins à tarifs réduits (AMGII) en tant que bénéficiaire principal ou en tant qu'ayant droit.
- Le deuxième groupe est constitué d'affiliés à la CNSS aux régimes des travailleurs non-salariés agricoles et non agricoles (RTNS) ainsi qu'au régime des travailleurs à faibles revenus (RTFR) qui se caractérisent par des comportements contributifs irréguliers et le non-paiement des cotisations sociales au cours de l'année 2013.

L'évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale s'effectue en référence aux objectifs initiaux qui leur ont été assignés. La chaîne des résultats est un outil indispensable qui permet de guider l'approche méthodologique adoptée pour l'évaluation des programmes sociaux. Cette

¹ Il convient de préciser que l'emploi informel se définit dans ce rapport par l'absence d'affiliation à un des régimes de la CNSS et/ou l'absence de paiement de cotisations sociales au cours de l'année de l'enquête.

chaîne établit des liens entre les inputs des programmes, les activités menées se rapportant essentiellement au ciblage des familles pauvres et vulnérables, les produits et enfin les effets attendus sur le court et long terme qui se mesurent par l'impact sur la richesse des ménages ciblés par les aides sociales.

Dans cette perspective, trois types d'évaluations ont été menées :

- i. l'évaluation des processus décisionnels et de l'implémentation des programmes d'aides sociales, qui se ramène à répondre à un certain nombre de questionnements concernant les inputs (efficacité de l'organisation institutionnelle, étendue et usage des budgets et des ressources matérielles et humaines affectés aux programmes, etc.) et la qualité des services offerts (accessibilité, égalité des traitements, participation, qualité des prestations, etc.).
- ii. l'évaluation d'impact des aides accordées aux familles bénéficiaires du PNAFN sur le niveau de vie des populations bénéficiaires
- iii. l'évaluation de l'efficacité du ciblage des programmes évalués à atteindre les populations effectivement nécessiteuses et vulnérables. Cela concerne les activités liées au mandat principal de ces programmes ayant trait notamment aux processus de sélection des bénéficiaires,

au paiement des aides ainsi qu'aux dispositifs de contrôle et de suivi. La performance des programmes dépend de leur capacité à atteindre un large éventail de ménages qui sont dans une situation de pauvreté chronique ou de vulnérabilité, tout en minimisant les erreurs d'inclusion correspondant aux ménages bénéficiaires ne répondant pas aux critères d'éligibilité.

3. Les difficultés d'identifier directement les familles incapables de subvenir à leurs besoins essentiels de façon permanente ou transitoire ont souvent été à l'origine de la mise en place de programmes sociaux basés sur des transferts indirects (subvention de prix) ou directs selon des mécanismes de ciblage imparfaits (ciblage géographique, proxy means tests, etc.). En effet, les faiblesses institutionnelles, la mauvaise coordination entre les différents services de l'État, et l'importance du secteur informel empêchent l'existence d'une administration fiscale capable d'observer le niveau de revenu de toutes les familles. Il en résulte une double conséquence: d'un côté, les recettes fiscales effectives du gouvernement seront naturellement plus faibles que les recettes potentielles, ce qui limite considérablement la capacité de l'État à réduire les inégalités et la pauvreté; de l'autre côté, le ciblage de la population pauvre ne peut qu'être imparfait, soit à travers des mécanismes d'auto-ciblage, soit en utilisant des indicateurs

régionaux ou sociodémographiques qui sont, idéalement, fortement corrélés avec le niveau de vie des familles.

4. Les données nécessaires à cette étude d'évaluation ont été collectées simultanément par des approches qualitatives et quantitatives qui se complètent parfaitement pour alimenter l'analyse. Les principaux outils retenus ont été les suivants :

- les documents de travail et publications de la Direction Générale de la Promotion Sociale ;
- des entretiens individuels menés avec des travailleurs sociaux et des gestionnaires des programmes au niveau central ;
- quatre enquêtes majeures conduites auprès des populations suivantes : les bénéficiaires du PNAFN, les bénéficiaires de l'AMG II, un groupe témoin de ménages exclus de toute forme d'aide sociale, et un groupe de travailleurs affiliés à la CNSS (RTNS et RTFR).

Pour l'enquête auprès des bénéficiaires du PNAFN, un échantillon global de 2016 familles a été sélectionné, sur la base d'une stratification selon le gouvernorat et la délégation, à partir du registre administratif géré par la CNSS, comptant une population totale de 199721 familles en 2014.

De manière analogue, un échantillon de 3072 familles a été sélectionné, pour l'enquête

AMG II, parmi une population de 593363 porteurs de cartes valables de soins à tarifs réduits (AMGII) au cours de l'année 2014.

Le lancement du programme PNAFN en 1986 a été profondément conditionné par les résultats de l'ECBNM de 1985, qui avait identifié 79000 ménages comme étant pauvres, des seuils de pauvreté de 180 DT par ménage et par an dans les zones urbaines et de 95 DT dans les zones rurales. La première année de démarrage du PNAFN, 60000 ménages ont été reconnus éligibles à l'aide monétaire permanente. La poursuite des efforts pour améliorer la couverture des populations pauvres a augmenté les effectifs à 78000 en 1987, puis 100000 en 1990. Ce n'est qu'en 1997 qu'a repris une légère croissance des flux nets portant le nombre total de bénéficiaires à hauteur de 118309 en 2010, contre 105000 en 1997. En 2011, la taille du PNAFN a vite explosé passant à 176000 ; depuis, cette tendance s'est maintenue pour arriver à 235000 prestataires au terme de l'année 2014. L'observation de la population des bénéficiaires en 2013 dégage les caractéristiques suivantes :

- les bénéficiaires du PNAFN se répartissent presque également entre hommes et femmes ; une majorité d'entre eux (62 %) sont âgés de plus de 60 ans ;
- près de 15 % des bénéficiaires, essentiellement des personnes âgées, ont intégré le programme au cours des

trois premières années de son démarrage ;

- parmi les populations ayant intégré le PNAFN après 2010 (50,2 % de l'effectif total du PNAFN en 2013), deux groupes importants se distinguent : ceux âgés entre 40 et 59 et entre 60 et 79 représentent respectivement 20,2 % et 17,6 % de la population totale. On constate ainsi qu'un bénéficiaire du PNAFN sur cinq, est inscrit après la révolution et appartient à une tranche d'âge (40-59) toujours active sur le marché du travail. Cela renvoie à la possibilité d'erreurs d'identification assez importants parmi cette population.
- 50,9 % des bénéficiaires du PNAFN vivent dans les régions de l'ouest de la Tunisie, le Nord-Ouest, le centre Ouest et le Sud, avec respectivement 21,2 %, 19,4 % et 10,4 %. Ces régions représentent cependant 30 % de la population totale du pays. En outre, la grande majorité des bénéficiaires post-révolution sont localisés dans les deux régions du Centre Ouest et du Nord-Ouest.

5. Le montant du transfert monétaire du PNAFN a connu d'importantes évolutions depuis le lancement du programme. Au démarrage du programme en 1986, il a été indexé sur le seuil de pauvreté dans les zones rurales, soit 23.1 DT par trimestre et 7.7 DT par mois. Depuis il a été régulièrement et substantiellement réévalué notamment pendant la période 2011-2015. Il a été

rapidement porté de 7.7 DT en 1987 à 15 DT en 1990, 36.3 DT en 2000, 56.7 DT en 2010, 115 DT en 2014 et enfin 150 DT en février 2015.

Ce transfert étant considéré comme un complément de revenu, il est important de comparer sa dynamique à celle du salaire minimum appliqué sur le marché du travail tunisien (SMIG régime 48 heures).

Les revalorisations régulières du transfert monétaire PNAFN ont permis à son pouvoir d'achat de s'apprécier considérablement, quintuplant sur la période 1987-2014, réalisant ainsi une croissance à prix constants à un taux de l'ordre de 6% en moyenne par an. A l'inverse, le SMIG a vu son pouvoir d'achat décliner selon un taux annuel moyen de l'ordre de -0,2 %. Cette dévalorisation réelle du SMIG répondait, en grande partie, à la volonté des pouvoirs publics de cantonner les revalorisations annuelles dans des limites déterminées par le profil de la compétitivité-prix des exportations tunisiennes.

C'est ainsi que le transfert monétaire du PNAFN rapporté au SMIG a rapidement augmenté de 7 % en 1987, à 22 % en 2010 et puis porté à hauteur de 45 % en 2015.

Ces trajectoires dissemblables d'évolution du transfert monétaire PNAFN et du SMIG appellent dorénavant à porter une attention particulière à cet écart qui peut être détermi-

nant en matière d'incitation à l'emploi et aux processus de formalisation de l'emploi. Il est en effet reconnu que le ciblage des populations pauvres et l'incitation à l'emploi constituent deux objectifs contradictoires. En l'absence d'un mécanisme d'incitation à l'emploi, le transfert PNAFN pourrait devenir pénalisant pour l'offre de travail. Cela est d'autant plus préoccupant qu'avec l'inexistence d'une structure disposant d'une base de données unifiée, et exerçant un contrôle systématique sur tout l'éventail d'aides sociales accordées (PNAFN, AMGII, aides scolaires, chantiers régionaux, aides au logement, aides accordées dans le cadre des politiques actives de l'emploi, etc.) des ménages fraudeurs peuvent collecter simultanément plusieurs aides.

Outre la dévalorisation à prix constants du SMIG au cours de la période 1987-2014 contre une appréciation significative du pouvoir d'achat du transfert PNAFN, il est également observé une dévalorisation relative manifeste du SMIG vis-à-vis du seuil de pauvreté absolue par ménage: le rapport est passé de 140 % en 1990 à environ 65 % en 2015. Il s'agit, manifestement, d'une tendance à la paupérisation des actifs occupés en bas de la hiérarchie salariale. L'absence d'une réforme aboutie et accomplie des mécanismes d'assistance sociale (revenu minimum par ménage sous condition de ressources, nouvelles formes de ciblage, etc.) a imposé le maintien d'un coûteux et contraignant dispositif de subventions universelles pour

espérer compenser un tant soit peu la dégradation des bas salaires.

Il faut ajouter que la baisse du pouvoir d'achat des actifs occupés en bas de la hiérarchie salariale aurait entraîné une dynamique de tassement vers le bas de la distribution des salaires, impliquant vraisemblablement l'accroissement des situations de précarité, de vulnérabilité, de paupérisation des bas salaires et d'apparition de trappes à inactivité.

Au fil des années, les ambitions originelles du PNAFN pour accompagner le démantèlement progressif de la CGC en atténuant les retombées négatives de l'ajustement structurel sur les populations à faibles revenus, vulnérables et pauvres, et de constituer un instrument majeur de redistribution en direction de ces franges de la population, se sont estompées. Les documents du MAS du début des années 90 indiquaient les orientations stratégiques pour assurer l'efficacité du système, ses mécanismes de contrôle et d'actualisation des bénéficiaires, les modalités de révision du montant du transfert en l'adaptant progressivement aux besoins des familles identifiées sur la base de critères crédibles.

Le PNAFN s'est transformé en un moyen de gestion approximative de la pauvreté et de toutes ses manifestations tout en étant dépourvu des moyens financiers, humains et logistiques, pouvant le rendre capable de

contribuer d'une manière effective à une réduction significative des phénomènes de pauvreté qu'il est censé combattre. Ce détournement du PNAFN de ses objectifs originels et son appauvrissement de toute vision stratégique de long terme, fût l'œuvre de la sphère politique, contre le gré même des gestionnaires du programme au niveau du MAS et notamment des travailleurs sociaux qui étaient animés d'une réelle volonté de transformer l'action sociale dans leurs zones d'intervention. Il importe aussi de mentionner, que l'enlisement du PNAFN dans une gestion approximative de la pauvreté et des revendications sociales s'est poursuivie après la révolution et aurait même pris des dimensions beaucoup plus importantes.

6. Outre les caractéristiques de localisation géographique des bénéficiaires du PNAFN et de l'AMG II indiquées précédemment, les données démographiques révèlent les traits majeurs suivants: par rapport au profil moyen de la population, les ménages bénéficiaires du PNAFN sont de taille moindre, se distinguent par l'âge plutôt avancé du soutien du ménage, qui est autant homme que femme ; ces soutiens ont une forte proportion de veuves et plus de célibataires que les autres catégories de la population.

L'observation du lieu d'activité du principal soutien et de sa catégorie professionnelle confirme que le PNAFN cible particulièrement

les ménages dont le principal soutien est retraité inactif, ou en chômage. L'AMGII cible aussi spécialement les ménages soutenus par une personne en situation de chômage, mais également les ménages dont le soutien est un ouvrier agricole, un travailleur indépendant, ou un ouvrier non-agricole.

Pour les bénéficiaires des deux programmes, le chômage des ménages a un taux moyen beaucoup plus élevé que celui du reste de la population et une distribution plus étendue. Les caractéristiques relatives au niveau d'éducation renforcent les particularités de ces profils : 68 % des bénéficiaires du PNAFN et 34 % de ceux de l'AMG II sont analphabètes, alors que cette proportion n'est que 29 % pour la population totale. Les niveaux d'instruction moyens et élevés sont quasiment absents pour les bénéficiaires du PNAFN, et s'arrêtent au collège préparatoire pour ceux de l'AMG II. Ces propriétés sont confortées par les données sur la détention d'un diplôme: en effet, les ménages dont le soutien est une personne diplômée ont un accès quasi nul aussi bien à l'AMGII et encore moins au PNAFN.

La présence d'une maladie chronique ou d'un handicap qui affecte l'un ou plusieurs membres d'un ménage constitue un critère particulièrement important d'éligibilité au PNAFN et à l'AMGII. Les données recueillies par les enquêtes confirment l'importance de ce critère. Plus qu'une famille sur deux

(55,8 %) du groupe des ménages couverts par l'AMGII et presque trois ménages sur quatre (74,1 %) parmi les bénéficiaires du PNAFN contiennent en leur sein au moins un membre souffrant d'une maladie chronique. La prévalence de l'handicap est, certes, beaucoup moins importante que la prévalence des maladies chroniques. Il n'en demeure pas moins que les ménages couverts par l'AMGII et, encore beaucoup plus, par le PNAFN souffrent beaucoup plus de ce problème que le reste de la population. En effet, seulement 1,22 % des ménages non couverts par les programmes font face à un problème d'handicap en leur sein.

La présence de handicap occasionne, pour la majorité des ménages concernés (61 %), des dépenses non remboursées. La dépense mensuelle moyenne non remboursée par personne handicapée est estimée à 64 dinars. Elle s'élève à 104 dinars si l'on restreint l'estimation uniquement aux ménages concernés par ces dépenses non prises en charge.

La description du niveau de vie monétaire des ménages s'appuie, dans cette étude, sur la mesure de la dépense de consommation par tête, comprenant les dépenses courantes (alimentaires, d'habillement, d'hygiène, de transport et de logement, avec un loyer implicite pour les non locataires) mais écartant les achats des biens durables ou d'investissement (terrain, maison, voiture, réfrigérateur, etc.).

7. L'approfondissement de l'analyse des liens entre les caractéristiques non-monétaires des ménages et leur éligibilité à l'un des deux programmes sociaux a été conduit par l'estimation de deux variantes de modèles de probabilité non-linéaires, l'objectif étant d'éclairer le signe et l'ampleur des liens entre les caractéristiques des ménages et leur probabilité d'être ciblés par l'un des deux programmes. Les résultats de la modélisation confirment et quantifient la plupart des corrélations déjà évoquées entre bénéficiaires des programmes et caractéristiques démographiques et socio-économiques des ménages: localisation, taille du ménage, âge, sexe, statut matrimonial, niveau d'instruction et activité professionnelle du soutien ; conditions d'habitation; présence de maladie chronique ou d'un handicap.

Ces résultats sont également utiles pour examiner la possibilité d'accroître les précisions du processus actuel de ciblage des bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII et d'améliorer sa qualité. L'idée est de comparer les erreurs d'inclusion et d'exclusion qui résultent du mode de ciblage actuel par rapport à l'ampleur de ces erreurs si ces modèles étaient utilisés pour sélectionner les ménages de chaque groupe.

Les erreurs de ciblage sont de deux types :

- i. Les erreurs d'inclusion, appelées aussi les erreurs de type I, consistent faire

bénéficier du programme social des personnes qui ne seraient pas ciblées si le décideur public disposait d'une information parfaite sur leur niveau de vie (inclusion de bénéficiaires "illégitimes").

ii. Les erreurs d'exclusion, appelées aussi les erreurs de type II, consistent à ne pas faire bénéficier du programme des personnes qui seraient ciblées si le décideur public disposait d'une information parfaite sur leur niveau de vie (exclusion de bénéficiaires "légitimes").

8. L'analyse du processus actuel de ciblage des ménages admissibles au PNAFN et à l'AMGII et l'analyse des effets redistributifs de ces deux programmes ont été possibles grâce à une enquête conduite par le CRES auprès des ménages bénéficiaires de ces deux programmes en 2014. Cette enquête a été combinée avec l'enquête du budget et de la consommation des ménages conduite par l'INS en 2010. Les données de l'enquête de l'INS de 2010 ont été calibrées afin de la rendre, avec l'enquête du CRES, représentative de la population tunisienne de 2014. L'analyse du processus actuel de ciblage des ménages admissibles au PNAFN et à l'AMGII et l'analyse des effets redistributifs de ces deux programmes ont permis de tirer les enseignements suivants :

- Ensemble, ces deux programmes assurent une couverture quasi-universelle des

10 % les plus pauvres de la population.

- Ils réussissent à concentrer environ 73 % de leurs ressources aux 30 % de la population la plus démunie, soit la population visée par ces deux programmes. Une telle performance les aurait classés parmi les programmes les plus performants dans une analyse comparative internationale conduite par Coady, Grosh et Hoddinott (2004), si ces auteurs avaient inclus le PNAFN et l'AMGII dans leur étude.
- Le PNAFN réalise un taux de performance en matière de réduction de la sévérité de la pauvreté de 65,6 %. Ce taux est donné par la réduction de la sévérité de la pauvreté attribuable au PNAFN et la réduction maximale de cette même mesure qu'il serait possible d'atteindre avec le même budget s'il était possible d'avoir une information parfaite sur le niveau de vie de tous les ménages.

9. Les mérites incontestables du processus de ciblage actuel du PNAFN et de l'AMGII ne signifient pas pour autant qu'il s'agit d'un processus optimal et, par conséquent, imparfait. A titre d'exemple, un peu plus que la moitié des 8,3 % des ménages les plus pauvres en Tunisie ne sont pas couverts par le PNAFN. En même temps, à peine un ménage pnafiste sur deux mérite vraiment d'être couvert par le PNAFN. Une bonne partie de la deuxième moitié devrait idéalement rejoindre l'AMGII tant que les ressources dis-

ponibles du PNAFN ne permettent pas de couvrir plus que 8,3 % des ménages tunisiens.

Dans le contexte actuel marqué, d'une part, par des difficultés économiques aigües et, d'autre part, par une demande de justice sociale accrue, il est important de confronter les résultats du mode de ciblage actuel aux résultats potentiels de modèles de ciblage alternatifs. Le mode de ciblage actuel ne peut donc être qualifié d'optimal que si aucun autre mode de ciblage ne peut avoir des résultats supérieures à ceux réalisés actuellement par le PNAFN et l'AMGII. Cette démarche est d'autant plus justifiée que les difficultés financières du gouvernement l'empêchent de déployer davantage de ressources pour répondre aux demandes croissantes et légitimes de réduire les inégalités sociales dans toutes ses formes. Par ailleurs, les contraintes budgétaires du gouvernement peuvent le forcer à réduire, voire même annuler, les subventions alimentaires et énergétiques. Or de telles réformes, aussi nécessaires soient-elles, ne peuvent être conduites en absence d'un programme de transferts directs qui permettrait de cibler des compensations suffisantes aux populations pauvres et vulnérables qui risqueraient de souffrir le plus de ces réformes.

La difficulté d'identifier de façon précise les ménages pauvres et vulnérables pour leur allouer, de façon exclusive, les bénéfices d'un programme social caractérise la plupart des

pays en développement. Cette difficulté est souvent due à l'absence d'une administration fiscale efficace et à la présence d'un secteur informel important. Face à cette difficulté, plusieurs pays en développement ont élaboré des stratégies de ciblage basées sur la construction d'un système de scores approximant le niveau de vie des ménages. La construction de ces scores se fait en combinant un certains nombres de caractéristiques facilement observables et fortement corrélées avec le niveau de vie. La littérature économique offre plusieurs modèles statistiques qui permettent d'estimer les poids à associer aux caractéristiques des ménages, retenues pour les fins de ciblage, afin de déduire ce système de scores. Plusieurs de ces méthodes ont été testées dans le cadre de ce travail. L'un de ces modèles, connu sous le nom du PRINQUAL, est utilisé en Colombie pour cibler divers transferts à la population pauvre. Aucun des modèles les plus utilisés dans le monde, y compris le PRINQUAL, n'a produit des résultats meilleurs, en termes de précision de ciblage et de réduction de la pauvreté, que ceux réalisés avec le mode de ciblage actuel du PNAFN et de l'AMGII.

10. La plupart des modes de ciblage utilisés dans les pays en développement se basent sur l'estimation, de façon paramétrique, des liens entre les caractéristiques des ménages et leur niveau de revenu ou de consommation. Ces modèles paramétriques produisent souvent

des scores qui approximent de façon très précise le niveau de vie des ménages de la classe moyenne. Plus le niveau de vie de la population cible s'écarte du niveau de vie moyen, moins les scores estimés sont précis. Pour contourner ce problème, nous avons développé une nouvelle méthode de ciblage qui combine des modèles statistiques paramétriques et non paramétriques. Nous avons appelé ce modèle "Percentile Weighted Regression, (PWR)". L'estimation de ce modèle se fait en deux étapes :

- a. Un système de pondération des ménages est estimé de façon non-aramétrique. Ce système attribue les pondérations les plus élevées à un groupe de ménage de référence. Les ménages qui se situent en dehors de ce groupe reçoivent des pondérations qui diminuent à mesure que leur niveau de vie s'écarte du niveau de vie moyen du groupe de référence. Dans notre cas, le groupe de référence est le groupe de ménages qui se classent entre les 8,3 % des ménages les plus pauvres et les 70 % des ménages les moins pauvres.
- b. Un modèle d'estimation (re-pondéré) paramétrique est par la suite estimé, en utilisant le système de pondération des ménages estimé à la première étape, afin de déduire le système de poids à assigner aux caractéristiques des ménages retenues pour les fins de ciblage.

Contrairement à la plupart des modèles de ciblage les plus couramment utilisés, le modèle PWR est censé produire des scores qui approximent de façon très précise le niveau de vie des ménages de la classe de référence. Plus le niveau de vie de la population cible s'écarte du niveau de vie moyen de la classe de référence, moins les scores estimés sont précis. L'application empirique de ce modèle aux enquêtes utilisées dans le cadre de cette étude a permis de dégager des résultats très prometteurs :

- Si nous admettons que le PNAFN doit cibler en toute priorité les 8,3 % des ménages les plus pauvres, alors le mode de ciblage actuel ne réussit à identifier correctement que 3,9 % parmi les 8,3 % des ménages les plus pauvres, soit un taux de précision égal à 47 % de ces ménages. Ce taux de précision des bénéficiaires du PNAFN aurait atteint 55,4 % si le modèle PWR était utilisé.
- Si nous admettons que l'AMGII doit cibler en toute priorité les 21,7 % des ménages qui se classent juste après les 8,3 % des ménages les plus pauvres, alors le mode de ciblage actuel ne réussit à identifier correctement que 10,9 % parmi ces 21,7 % des ménages, soit un taux de précision égal à 50,2 % de ces ménages.

Ce taux de précision des bénéficiaires du PNAFN atteindrait 55,8 % si le modèle PWR était utilisé.

- Le modèle PWR réaliserait 86,5 % de la réduction du déficit de pauvreté qu'il serait possible d'atteindre si les administrateurs du PNAFN et de l'AMGII pouvaient recueillir une information parfaite sur le niveau de vie réel des solliciteurs de l'aide de ces deux programmes. Ce taux de performance atteindrait 84,4 % en matière de réduction de la sévérité de la pauvreté. Notons que ces mêmes taux de performance relatifs au mode de ciblage actuel s'élèvent à 70,3 % en matière de réduction du déficit de la pauvreté et 65,6% en matière de réduction sévérité de la pauvreté.

11. La politique distributive tunisienne repose toujours, et de façon importante, sur les subventions des produits alimentaires et énergétiques. Comme nous l'avons signalé plus haut les coûts budgétaires des subventions alimentaires avaient enregistré une certaine baisse entre 1987 et 2010. Par contre, ces coûts se sont envolés à nouveau après la révolution avec l'inclusion des nouveaux produits, comme le lait et le sucre, à la liste des produits alimentaires subventionnés. Par ailleurs, les subventions des produits énergétiques ont connu une hausse importante à partir de 2007 pour atteindre des sommets en 2014. Pendant que les coûts budgétaires des subventions alimentaires représentaient moins de 2 % du PIB au milieu des années 2000, il a dépassé la barre des 7 % en 2014. Par ailleurs, les subventions alimentaires et énergétiques représentaient

en 2014 plus que 100 % de l'investissement public, et presque 400 % des ressources mises à la disposition du PNAFN et de l'AMGII (Tableau 11.5). En même temps, les effets de ces subventions sur la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont très faibles comparés à ceux du PNAFN et l'AMGII. A cet égard, nos résultats montrent que comparé aux subventions alimentaires, chaque dinar transféré aux ménages à travers le PNAFN réduit en moyenne :

- 1.6 fois l'incidence de la pauvreté ;
- 2.9 fois le déficit de pauvreté ; et
- 3.6 fois la sévérité de la pauvreté.

Il est donc nécessaire de restructurer les dépenses publiques pour améliorer leurs effets redistributifs.

12. La Tunisie a besoin de réaliser des réformes majeures de ses dépenses publiques pour les rendre plus propices à une croissance inclusive. Pour cela, elle doit accroître l'efficacité de ses dépenses sociales afin de dégager plus de ressources pour les dépenses d'investissement en infrastructure. Dans cette perspective, il était question de simuler plusieurs scénarios de réforme dont le point commun est de remplacer les subventions alimentaires et énergétiques par des transferts directs ciblés aux moins nantis de la population ; tout en ayant comme objectif de préserver, sinon d'accroître, leur pouvoir d'achat.

Dans la mesure où le PNAFN réduit, selon le choix de la mesure de pauvreté, 1.6 à 3.6 fois plus la pauvreté que les subventions, il était naturel que le premier scénario de réforme consiste à élargir le PNAFN aux 22,7 % des ménages bénéficiaires de l'AMGII ; en plus des 8,3 % des ménages qui bénéficient actuellement de ce programme. L'intérêt de ce premier scénario de réforme est qu'il n'impose aucun coût de sélection supplémentaire dans la mesure où les nouveaux bénéficiaires sont déjà fichés au Ministère des Affaires Sociales.

Le second scénario de réforme consiste à attribuer des transferts directs aux 30 % des ménages les moins nantis selon un système de score approximant le niveau de vie. Le système de score est construit à l'aide du modèle PWR développé dans le cadre de cette étude.

Dans les deux scénarios de réforme, l'allocation mensuelle du PNAFN sera majorée de 39 dinars par ménage. L'objectif de cette revalorisation est double : (1) maintenir constant le pouvoir d'achat de l'allocation mensuelle du PNAFN ; et (2) maintenir constant le pouvoir d'achat des bénéficiaires de l'aide sociale qu'ils avaient (ou auraient) à leur disposition en absence de l'allocation mensuelle du PNAFN.

Les résultats de ces simulations montrent qu'il serait possible d'épargner 40,4 % du

budget alloué aux subventions alimentaires et énergétiques tout en réduisant, certes légèrement, l'incidence de la pauvreté. En outre, le pouvoir d'achat des 30 % les moins nantis des ménages tunisiens s'améliore de façon substantielle par rapport à la situation actuelle. Cette amélioration se manifeste par la réduction du déficit de pauvreté de 16,8 % selon le premier scénario de réforme et de 23,8 % selon le second. Elle se manifeste encore par la réduction de la sévérité de la pauvreté de 27,1 % selon le premier scénario et de 37,5 % selon le second.

13. La présente étude a donc démontré que les possibilités d'amélioration de l'efficacité de certaines dépenses publiques sont bien réelles. Dans la pratique toutefois, la réalisation de ces possibilités reste tributaire des mécanismes à mettre en œuvre pour s'assurer de la véracité des déclarations des solliciteurs des programmes d'aide sociale. A titre d'exemple, il est crucial de recouper les informations disponibles sur les ménages bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII et des nouveaux solliciteurs de ces programmes avec d'autres sources de données, telles que les bases de données fiscales, des employeurs, de la sécurité sociale ou les bases de données de la conservation de la propriété foncière. Autrement dit, il est important que le pays soit doté d'une administration très développée de sorte que l'organisme chargé de la gestion des programmes sociaux ait accès aux caractéristiques clés des ménages qui

permettent d'avoir une idée assez précise sur leur niveau de vie. Dans ce contexte, le projet en cours qui consiste à mettre en place un identifiant social unique regroupant toutes les informations concernant chaque citoyen constitue un pas géant dans la bonne direction. La mise en place de cet identifiant facilitera la rationalisation des subventions alimentaires et énergétiques et de la réallocation d'une partie du budget des subventions alimentaires et énergétiques aux transferts sociaux directs, comme le PNAFN par exemple. Idéalement, même les comptes bancaires détenus par chaque citoyen doivent être associés au numéro d'identification unique afin de réduire les fraudes fiscales et accroître la précision des approximations du niveau de vie des solliciteurs des programmes d'aide sociale.

14. L'intérêt constant des autorités publiques en Tunisie pour l'extension de la couverture sociale à l'économie informelle est également motivé par la nécessité d'élargir les frontières du marché de travail formel. En effet, en plus de la protection des travailleurs contre les aléas, les autorités souhaiteraient aussi augmenter le nombre de cotisants aux caisses de sécurité sociale. Au regard de l'existence de régimes légaux de sécurité sociale pour la quasi-totalité des catégories socio-professionnelles, l'un des rares leviers à actionner pour ralentir la baisse du rapport démographique, consiste à promouvoir la formalisation

et inciter les travailleurs assujettis à s'affilier aux régimes gérés par la CNSS.

Dans cette étude, l'accent a été mis sur la détermination des caractéristiques des travailleurs informels bénéficiaires de l'assistance sociale et des travailleurs à faibles revenus (régimes RINA, RIA et RTFR). Cette recherche s'est proposé de tracer le profil de ces travailleurs et d'évaluer leurs capacités contributives afin de définir les raisons du choix de l'informalité et d'identifier les principaux déterminants présidant aux comportements informels.

Les incitations perverses se rapportent aux effets inattendus du dispositif de ciblage des filets de protection sociale (Social Safety Nets) sur les régimes assurantiels. Pour le cas de la Tunisie, la question consiste à explorer dans quelle mesure la qualité de ciblage des programmes sociaux et particulièrement l'AMGII aurait impacté le comportement de cotisation d'un nombre de travailleurs supposés dotés de capacités contributives qui se seraient orientés vers l'assistance sociale. Egalement, il importe de se poser des questions sur l'impact de l'AMGII sur l'irrégularité dans le paiement des cotisations observée notamment auprès de pans entiers d'affiliés aux régimes RTNS et RTFR.

15. L'étude a permis de mettre en relief les traits distinctifs des travailleurs informels

parmi les travailleurs RTNS et RTFR ainsi que parmi la population bénéficiaire de l'Assistance sociale (bénéficiaires et membres du ménage). Les capacités contributives des travailleurs informels ont été évaluées à l'aune d'un nombre de critères outre l'analyse de leurs attitudes face au risque et leurs préférences inter temporelles.

Les estimations menées nous ont permis de constater l'existence de capacités contributives auprès d'une large frange des populations amgistes. Ces populations se concentrent dans le secteur du bâtiment, les services et le commerce et puis l'agriculture et la pêche. Les obstacles à l'affiliation détectés se situent à différents niveaux : situation contractuelle instable, méconnaissance de la législation et des prestations liées à la sécurité sociale, mobilité du travail et surtout le changement récurrent de l'employeur. Les populations amgistes ainsi que les travailleurs affiliés à la CNSS (RINA, RTFR, RIA) affichent des taux d'escompte intertemporels élevés (préférence pour le présent) et une aversion au risque (ARA positive). Les caractéristiques individuelles de ces travailleurs pourraient les inciter à opter pour une décision d'adhésion. Toutefois il semble que la somme que le travailleur est prêt à déboursier pour cotiser serait inférieure au prix d'achat d'une assurance auprès de la CNSS.

16. Afin d'inciter les travailleurs informels à l'intégration au système de sécurité sociale, nos recommandations portent à la fois sur la formalité et l'informalité. Dans le but d'augmenter les avantages de la formalité, il serait pertinent de minimiser le coût d'opportunité du passage à des emplois formels, plus productifs, stables et décents. Il importe d'accompagner les travailleurs lors de cette transition et d'alléger certaines législations afin qu'elles soient mieux adaptées pour certaines catégories de travailleurs.

Dans ce même ordre d'idées, il est absolument stratégique d'œuvrer à diminuer les avantages de l'informalité. Il serait nécessaire alors de resserrer et intensifier les contrôles administratifs de la CNSS. L'optimisation du ciblage des programmes sociaux (PNAFN et AMGII) est cruciale afin de pouvoir endiguer et limiter les effets désincitatifs des régimes assistantiels sur les régimes assurantiels.

Outre les activités de plaidoyer et conscientisation par rapport aux bénéfices de la sécurité sociale, une série de mesures a été proposée à dessein de réduire le nombre de travailleurs informels, d'améliorer sensiblement le niveau de densité de cotisation, et de mobiliser in fine des ressources financières substantielles additionnelles pour la CNSS.

Contexte global

Nidhal Ben Cheikh et Sami Bibi



1. Contexte global

La lutte contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion sociale s'inscrit largement dans le cadre des préoccupations des différentes composantes de la société tunisienne. Depuis l'indépendance, la Tunisie a mis en place plusieurs politiques sociales assises sur des transferts sociaux substantiels. En 2015, les politiques sociales mobilisaient environ 18 % du Produit Intérieur Brut (PIB) selon les données de la comptabilité nationale. Néanmoins, la révolution tunisienne a révélé l'ampleur des disparités sociales et le besoin de bâtir un nouveau contrat social basé sur davantage de justice sociale et de créations d'emplois. En 2015 par exemple, environ 15,2 % de la population tunisienne, soit 1,6 millions de personnes étaient en situation de pauvreté. Les piètres résultats en matière de pauvreté et de disparités régionales sont indéniablement la conséquence naturelle de nos faibles connaissances à propos des effets et l'efficacité, par dinar dépensé, des différents programmes sociaux.

Il est bien admis, toutefois, que les effets des programmes sociaux sur la pauvreté et les inégalités constituent un facteur important qui influence l'appui qu'ils reçoivent auprès de la population en général et des décideurs politiques en particulier. Pour cela, il est

essentiel d'analyser les forces et les déficiences actuelles des filets de protection sociale et notamment leurs performances en matière de ciblage des populations bénéficiaires et de réduction de la pauvreté et des inégalités économiques et territoriales. Cette question est liée à l'évaluation de l'efficacité des dispositifs de ciblage des aides sociales et à ses conséquences sur l'informalité et la couverture sociale des Tunisiens. Cette évaluation devient surtout incontournable dans le contexte économique et social actuel, caractérisé par une demande de justice sociale accrue et des contraintes budgétaires très serrées. C'est notamment dans cette perspective que s'inscrit ce travail.

La Tunisie dispose de plusieurs programmes de transferts sociaux majeurs. Parmi ces programmes, deux sont particulièrement importants, eu égard à leur budget et à leurs objectifs.

Le premier est le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN). Celui-ci a été créé en 1986 et il est le seul programme de transfert monétaire. Il est également l'un des programmes sociaux les plus étendus en termes de populations

couvertes et de diffusion géographique. Son objectif est d'alléger la pauvreté des familles les plus nécessiteuses en leur versant des aides monétaires directes sur une base mensuelle de l'ordre de 150 Dinars par mois en 2015, tout en leur offrant des soins de santé gratuits. Le nombre des bénéficiaires du programme était aux alentours de 230,000 familles en 2015. Notons que parmi ces bénéficiaires, environ 100,000 familles ont été admises à ce programme suite aux pressions sociales survenues après la révolution de 2011. Autrement dit, le nombre de familles bénéficiaires du PNAFN a connu un accroissement remarquable de l'ordre de 70 % par rapport au total des bénéficiaires de 2010, qui se situait aux alentours de 130,000 familles.

Le deuxième programme phare d'assistance sociale offre uniquement à ses bénéficiaires un accès aux soins à tarifs réduits (AMGII) au sein des structures publiques de santé. Cet accès est garanti au moyen de paiement d'une cotisation annuelle fixe (timbre) de 10 DT. En 2015, le nombre de bénéficiaires de carnets de soins à tarifs réduits s'est établi aux alentours de 620,000 personnes et leurs ayants droit.

Dans le contexte actuel marqué par des difficultés économiques aigües, d'un côté, et de pressions sociales qui se poursuivent sans répit, de l'autre côté, il est légitime de se demander si les programmes d'assistance

sociale atteignent de façon efficace les objectifs pour lesquels ils ont été créés. Cette démarche est d'autant plus justifiée que les difficultés financières du gouvernement, résultant du fléchissement des recettes fiscales dû au ralentissement de la croissance économique et à l'envolée des dépenses publiques (notamment de compensation et des salaires de la fonction publique), s'aggravent de jour en jour et que la rationalisation des dépenses publiques constitue l'une de ses premières priorités.

Cette démarche se justifie également par l'existence de doutes, légitimes, par rapport à la performance réelle des programmes actuels à atteindre les populations pauvres et à besoins spécifiques. Il convient donc de tester le bien-fondé de ces interrogations afin de valider le processus de ciblage actuel ou de l'améliorer si des preuves d'inefficacités sont avérées. En effet, les résultats de l'évaluation serviraient en dernière analyse à élargir le champ de connaissance du gouvernement en matière de fonctionnement des programmes d'assistance sociale et d'en tirer les enseignements nécessaires lors de la mise en place d'une stratégie de redéploiement optimal des budgets déployés pour ces programmes.

Par ailleurs, les cinq dernières années ont été marquées par une poussée de l'économie informelle, ce qui représente un défi majeur pour l'extension de la couverture sociale

à ce segment de l'économie. En effet, les déficiences de ciblage des programmes non-contributifs sont suspectées de créer des incitations perverses en décourageant les travailleurs à s'orienter vers les programmes assurantiels de sécurité sociale. D'ailleurs, la transition des travailleurs de l'informalité à la formalité a toujours butté sur ces aspects comportementaux. Ces derniers sont liés aux incitations perverses résultant aussi bien de dysfonctionnements institutionnels au niveau de ciblage des catégories pauvres et vulnérables que des choix adoptés en matière de fiscalité de certaines catégories professionnelles qui constituent le noyau dur de l'emploi au sein du secteur informel.

Cette évaluation sera d'une importance cruciale pour le montage institutionnel d'un Socle de Protection Sociale (SPS). Ce socle constitue de plus en plus la solution la plus adéquate et appropriée pour l'affranchissement d'une frange importante de la population de la trappe de la pauvreté chronique et l'auto-nomisation des populations économiquement vulnérables et à besoins spécifiques (personnes âgées, handicapés...). Le SPS permettra aux employés pauvres et vulnérables de passer de l'économie informelle à l'économie formelle en transitant par des activités de subsistance à faible rendement pour devenir

des contribuables et des cotisants. Cela permettra de libéraliser le potentiel productif de l'économie nationale et de renflouer le budget de l'Etat et les caisses sociales à travers l'élargissement de l'assiette d'impôt et de cotisation plutôt qu'à travers l'accroissement des taux de cotisation et d'imposition.

Ce rapport présente les résultats finaux de l'évaluation de la performance des deux principaux programmes d'assistance sociale depuis leur création, en l'occurrence le PNAFN et l'AMGII, en rapport avec l'étendue de l'économie informelle.

Cette évaluation constitue l'aboutissement d'un processus de plaidoyer mené vaillamment par le CRES pour l'évaluation des transferts sociaux en Tunisie. La concrétisation de ce processus et son aboutissement ont été permis grâce à un appui institutionnel et financier de la BAD à travers un don mobilisé auprès du Fonds Fiduciaire pour les pays en transition (TFT).

Il importe de souligner que cette initiative a été appuyée par une requête explicite de la Direction Générale de la Promotion Sociale (DGPS)² au CRES en vue de mener une étude d'évaluation de la qualité du dispositif de ciblage du PNAFN et de l'AMGII.

² DGPS : La direction générale de la promotion sociale est la structure qui est chargée au sein du Ministère des Affaires Sociales de gérer les programmes actuels de promotion sociale et de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'assistance sociale.

Ce travail a bénéficié également des conseils des membres du comité technique notamment lors de la phase de préparation des questionnaires. Le comité technique était composé des membres suivants :

- Centre de Recherches et des Etudes Sociales (CRES) : Nidhal Ben Cheikh, Mohamed Belhaj Hamada et Mongi Hmidi ;
- Banque Africaine de Développement (BAD) : Oussama Ben Abdelkrim ;
- Direction Générale de la Promotion Sociale (DGPS) : Mohamed Zribi et Najet Dkhili ;
- Bureau des Etudes, de la Planification et de la Programmation (BEPP) : Maha Mezrioui ;
- Ministère du Développement et de la Coopération Internationale : Mongi Ayeb (Directeur Générale du Développement humain) et Raoudha Jaouani ;
- Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) : Mounir Cherif, Fethi Rekik et Leila Amouri.

Il est important de souligner que les questionnaires ont été élaborés en interne par

l'équipe d'évaluation au sein du CRES (Nidhal Ben Cheikh, Adnen Lassoued et Mohamed Haj Hamada) qui a pu bénéficier de surcroît de l'appui technique de la BAD à travers Jaques Charmes pour toutes les questions relatives à l'informalité.

L'équipe d'évaluation au CRES est composée comme suit :

- Nidhal Ben Cheikh, CRES, Directeur du projet ;
- Sami Bibi, PhD, réseau international PEP de l'Université Laval, Consultant principal du projet ;
- Adnen Lassoued : Chercheur au CRES (2013-2014) ;
- Tahar Abdesselem : Professeur à l'Université de Tunis ;
- Hosni Nemsia : Directeur du Bureau ISTIS qui a mené l'enquête de terrain auprès des ménages ;
- Imen Mouaddeb, Chercheuse au CRES ;
- Abir Belloussaief, Chercheuse au CRES ;
- Mohamed BelHaj Hamada, Chercheur au CRES.

Approche globale d'évaluation

Nidhal Ben Cheikh



2. Approche globale d'évaluation

Cette étude qui porte sur l'évaluation de la performance du système d'assistance sociale en Tunisie et les défis de l'informalité s'est assignée d'atteindre les objectifs suivants :

1. Evaluer et mesurer les performances des programmes d'aides sociales ciblées (PNAFN/AMG II) à la réduction de la pauvreté en Tunisie ;
2. Améliorer la connaissance des différentes formes d'emploi informel en relation avec la performance des dispositifs de ciblage des populations bénéficiaires des programmes d'assistance sociale ;
3. Identifier les déterminants comportementaux de la transition entre les deux situations contributive et non contributive pour certains régimes de sécurité sociale (RTNS, RTFR) ;
4. Proposer une série de recommandations portant notamment sur la mise en place de nouveaux mécanismes de ciblage à dessein de minimiser les erreurs d'inclusion et d'exclusion, dans le cadre d'une nouvelle stratégie d'assistance sociale en Tunisie ;
5. Elaborer une note d'orientation stratégique pour l'instauration d'un Socle de Protection Sociale en Tunisie.

En vue d'atteindre ces objectifs, l'étude sera focalisée sur deux aspects essentiels. Le premier concerne l'évaluation de la performance des deux principaux programmes non-contributifs d'assistance sociale en Tunisie à savoir le PNAFN et l'AMGII à cibler les populations pauvres et vulnérables. Cette évaluation a été permise grâce à l'exploitation de plusieurs sources d'informations dont principalement les résultats d'une enquête menée dans le cadre de cette étude auprès des ménages bénéficiaires.

Le deuxième aspect a trait à l'identification des déterminants des comportements informels susceptibles d'être détectés auprès de deux groupes de populations de travailleurs. Le premier groupe de travailleurs informels a été constitué à partir des personnes occupées sur le marché de travail et bénéficiant du carnet de soins à tarifs réduits (AMGII) en tant que bénéficiaire principal ou en tant qu'ayant droit. Il convient de préciser que l'emploi informel se définit dans ce rapport par l'absence d'affiliation à un des régimes de la CNSS et/ou l'absence de paiement de cotisations sociales au cours de l'année de l'enquête. Le deuxième groupe est constitué d'affiliés à la CNSS aux régimes des travailleurs non-salariés agricoles et

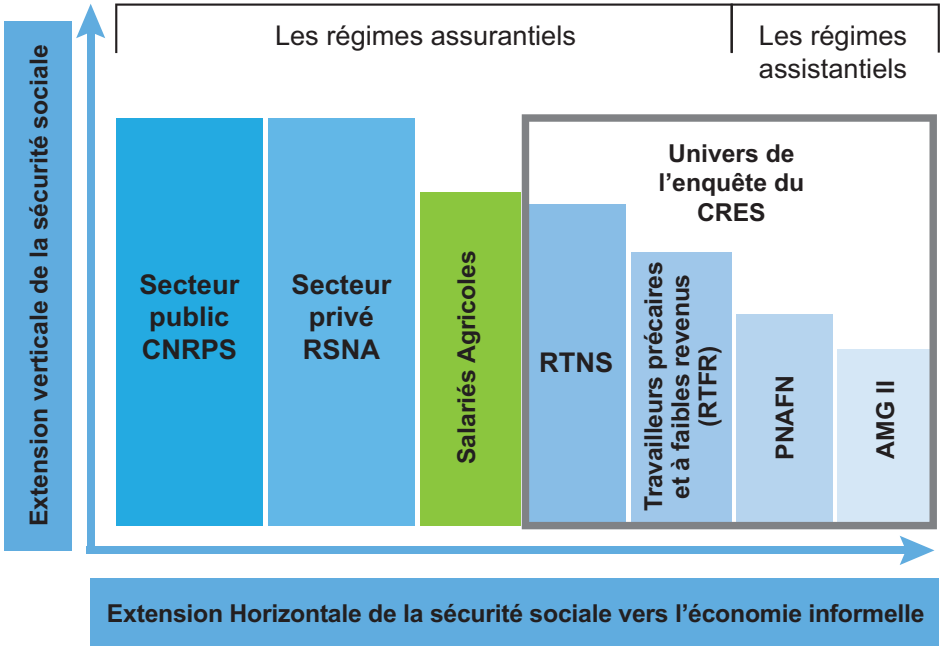
non agricoles (RTNS) ainsi qu'au régime des travailleurs à faibles revenus (RTFR) qui se caractérisent par des comportements contributifs irréguliers et le non-paiement des cotisations sociales au cours de l'année 2013, soit l'année qui a précédé l'enquête menée auprès des bénéficiaires des programmes de l'assistance sociale.

L'analyse des déterminants comportementaux sous-jacents à la faiblesse de la densité de cotisations pour les travailleurs indépendants, à l'alternance de phases contributives et non-contributives corollaire d'une transition à une situation d'emploi informel notamment pour le cas des travailleurs à faibles revenus (RTFR) est cruciale pour la conception de mesures idoines qui soient à même d'optimiser les recettes potentielles de la CNSS et de

limiter in fine les interstices entre les systèmes assurantiels et l'assistance sociale.

L'univers de l'enquête menée dans le cadre de cette étude, que représente le graphique ci-dessous, est relativement large dans la mesure où les populations enquêtées appartiennent aussi bien à la sphère de l'assistance sociale (PNAFN et AMGII) qu'aux régimes assurantiels de la CNSS. Les analyses produites dans le cadre de ce rapport ambitionnent de paver le chemin des réformes à venir dans le domaine de la protection sociale. L'objectif ultime consiste à endiguer l'avancée de l'économie informelle et à optimiser le ciblage des aides sociales dans le cadre d'une nouvelle vision qui s'articule autour d'un socle de protection sociale.

Figure 2.1 : Univers de l'enquête par rapport à la structuration actuelle de la protection sociale en Tunisie



Source : Ben Cheikh, N., 2014, Document interne CRES.

*RSNA : Régime des salariés non agricoles ; RSAA : Régime des salariés agricoles amélioré ; RTNS : Régime des travailleurs non-salariés ; RTFR : Régime des travailleurs à faibles revenus ; PNAFN : Programme National d'Aide aux familles nécessiteuses ; AMG II : Assistance médicale gratuite type II c'est-à-dire à tarifs réduits.



Évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale en Tunisie

Nidhal Ben Cheikh

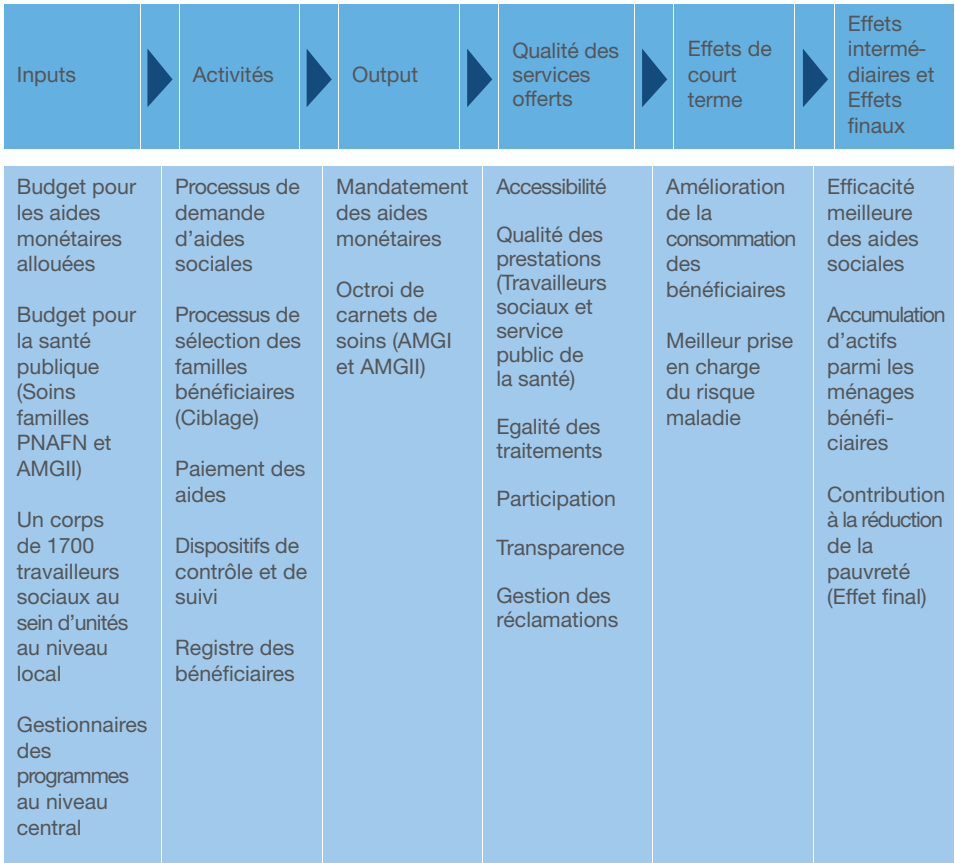
3. Évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale en Tunisie

L'évaluation de la performance des deux principaux programmes d'assistance sociale, en l'occurrence le PNAFN et l'AMGII, nécessite en amont d'être réalisée à l'aune des objectifs initiaux assignés notamment au PNAFN lors de sa création en 1986. La mise en relief de cette profondeur historique est cruciale dans l'analyse des performances réalisées par les programmes étudiés et de la reconstitution de leur cadre logique.

La chaîne des résultats est un outil indispensable qui permet de guider

l'approche méthodologique adoptée pour l'évaluation des programmes sociaux (Robio, 2012). A cet effet, une chaîne de résultats a été constituée pour le cas du PNAFN et de l'AMGII (Figure 3.1). Cette chaîne établit des liens entre les inputs des programmes, les activités menées se rapportant essentiellement au ciblage des familles pauvres et vulnérables, les produits et enfin les effets attendus sur le court et long terme qui se mesurent à travers l'impact sur la richesse des ménages ciblés par les aides sociales.

Figure 3.1 : Modèle de chaîne de résultats du PNAFN et de l'AMGII



Dans cette étude, trois types d'évaluations ont été menées. Il s'agit de l'évaluation des processus décisionnels et de l'implémentation des programmes d'aides sociales, de l'évaluation d'impact des aides accordées aux familles bénéficiaires du PNAFN sur le niveau de vie des populations bénéficiaires et, enfin, de l'évaluation de l'efficacité de

ciblage des programmes évalués à atteindre les populations effectivement nécessiteuses et vulnérables.

En se référant à la chaîne des résultats de la figure 3-1, l'évaluation des processus décisionnels et organisationnels engagés dans l'implémentation des programmes

PNAFN et AMGII se ramène à répondre à un certain nombre de questions concernant les inputs (budgets affectés aux programmes, ressources humaines, équipements disponibles, etc.) et la qualité des services offerts (accessibilité, égalité des traitements, participation, etc.). Ces questions ainsi que la méthodologie qui sera déployée pour les traiter sont présentées dans la section 3.1.

Les questions relatives à l'efficacité de ciblage des familles bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII concernent davantage les activités liées au mandat principal de ces programmes ayant trait notamment aux processus de sélection des bénéficiaires, au paiement des aides ainsi qu'aux dispositifs de contrôle et de suivi. La performance des programmes PNAFN/AMGII dépend de leur capacité à atteindre un large éventail de ménages qui sont dans une situation de pauvreté chronique ou de vulnérabilité, tout en minimisant les erreurs d'inclusion c'est-à-dire le taux de ménages bénéficiaires ne répondant pas aux critères d'éligibilité. L'évaluation de l'impact sera réalisée à l'aune des effets de court terme, intermédiaires et finaux, attendus des programmes sur les populations bénéficiaires. L'approche méthodologique adoptée pour répondre à ces interrogations est présentée et explicitée dans la section 3.2.

3.1 L'évaluation des processus et du modèle d'implémentation des programmes PNAFN et AMGII

L'évaluation des processus est l'une des méthodes d'évaluation des programmes de transferts sociaux les plus courantes (Rossi, Freeman et Lipsey 1999). Elle consiste à décrire et évaluer les processus décisionnels et organisationnels ayant été engagés dans l'implémentation des programmes étudiés. Selon Werner (2004), ce type d'évaluation couvre généralement trois questions fondamentales :

- a) Comment s'effectue la mise en œuvre du programme actuellement ?
- b) Est-ce que l'approche d'implémentation actuelle est conforme aux normes fixées initialement lors du lancement des programmes ?
- c) Quelles sont les raisons qui pourraient expliquer le fonctionnement actuel des programmes ?

L'évaluation des processus pourrait apporter des éclaircissements sur les raisons fondamentales qui font qu'un programme réussisse à atteindre ses objectifs ou qu'il échoue. Les enseignements à tirer de cette évaluation pourraient servir dans le développement d'hypothèses sur des liens de

causalité entre un nombre de variables pertinentes dans l'explication de la performance des programmes. La mise à l'épreuve empirique de ces hypothèses dépend de la conduite d'une évaluation d'impact. De même, les conclusions d'une évaluation de processus sont en mesure de faciliter la compréhension de certains résultats d'une évaluation d'impact d'un programme sur les populations bénéficiaires. Un impact jugé faible d'un programme ou des variations au niveau de la performance selon les localités, pourraient être ramenées à des problèmes de conception initiale du programme ou à des déficiences au niveau de la mise en œuvre effective du programme. L'expérience

internationale comparée montre que les évaluations de processus ont toujours permis une amélioration remarquable de l'efficacité des programmes d'aides sociales ciblées.

Pour le cas de cette étude, l'évaluation des processus a porté sur l'organisation institutionnelle soutenant l'implémentation des deux programmes phares de l'assistance sociale en Tunisie, le PNAFN et l'AMGII.

Les questions qui ont été couvertes par cette évaluation des processus sont censées refléter les préoccupations des gestionnaires du programme et les difficultés auxquelles les travailleurs sociaux seraient confrontés.

Tableau 3.1 : Questions posées dans le cadre de l'évaluation des processus

Aspects évalués	Questions
Aspects organisationnels	<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que les programmes PNAFN et AMG sont bien organisés ? Est-ce que la mise en œuvre des programmes est conforme à des règles et des procédures organisationnelles et administratives ?
Ressources du programme	<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que les programmes PNAFN et AMGII disposent des ressources adéquates pour l'implémentation des activités ? Est-ce que les ressources humaines, financières et logistiques actuelles sont suffisantes pour assurer un bon fonctionnement des programmes évalués ? Est-ce que les ressources actuelles sont utilisées de manière efficace et efficiente ?
Participation au programme	<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que les populations éligibles comprennent les différences entre les deux programmes ? Quelles représentations, les bénéficiaires se font-ils de leurs situations ? Quelles sont les populations qui peuvent participer au programme ? Est-ce qu'il y a des populations qui répondent aux critères d'éligibilité des programmes et qui en sont exclues ?

<p>Qualité des prestations offertes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les bénéficiaires reçoivent des aides adaptées à leurs situations ? • Qu'en est-il de la qualité des soins offerts dans les structures de santé publique ? • Est-ce que des changements sont intervenus sur le niveau ou la qualité des prestations depuis le démarrage des programmes évalués ?
<p>Expériences des bénéficiaires et satisfaction</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les bénéficiaires sont satisfaits des prestations offertes par les travailleurs sociaux et quid du montant des aides reçues ? • Comment perçoivent-ils leur avenir et celui de leurs enfants ?
<p>Questions liées à la performance des programmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les programmes PNAFN et AMGII disposent d'un dispositif de suivi et d'évaluation (M&E) ? • Est-ce que les ressources du programme sont allouées d'une manière optimale selon les gouvernorats ?

Les réponses à ces différentes questions multidimensionnelles et de portées différentes ont été permises grâce au traitement d'une combinaison d'informations et de données quantitatives et qualitatives qui ont été collectées à partir des sources suivantes :

- Entretiens individuels menés avec des travailleurs sociaux et des gestionnaires des programmes au niveau central ;
- Analyse des réponses aux questions qualitatives posées aux bénéficiaires dans le cadre des enquêtes menées auprès des ménages bénéficiaires du PNAFN, de l'AMGII et aussi auprès d'un groupe témoin exclu de toute forme d'aide sociale ;
- Documents de travail et publications de la Direction Générale de la Promotion Sociale.

3. 2 L'évaluation de la qualité de ciblage des programmes PNAFN et AMGII

La performance du dispositif de ciblage des programmes PNAFN/AMGII dépend de leur capacité à atteindre un large éventail des familles qui sont dans une situation de pauvreté chronique ou de vulnérabilité. Or, les familles actuellement bénéficiaires du PNAFN/AMGII se sont spontanément présentées aux directions régionales compétentes pour pouvoir bénéficier des aides monétaires et/ou des soins de santé dans les structures hospitalières publiques. Des enquêtes sociales sont réalisées et les requêtes déposées par les familles acceptées ou rejetées à la lumière d'un nombre de critères préétablis dont principalement le niveau de revenu des familles candidates au programmes (means testing).

Ce mode opératoire et procédural adopté dans le cadre du choix des familles nécessiteuses pourrait se heurter à des erreurs d'identification résultant de l'imperfection de l'information quant au niveau de pauvreté des individus, auxquels s'ajoute l'existence probable d'un nombre significatif de familles extrêmement pauvres qui demeurent toujours hors de portée des programmes d'assistance sociale.

Ces différents problèmes pourraient exposer

le ciblage du PNAFN/AMGII à deux types d'erreurs d'identification, des erreurs d'inclusion et des erreurs d'exclusion. Il importe alors de signaler que l'efficacité du PNAFN/AMGII en termes de réduction effective de la pauvreté est sensible à ces deux types d'erreurs. Un projet d'évaluation de l'efficacité du PNAFN/AMGII partirait nécessairement de la détermination/localisation des populations pauvres non bénéficiaires (PNB) et des non-pauvres bénéficiaires (NPB).

Tableau 3.2 : Représentation des erreurs d'identification

	Pauvres	Non Pauvres
Populations bénéficiaires du PNAFN	PB	NPB
Populations non bénéficiaires du PNAFN	PNB	NPNB

Toutefois, les choses dans la réalité sont plus complexes à cause de l'existence de quotas annuels pour chaque gouvernorat dans l'octroi des aides monétaires directes dans le cadre du PNAFN. Ainsi, les travailleurs sociaux constituent une liste d'attente pour les familles éligibles au PNAFN et pourraient leur accorder un carnet de soins à tarifs réduits dans l'attente de fonds supplémentaires. D'où l'existence d'une

certaine dynamique entre les populations bénéficiaires de l'AMGII, du PNAFN et aussi les populations affiliés aux régimes assurantiels de sécurité sociale. Le graphique suivant représente les différentes situations d'exclusion et d'inclusion possibles lors de l'implémentation des deux programmes (Plus de détails, voir Ben Cheikh, N ; Lassoued, A., 2014, Document de recherche, CRES).

Tableau 3.3 : Situations possibles d'inclusion et d'exclusion lors de l'implémentation des programmes PNAFN et AMGII

Distribution de la population		Situation idéale			
		PNAFN	AMG II	Non-ciblés	Total
Situation Observée	PNAFN	B	D	C	BDC
	AMGII	E	F	G	EFG
	Non-ciblés	A	H	I	AHI
	Total	BEA	DFH	CGI	Population

La reconstitution de ce tableau avec des données réelles collectées à partir des données produites par les enquêtes menées auprès des populations bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII, d'une part, et l'enquête du budget et de la consommation des ménages de l'Institut National de la Statistique (INS), d'autre part, permet d'approcher toutes les questions relatives à la performance du dispositif de ciblage évalué.

Il s'agit d'une représentation à un instant donné de la répartition de la population totale (i.e., les pauvres, les vulnérables, et les non-précaires) entre les deux programmes ciblés (le PNAFN et l'AMGII) et les non-ciblés. Tous les ménages non-ciblés (zones d'exclusion) devraient idéalement être dans une situation économique non-précaire et faire partie de la sphère des régimes assurantiels réservée aux travailleurs dotés de capacités contributives confirmées. Ce graphique a été

réalisé pour des raisons didactiques en vue d'adapter les indicateurs de performances des programmes d'assistance en matière de ciblage des populations éligibles au contexte tunisien.

Le Tableau 3-3 fait usage de quatre couleurs. Le rouge renseigne sur les situations d'exclusion. Le jaune pour les situations d'inclusion. Le vert couvre les bénéficiaires qui répondent aux critères d'éligibilité ainsi que les non-bénéficiaires qui répondent aux critères d'inéligibilité. Ceci est le cas lorsque l'appréciation faite par le travailleur social est conforme à la situation réelle du bénéficiaire en question. Enfin, le bleu renseigne sur les situations d'erreur d'affectation au programme approprié. C'est le cas par exemple des familles couvertes par le PNAFN mais qui devraient être couvertes par l'AMGII ou réciproquement. Ci-après, des indications qui servent de grille de lecture au graphique ci-haut :

- **L'aire A :** Il s'agit de situations d'exclusion totale de toute forme d'assistance sociale pour des populations vivant dans la pauvreté extrême et qui auraient dû bénéficier du PNAFN ;
- **L'aire B :** Cette aire est constituée des familles bénéficiaires du PNAFN et dont la situation financière et sociale réelle concorde avec l'évaluation réalisée par le travailleur social à l'aune des critères d'éligibilité définis par le Ministère des Affaires sociales ;
- **L'aire C :** Il s'agit des bénéficiaires du PNAFN mais qui profitent indûment du transfert monétaire et des prestations de santé. Il s'agit d'une catégorie qui devrait être écartée non seulement du PNAFN mais aussi de l'AMGII. Cette situation pourrait être qualifiée d'inclusion absolue ;
- **L'aire D :** Ce sont des populations bénéficiaires du PNAFN mais dont les niveaux de vie concordent davantage aux critères d'éligibilité du programme AMGII ;
- **L'aire E :** Ce sont des bénéficiaires des cartes de soins à tarifs réduits, considérés comme étant relativement exclus, car au regard de leurs niveaux de vie réels, ils auraient dû bénéficier du PNAFN. La majorité des familles qui sont confrontées à de telles situations sont inscrites sur la liste d'attente du PNAFN. Les nouvelles entrées au registre du PNAFN est contrainte par un quota annuel et la sortie du registre pour cause de décès ou d'amélioration du niveau de la famille bénéficiaire ;
- **L'aire F :** Cette aire est constituée des bénéficiaires du carnet de soins à tarifs réduits et dont la situation financière et sociale réelle concorde avec l'évaluation réalisée par le travailleur social à l'aune des critères d'éligibilité définis par le Ministère des Affaires sociales ;
- **L'aire G :** Il s'agit de populations disposant de capacités contributives leur permettant de s'affilier à des régimes assurantiels de sécurité sociale et qui bénéficient indûment du programme AMGII ;
- **L'aire H :** Cette zone concerne des populations vulnérables aux chocs exogènes (chômage de longue durée, travail mobile dans des secteurs très instables ; etc...) et qui se trouvent pendant une période dépourvues totalement de toute forme de couverture sociale. Ces populations auraient dû bénéficier de l'AMGII ;
- **L'aire I :** Il s'agit de la sphère des régimes assurantiels de sécurité sociale ;
- **L'aire BCD :** Ce sont les familles bénéficiaires du PNAFN à l'instant t. Cette liste a été constituée sur la base

d'un stock d'informations sur les niveaux de vie déclarées par les concernés et collectées par les travailleurs sociaux ;

- **L'aire EFG** : Ce sont les bénéficiaires de l'AMGII à l'instant t. Le registre des bénéficiaires a été constitué sur la base d'un stock d'informations sur les niveaux de vie déclarées par les concernés et collectées par les travailleurs sociaux ;
- **AHI** : Ce sont les non bénéficiaires à tort (A et H) et à raison (I) des deux programmes sociaux ;
- **BEA** : Ce sont les populations qui seraient couvertes par le PNAFN en situation information parfaite sur le niveau de vie des ménages.
- **DFH** : Ce sont les populations qui seraient couvertes par l'AMGII en situation information parfaite sur le niveau de vie des ménages.
- **CGI** : Ce sont les populations qui seraient couvertes par les régimes assurantiels en situation information parfaite sur le niveau de vie des ménages.

Si on considère que $PNAFN^*$ et $AMGII^*$ sont les tailles optimales des programmes qui minimisent les erreurs d'inclusion et d'exclusion, alors on peut les exprimer comme suit :

$PNAFN^*=A+B+E$ et $AMGII^*=D+F+H$ ainsi la taille optimale de l'Assistance Sociale (AS) à un instant t pourrait s'écrire comme suit :

$$AS^* = PNAFN^* + 'AMGII^* = A+B+E+D+F+H \quad (3-1)$$

Si on considère que le PNAFN et l'AMGII sont censés couvrir toute la population vivant au-dessous du seuil haut de la pauvreté, alors le taux de couverture (TC) serait le rapport entre les bénéficiaires de l'assistance sociale et la population pauvre totale (P0).

On peut écrire TC à t comme suit :

$$TC_t = AS/P_0, \text{ avec } TC_t^* = AS^*/P_0 = 100 \% \quad (3-2)$$

Le taux de couverture aussi bien total que pour chacun des deux programmes PNAFN et AMGII, est une fonction décroissante du taux d'exclusion (TEX) et pourrait s'écrire comme suit :

$$TC_t = 1 - TEX_t \quad (3-3)$$

Il convient de préciser que la couverture, ainsi que tous les indicateurs connexes relevant de la qualité de ciblage, pourraient être calculés pour les différents premiers déciles de la distribution. Il y a lieu aussi de différencier l'exclusion absolue de tous les programmes d'assistance sociale de l'exclusion relative qui concerne par exemple des bénéficiaires de l'AMGII mais dont les conditions de vie répondent aux critères d'éligibilité au PNAFN.

L'exclusion absolue pourrait ainsi s'écrire comme suit :

$$TEX_{ABS} = A+H/ AS^* = A+H/A+B+E+D+F+H \quad (3-4)$$

Comme expliqué plus haut, on peut distinguer deux situations d'exclusion. La première dite absolue, concerne des familles ou bénéficiaires éligibles à des programmes PNAFN ou AMGII mais qui n'en bénéficient pas et se trouvent de facto éjectés hors de la sphère d'assistance sociale.

L'exclusion absolue du programme PNAFN (TEX_{ABS}^{PNAFN}) pourrait s'écrire comme suit :

$$TEX_{ABS}^{PNAFN} = A/ PNAFN^* \quad (3-5)$$

Pareillement, l'exclusion absolue du programme AMGII (TEX_{ABS}^{AMGII}) pourrait s'écrire comme suit :

$$TEX_{ABS}^{AMGII} = H/AMGII^* \quad (3-6)$$

Toutefois, l'exclusion relative du PNAFN (TEX_{Rel}^{PNAFN}) concerne ceux qui bénéficient de

l'AMGII mais ayant dû bénéficier des aides monétaires directes accordées dans le cadre du PNAFN. Ce taux d'exclusion relative s'écrit de la manière suivante :

$$TEX_{Rel}^{PNAFN} = E/ PNAFN^* \quad (3-7)$$

Le taux d'inclusion du programme PNAFN ($TINC^{PNAFN}$) exprime les populations bénéficiant indûment des prestations du programme par rapport au nombre total des familles bénéficiaires à un instant t. On peut l'écrire comme suit :

$$TINC^{PNAFN} = C+D/B+C+D \quad (3-8)$$

Egalement, le taux d'inclusion pour le programme AMGII ($TINC^{AMGII}$) porte sur ceux qui bénéficient indûment des prestations de santé à tarifs réduits sans compter les bénéficiaires potentiels du programme PNAFN. Ce taux serait égal à :

$$TINC^{AMGII} = G/E+F+G \quad (3-9)$$



Fondements théoriques de l'analyse de ciblage et impacts sur la pauvreté

Sami Bibi et Nidhal Ben Cheikh

4. Fondements théoriques de l'analyse de ciblage et impacts sur la pauvreté

La mise en œuvre des stratégies et de programmes de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale accaparent des ressources humaines et budgétaires considérables. Toutefois, ce que nous savons sur l'efficacité de ces programmes reste très limité. Il est cependant bien connu que l'appui que reçoivent les programmes sociaux auprès de la population en général et des décideurs politiques en particulier est étroitement lié à la connaissance précise et chiffrée des effets des programmes sociaux sur la pauvreté et les inégalités. Ces effets permettent également d'orienter les efforts de réformes des programmes d'assistance sociale. C'est notamment dans cette perspective que s'inscrit ce travail. Alors que plusieurs études ont été menées pour évaluer l'efficacité des subventions des biens alimentaires gérées par la Caisse Générale de Compensation ou des subventions de l'énergie, aucune étude très approfondie n'a été menée pour évaluer l'efficacité du PNAFN ou de l'AMGII³.

La plupart des études menées pour l'évaluation des politiques sociales basées sur les subventions des prix à la consommation ont été unanimes pour conclure que celles-ci souffrent d'énormes fuites au profit des non-pauvres (erreur d'exclusion), pendant que leurs effets sur la pauvreté et les inégalités sont insignifiants. C'est précisément pour réduire les erreurs de ciblage et accroître la part des bénéficiaires perçus par les couches défavorisées des transferts sociaux que le Programme d'Aide aux Familles Nécessiteuses a été mis en place dès 1986.

Le défi de la lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale serait simple si les populations pauvres, vulnérables, et non-vulnérables étaient facilement identifiables. Si tel était le cas, il serait effectivement simple de mettre en place un Socle de Protection Sociale (SPS) qui inclut une panoplie de mesures appropriées selon les conditions de vie des familles les moins nanties (pauvreté chronique, pauvreté transitoire, absence de

³ Voir par exemple Tuck et Lindert (1996) et Bibi et Duclos (2007a, 2007b), et la Banque Mondiale (2014).

soutien, handicap, licenciement économique, etc.). La difficulté d'identifier directement les familles incapables de subvenir à leurs besoins essentiels de façon permanente ou transitoire, selon les mécanismes du marché a souvent été à l'origine de la mise en place de programmes sociaux basés sur des transferts indirects (subvention de prix) ou directs selon des mécanismes de ciblage imparfaits (ciblage géographique, proxy means tests, etc.).

En effet, les faiblesses institutionnelles, la mauvaise coordination entre les différents services de l'État, et le poids du secteur informel, qui pèse lourd dans l'économie tunisienne, empêchent l'existence d'une administration fiscale capable d'observer le niveau de revenu de toutes les familles. Les conséquences de cette situation sont doubles. D'un côté, les recettes fiscales effectives du gouvernement seront naturellement plus faibles que les recettes potentielles, ce qui limite considérablement la capacité de l'État à réduire les inégalités et la pauvreté⁴. De l'autre côté, le ciblage de la population pauvre ne peut qu'être imparfait. Il se fera en effet, soit à travers des mécanismes d'auto-ciblage⁵, soit en utilisant des indicateurs

régionaux ou sociodémographiques, idéalement, fortement corrélés avec le niveau de vie des familles.

La détermination des indicateurs régionaux ou sociodémographiques fortement corrélés avec le niveau de vie des familles nécessite l'exploitation des enquêtes sur le niveau de vie des ménages qui incluent des informations sur le niveau de dépenses et de consommation, sur les conditions de vie (type de logement, possession de biens durables...) ainsi que sur les caractéristiques sociodémographiques des familles (âge des différents membres, niveau d'éducation, statut vis-à-vis du marché du travail, catégorie socioprofessionnelle, etc.). A l'aide de ces informations, il est possible d'établir le degré d'association entre le niveau de vie (souvent, mais pas exclusivement, mesuré par le niveau de consommation par tête du ménage) d'une part, et les indicateurs régionaux et sociodémographiques facilement observables d'autre part. L'utilisation des enquêtes de niveau de vie permet, en dernière analyse, d'assigner à chaque caractéristique du ménage un poids qui permet de calculer un score qui mesure le niveau de vie de chaque ménage. Un seuil qui délimite le score des

⁴ Selon un rapport de recherche d'Oxfam publiée en septembre 2011, l'importance du secteur informel et la faiblesse de l'administration fiscale privent également le trésor public d'un manque à gagner fiscal qui représenterait entre 35% et 55% des recettes fiscales perçues dans les pays en développement.

⁵ Les programmes basés sur l'auto-ciblage cherchent à imposer un coût aux bénéficiaires des mesures d'allègement de la pauvreté. Ce coût peut, par exemple, prendre la forme d'un travail communautaire de sorte que seuls les individus pauvres accepteraient de le subir. Voir à ce sujet Besley et Coate(1992) ou Ravallion et Datt(1995).

éligibles du score des inéligibles est enfin fixé. Ce dernier dépend des ressources déployées pour le programme en question. Plus le volume de ces ressources est important, plus ce seuil est élevé.

A titre d'exemple, le ciblage géographique est basé sur l'identification des localités (régions, villes, communes, etc.) pauvres qui constituent les poches de la pauvreté du pays. Étant donné la faiblesse de l'administration fiscale, l'identification de ces localités est moins coûteuse que l'observation du niveau de revenu individuel. Les programmes sociaux basés sur le ciblage géographique commencent par identifier les localités caractérisées par un niveau de pauvreté élevé. Tous les individus qui résident dans l'une des localités sélectionnées, qu'ils soient pauvres ou non, vont bénéficier des prestations du programme basé sur le ciblage géographique comme si ce programme était un programme de transfert universel. Les résidents des localités non-pauvres seront inéligibles à ce programme, y compris les familles pauvres des localités non sélectionnées. D'une manière générale, les critères de sélection des familles éligibles avec un mode de ciblage imparfait sont basés sur un ensemble d'indicateurs qui ne sont pas coûteux à identifier et qui sont, idéalement, suffisamment corrélés avec le niveau de vie pour être exploités à des fins de ciblage.

Comme nous voulons discuter les fondements théoriques de ciblage et évaluer l'impact d'un ensemble de programmes distributifs, notamment le PNAFN, sur la pauvreté, nous commençons cette section par décrire comment il est possible de mesurer cette pauvreté (section 4.1). La section 4.2 montrera comme le choix des groupes cibles (à aider) de la population peut varier selon le choix (du décideur public) de la mesure de pauvreté à minimiser. En se basant sur les résultats théoriques développés dans le cadre de la section 4.2, la section 4.3 présente des méthodes de ciblage de la population pauvre appropriées lorsque le niveau de vie des ménages n'est pas directement observable et seules certaines de leurs caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles le sont avec un coût raisonnable. La section 4.4 expose la méthodologie qui permet d'évaluer l'impact d'un programme social en information imparfaite, tel que le PNAFN, sur la pauvreté en présence de plusieurs programmes sociaux qui agissent simultanément sur la pauvreté.

4.1 Les mesures de la pauvreté

L'analyse du niveau de la pauvreté pose plusieurs défis d'ordre conceptuel et méthodologique. À titre d'exemple, il faudrait considérer que 11,9 % de la population tunisienne était pauvre en 2010 si le seuil de pauvreté relative choisi représente 50 % de

la médiane de la distribution de la consommation par tête. Par contre, ce taux serait de 15,5 % si on retient un seuil de pauvreté absolu fixé à la valeur d'un panier de consommation de référence qui garantit un apport calorique quotidien de 2,300 kilocalories par adulte, tel que proposé par l'Institut National de la Statistique (2012).

Cette simple illustration soulève notamment la question de la sensibilité de la mesure de la pauvreté au choix d'une approche absolue ou relative. Dans le cas d'une approche absolue, est-ce qu'il importe que le seuil de pauvreté soit fixé par référence à un apport calorique quotidien de 2,300 kilocalories par adulte ou à une autre référence ? Quel est l'impact de retenir le pourcentage de la population pauvre comme mesure de pauvreté plutôt qu'une mesure tenant davantage compte de la sévérité de la pauvreté de ceux qui la subissent ? Faut-il prendre comme indicateur de bien-être familial la consommation par tête ou par adulte équivalent afin de tenir compte de la diversité de la composition démographique des ménages ? Les résultats de l'évaluation de l'impact du PNAFN sur la pauvreté risquent-ils d'en être affectés ?

La littérature sur la pauvreté tend à classer ces problèmes principalement en trois types de questions :

1. Quel indicateur de bien-être de l'unité d'analyse (individu, famille, ou ménage) faut-il retenir ?
2. À partir de quel niveau de bien-être considère-t-on l'unité d'analyse en question comme étant non pauvre ?
3. Comment peut-on synthétiser la situation de la population pauvre en une mesure globale de pauvreté ?

Comme le souligne la littérature concernant ces sujets, il est souvent difficile, voire même impossible, de dégager un consensus autour de la démarche à adopter pour répondre à ces questions. La diversité d'opinions provient du fait que la mesure du bien être en général et de la pauvreté en particulier ne relève pas exclusivement de l'ordre du « positif » ou de « l'objectif ». Elle est, au contraire, tributaire de jugements de valeurs et de critères de l'ordre du « normatif ».

Indicateur de bien-être de l'unité d'analyse

Dans ce travail, nous faisons l'hypothèse que les membres d'un même ménage mettent en commun leurs ressources et les répartissent selon les besoins de chacun. L'analyse des problèmes liés à la répartition intra-ménage du bien-être dépasse en effet les objectifs de ce rapport de recherche. Il est donc naturel

de considérer le ménage comme l'unité d'analyse au niveau duquel le niveau de bien-être individuel est déterminé. Ce choix pose cependant un problème important car il faut comparer le bien-être à travers des ménages de taille et de composition démographique différente. Nous normalisons l'indicateur de bien-être des ménages par sa taille afin de tenir compte de cette diversité. Dès lors, les problèmes liés à la variabilité des besoins selon l'âge et le sexe, la présence des biens publics et les économies d'échelle dans la consommation intra-ménage sont en dehors du cadre d'analyse fixé pour cette recherche.

Pour le choix de l'indicateur de bien-être du ménage, une certaine préférence se manifeste en faveur de l'usage des mesures basées sur la consommation plutôt que sur le revenu. En effet, le revenu courant, essentiellement généré à partir d'une activité saisonnière, peut être extrêmement variable. Cela le rend naturellement un mauvais indicateur de bien-être. Par contre, la consommation constitue une meilleure approximation du revenu permanent, considéré presque unanimement par les économistes comme le meilleur indicateur de bien-être à long terme. La préférence pour l'agrégat consommation reflète aussi les difficultés pratiques d'avoir des informations fiables sur le revenu dans les pays en développement. Ces derniers sont caractérisés par la présence d'un secteur informel

important et d'une administration fiscale peu développée. L'agrégat consommation inclut essentiellement les dépenses courantes faites par les ménages pour l'achat des biens alimentaires, d'énergie, d'habillement, de transport, d'hygiène et soins, de culture, de loisir, etc. Pour l'achat ou la possession des biens durables dont l'horizon de consommation est supérieur à une année, une estimation de la valeur locative de ces biens ou du rendement du marché du capital d'un investissement équivalent doit être incluse dans l'agrégat consommation. Cette imputation permet, par exemple, de classer une personne propriétaire de son logement comme étant plus riche qu'une personne locataire même si les deux personnes ont le même revenu. Nous effectuons également d'autres ajustements à l'agrégat consommation afin de tenir compte de la présence d'un handicap ou d'une maladie chronique au sein du ménage.

Seuil de pauvreté

La pauvreté existe lorsqu'une partie de la population est incapable, selon les normes d'une société donnée, d'atteindre un niveau de bien-être considéré comme un minimum requis. Le niveau minimal de bien-être peut être défini de façon relative ou absolue. Il s'agit donc de déterminer à partir de quel niveau de bien-être on peut affirmer qu'un individu est pauvre. Ce sujet est controversé dans la littérature, et plusieurs méthodes

existent pour en estimer la valeur. Ces méthodes peuvent être regroupées en trois approches principales.

La première approche considère que le seuil de pauvreté doit être relatif et rendre compte d'une situation de privation relative qui évolue avec le niveau de vie moyen de la société. Le seuil de pauvreté est alors fixé comme une fraction de la moyenne ou de la médiane de l'indicateur de bien-être, soit la consommation par tête des ménages dans notre cas. La question qui se pose ici est quelle fraction faut-il utiliser, 40 %, 50 % ou une autre fraction ? La relativité d'un seuil de pauvreté peut aussi poser un problème sur le plan conceptuel. En effet, si le niveau de vie réel moyen diminue, mais que le revenu des pauvres baisse de façon moins importante que le niveau de vie moyen, les indices de pauvreté basés sur un seuil relatif pourront enregistrer une réduction de la pauvreté. Il peut ainsi paraître insensé de parler d'une réduction de la pauvreté alors que le niveau de vie moyen des pauvres diminue.

La deuxième approche considère que le seuil de pauvreté doit être absolu; ce dernier indique le niveau de consommation tout juste nécessaire pour subvenir aux besoins minimums. La définition des besoins minimums reste, toutefois, quelque peu arbitraire dans la mesure où elle fait appel à des jugements de valeur pour établir un seuil de pauvreté. Plus précisément, cela implique

des jugements sur les besoins minimums en matière de nourriture, d'habillement, de logement et d'une multitude d'autres besoins allant du transport à la culture et au loisir. En outre, les besoins minimums pour une société donnée ne sont pas toujours figés dans le temps et dans l'espace, et il n'est pas toujours clair si la valeur du seuil doit être maintenue constante à travers les distributions qui font l'objet des comparaisons de pauvreté.

La troisième approche pose plutôt la question de la pauvreté en termes de la perception qu'ont les individus de l'aisance dans laquelle ils vivent, ou de l'écart entre leur niveau de vie et celui qu'ils considèrent eux-mêmes comme un minimum requis. Même si cette approche est plus cohérente avec les théories de bien-être, elle n'a pas été très utilisée dans les analyses de la pauvreté. La réponse à celle-ci fait partie de ce rapport de recherche.

Dans ce travail, nous adoptons une approche qui s'apparente beaucoup à l'approche absolue de la fixation du seuil de pauvreté. Plus précisément, il ne s'agit pas ici de se prononcer sur les besoins minimums en matière de nourriture, d'habillement, de logement et d'une multitude d'autres besoins allant du transport à la culture et au loisir. Il s'agit plutôt de fixer un seuil de pauvreté compatible avec les ressources déployées par les deux

programmes sociaux pour venir en aide aux familles nécessiteuses qui doivent bénéficier du PNAFN et aux familles vulnérables qui doivent bénéficier de la couverture offerte par

l'AMGII. Il est à ce stade important de noter que le programme du PNAFN et de l'AMGII couvrent ensemble en 2014 environ 30 % des ménages tunisiens et 31 % de la population.

Tableau 4.1 : Taux de couverture du PNAFN et de l'AMGII

	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Population totale
Population (ménages)	225 525 (8,3 %)	588 199 (21,7 %)	1 899 103 (70,0 %)	2 712 827 (100 %)
Population (individus)	802 461 (7,3 %)	2 596 931 (23,6 %)	7 583 396 (69 %)	10 982 788 (100 %)

Dans la mesure où les ressources mobilisées pour les deux programmes permettent de couvrir 30 % des ménages et ses ayants droit, soit 31 % de la population totale, nous fixons le seuil de pauvreté au niveau de la consommation par tête de l'individu qui occupe le 31^{ème} percentile de la distribution de la consommation par tête de référence classée par ordre croissant (allant de la consommation par tête la plus faible, celle de l'individu du 1^{er} percentile, à la consommation par tête la plus élevée, celle du 100^{ème} percentile). Le niveau de consommation

de référence correspond à celui qui aurait prévalu en absence des deux programmes d'assistance sociale, soit le PNAFN et l'AMGII⁶. Cela donne un seuil de pauvreté unique pour toute la Tunisie égal à 109 DT par personne et par mois.

Mesure de pauvreté

Le problème d'agrégation traite du passage de la distribution du bien-être individuel à une mesure agrégée de la pauvreté. Soit H le nombre total de ménages, z le seuil de

⁶ La distribution de référence est estimée de façon simple, c'est-à-dire en supposant que le PNAFN et l'AMGII n'induit aucun changement au niveau de l'offre du travail des bénéficiaires ou de l'aide que les bénéficiaires peuvent recevoir d'autres sources. Pour un ménage pnafniste par exemple, son niveau de consommation de référence est simplement donné par la différence entre son niveau de consommation post-PNAFN et le niveau de transfert qu'il reçoit en tant que bénéficiaire du PNAFN.

pauvreté, et n_h , w_h et y_h la taille, le poids échantillonnage (coefficient d'extrapolation) et la consommation par personne du ménage h , respectivement. Soit aussi N une estimation de la taille de la population totale donnée par $N = \sum_{h=1}^H w_h n_h$.

La littérature offre un grand nombre de mesures de pauvreté, chacune reflétant un certain jugement normatif. La mesure la plus utilisée est celle du pourcentage de la population pauvre, aussi connue sous le nom de l'incidence de la pauvreté :

$$P_0(y; z) = \frac{\sum_{h=1}^H n_h w_h I(y_h < z)}{N} \quad (4-1)$$

où $I(\cdot)$ est une fonction indicatrice qui prend la valeur de 1 lorsque la condition entre parenthèses est vraie et 0 sinon. Le numérateur correspond à une estimation de la taille de la population pauvre (i.e., vivant avec un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté) alors que le dénominateur correspond à une estimation de la taille de la population totale. Cette mesure est facile à estimer et à interpréter. Elle ne reflète, toutefois, pas l'intensité de la pauvreté. En effet, elle ne distingue pas entre une famille ayant un niveau de consommation par tête tout juste au-dessous de z et une autre ayant un niveau de vie beaucoup plus faible.

Si nous supposons que l'écart du revenu des pauvres par rapport au seuil de pauvreté reflète l'intensité de la pauvreté des ménages pauvres, alors la moyenne de ces écarts peut être considérée comme une deuxième mesure agrégée de pauvreté. Celle-ci est connue sous le nom de déficit de pauvreté (normalisé par le seuil de pauvreté) :

$$P_1(y; z) = \frac{1}{N} \sum_{h=1}^H n_h w_h \left(\frac{z - y_h}{z} \right) I(y_h < z) \quad (4-2)$$

Le déficit de pauvreté est insensible à la distribution du bien-être au sein de la population pauvre : tout transfert (marginal) d'un pauvre à un autre, même moins pauvre, est sans conséquence sur cette mesure de pauvreté⁷.

Les deux premières mesures de la pauvreté font partie de la classe de mesures FGT proposée par Foster, Greer et Thorbecke (1984). La forme analytique générale de cette classe prend la forme suivante :

$$P_\alpha(y; z) = \frac{1}{N} \sum_{h=1}^H n_h w_h \left(\frac{z - y_h}{z} \right)^\alpha I(y_h < z) \quad (4-3)$$

où α est un indicateur d'aversion à la pauvreté. Plus la valeur de α est élevée, plus la mesure $P_\alpha(\cdot)$ est sensible à la variation du bien-être des plus pauvres de la population pauvre. Lorsque $\alpha = 0$, la mesure FGT

⁷ Il faut que le montant du transfert soit suffisamment faible pour que le bénéficiaire du transfert demeure pauvre après le transfert.

correspond à l'incidence de la pauvreté décrite par l'équation (4-1). Lorsque $\alpha = 1$, le déficit moyen de pauvreté (normalisé) est obtenu (voir l'équation 4-2). Le principe de transfert, qui exige qu'un transfert marginal (de 1 dinar par exemple) d'un pauvre à un autre encore plus pauvre diminue la pauvreté, est respecté pour des valeurs de $\alpha > 1$. La sévérité de la pauvreté donnée par $\alpha = 2$, $P_2(y; z)$, est l'une des mesures de pauvreté qui respecte le principe de transfert. Dans la section suivante, nous verrons que le choix du paramètre α est crucial dans la fixation des priorités en ce qui concerne le choix des ménages éligibles aux prestations d'un programme de lutte contre la pauvreté tel que le PNAFN ou l'AMGII, par exemple.

4.2 Structure optimale de transfert en information parfaite

Pour mieux comprendre comment la sélection des ménages éligibles à un programme de transfert peut se faire, nous supposons tout d'abord que le gouvernement dispose d'une information parfaite du niveau de vie de tous les ménages grâce à une administration fiscale efficace. Le gouvernement dispose également d'un budget, que nous désignons par B , qu'il alloue à l'aide aux familles nécessiteuses de sorte à minimiser l'ampleur de la pauvreté au niveau national.

La structure optimale de transfert direct au profit des familles nécessiteuses peut être

déduite à l'aide de la minimisation d'une mesure de pauvreté $P\alpha(\cdot)$ sous la contrainte du budget disponible B , i.e.,

$$\text{Min. } P_\alpha(y + T^0; z) = \frac{1}{N} \sum_{h=1}^H n_h w_h \left(\frac{z - (y_h + T_h^0)}{z} \right)^\alpha$$

$$I(y_h < z)$$

$$\text{S.c. } \frac{1}{N} \sum_{h=1}^H n_h w_h T_h^0 = \frac{B}{N} = \rho \quad (4-4)$$

où ρ est le coût par tête du programme d'allègement de la pauvreté. Si nous supposons que la distribution de la consommation individuelle est parfaitement observable et indépendante de la structure de transfert, la structure de transfert optimale en information parfaite T^0 ne va dépendre que de la valeur du paramètre α , du budget disponible ρ , du niveau de consommation par tête y_h et du seuil de pauvreté z . Bourguignon et Fields (1997) ont présenté une synthèse des politiques de transfert optimales en fonction de ces paramètres. Ainsi, lorsque la valeur de $\alpha < 1$, nous obtenons une structure de transfert de type $-r$. Celle-ci suggère d'accorder la priorité aux familles les moins pauvres parmi l'ensemble des familles nécessiteuses:

$$\begin{aligned} T_h^0 &= z - y_h \quad \text{si } y_h > y^{\min} \\ T_h^0 &= 0 \quad \text{si } y_h \leq y^{\min} \end{aligned} \quad (4-5)$$

$$\frac{1}{N} \sum_{h=1}^H n_h w_h T_h^0 = \rho$$

où y^{\min} désigne le revenu minimum requis pour qu'un individu puisse être parmi les

bénéficiaires du programme d'allègement de la pauvreté. Pour un seuil de pauvreté mensuel de 109 dinars par personne, par exemple, les individus qui ont 108 dinars par mois reçoivent chacun 1 dinar. Si le budget disponible le permet, les individus qui ont 107 dinars par mois sont par la suite intégrés dans le programme en leur octroyant un transfert de 2 dinars par mois. Ce processus se poursuivra jusqu'à l'épuisement du budget disponible. Plus le budget consacré à ce programme augmente, plus le niveau de y_{min} diminue jusqu'à ce que le niveau de consommation de l'individu le plus pauvre soit atteint. Il est en conséquence clair que la minimisation de l'incidence de la pauvreté, $P_0(y; z)$, n'est pas le meilleur objectif d'une politique de lutte contre la pauvreté dès lors qu'elle aboutit à privilégier ceux qui se situent en haut de l'échelle de la population pauvre dans l'allocation des transferts sociaux.

Si, par contre, les décideurs publics sont plus sensibles au bien-être de ceux qui se situent en bas de l'échelle de la population pauvre, il faut minimiser une mesure de pauvreté de la classe FGT dont le paramètre α est supérieur à 1, telle que la sévérité de la pauvreté $P_2(y; z)$. La structure optimale de transfert qui résulte dans ce cas de la résolution de l'équation (4-4) est de type -p.

Celle-ci suggère d'accorder la priorité aux plus démunis de la population pauvre :

$$\begin{aligned}
 T_h^o &= z_{max} - y_h \quad \text{si } y_h < y_{max} \\
 T_h^o &= 0 \quad \text{si } y_h \geq y_{max} \quad (4-6) \\
 \frac{1}{N} \sum_{h=1}^H n_h W_h T_h^o &= \rho
 \end{aligned}$$

où y_{max} désigne le niveau de revenu maximum qu'un individu ne doit pas dépasser pour qu'il soit éligible au programme d'allègement de la pauvreté, soit le seuil d'éligibilité. Le processus de sélection des éligibles procède comme suit. Les individus sont classés par ordre croissant selon leur niveau de consommation mensuel (leur revenu, pour simplifier l'exposé). Le programme octroie en premier lieu un transfert au premier individu (soit l'individu le plus pauvre de la population) de sorte à égaliser son revenu au revenu du deuxième. Ensuite, le programme accorde un transfert aux deux individus les plus pauvres de sorte à égaliser leur revenu au revenu du troisième individu. Ce processus continue jusqu'à l'épuisement du budget disponible. Le revenu y_{max} est ainsi fixé selon le montant du budget disponible. Si celui-ci est insuffisant pour annuler toute la pauvreté telle que mesurée par la fixation d'un seuil de pauvreté officiel z , le revenu y_{max} sera donc plus faible que le seuil de

pauvreté z et remplacera en pratique ce dernier⁸. Plus le budget consacré à ce programme est élevé, plus le niveau de y_{max} augmente jusqu'à égaler z^9 .

La plupart des programmes sociaux mis en place en pratique sont de type $-p$. Ils ont pour objectif de cibler en priorité les plus pauvres de la population pauvre, et ceci est particulièrement vrai pour le PNAFN. Dans la mesure où le PNAFN se veut d'être un programme de type $-p$, les ménages ayant le niveau de consommation par tête le plus faible doivent être ciblés en toute priorité jusqu'à l'épuisement du budget. Même si c'est dans une moindre mesure, l'AMGII est aussi un programme de type $-p$ dès lors qu'il doit couvrir les ménages qui se classent, sur l'échelle de la consommation par tête, juste après les pnafistes et ce, jusqu'à l'épuisement de son propre budget.

Plusieurs éléments compliquent, toutefois, la mise en œuvre de programmes sociaux de type $-p$ dans les pays à revenu intermédiaire. En effet, la situation économique de chaque ménage (ou individu) est à priori inconnue. Le ciblage tel que décrit par l'équation (4-6) nécessite d'identifier le

niveau de vie, et donc le degré de pauvreté, de chaque ménage. Cette identification parfaite se heurte à plusieurs obstacles, dont notamment l'absence d'une administration fiscale et de la volonté de certains ménages non-pauvres de bénéficier des transferts des programmes de lutte contre la pauvreté. Pour faire face aux obstacles liés à l'imperfection de l'information, plusieurs méthodes d'identification des ménages pauvres en information imparfaite ont été développées. C'est vers la présentation de certaines de ces méthodes que nous nous tournons maintenant.

4.3 L'identification des ménages éligibles en information imparfaite

En réalité, l'observation directe de la distribution du niveau de consommation ou revenu est difficile, voire impossible, à réaliser notamment en absence d'une administration fiscale très efficace et en présence d'un secteur informel important. Le décideur politique désireux de cibler des transferts directs au profit des pauvres se trouve donc souvent forcé à agir en ayant une information imparfaite sur la distribution du bien-être.

⁸ Il s'agit là d'un exemple de fixation d'un seuil de pauvreté absolu, non selon un jugement sur ce que pourraient être les besoins fondamentaux, mais selon les contraintes des ressources qui sont disponibles pour l'éradication ou l'allègement de ce fléau.

⁹ L'un des objectifs du PNAFN est de privilégier en premier lieu les familles les plus nécessiteuses. Les familles les moins pauvres sont plutôt couvertes par l'AMGII en attendant l'augmentation du budget disponible. Le PNAFN est donc un exemple concret de programmes de type $-p$.

En pratique, deux mécanismes de sélection ont été développés : (1) l'auto-sélection et (2) la sélection à l'aide d'un système de scores approximant le niveau de vie connu sous la terminologie anglaise "proxy-means test".

L'auto-sélection est la mise en œuvre de mécanismes qui découragent la participation des non-pauvres au programme. Elle est essentiellement basée sur l'imposition d'un coût (faire des travaux communautaires, par exemple) aux demandeurs de l'aide offerte par le programme. Le défi consiste à trouver la bonne combinaison entre le coût à imposer et le bénéfice à en tirer de sorte que seule la population pauvre trouve ce type de programmes intéressant¹⁰. La détermination de cette combinaison (coût, transfert) nécessite l'estimation de la fonction d'offre de travail des ménages, afin de déduire une estimation du coût de leur participation à ce type de programmes du point de vue du revenu sacrifié (soit le coût d'opportunité) par les participants. Dans la mesure où nous n'avons pas les données nécessaires pour estimer cette fonction, la simulation de scénarios de réformes basés sur un mécanisme d'auto-sélection et l'estimation de ses effets potentiels sur la pauvreté dépassent le cadre de cette étude.

La sélection selon un système de scores approximant le niveau de vie constitue la démarche la plus répandue. Implanté dans plusieurs pays d'Amérique latine dès le début des années 1980s, il a été par la suite utilisé dans la plupart des pays à revenu intermédiaire pour des multiples formes d'aide aux pauvres (transferts directs, bons alimentaires, bourses pour formation professionnelle, etc.).

Cette méthode consiste à construire un score de niveau de vie (ou indice de richesse) sur la base d'un ensemble de caractéristiques des ménages. Idéalement, ces caractéristiques doivent respecter les trois critères suivants :

- Elles doivent être facilement observables ;
- Elles doivent être difficilement manipulables ; et
- Elles doivent être fortement corrélées avec le niveau de vie des ménages.

A titre d'exemple, le lieu de résidence et le type de logement sont parmi les caractéristiques les plus utilisées dans la construction d'un indicateur de niveau de vie à des fins de ciblage. Ces deux caractéristiques respectent bien les deux premiers critères. Quant au troisième critère, même s'il existe souvent une certaine association entre ces deux

¹⁰ Le fardeau de ce coût doit être tellement important pour les non-pauvres de sorte que la majorité écrasante de cette population n'y trouve aucun intérêt à solliciter les prestations de ce type de programme.

caractéristiques et le niveau de vie, celle-ci n'est pas suffisamment forte pour réduire les erreurs de ciblage discutées dans la section 3.2. Par contre, il n'est pas très recommandé d'utiliser des variables relatives à la possession de biens durables ou certains objets de valeurs (bijoux, œuvres d'art, etc.) à des fins de ciblage. Même si de telles variables sont souvent fortement corrélées avec le niveau de vie des ménages, elles sont faciles à dissimuler ; ce qui rend leur observation aussi problématique que l'observation du revenu ou de la consommation. Par ailleurs, le nombre de variables à utiliser doit rester relativement limité afin de garantir, d'une part, un minimum de transparence au processus de sélection des éligibles au programme et de réduire, d'autre part, le coût de la vérification de ces informations pour les ménages qui sollicitent l'aide du programme.

Les variables composant le score sont généralement choisies à partir d'une enquête auprès des ménages, déjà disponible et incluant des variables qui mesurent leur revenu, leurs dépenses et/ou leur consommation. Cette enquête est alors utilisée pour estimer une relation qui lie, d'un côté, le revenu ou la consommation du ménage et, de l'autre côté, l'ensemble de leurs caractéristiques retenues pour les fins de ciblage :

$$y_h = f(X_h) + \mathfrak{g}_h = \hat{y}_h + \mathfrak{f}_h \quad (4-7)$$

où X_h est un vecteur de variables x relatives aux caractéristiques du ménage h . Les caractéristiques x^i les plus couramment utilisées portent généralement sur la structure démographique du ménage (âge, taille, nombre d'enfants), le lieu de résidence, les caractéristiques du logement (type des murs, du toit, nombre de pièces, etc.), la connexion du logement aux services publics (eau, électricité, etc.), le mode d'occupation (propriétaire avec ou sans hypothèque, locataire, logement de fonction...). D'autres variables relatives au statut d'emploi du chef du ménage et de ses membres sont aussi souvent utilisées. Toutefois, les ménages dont les membres actifs exercent des activités informelles peuvent prétendre qu'ils sont au chômage pour maximiser leurs chances d'éligibilité au programme. Le niveau d'éducation et la possession de certains biens durables peuvent aussi être utilisés. Toutefois, ces dernières caractéristiques, surtout la possession des biens durables, sont les plus faciles à dissimuler¹¹.

Pour estimer la fonction $f(X_h)$, plusieurs méthodes sont possibles, telles que la méthode des moindres carrés ordinaires, les régressions quantiles, logistiques, etc. Les

¹¹ Le Tableau A-1 en annexe présente l'ensemble des variables qui ont été utilisées pour l'estimation des différentes versions de la spécification (4-7).

coefficients estimés à partir de l'équation (4-7) serviront à attribuer un poids à chacune des caractéristiques retenues pour la construction des scores.

Une petite enquête est ensuite menée par un travailleur social auprès des ménages qui sollicitent l'aide du programme de la lutte contre la pauvreté. Cette enquête consiste simplement à collecter des informations sur les caractéristiques identifiées lors de l'estimation de l'équation (4-7). A partir de cette enquête, le solliciteur de l'aide se voit attribuer un score, \hat{y}_h , correspondant à la somme des variables collectées, pondérée par les coefficients estimés à partir de l'équation (4-7). L'admissibilité ou le refus de chaque solliciteur va dépendre de la valeur de ce score \hat{y}_h par rapport à un score retenu comme un seuil d'éligibilité. Si le programme de lutte contre la pauvreté est de type $-p$, la détermination des ménages éligibles peut se faire selon les modalités décrites par l'équation (4-6) en remplaçant y_h par \hat{y}_h :

$$\begin{aligned} \bar{T}_h &= y_{\max} - y_h & \text{si } \hat{y}_h < y_{\max} \\ \bar{T}_h &= 0 & \text{si } \hat{y}_h \geq y_{\max} \end{aligned} \quad (4-8)$$

$$\frac{1}{N} \sum_{h=1}^H n_h w_h \bar{T}_h = \rho$$

où y_{\max} joue le rôle du seuil d'éligibilité qui dépendra du montant du budget disponible, ρ , tel que discuté à la section 4.2.

La littérature économique et empirique offre plusieurs méthodes d'estimation de la relation (4-7) afin de déduire un score, \hat{y}_h , pour chaque ménage, telles que la méthode des moindres carrés ordinaires, les régressions quantiles (Muller et Bibi, 2010), logistiques, etc. D'autres méthodes utilisent uniquement l'ensemble des caractéristiques x^i retenues pour les fins de ciblage pour construire un système de scores approximant le niveau de vie (ou un indice de richesse) telles que l'Analyse en Composante Principale (ACP). Le score utilisé pour chaque ménage est celui donné par le premier axe factoriel. Il est utilisé comme un indicateur de son niveau de vie, et donc de sélection (Asselin, 2002 et Ayadi, El-Lahga et Chtioui 2007).

L'utilisation des moindres carrés ordinaires est, toutefois, de moins en moins acceptée. En effet, cette méthode est particulièrement efficace pour l'estimation de la situation économique des ménages dont le niveau de vie est proche du niveau de vie moyen. Cette

¹² Dans le cas du PNAFN par exemple, le niveau du transfert alloué à chaque famille est quasiment forfaitaire. Il ne dépend pas vraiment de la taille de la famille. Il n'en demeure pas moins que l'équation (4-8) peut toujours servir pour l'évaluation de l'efficacité du PNAFN. Dans la mesure où le PNAFN couvre 8,3% des ménages tunisiens, l'équation (4-8) peut servir pour identifier les 8,3 % des ménages les plus pauvres et vérifier dans quelle mesure il serait possible d'aboutir à des résultats (en matière de réduction de la pauvreté et des erreurs de ciblage) meilleurs que ceux obtenus à l'aide du mode de sélection actuel.).

méthode est donc très inefficace lorsque le niveau de vie des pauvres est clairement plus bas que le niveau de vie moyen des citoyens d'un pays à revenu intermédiaire comme la Tunisie¹³. Muller et Bibi (2010) ont démontré que le recours aux régressions quantiles constitue une stratégie plus optimale pour l'estimation de la relation (4-7) à des fins de ciblage. Ces méthodes ainsi que d'autres (Analyse en Composante Principale, probit ou logit ordinal) ont été également utilisées dans le cadre de la première phase de ce projet. Notons que l'un des résultats les plus importants de la première phase de ce projet était que les performances actuelles du PNAFN et de l'AMGII en matière (i) de réduction de la pauvreté et (ii) d'erreurs de ciblage sont très similaires aux performances qu'auraient générés un système de scores approximant le niveau de vie des ménage construit à l'aide d'une Analyse en Composante Principale (ACP).

Dans ce travail, nous utilisons également deux autres méthodes d'estimation de la relation (4-7). La première est connue sous le nom de la méthode PRINQUAL (section 4.3.1). La seconde la méthode de régression re-pondérée selon les percentiles qui a été développée dans le cadre de ce projet (section 4.3.2)¹⁴.

4.3.1 La méthode PRINQUAL

La méthode PRINQUAL (Qualitative Principal Components) est une méthode utilisée notamment en Colombie pour identifier les nouveaux bénéficiaires de divers programmes sociaux (transferts directs, accès aux logements à loyer modique, formation, etc.). Il s'agit d'une méthode qui permet d'effectuer une analyse en composantes principales (ACP) sur des données mixtes formées par des variables qualitatives (sexe, état matrimonial, type de logement, profession, accès aux services publics, etc.) quantitatives (âge, expérience de travail, nombre d'années d'étude, etc.). Cette méthode est basée principalement sur les travaux de Kruskal et Shepard (1974), Young, Takane et de Leeuw (1978), Young (1981), et Winsberg et Ramsay (1983). Brièvement, cette méthode se base sur deux étapes successives.

1. La première consiste à transformer toutes les variables qualitatives en variables quantitatives. La transformation est faite de sorte à maximiser la variance totale du premier axe factoriel de l'ensemble des variables (qualitatives et quantitatives).

¹³ Selon les estimations de l'Institut National de la Statistique (2012), le taux de pauvreté global en Tunisie serait de l'ordre de 15,5 % en 2010.

¹⁴ L'appellation anglaise de cette méthode est "Percentile Weighted Regression (PWR)".

2. La seconde consiste à appliquer la méthode d'Analyse en Composantes Principales (ACP) sur les variables transformées (obtenues à partir des variables qualitatives) ainsi que les variables quantitatives (et qui n'avaient pas été transformées)¹⁵.

La procédure PRINQUAL permet l'identification de l'ensemble des variables les plus importantes pour construire le score approximant le niveau de vie. Les critères de sélection de chaque variable sont la capacité de discrimination de chaque variable entre le niveau de vie de la population cible et la population inéligible et de sa contribution à la variance totale. Le groupe de variables finales sélectionnées par l'algorithme est celui ayant une puissance plus discriminatoire sur les différences de niveau de vie à travers les ménages.

4.3.2 La méthode de régression re-pondérée selon les percentiles (Percentile Weighted Regression, PWR)

Cette méthode a été développée dans le cadre de ce projet dans le but d'assigner des coefficients aux caractéristiques des ménages, retenues pour les fins de ciblage, de sorte à minimiser les deux erreurs de ciblage ; soit

les erreurs d'inclusion et d'exclusion (voir la section 3.2 et plus particulièrement le Tableau 3.3).

L'idée consiste à utiliser une méthode d'estimation non-paramétrique afin de déduire un système de pondération qui s'ajoute (de façon multiplicative) aux poids d'échantillonnages (coefficients d'extrapolation). L'intérêt des méthodes non-paramétriques est qu'elles n'imposent aucune forme fonctionnelle préalable sur la distribution de la variable de bien-être (revenu, consommation, etc.) disponible (Silverman, 1986).

Prenons par exemple le programme PNAFN pour illustrer la méthode proposée. Le Tableau 4-1 présenté plus haut montre que ce programme offre un transfert forfaitaire mensuel à 8,3 % des ménages tunisiens et ses ayants droit, soit 7,3 % de la population. En information parfaite, et étant donné que le PNAFN est un programme de type $-p$, ce programme aurait couvert les 8,3 % des ménages les plus pauvres (équation 4-6). Nous verrons plus loin qu'actuellement, environ la moitié des pnafnistes ne font pas partie des 8,3 % des ménages les plus pauvres (erreur d'inclusion). Par ailleurs, environ la moitié des 8,3 % des ménages les

¹⁵ La section 9.2.2 donne plus d'information sur l'utilisation de l'ACP et l'applique aux données de nos enquêtes pour construire un indicateur de niveau de vie non-monnaire des ménages en utilisant l'ensemble de leurs caractéristiques relatives à leur structure démographique, participation au marché du travail, niveau d'éducation, type de logement et possession de biens durables.

plus pauvres ne sont pas couverts par le PNAFN (erreur d'exclusion).

L'idée de la méthode PWR est simple. Elle consiste à développer une méthode de régression linéaire pour estimer la relation (4-7) de sorte que les caractéristiques x^i qui sont fortement corrélées avec le niveau de la population cible aient un poids β^i qui permet d'approximer efficacement leur niveau de vie. Par contre, les caractéristiques qui ont un pouvoir discriminant (entre les éligibles et les non-éligibles) négligeable ne doivent pas jouer un rôle important dans la détermination des scores \hat{y}_h . La relation (4-7) prend donc la forme linéaire suivante :

$$y_h = X_h \beta + \mathcal{F}_h = \hat{y}_h + \mathcal{F}_h \quad (4-9)$$

Comme nous l'avons souligné plus haut, l'estimation des β^i par les moindres carrés ordinaires (MCO) pour des fins de ciblage des 8,3 % des ménages les plus pauvres ne peut que produire des niveaux inacceptables des erreurs d'inclusion et d'exclusion. En effet, si nous nous contentons d'utiliser les poids d'échantillonnage (coefficients d'extrapolation) pour l'estimation de la relation (4-9), il en résultera des coefficients estimés β^i qui permettent d'estimer de façon très efficace le niveau de vie des ménages de la classe moyenne. Le niveau de vie d'une bonne partie des 8,3 % des ménages les plus pauvres sera tellement surestimé qu'ils auront des scores \hat{y}_h qui les disqualifieront du PNAFN.

Pour éviter ces griefs, nous proposons de croiser les poids d'échantillonnage w_h (voir équation 4-3) avec un nouveau système de pondération approprié, que nous désignons par $\hat{\omega}_h$. Celui-ci associe le poids le plus élevé aux ménages ayant un niveau de vie égal au niveau de vie d'un ménage de référence dont le niveau de vie se situe au 8,3^{ème} percentile de la distribution de la consommation par tête ; classée évidemment par ordre croissant. Ce même nouveau système de pondération associe un poids $\hat{\omega}_h$ qui décroît à mesure que le niveau de consommation par tête des ménages s'écarte positivement ou négativement du niveau de vie du ménage de référence.

Pour obtenir ce nouveau système de pondération, nous utilisons l'estimateur non-paramétrique par la méthode du noyau de la densité suivant :

$$\hat{\omega}_h = K \left(\frac{y_h - y_{\text{reference}}}{\varphi} \right) \quad (4-10)$$

où φ est un paramètre de lissage dont nous expliquons le rôle plus loin et $K(\cdot)$ est un estimateur par la méthode du noyau, connu sous le nom anglais de l'estimateur de Kernel. Il est à noter que Silverman (1986) a démontré l'absence de gains d'efficacité importants en choisissant entre plusieurs Kernels. En conséquence, il devient souhaitable de choisir un Kernel qui présente des propriétés désirables, telles que la continuité et la différentiabilité. Le Kernel Gaussien que nous choisissons respecte ces propriétés. Il prend la forme suivante :

$$K(t_h) = \frac{1}{\sqrt{2\pi}} e^{-0.5 t_h^2} \text{ et } t_h = \frac{y_h - y_{\text{reference}}}{\varphi}$$

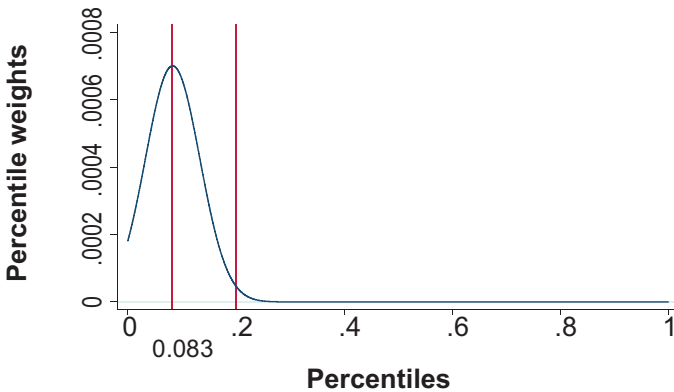
Notons que le paramètre φ est un paramètre de lissage qui détermine l'importance de chaque observation dans le calcul de son nouveau poids, $\hat{\omega}_h$ (qui sera croisé avec le coefficient d'extrapolation w_h). Le choix d'une faible valeur de φ implique une accélération de la perte d'importance de chaque observation y_h lorsque sa distance par rapport au niveau de vie du ménage de référence (soit $y_h - y_{\text{reference}}$) s'accroît. Dans l'ignorance de la loi de distribution de la consommation par tête, le paramètre de lissage φ doit être robuste aux différentes distributions possibles. Pour le Kernel Gaussien, le critère proposé par Silverman (1986) respecte cette condition :

$$\varphi = 0.9 \text{ Min. } \left(\sigma_y \frac{IIQ}{1.34} \right) H^{\frac{1}{5}}$$

où H est le nombre total des ménages dans notre échantillon, σ_y est l'écart type de la distribution de la consommation par tête et IIQ est l'intervalle interquartile, c'est à dire la différence entre l'observation correspondant à la consommation par tête du ménage qui occupe le 75^{ème} et le 25^{ème} percentile.

La relation (4-10) montre donc clairement que le nouveau système de pondération assigne le poids le plus élevé au ménage de référence ($\hat{\omega}_{\text{reference}} = \frac{1}{\sqrt{2\pi}}$) et que ces poids sont de moins en moins importants à mesure que la distance (soit $y_h - y_{\text{reference}}$) s'accroît. La Figure 4.1 illustre bien comment l'importance de ces nouveaux poids varie selon le percentile qu'occupent les ménages dans la distribution de la consommation par tête.

Figure 4.1 : Distribution des nouveaux poids $\hat{\omega}_h$ (à croiser avec les coefficients d'extrapolation)

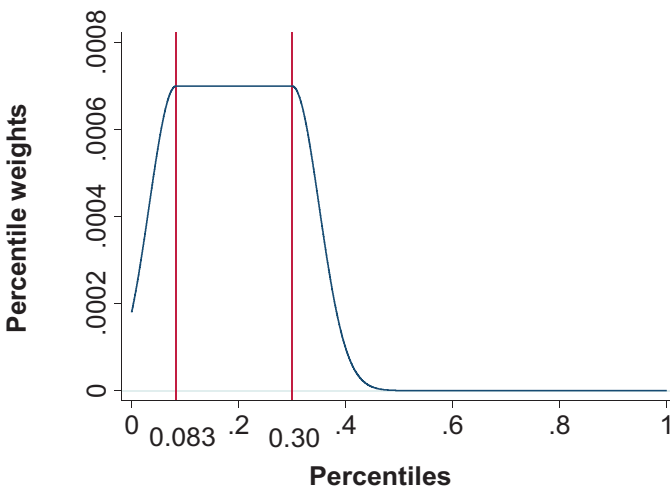


La Figure 4.1 montre que les ménages les plus pauvres (qui occupent les tous premiers percentiles) reçoivent un nouveau poids $\hat{\omega}_h$ relativement faible. Celui-ci croît avec les percentiles pour atteindre un maximum au niveau du 8,3^{ème} percentile. Ensuite il décroît pour atteindre une valeur quasi-nulle à partir du 20^{ème} percentile.

Le nouveau système de pondération $\hat{\omega}_h$ serait donc très approprié si on ne s'intéressait qu'à accroître la précision de ciblage du PNAFN ; qui ne couvre (pour des raisons budgétaires) que 8,3 % des ménages tunisiens. Pour tenir compte de la présence de 2 programmes, en l'occurrence le PNAFN et l'AMGII, et plus précisément du fait que l'AMGII est appelé à couvrir les ménages qui se trouvent entre le 8,3^{ème} percentile et le 30^{ème} percentile (soit les 22,7 % des ménages qui

seraient couverts par l'AMGII en information parfaite), nous ré-estimons la relation (4-10) pour obtenir un deuxième nouveau système de pondération avec un $\hat{\omega}_h$ qui atteint son maximum cette fois au niveau du 30^{ème} percentile. Enfin, nous combinons les deux nouveaux systèmes de pondérations desorte que les ménages ayant un niveau de consommation par tête qui est compris entre 8,3^{ème} percentile et le 30^{ème} percentile leur soient assignés le $\hat{\omega}_h$ le plus élevé. Par ailleurs, ces nouveaux poids perdent de leur importance à mesure qu'on s'écarte soit vers le bas à partir du 8,3^{ème} percentile, soit vers le haut à partir du 30^{ème} percentile. La Figure 4.2 illustre comment l'importance de ces nouveaux poids évolue selon le percentile en présence de 2 programmes ayant chacun son propre groupe cible.

Figure 4.2 : Distribution des nouveaux poids $\hat{\omega}_h$ en présence de deux programmes d'aide sociale (à croiser avec les coefficients d'extrapolation)



Une fois que le nouveau système de pondération $\hat{\omega}_h$ dont la distribution est donnée par la Figure 4.2) est construit, celui-ci sera croisé avec les poids d'échantillonnage usuels w_h . La relation décrite par l'équation (4-9) peut donc être estimée en utilisant une méthode de régression linéaire que nous appellerons "*Percentile Weighted Regression*, PWR". Grâce au nouveau système de pondération, l'estimation des coefficients β_i se fera de sorte que les scores \hat{y}_h seront particulièrement efficace au niveau de l'approximation du niveau de vie des ménages qui se trouvent en bas de l'échelle plutôt qu'un niveau des ménages de la classe moyenne qui ne sont pas éligibles à l'AMGII et encore moins au PNAFN. La section 8.3.2 fournira la preuve empirique que l'utilisation de cette méthode permettrait d'accroître les performances du PNAFN et de l'AMGII en matière de réduction de la pauvreté et des erreurs de ciblage. Cette méthode est également nettement supérieure aux méthodes couramment utilisées dans la littérature, y compris la méthode PRINQUAL utilisée en Colombie.

Mais avant, nous présenterons à la section 4.4 comment l'efficacité d'un programme social particulier en matière de réduction de la pauvreté peut être évaluée en présence de plusieurs politiques sociales qui agissent simultanément sur le niveau de vie des ménages.

4.4 Évaluation de l'effet d'un programme social sur la pauvreté

Avec un ciblage parfait, tous les ménages pauvres peuvent bénéficier d'un transfert, dans la limite du budget disponible, et tous les non pauvres en seront exclus. Nous pouvons donc évaluer la pertinence de ciblage actuel du PNAFN par rapport aux résultats de ciblage parfait selon les modalités décrites par l'équation (4-6) ou selon le modèle de ciblage imparfait décrit par les équations (4-7) et (4-8). Cette évaluation peut se faire en calculant les erreurs de ciblage comme le décrit la figure 3. Néanmoins, et comme l'a bien souligné Ravallion et Datt (1995), l'aptitude d'un mode de transfert à orienter ses bénéficiaires vers la population pauvre ne doit pas être confondue avec son effet sur la pauvreté; la première est simplement un déterminant de la deuxième.

Dès lors, le calcul des erreurs d'inclusion et d'exclusion doit être complété par une évaluation de l'effet du PNAFN sur un indicateur de pauvreté :

$$\Delta P_\alpha(y; z) = P_\alpha(y + T^{\text{PNAFN}}; z) - P_\alpha(y; z) \quad (4-9)$$

où T^{PNAFN} indique la structure de transfert telle qu'elle est actuellement en vigueur. Pour $\alpha = 0$, l'équation (4-9) indique le pourcentage de la population qui a échappé à la pauvreté

grâce au PNAFN. Cette évaluation sous-estime l'effet du PNAFN sur la pauvreté dès lors que le PNAFN ne se limite pas à faire sortir un certain pourcentage de la population de la pauvreté, il permet aussi d'alléger la pauvreté de plusieurs familles nécessiteuses qui sont toujours dans la pauvreté. Cet effet peut être capté en choisissant une valeur de $\alpha \geq 1$.

Cependant, une évaluation plus rigoureuse de l'impact du PNAFN sur la pauvreté doit se faire entre des usages alternatifs d'un même budget. Dès lors, nous devons comparer l'impact sur la pauvreté d'un ensemble de politiques sociales utilisant le même niveau de dépense budgétaire (King, 1983). A ce titre, nous pouvons comparer l'effet du PNAFN sur la pauvreté par rapport à l'effet qu'aurait produit un usage alternatif du même budget en information imparfaite selon le mode d'allocation décrit par l'équation (4-6) ou même en information imparfaite selon le mode allocation décrit par les équations (4-7) et (4-8) :

$$\Delta P_{\alpha}(y; z) = P_{\alpha}(y + T^{PNAFN}; z) - P_{\alpha}(y + T^0; z) \quad (4-10)$$

$$\Delta P_{\alpha}(y; z) = P_{\alpha}(y + T^{PNAFN}; z) - P_{\alpha}(y + T^0; z) \quad (4-11)$$

L'équation (4-10) permet de mesurer dans quelle mesure l'effet du PNAFN sur la pauvreté s'écarte de ce qui aurait été possible si le décideur public avait une information parfaite sur le niveau de vie de tous les ménages. Par contre, l'équation (4-11)

permet de tester si le PNAFN utilise bien l'ensemble des caractéristiques facilement observables des ménages pour cibler ses transferts. Un signe positif de l'équation (4-11) indique que ceci n'est pas le cas et qu'il serait possible de faire mieux en matière de réduction de la pauvreté même en information imparfaite.

Il est aussi indiqué de comparer l'effet du PNAFN sur la pauvreté à l'effet d'autres transferts dont l'objectif est aussi de réduire la pauvreté. Il s'agit notamment des subventions à la consommation gérées par la Caisse Générale de compensation et les subventions d'énergie. Ces programmes deviennent un fardeau de plus en plus lourd sur le budget du gouvernement. Si le PNAFN s'avère un outil plus puissant pour réduire la pauvreté par dinar dépensé, il sera possible de réduire davantage la pauvreté tout en réduisant les transferts des subventions à la consommation des biens alimentaires et de l'énergie. Cela peut se faire en transférant une partie du budget des subventions au PNAFN pour étendre sa couverture aux ménages couverts par l'AMGII ayant les scores estimés à l'aide de l'équation (4-7) les plus faibles.

L'importance relative de l'impact sur la pauvreté de chacun de ces programmes dépend ultimement de la réduction de la pauvreté effectuée qu'ils arrivent à atteindre par dinar dépensé. Elle dépend aussi de la manière dont l'impact de chacun de ces

programmes est estimé, dans la mesure où ces différents programmes contribuent simultanément à l'allègement total de la pauvreté. En effet, l'ordre selon lequel ces programmes sont classés peut influencer considérablement la part de l'allègement total de la pauvreté attribuée à chacun d'eux. Comme il est typiquement arbitraire de privilégier un ordre plutôt qu'un autre, il convient de songer à une règle de partage qui attribue à chaque programme une part de l'effet total qui ne soit pas dépendante de l'ordonnement choisi. La règle utilisée dans ce rapport de recherche a été développée par Bibi et Duclos (2010, 2011). Elle consiste à adapter la valeur de Shapley (1953) au cadre de l'impact de différents programmes sur la pauvreté.

L'adaptation de la valeur de Shapley à l'estimation de l'impact de chaque programme de transfert sur la pauvreté se fait en considérant tout d'abord une distribution initiale (hypothétique) dans laquelle aucun système de transfert n'existe. Supposons qu'on ordonne les 3 programmes de transferts d'une certaine façon. On accorde alors à tous la première source de revenu, en supposant que la baisse de la pauvreté qui est observée est la contribution de cette source à l'allègement de la pauvreté. On ajoute alors à tous la deuxième source de revenu, en supposant que la chute additionnelle de pauvreté qui est observée est la contribution de cette deuxième source à l'allègement de la pauvreté. On procède ainsi pour chacun des

autres programmes, jusqu'à ce que la baisse totale de la pauvreté soit entièrement répartie à travers les 3 programmes.

Une telle attribution est aussi dite répartition selon les bénéficiaires "incrémentiels". Elle dépend d'un ordonnancement donné des différents programmes. On peut normalement qualifier d'arbitraire l'ordre choisi. Cet ordre peut aussi être critique. Il est généralement le cas, par exemple, que, toutes choses étant égales par ailleurs, le programme évalué en premier se voit attribuer une partie importante de la chute totale de la pauvreté, alors que le programme évalué en dernier ne se voit imputer qu'une partie faible de la réduction totale de la pauvreté. L'usage de la valeur de Shapley offre une solution à la fois simple et élégante à ce problème. Il consiste à faire les calculs décrits ci-haut sur tous les ordres possibles des divers programmes et à prendre comme estimé final de leurs impacts la moyenne de l'impact à travers tous ces ordres. Les divers programmes de transferts sont ainsi traités de façon symétrique.

Formellement, considérons un ensemble Γ constitué du niveau de revenu par tête avant tout transfert (soit le niveau de revenu par tête dans la situation de référence) ainsi que tous les transferts T^i , ($\Gamma = \{y, T^1, \dots, T^l\}$) en provenance des différents programmes sociaux i (pour $i = 1, \dots, l$). Les différents programmes de transfert i doivent se partager l'allègement total de la pauvreté, soit

$\Delta P_{\alpha}(y; z) = P_{\alpha}(y; z) - P_{\alpha}(y + \sum_i T^i; z)$. Soit S^i un regroupement quelconque du revenu et de transferts mais qui n'inclut pas T^i . Soit $P_{\alpha}(S^i, z)$ le niveau de pauvreté lorsque le revenu avant transfert et certains transferts à l'exception de T^i sont considérées pour calculer le niveau de consommation par tête des ménages. Soit aussi $\pi_{\alpha}(T^i; z)$ la contribution à la réduction de la pauvreté attribuée au programme de transfert T^i . En présence d'un seul programme de transfert, $\pi_{\alpha}(T^i; z)$ peut être aisément calculé de la manière suivante :

$$\pi_{\alpha}(T^i; z) = P_{\alpha}(S^i; z) - P_{\alpha}(S^i \cup T^i; z)$$

Par contre, en présence de plusieurs programmes de transfert qui agissent simultanément sur le niveau de vie des ménages, l'ordre selon lequel ces programmes sont évalués peut influencer considérablement le niveau de $\pi_{\alpha}(T^i; z)$. Bibi et Duclos (2010) ont démontré qu'en présence de plusieurs programmes, la contribution du programme T^i à la réduction de la pauvreté globale est plutôt donnée par :

$$\pi_{\alpha}(T^i; z) = \frac{1}{2^{(R-1)}} \sum_R [P_{\alpha}(S^{iR}; z) - P_{\alpha}(S^{iR} \cup T^i; z)] \quad (4-12)$$

où R parcourt l'ensemble de tous les $2^{(R-1)}$ ordres possibles d'évaluation des divers transferts pour lesquels S^{iR} est un classement des transferts qui précèdent T^i dans l'ordre R . L'équation (4-12) établit formellement que l'impact sur la pauvreté attribuée au transfert T^i correspond à la somme pondérée

de la contribution marginale de cette source à travers tous les ordres possibles des divers transferts sociaux qui agissent simultanément sur le niveau de vie des ménages.

L'importance de l'impact sur la pauvreté d'un programme de transfert dépend à la fois de l'importance de son budget ainsi que de son efficacité relative à réduire la pauvreté. Dès lors, un moyen utile de jauger l'effet des différents programmes sociaux qui se distinguent clairement par la taille de leur budget respectif est de tenir compte à la fois de la variation de la pauvreté qu'ils engendrent, i.e., $\pi_{\alpha}(T^i, z)$, et du volume des ressources financières qu'ils déploient. Soit p^i le budget par tête du programme de transfert T^i . Un indicateur de ciblage, qui mesure la performance relative de chaque programme à réduire une mesure donnée de la pauvreté, peut être défini par le rapport $E_{\alpha}(T^i; z)$ suivant:

$$E_{\alpha}(T^i; z) = \frac{\pi_{\alpha}(T^i; z) / (\Delta P_{\alpha}(y; z))}{p^i / \sum_j p^j} = \frac{\pi_{\alpha}(T^i; z) / P^i}{\Delta P_{\alpha}(y; z) / \sum_j p^j} \quad (4-13)$$

Lorsque l'indicateur de la performance de ciblage $E_{\alpha}(T^i; z)$ est supérieur à 1, cela indique que le programme i réduit davantage la mesure de pauvreté $P_{\alpha}(y; z)$ par dinar dépensé que l'ensemble des programmes sociaux considérés dans leurs ensembles. Dès lors, pour deux programmes sociaux i et j , si $E_{\alpha}(T^i; z) > E_{\alpha}(T^j; z)$, cela veut dire qu'il est possible de baisser davantage $P_{\alpha}(y; z)$ en augmentant le budget du programme i et en réduisant du même montant le budget du programme j .

Alternativement, il serait possible d'atteindre la même réduction de la pauvreté $\Delta P_\alpha (y; z) = \sum_i \pi_\alpha (\Gamma^i, z)$ en consacrant moins de ressources financières. Cela peut se faire en réduisant le budget du programme j . Cette réduction entraîne naturellement une hausse de la pauvreté. Comme le

programme i réduit davantage la pauvreté par dinar dépensé que le programme j , il faudra moins de ressources supplémentaires au programme i pour contrecarrer la hausse de la pauvreté provoquée par la réduction du budget consacré au programme j .



Les approches de la pauvreté subjective : cadre théorique et pertinence pour un ciblage optimal des populations pauvres

*Nidhal Ben Cheikh, Sami Bibi,
Abir Belloussaief et Imen Mouaddeb*

5. Les approches de la pauvreté subjective : cadre théorique et Pertinence pour un ciblage optimal des populations pauvres

5.1 Intérêt des approches subjectives dans l'évaluation des filets de protection sociale

La performance des programmes d'assistance sociale à réduire durablement la pauvreté des populations bénéficiaires est tributaire d'un nombre de facteurs déterminants dont particulièrement leur capacité à minimiser les erreurs d'identification. Cela explique l'importance que recèle le recours à des évaluations périodiques qui permettent de renseigner sur les limites des approches adoptées en matière de ciblage des populations pauvres. Ces évaluations permettent de produire des évidences qui servent de balisage aux décideurs et gestionnaires des programmes en vue de mettre en œuvre les réformes qui s'imposent. Toutefois, la propension des programmes à minimiser les erreurs d'inclusion et d'exclusion et au bout du champ à favoriser des trajectoires d'autonomisation économique des ménages bénéficiaires des transferts directs dépend de la méthodologie adoptée pour l'identification des individus pauvres. C'est dire aussi tout l'intérêt de dégager des profils différents de populations pauvres ce qui permet de déployer des politiques

différenciées et de pouvoir instaurer, en définitive, un dispositif de ciblage optimal.

L'expérience internationale en matière d'évaluation des programmes d'assistance sociale révèle que l'identification des populations a été très largement dominée par l'approche monétaire, que nous pouvons qualifier d'objective, de la pauvreté. Celle-ci se base souvent sur l'estimation d'un seuil de pauvreté absolu (le coût d'un panier de consommation de première nécessité) ou, dans une moindre mesure, d'un seuil de pauvreté relatif (une fraction du revenu moyen ou médian). S'en remettre à la seule vision monétaire, ou objective, de la pauvreté sous-entend que les différentes approches se recoupent en moyenne au niveau des profilages produits des populations pauvres et vulnérables.

Toutefois, les recherches empiriques au niveau international confirment que la pauvreté est un phénomène complexe, multiforme ayant multiples facettes ce qui nécessite, résolument, d'enrichir le champ de la connaissance en intégrant plusieurs approches complémentaires lors de son

appréhension ; à l'instar des approches de la pauvreté multidimensionnelle et de la pauvreté subjective.

5.2 Élargissement du cadre théorique de la pauvreté : d'une approche monétaire à une approche subjective

Cette prise de conscience de franchir les frontières de l'approche monétaire et d'élargir le spectre d'analyse des phénomènes de pauvreté à d'autres approches s'est faite au fil du temps d'une manière progressive.

Pour de nombreuses années, l'approche monétaire basée sur la fixation d'un seuil de pauvreté absolu constituait le principal ingrédient du modèle du ciblage de la population pauvre dans la quasi-majorité des pays en développement. Cette approche commence par définir un seuil de pauvreté absolu ; souvent en estimant le coût d'un panier de biens de première nécessité couvrant les besoins vitaux d'une famille de référence. Le défi consiste ensuite à identifier l'ensemble des personnes en situation de pauvreté, c'est-à-dire tous les ménages dont le niveau de consommation ou de dépense, ajusté si besoin pour tenir compte de leur taille, leur composition démographique et (idéalement mais rarement en pratique) de leurs besoins spécifiques, se situe en dessous d'un seuil de pauvreté.

Faisant l'écho des critiques lancées par l'école des besoins essentiels (Streeten et al., 1981) qui s'adosse au concept de « biens primaires » développé par Rawls (1971), un nouveau seuil pour les biens et les services non-alimentaires a été rajouté à la composante alimentaire du seuil de pauvreté national.

La théorie des capacités développée par Sen (1983, 1997) a constitué une critique radicale à l'utilitarisme dominant. Pour Sen, la consommation adoptée comme indicateur de bien-être est de loin de suffire pour renseigner sur la pauvreté des individus. A ce titre, il considère que seul le développement des capacités serait à même de permettre aux individus d'accéder à des niveaux de consommation plus élevés, et d'échapper par ricochet, au cercle vicieux de la pauvreté. Ces avancées théoriques fondatrices ont constitué le socle théorique de référence qui favorisa l'émergence des mesures non-monnaïres de la pauvreté à l'instar des indices composites développés à l'initiative du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : l'Indice de Développement Humain (Sen, 1990), l'Indice de Pauvreté Humaine et l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (Alkire et Santos, 2010)¹⁶.

Force est d'ajouter que toutes ces avancées, permises grâce notamment aux travaux de

¹⁶ IDH : Indice de développement humain, IPH : Indice de la pauvreté humaine et IPM : Indice de la Pauvreté Multidimensionnelle.

Sen, ont permis au fil des années de transgresser l'orthodoxie de l'approche monétaire de la pauvreté ; ce qui a favorisé un mouvement d'ouverture à d'autres approches puisant leurs références dans la sociologie (Townsend, 1979), l'anthropologie, la psychologie sociale (Bradburn 1966, Cantril 1965) et l'économie du bonheur (Van Praag 1968, 1971). Les principaux tenants de l'approche de la pauvreté monétaire ne se sont jamais tenus à l'écart de la controverse induite par ces percées théoriques.

Au contraire, des voix se sont élevées pour mettre en relief les principales insuffisances de l'approche monétaire et d'établir des passerelles avec l'approche de la pauvreté subjective.

Ravallion et Lokshin (1998) estiment de leur part qu'il est absolument paradoxal que les économistes d'obédience utilitariste se passent de questionner directement les individus sur leur niveau de vie lors de l'évaluation de l'impact des politiques sur le bien-être. Ils ajoutent que l'estimation de la pauvreté en se basant presque exclusivement sur des variables tels que les dépenses ou la consommation ne cadre pas bien avec l'utilitarisme qui repose sur l'hypothèse centrale stipulant que les individus sont les meilleurs juges de leur bien-être. C'est en ces termes que les approches subjectives qui sondent directement la perception des individus sur leurs conditions de vie et bien-

être se présentent comme étant l'une des voies susceptibles d'assurer la comptabilité avec la subjectivité du concept d'utilité.

Les réponses aux questions posées dans les enquêtes par rapport au bien-être perçu, l'autoévaluation du niveau social des individus, la satisfaction dans la vie et le revenu minimum nécessaire, permettent de fournir ce complément d'information qui serait décisif pour scruter les différents niveaux de bien-être (Van Praag, 1991 ; Kapetyn, 1994). Dans le même ordre d'idée, il n'est pas du tout exclu que les réponses des ménages aux questions relatives à l'évaluation de leur propre niveau de vie tiennent compte du caractère multidimensionnel du bien-être et de la pauvreté. Les ménages qui souffrent par exemple d'un handicap ou d'une maladie chronique révéleront très probablement un niveau de revenu minimum nécessaire pour échapper à la pauvreté plus élevé que le celui révélé par un individu qui jouit d'un bon état de santé. L'analyse de la pauvreté subjective serait donc un moyen approprié pour tenir compte de tous les déterminants du statut social (revenu, état de santé, accès aux services publics, etc.) tout en tirant avantage de la simplicité qu'offre l'analyse unidimensionnelle par rapport à l'analyse multidimensionnelle.

En consacrant dans la pratique la subjectivité de l'utilité, la détermination des niveaux de vie et des seuils de pauvreté serait largement influencée par les préférences des individus.

En dehors des aspects positifs qu'on leur reconnaît, les approches purement subjectives demeurent muettes sur les méthodes devant être déployées à dessein de corriger les phénomènes d'autolimitation des aspirations largement répandus auprès des populations pauvres.

Il importe de mentionner que les rares tentatives d'explorer les phénomènes de pauvreté dans les pays en développement en interrogeant les ménages sur leurs perceptions qualitatives se sont avérées robustes et concluantes, tout aussi que les lignes de pauvreté subjectives déduites des réponses des ménages à la question du revenu minimum nécessaire (QRM) et aussi de leur perception par rapport à leurs besoins en consommation (Ravallion et Pradhan, 2000).

Tous ces développements théoriques étayés par des validations empiriques concluantes appellent à une adoption plus systématique des approches subjectives, non pour supplanter mais pour compléter les approches objectives en vue d'enrichir le champ d'analyse par des phénomènes qui sont restés occultés par les approches classiques. Ce faisant, les résultats d'analyse garantissent ainsi une appréhension plus profonde et exhaustive des différents profils de pauvreté.

5.3 Principales écoles de l'approche subjective de la pauvreté

En matière d'analyse de la pauvreté, les recherches ont été marquées par une polarisation intense entre les tenants de l'école objective quantitative et ceux de l'école purement subjective qualitative. Toutefois, l'approche monétaire subjective qui s'appuie sur la déduction de seuils de pauvreté suite au traitement de la question relative au Revenu Minimum Nécessaire (QRM) a permis d'établir une synthèse intermédiaire conciliante entre les deux écoles.

L'accent sera mis d'emblée dans les sous-sections suivantes sur les approches purement subjectives et les méthodologies déployées pour la détermination des seuils de pauvreté subjective.

5.3.1 Les approches purement subjectives

Les méthodes purement subjectives obéissent à la thèse la plus élémentaire de l'approche utilitariste qui précise que l'individu est le meilleur juge de son propre bien-être. Cela permet de consacrer dans la pratique la subjectivité du concept d'utilité. Ainsi, cette approche se prévaut d'une pratique démocratique dans la mesure où elle repose sur le

principe de l'auto-évaluation des individus à l'aune d'échelles ou de modalités prédéterminées. A contrario des méthodes objectives, ces méthodes ne sont pas conditionnées par des hypothèses obligatoirement arbitraires dans la mesure où l'analyste doit effectuer des choix, ce qui présente l'un de leurs avantages majeurs.

Au sein de cette approche, on distingue généralement deux méthodes auxquelles les économistes, les sociologues ainsi que les psychologues font largement recours. Il s'agit de la méthode dite SWL (Satisfaction with life) et, également, la méthode dite ELQ (Economic Ladder Question).

La satisfaction de la vie (SWL)

SWL est une composante du bien-être subjectif SWB (Subjective Well-Being), un concept plus large qui incorpore les perceptions des individus par rapport aux dimensions relatives au bonheur, l'aisance financière, la perception du niveau de vie, la santé, etc¹⁷. Elle se définit par un processus de jugement cognitif sur la façon dont les individus évaluent leur vie en fonction d'un nombre de critères personnels (McGillivray et Clarke, 2006).

Des siècles durant, philosophes et théologiens avaient gardé l'exclusivité d'analyser le bonheur des individus et d'explorer les voies salvatrices qui permettraient aux individus de maximiser leur bien-être. L'analyse du bonheur a gagné les sciences sociales et notamment la psychologie positive, puis les sciences économiques grâce aux avancées notoires réalisées en matière de statistiques et d'enquêtes.

Ces avancées ont notamment permis d'interroger les individus par rapport à leurs perceptions et leur niveau de vie (Easterlin 2004).

Afin d'identifier les populations subjectivement pauvres, la méthode SWL repose sur une question simple ; les répondants s'auto-évaluent en termes de satisfaction de vie sur une échelle de plusieurs paliers allant de manière croissante des « moins satisfait » aux « plus satisfaits ».

La méthode repose sur la question suivante : « *Globalement, quel degré de satisfaction retirez-vous de votre vie ?* »

La méthode ELQ : Economic Ladder Question

La filiation de la méthode ELQ remonte aux recherches du Dr Hadley Cantril (1965) qui

¹⁷ Les économistes considèrent que les concepts SWL et SWB sont considérés comme étant interchangeables alors que les autres disciplines adoptent une définition extensive du concept SWB.

inventa « The Cantril Self-Anchoring Scale », l'une des premières méthodes à être utilisée pour le calcul de bien-être subjectif.

Le procédé d'auto-évaluation de Cantril propose une échelle croissante gradée de 0 à 10.

Figure 5.1 : Échelle de Cantril comme illustrée dans Pattern of Human Concerns

LADDER DEVICE

10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0

Here is a picture of a ladder. Suppose we say that the top of the ladder (POINTING) represents the worst possible life for you.

C) Where on the ladder (MOVING FINGER RAPIDLY UP AND DOWN LADDER° do you feel you personally stand at the present time? Step number _____

D) Where on the ladder would you say you stood five year ago? Step number _____

E) And where do you think you will on the ladder five years from now? Step number _____

L'extrémité supérieure (10) représente la meilleure situation alors que l'extrémité inférieure (0) représente la pire des situations. Le principe consiste à interroger l'individu sur sa situation actuelle et de se projeter dans le futur en pointant le doigt sur le palier qui correspond à sa perception. La figure suivante illustre clairement cette démarche.

La méthode ELQ, que d'aucuns considèrent comme étant une déclinaison de la

méthode de Cantril (1965), permet de collecter des données subjectives sur le bien-être des individus. Cette méthode invite les individus à évaluer leur bien-être économique en répondant à la question suivante :

« Imagine six paliers où les plus pauvres se situent en bas de l'échelle alors que les plus riches se situent en haut : sur quel palier se situez-vous aujourd'hui ? ».

Cette méthode qui s'appuie sur le concept du bien-être se prête mieux aux mesures de la pauvreté comparée à la méthode SWL qui recouvre des concepts plus larges en termes d'étendue. Le recours à cette méthode pour en déduire des seuils de pauvreté a été concluant pour le cas de la Russie (Ravallion et Lokshin, 2002).

5.3.2 Approches intermédiaires de pauvreté subjective

Comme expliqué précédemment, face à la polarisation des analyses de la pauvreté entre l'école monétaire (objective-quantitative)

et l'école subjective-qualitative, une approche intermédiaire s'est développée permettant de déduire des seuils de pauvreté subjectifs à partir des réponses aux questions IEQ (Van Praag, 1968) et MIQ (Godhart 1977)¹⁸.

La méthode IEQ ou le seuil de pauvreté de Leiden

Comme mesure du bien-être, Van Praag (1968) fait appel à la fonction d'utilité individuelle du revenu qui décrit l'évaluation des niveaux d'utilité du revenu par un individu et est mesurée en posant la question qui suit :

Figure 5.2 : Income-Evaluation Question Van Praag (1965)

Whether you feel an income is good or not so good depends on your personal circumstances and expectations.

In your case you would call youe net ousehold income :

<i>a very low income if it equaled</i>	DM _____
<i>a low income if it equaled</i>	DM _____
<i>an insufficient income if it equaled</i>	DM _____
<i>a sufficient income if it equaled</i>	DM _____
<i>a good income if it equaled</i>	DM _____
<i>a very good income if it equaled</i>	DM _____

Source : Van Praag Ferrer-I-Carbonell 2008. *HappinessQuantified : A Satisfaction CalculusApproach(Revised Edition)*.

¹⁸ IEQ : Income Evaluation Question ; MIQ : Minimum Income Question.

La méthode dite Question du Revenu Minimum (QRM) et l'estimation du seuil de pauvreté subjectif

Cette approche qui a été développée par Goedhart (1977), dans le cadre du programme de recherche de l'école de Leiden, confie aux individus le rôle d'évaluer le revenu minimum adéquat qui satisfait leurs besoins essentiels pour mener une vie décente. Elle est considérée par ailleurs comme étant un cas particulier de l'IEQ de Van Praag.

Selon cette approche subjective, la question de la pauvreté ne se pose plus en termes de minimum vital que les individus doivent atteindre selon les normes de la société dans laquelle ils vivent. La question de la pauvreté se pose plutôt en termes de la perception qu'ont les individus de l'aisance dans laquelle ils vivent, ou de l'écart entre leur niveau de vie et celui qu'ils considèrent eux-mêmes comme un minimum requis. Cette approche se base fréquemment sur les réponses fournies dans le cadre d'enquêtes de niveau de vie des ménages à des questions sur le revenu minimum (QRM) de type :

«Quel niveau de revenu considérez-vous, personnellement, comme un minimum absolu? En d'autres termes, quel est le niveau de revenu en dessous duquel vous ne pourriez joindre les deux bouts?» (Kapteyn et al., 1988).

Les études empiriques s'accordent à démontrer que la réponse à une question de ce type est une fonction croissante du niveau de vie. Les personnes à revenu élevé tendent à suggérer un minimum absolu relativement élevé tout en étant plus faible que leur propre revenu. Par contre, les personnes à revenu modeste tendent à suggérer un minimum requis plus élevés que leur niveau de vie. Autrement dit, il est attendu que l'élasticité du revenu minimum par rapport à l'indicateur de niveau de vie des ménages soit positive mais inférieure à 1.

Des méthodes économétriques ont souvent été utilisées pour estimer la fonction qui relie le minimum subjectif révélé au niveau de vie effectif de son auteur. Depuis le papier fondateur de Goedhart et al. (1977), cette fonction prend assez souvent la forme double logarithmique suivante :

$$\log y_{\min}^h = \beta_0 + \beta_1 \log \frac{y^h}{z} + \beta_2 \log n^h + u^h \quad (1)$$

où y_{\min}^h est la réponse du ménage h (ajustée par sa taille) à la QRM, y^h est un indicateur de niveau de vie par tête de ce ménage (consommation ou revenu ajusté par la taille du ménage), u^h est un terme résiduel et β_0 , β_1 et β_2 sont les paramètres clés du modèle à estimer. Le premier paramètre (β_0) correspond au seuil de pauvreté subjectif par tête moyen révélé par les ménages composés d'une seule personne et dont le niveau de vie est exactement égal au seuil

de pauvreté traditionnel (que nous pouvons qualifier d'objectif par opposition au seuil de pauvreté subjectif). Le deuxième paramètre, β_1 , correspond à l'élasticité du revenu minimum par rapport à l'indicateur de niveau de vie des ménages. Gardes et Loisy (1997) ont prouvé que le « montant minimum » déclaré par les répondants est une fonction croissante de revenu effectif déclaré.

L'existence d'une forte corrélation positive entre le revenu minimum nécessaire et le revenu observé, i.e., β_1 proche de 1, nous éloigne de la notion d'un minimum vital, traduisant les revendications et les aspirations des ménages par rapport à leur niveau de vie actuel.

Le dernier paramètre, β_2 , correspond à l'élasticité de y_{\min}^h par rapport à la taille du ménage; de sorte que $(1-\beta_2)$ correspond à l'élasticité du revenu minimum total du ménage par rapport à la taille du ménage.

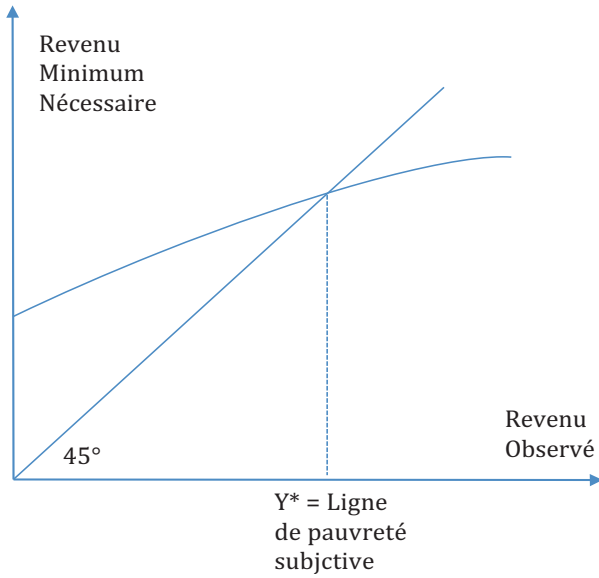
Une valeur négative de β_2 est donc une indication de la présence d'économie d'échelle dans la consommation intra-ménage.

À partir de la relation ci-dessus, il est possible de déduire un seuil de pauvreté subjectif, z_s , tel que les personnes dont le revenu est supérieur à ce seuil estiment en général que leur niveau de vie est adéquat, tandis que celles dont le revenu est inférieur à ce seuil subjectif pensent habituellement qu'il ne l'est pas :

$$\log z_s = \beta_0 + \beta_1 \log \frac{z^s}{z} + \beta_2 \log n \quad (2)$$

$$z_s = \exp \left(\frac{\beta_0 - \beta_1 \log z + \beta_2 \log n}{1 - \beta_1} \right) \quad (3)$$

Graphiquement et selon Godehart et al. (1977), la ligne de pauvreté subjective est le point d'intersection entre la première bissectrice et la courbe des valeurs prédites l'équation de régression (1) pour une valeur donnée de la taille des ménages, n .



L'un des inconvénients majeurs des spécifications de type double logarithmique est l'absence de fondements théoriques qui justifient leur adoption. Cela a amené les analystes à lui préférer plutôt une spécification de type AIDS (Almost Ideal Demand System de Deaton et Muellbauer, 1980). Dans le contexte de l'estimation d'un seuil de pauvreté subjectif, celle-ci peut prendre la forme suivante :

$$w^h = \frac{y_{\min}^h}{y^h} = \gamma_0 + \gamma_1 \log \frac{y^h}{z} + \beta_2 \log n^h + u^h \quad (4)$$

La variable dépendante de l'équation (2) serait supérieure à 1 pour les ménages qui se considèrent pauvres et inférieure à 1 pour les ménages qui se considèrent non-pauvres. Dès lors, le seuil de pauvreté subjectif, z_s , peut aisément se déduire au point où $w^h = 1$ de sorte que :

$$z_s = \exp \left(\frac{1 - \gamma_0 + \gamma_1 \log z - \gamma_2 \log n}{\delta_1} \right) \quad (5)$$



Analyse des comportements informels : déterminants et facteurs explicatifs

Nidhal Ben Cheikh

6. Analyse des comportements informels : déterminants et facteurs explicatifs

6.1 Aux sources de l'emploi informel : Effets désincitatifs de l'assistance sociale et les comportements stratégiques

D'après les dernières estimations, l'emploi informel¹⁹ représente 32 % de l'emploi total (Ben Cheikh et Charmes, 2015) en 2015. La taille de l'emploi informel a toujours préoccupé les décideurs publics en raison de ses impacts néfastes sur la viabilité financière des régimes contributifs assurantiels et également sur les recettes fiscales de l'Etat. De même, les travailleurs informels sont généralement englués dans des secteurs à faible productivité tout en étant exposés aux risques inhérents à l'informalité, tels qu'une chute imprévisible des revenus, les accidents de travail et les maladies professionnelles. A ce titre, en se privant des prestations offertes par les régimes assurantiels (Pension de retraite, assurance maladie, prestations familiales, capital décès, etc.), les travailleurs informels, qu'ils soient salariés ou non-salariés, seraient moins résilients face aux différents aléas et aux chocs exogènes. C'est

en ces termes, que l'emploi informel constitue une source potentielle de pauvreté et de vulnérabilité.

Toutefois, les comportements informels concernent davantage les travailleurs non-salariés (patrons, indépendants) car la décision d'affiliation à un des régimes de sécurité sociale dépend uniquement de leur propre volonté. Or, cette décision dépend d'un nombre de variables déterminantes qui sont susceptibles d'influencer le comportement du travailleur. Il s'agit en premier lieu de sa capacité contributive que le travailleur évalue à l'aune de ses contraintes financières présentes déterminées par un nombre de variables objectives à l'instar de la situation familiale, la taille du ménage, revenus et dépenses mensuelles, etc. D'autres variables subjectives recèlent une importance de taille dans la compréhension des stratégies comportementales adoptées par les travailleurs dans le choix et/ou la transition entre l'informalité et la formalité. Ces variables ont trait particulièrement aux préférences

¹⁹ L'emploi informel se définit tout le long de ce rapport par rapport au contournement de la sécurité sociale, ou le non-paiement des cotisations de sécurité sociale au cours de l'année de l'enquête.

inter-temporelles des travailleurs, à leurs attitudes vis-à-vis de la sécurité sociale, à leur aversion au risque et aussi à leurs perceptions des régimes assurantiels de sécurité sociale.

De même, de récentes études ont démontré que l'existence de régimes non-contributifs qui offrent des prestations similaires à celles offertes par certains régimes de sécurité sociale, auraient tendance à désinciter les travailleurs à opter pour toute trajectoire de formalisation (Perry, 2007 ; Levy, 2008 ; Pagès et Madrigal, 2008).

En effet, des déficiences au niveau de la qualité de ciblage des programmes sociaux et notamment l'AMGII, sont soupçonnées d'influencer le comportement des travailleurs au sein de l'économie informelle, en baissant le coût d'opportunité du processus de formalisation.

Au regard de ce qui précède, les analyses qui ont été menées dans le cadre de cette étude, tentent de répondre aux questionnements suivants :

- a) Est-ce que les prestations de santé qu'offrent les programmes AMGII ou le PNAFN exercent des effets désincitatifs sur les affiliations au sein des régimes de travailleurs non-salariés (RTNS) et des travailleurs à faibles revenus (RTFR) ?
- b) Quelles sont les principaux traits distinctifs

des travailleurs informels bénéficiaires de l'AMGII et du PNAFN notamment ceux à fortes capacités contributives ? Et quels sont les déterminants de leurs comportements informels ?

- c) Quels sont les traits distinctifs des travailleurs informels ayant déjà cotisé au sein des régimes RTNS et RTFR de la CNSS ?
- d) Quels sont les facteurs explicatifs sous-jacents aux transitions in/out des régimes RTNS et RTFR ?

6.2 Approche méthodologique

L'approche méthodologique adoptée en vue de répondre aux questions susmentionnées, s'appuie sur la base de données constituée à partir des enquêtes menées auprès des bénéficiaires de l'AMGII, du PNAFN et d'un échantillon d'affiliés aux régimes RTNS et RTFR de la CNSS.

6.2.1 Mise en relief des incitations perverses et détection de l'emploi informel

Pour les bénéficiaires du PNAFN et du carnet de soins à tarifs réduits (AMGII), les questionnaires ont été administrés à l'ensemble du ménage. Ce qui permet de collecter l'information sur l'ensemble des membres et notamment sur ceux qui bénéficient du carnet de soins à titre d'ayants droit. Cette démarche permet primo de saisir au niveau

national, le nombre total extrapolé des bénéficiaires de soins dans les structures hospitalières publiques moyennant le carnet jaune (AMGII) et le carnet blanc (PNAFN ou AMG1). Secundo, cette démarche permet d'évaluer les capacités contributives du bénéficiaire principal du carnet à la lumière des informations fournies par les différents modules du questionnaire (Pour plus de détails sur l'organisation du questionnaire, voir chapitre 9) et notamment ceux relatifs aux caractéristiques de l'habitat, à la composition du ménage et ses caractéristiques démographiques, la santé et la couverture sociale, le marché du travail (Module : actifs occupés) et les revenus déclarés.

Il convient de préciser que la problématique des incitations perverses ne prend tout son sens que lorsque le bénéficiaire de l'AMGII, nonobstant ses capacités contributives avérées, choisit délibérément d'opter pour des programmes non-contributifs.

Les analyses portées sur les traits distinctifs des travailleurs informels concernent tous les membres du ménage auquel appartient le bénéficiaire de l'AMGII et du PNAFN qui sont occupés sur le marché de travail en tant que salariés ou indépendants, mais qui sont hors du champ de la couverture par les régimes légaux de sécurité sociale.

Quant à l'enquête concernant les affiliés aux régimes RTNS et RTFR de la CNSS, l'échantillon

a été tiré parmi ceux n'ayant pas procédé au paiement de leurs cotisations au cours des années 2011 et 2012 contrairement à leurs comportements de cotisation, constaté comme étant régulier, au cours de la période 2008-2010. Il sied de mentionner que le CRES dispose d'une base de données individuelle exhaustive couvrant tous les régimes légaux de sécurité sociale.

Ainsi, le traitement des modules du questionnaire spécifique aux affiliés de la CNSS (caractéristiques de l'habitat, caractéristiques de base, éducation, santé et couverture sociale, activité économique et occupation et revenus) permet de mettre en relief les principaux déterminants objectifs de la transition d'une situation de formalité à une situation d'informalité. Des questions plus ciblées, seront posées aux travailleurs selon leur statut dans l'emploi (salarié, patron, indépendant avec salariés, indépendant sans salariés, etc.) en vue de saisir d'autres aspects de l'informalité tels que l'emploi informel sein du secteur informel.

6.2.2 Déterminants subjectifs des comportements informels : satisfaction dans l'emploi, préférences inter-temporelles, aversion au risque et attitudes vis-à-vis de la sécurité sociale

Le niveau de satisfaction par rapport à l'emploi occupé et ses différents attributs est l'un des déterminants subjectifs majeurs des comportements informels particulièrement

auprès des salariés que le module « Actifs Occupés » du questionnaire de l'enquête a pris en charge à travers plusieurs questions posées aussi bien aux actifs occupés au sein des ménages AMGII et PNAFN que pour les travailleurs affiliés aux régimes RTNS et RTFR de la CNSS.

Ces questions ont trait au degré de satisfaction par rapport aux variables suivantes :

- Le nombre d'heures travaillées ;
- La couverture sociale ;
- L'adaptation de l'emploi occupé par rapport aux qualifications acquises par le travailleur salarié ;
- Le niveau du salaire ;
- L'emploi occupé d'une manière générale.

D'autres modules spécifiques aux actifs occupés appartenant à des ménages AMGII et aux travailleurs affiliés à la CNSS, sont consacrés au traitement des aspects liés aux attitudes des interviewés vis-à-vis de la sécurité sociale, à leurs préférences inter-temporelles et à leur aversion au risque.

Cette partie a été subdivisée en trois principales parties :

1. Degré de Connaissance de la législation de la sécurité sociale et impacts sur les trajectoires de cotisation (densité de cotisation)

La connaissance de la législation de la sécurité sociale par les travailleurs est une étape cruciale qui leur permet de se projeter dans l'avenir, de lisser le profil temporel de leur consommation, en fonction des prestations offertes par la sécurité sociale dont essentiellement l'ouverture de droit pour une pension de retraite suite à l'accomplissement d'une période de stage (période minimale de stage de 10 ans pour tous les régimes) ou l'atteinte de l'âge légal de départ à la retraite. A cet effet, l'objectif des questions posées dans le cadre du module I du questionnaire (Sécurité sociale) consiste à examiner la connaissance des travailleurs informels et formels de quelques concepts clés de la sécurité sociale.

Car la décision de s'affilier ou pas à un régime de sécurité sociale et puis d'observer une régularité dans le versement des cotisations, présuppose une connaissance des conditions d'affiliation et des prestations auxquels l'affilié est en droit de bénéficier, induisant la réunion de conditions nécessaires pour l'installation d'un état de conscience durable favorable

aux régimes assurantiels de sécurité sociale. Cette masse critique de connaissances sur la sécurité sociale est constituée de plusieurs concepts dont essentiellement le niveau salaire de référence, le salaire de référence sur la base duquel la retraite est calculée, la période minimale de stage, l'âge de départ à la retraite selon la législation en vigueur, le niveau de retraite attendu en fonction des cotisations accumulées, etc.

II. Arbitrages inter-temporels et comportements face au risque

Les comportements adoptés par les individus face à l'incertitude et au risque permettent dans une large mesure de comprendre leurs décisions par rapport à l'affiliation à des régimes de sécurité sociale. A cet effet, les premières questions ont porté sur la perception subjective de l'interviewé de son état de santé actuel et son évolution future, de son niveau de vie actuel et les perspectives de son évolution, les chances (en pourcentage) qu'il garde son travail dans les 12 mois à venir.

D'autres questions ont été consacrées à élucider les préférences inter-temporelles des travailleurs ainsi que leur aversion au risque en s'appuyant sur des mesures robustes

du « facteur d'escompte subjectif » et de l' « indice d'aversion au risque ».

Les interviewés sont priés d'imaginer qu'ils ont gagné à une loterie nationale (Promosport) et que le gain est de 10000 Dinars tunisiens. Même si le gain est sûr, il ne pourrait être retiré qu'après une année. Toutefois, le gagnant a la possibilité de vendre son ticket à un ami contre un montant de 8000 DT payé comptant. Aucune proposition additionnelle, ne lui sera proposée s'il accepte ce deal. Mais, s'il exprime son souhait d'avoir toujours les 10000 DT dans une année, l'enquêteur lui accorde une autre proposition pour 9000 DT ; et puis dans un troisième round, au cas où il continue à opter pour son choix initial, une dernière proposition lui est faite de 9500 DT.

C'est à partir de ces réponses que se déduit différentes tranches du facteur d'escompte subjectif. Selon l'approche développée par Harrison et al (2002) et ses applications empiriques dans les travaux de Peracchi et al (2007) qui constituent notre référence de base pour cette analyse, la valeur du ticket pourrait être définie comme étant $T = x(1+r)$, où r est le facteur d'escompte. Si l'interviewé préfère avoir T après une année et pas

un montant x immédiatement, son facteur d'escompte est inférieur à r . En répétant la question pour les différentes propositions de x , il serait possible d'identifier quatre niveaux du facteur subjectif d'escompte²⁰.

La même méthodologie utilisée pour estimer le facteur subjectif d'escompte est reconduite, mais seulement le gain est payé immédiatement. Toutefois, et contrairement au cas précédent, l'organisation de loterie n'est pas très crédible dans la mesure où la probabilité d'être payé se réduit à 70 %. Ainsi, x se définit comme étant le montant reçu en échange du ticket. Le gain probable de la participation à la loterie, P , est 10000 DT - x avec une probabilité de 70 % et $-x$ pour une probabilité de 30 %. En vue d'aboutir à une mesure de l'indicateur d'Arrow-Pratt de la mesure absolue du risque (ARA), on a adopté l'approche de Peracchi et al. (2007), qui reprend les développements de Guiso et Paiella (2001). Au cas où l'interviewé est indifférent entre le fait de recevoir x et garder son ticket, alors l'aversion absolue au risque s'exprime comme suit :

$$ARA = 2 \frac{E(P)}{E(P^2)}$$

où

$$E(P) = 0.7 (10000 - x) + 0.3 (-x)$$

et

$$E(P^2) = 0.7 (10000 - x)^2 + 0.3 x^2$$

Ainsi, en répétant la question pour différents niveaux de x , il serait possible d'identifier quatre intervalles pour la mesure de l'aversion au risque.

III. Attitudes vis-à-vis de la sécurité sociale

Cette partie du questionnaire s'intéresse davantage au point de vue du travailleur par rapport aux thèmes suivants :

- Le paiement des impôts, en tant que devoir pour tout bon citoyen ;
- Les emplois avec sécurité sociale sont plus stables ;
- Les prestations de la sécurité sociale (pension de retraite, indemnité de maladie, indemnité de couche, soins dans les structures publiques hospitalières, pension d'invalidité, pension de survivants, allocations familiales, capital décès) ;
- Système de santé publique en Tunisie.

²⁰ La méthode de Frederick et al. (2002) : Cette approche se base sur l'adoption d'une fonction d'utilité linéaire qui implique une neutralité vis-à-vis du risque. L'interviewé préfère T si $(x) < u(T) / (1+\delta)$, où δ est le facteur subjectif d'escompte. Si la fonction d'utilité est $u(x) = x^{1-\gamma} / (1-\gamma)$ et γ est une constante relative au paramètre d'aversion au risque, le choix de T implique $\delta < (1+r)^{1-\gamma} - 1$ if $\gamma < 1$. Pour le cas d'une fonction d'utilité linéaire, $\gamma = 0$ et T serait choisi si $\delta < r$. Autrement, si les interviewés présentent des profils différents en termes de γ , les valeurs des facteurs subjectifs d'escompte pourraient être différentes même parmi les individus ayant répondu de la même façon aux questions posées.

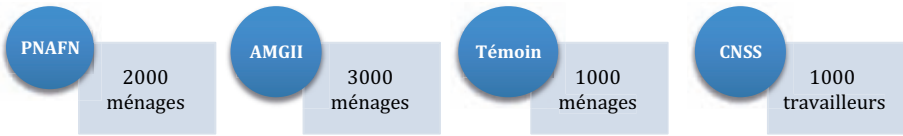


Echantillonnage

Nidhal Ben Cheikh

7. Échantillonnage

En vue de réaliser les objectifs affichés dans les sections précédents, la phase d'enquête prévoyait initialement de mener quatre différentes enquêtes auprès des populations suivantes :



En d'autres termes, le projet cible quatre populations différentes d'où le recours à différents plans de sondage.

7.1 L'échantillon du PNAFN

La population totale est constituée de

199721 familles ayant bénéficié du programme au mois d'Août 2013. La base de sondage est constituée à partir du registre administratif des familles bénéficiaires du PNAFN géré par la CNSS. Ces familles se répartissent géographiquement comme suit :

Tableau 7.1 : Répartition géographique des ménages

	Délégations non sélectionnées	Délégations sélectionnées	Total
Tunis	15058	1034	16092
Ariana	2146	1007	3153
Ben Arous	5318	1601	6919
Manouba	2800	1495	4295
Nabeul	6010	875	6885
Zaghouan	3577	1224	4801
Bizerte	9288	1085	10373
Béja	5767	1695	7462
Jendouba	12228	2043	14271
KEF	8727	1372	10099
Siliana	9217	1348	10565
Kairouan	9331	1585	10916
Kasserine	13014	2378	15392
Sidi Bouzid	9742	2627	12369
Sousse	5737	792	6529
Monastir	4317	876	5193
Mahdia	4725	1328	6053
Sfax	7523	807	8330
Gafsa	6771	3807	10578
Tozeur	3100	1924	5024
Kébili	3053	2027	5080
Gabès	6106	2020	8126
Médenine	5431	1687	7118
Tataouine	2724	1374	4098
Total	161 710	38 011	199 721

Source : Base de données du PNAFN (Août 2013).

Le choix de l'échantillon a été effectué sur la base d'une stratification selon deux critères géographiques : le gouvernorat et la délégation. Un échantillon de 48 délégations a

été sélectionné de manière aléatoire parmi les 262 délégations du pays, à raison de 2 délégations par gouvernorat. Dans chaque délégation sélectionnée, un échantillon

aléatoire de 42 familles a été sélectionné, ce qui a permis d'aboutir à un échantillon global de 2016 familles.

7.2 L'échantillon de l'AMGII

La population totale est constituée de 593363 porteurs de cartes valables de soins à tarifs

réduits (AMGII) au cours de l'année 2013. L'échantillon a été puisé dans une ancienne base de données datant de l'année 2007 qui a été apurée et mise à jour grâce à une collaboration fructueuse entre le CRES, la DGPS, l'Institut d'enquêtes ISTIS et les travailleurs sociaux au niveau des unités locales. Ces familles se répartissent géographiquement comme suit :

Tableau 7.2 : Echantillon de l'AMGII

	Délégations non sélectionnées	Délégations sélectionnées	Total
Tunis	21015	1785	22800
Ariana	4693	3696	8389
Ben Arous	8490	2906	11396
Manouba	8550	5307	13857
Nabeul	29923	4477	34400
Zaghouan	5340	4510	9850
Bizerte	22827	8844	31671
Béja	18223	13145	31368
Jendouba	29010	16417	45427
KEF	19064	11336	30400
Siliana	31636	9614	41250
Kairouan	15085	16415	31500
Kasserine	30803	10231	41034
Sidi Bouzid	24912	12587	37499
Sousse	15831	3869	19700
Monastir	12335	3715	16050
Mahdia	19560	11740	31300
Sfax	34187	5113	39300
Gafsa	16240	7360	23600
Tozeur	-357	6010	5653
Kébili	1956	6644	8600
Gabès	17993	5376	23369
Médenine	15824	7933	7933
Tataouine	4294	6899	11193
Total	407 434	185 929	593 363

A l'instar du PNAFN, Le choix de l'échantillon de l'AMGII a été effectué sur la base d'une stratification selon deux critères géographiques : le gouvernorat et la délégation. Un échantillon de 96 délégations a été sélectionné de manière aléatoire parmi les 262 délégations du pays, à raison de 4 délégations par gouvernorat. Dans chaque délégation sélectionnée, un échantillon aléatoire de 32 familles a été sélectionné, ce qui a porté l'échantillon total à hauteur de 30,72 familles.

Pour chacune des deux enquêtes, un redressement a posteriori a été appliqué sur la base de certaines informations disponibles au niveau de la population mère.

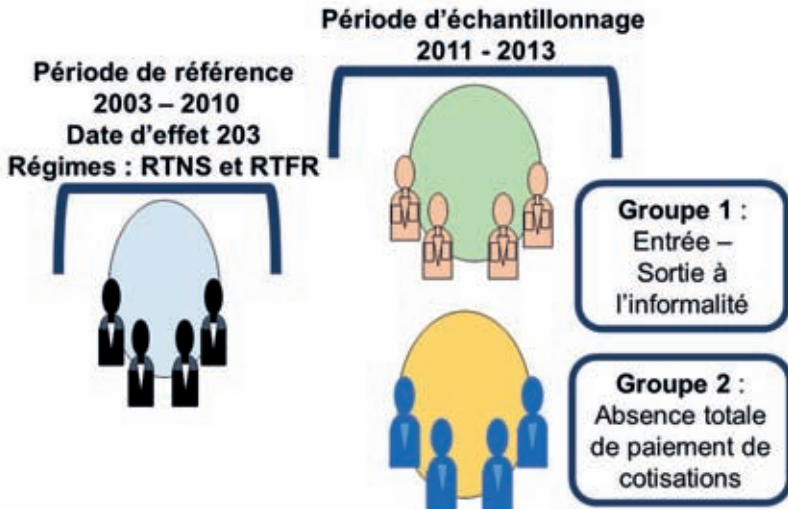
L'échantillonnage proposé s'est limité à une stratification selon la distribution régionale des individus de chaque enquête. La post-stratification permet de caler la structure des échantillons à celle de leurs populations respectives en fonction des données recueillies dans l'enquête et des informations disponibles au niveau de la population mère. En d'autres termes, les informations sur le sexe, l'âge, le régime des bénéficiaires... sont autant de variables clés de redressement des échantillons. Un coefficient de redressement sera accordé à chaque individu en fonction

de sa strate d'appartenance. Cette méthode de post-stratification est couramment utilisée dans les enquêtes auprès des ménages. Elle permet de garantir une meilleure représentativité des échantillons aléatoires.

7.3 L'échantillon des travailleurs informels de la CNSS

Afin d'apporter des réponses aux questions relatives à l'informalité des travailleurs affiliés à la CNSS, des enquêtes ont été menées auprès des travailleurs indépendants agricoles et non agricoles et des travailleurs précaires appartenant au régime des travailleurs à faibles revenus (RTFR). La population mère a été constituée à partir de l'entrepôt de données du CRES (DWH) dans la mesure où des conditions initiales ont été posées pour identifier les travailleurs à intégrer et qui devraient remplir les conditions suivantes :

- Etre affilié de l'un des régimes RTNS ou RTFR de la CNSS depuis 2003 ;
- Les travailleurs devraient observer au moins une régularité minimale dans le versement des cotisations, c'est-à-dire au moins une fois par an sur la période 2003-2010.



L'échantillonnage a été conduit à partir de la base de données des travailleurs qui répondent aux conditions spécifiées précédemment. La

composition des populations de travailleurs ayant été enquêtées se présente comme suit :

	Effectif	En %
RINA	312	48
RIA	88	13,5
RTFR	251	38,5
Total	651	100

La collecte des données

Nidhal Ben Cheikh





































8. La collecte des données

Dans cette évaluation, l'équipe a fait recours à une approche mixte de collecte de données faisant intervenir simultanément des approches qualitatives et quantitatives qui se complètent parfaitement à dessein de collecter des informations qui permettent in fine d'apporter des réponses et des éclaircissements aux différentes questions qui jalonnent ce rapport. Les outils de collecte auxquels cette évaluation a fait appel sont comme suit :

- entretiens individuels menés avec des travailleurs sociaux et des gestionnaires des programmes au niveau central ;
- analyse des réponses aux questions qualitatives posées aux bénéficiaires dans le cadre des enquêtes menées auprès des ménages bénéficiaires du PNAFN, de l'AMGII et aussi auprès d'un groupe témoin exclu de toute forme d'aide sociale ;

- Analyse des différents modules des quatre enquêtes menées auprès des familles bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII, d'une population témoin c'est-à-dire exclue de l'assistance sociale et enfin des travailleurs affiliés à la CNSS (RTNS et RTFR) ;
- Documents de travail et publications de la Direction Générale de la Promotion Sociale.

A chacune des populations ciblées par l'enquête, un questionnaire a été élaboré sous une forme modulaire. Les modules A, B, C, D, F, G et K sont identiques à toutes les cibles. Les modules H, I et J concernent uniquement les actifs occupés des familles bénéficiaires de l'AMGII et de l'enquête spécifique aux travailleurs affiliés à la CNSS (voir questionnaires en annexes).

MODULES	Enquête 1	Enquête 2	Enquête 3	Enquête 4
	PNAFN	AMGII	TRAVAILLEURS	TEMOINS
A Habitat				
B Caractéristiques démographiques				
C Caractéristiques d'éducation				
D Santé et couverture sociale				
E PNAFN/ Exclusion absolue				
F Activité économique (15 ans et plus)				
G Caractéristiques des actifs occupés				
H Sécurité Sociale				
I Aversion au risque				
J Attitudes vis-à-vis de la sécurité sociale				
K Revenus des ménages				

 Modules adressés aux ménages

 Modules adressés aux individus

Résultats de l'évaluation opérationnelle des programmes d'assistance sociale : Analyse des processus, perceptions et satisfaction des bénéficiaires

Nidhal Ben Cheikh



9. Résultats de l'évaluation opérationnelle des programmes d'assistance sociale : Analyse des processus, perceptions et satisfaction des bénéficiaires

Nous commençons cette section par une évaluation opérationnelle et une analyse des processus (section 9.1). Nous analyserons ensuite le fonctionnement du PNAFN et de l'AMGII du point de vue des prestataires de ce programme (section 9.2). Nous examinerons enfin si les transferts du PNAFN ont réduit le soutien familial que les pnafnistes recevaient de leur famille.

9.1 Évaluation opérationnelle et analyse des processus

Cette première composante de l'évaluation s'articulera autour des axes suivants :

- Genèse du PNAFN : aux sources des raisons fondatrices ;
- Analyse rétrospective de l'évolution des transferts monétaires et des familles bénéficiaires du PNAFN ;
- Le PNAFN à l'aune de ses objectifs originels : où en sommes-nous ?

- Les ressources des programmes PNAFN, AMGII et efficacité organisationnelle
- Participation aux programmes, expériences des bénéficiaires et perceptions.

9.1.1 Genèse du PNAFN : les raisons fondatrices

Le programme d'ajustement structurel conduit sous la houlette du FMI fût adopté en 1986 et imposa à la Tunisie un nombre d'engagements pressants en matière de gestion macroéconomique dont la libéralisation progressive des prix et la rationalisation des dépenses de la Caisse Générale de Compensation (CGC). Craignant que le démantèlement graduel des subventions alimentaires ne lèse le pouvoir d'achat des populations pauvres et vulnérables, les autorités tunisiennes ont identifié sur la base des résultats de l'ECBNVM (1985)²¹ de l'INS, 78000 familles susceptibles de recevoir des transferts compensatoires. Ce choix semble

²¹ ECBNVM : L'enquête Consommation Budget Niveau de Vie des Ménages.

aussi puiser sa substance dans une vision qui reconnaît le rôle des transferts sociaux directs dans l'accomplissement d'une redistribution optimale. En effet, c'est à travers cette fonction attribuée aux transferts, que les sphères de la justice sociale et du marché se trouvent réconcilier (A. Guelmani 1996).

C'est bien dans ce schéma historique que l'idée de création d'un revenu minimum completif, s'ajoutant à d'autres formes d'aides sociales, a abouti à la création du PNAFN en 1986. Le PNAFN se distingue d'autres programmes (Cantines scolaires, le programme des jeunes filles rurales, le programme de la famille productive, etc.) par l'octroi d'une aide monétaire permanente desservie sur une base trimestrielle aux familles jugées par des comités d'éligibilité comme étant nécessiteuses et démunies.

Outre l'aide monétaire permanente les familles bénéficiaires du PNAFN et leurs ayants droit bénéficient d'un accès gratuit aux soins (AMGI)²² dans les structures hospitalières publiques.

Un autre programme d'Assurance Médicale Gratuite de type II (AMGII) permet à des travailleurs à court de capacités contributives,

à des licenciés pour des raisons économiques, à des chômeurs de longue durée ainsi qu'à des ménages à faibles revenus, de pouvoir bénéficier de soins dans les structures publiques de santé moyennant le paiement de tarifs réduits. Ce programme qui a été créé dans les années 60, est actuellement géré depuis 1998 par le Ministre des Affaires Sociales.

9.1.2 Analyse rétrospective de l'évolution des familles bénéficiaires du PNAFN et du transfert monétaire

9.1.2.1 Evolution de l'effectif et profil global des bénéficiaires du PNAFN

Le lancement du programme PNAFN en 1986²³ a été profondément conditionné par les résultats de l'ECBNVM de 1985. En effet, l'approche déployée pour l'identification des populations cibles qui sont susceptibles de recevoir les transferts compensatoires ainsi que le montant de l'aide ont été déterminés par le recours aux résultats de l'enquête ayant trait particulièrement à l'incidence numérique des ménages identifiés comme étant pauvres (79000 ménages) et aux seuils de pauvreté (180 DT par ménage et par an dans les zones urbaines et 95 DT dans les zones rurales).

²² AMGI : Il s'agit de l'Assurance Médicale Gratuite de type I dont bénéficie essentiellement les ménages bénéficiaires du PNAFN.

²³ Une Circulaire a été adressée aux gouverneurs en date du 4 juin 1986 annonçant la création du Programme National d'Aides Aux familles Nécessiteuses.

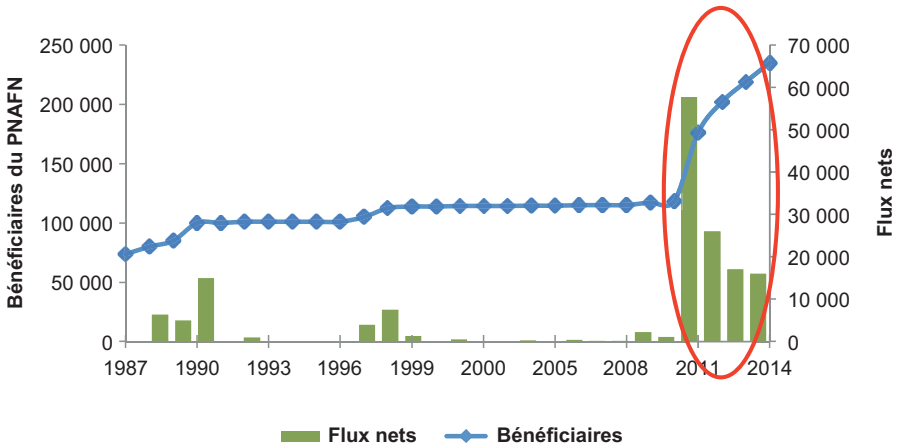
Lors de la première année de démarrage du PNAFN, les services du Ministère des Affaires sociales (MAS) ont pu identifier 60000 ménages comme étant éligibles à l'aide monétaire permanente. Les efforts s'étant poursuivis pour améliorer la couverture des populations pauvres par les prestations du PNAFN, l'effectif total a vite grimpé à 78000 en 1987, puis à 100000 en 1990. Tout juste après, la croissance de l'effectif total des familles bénéficiaires a connu une période de stagnation qui s'est étendue sur la période 1991-1996 pendant laquelle les flux nets (entrées – sorties du registre du PNAFN) étaient pendant plusieurs années successives quasiment nuls. Une période de reprise légère des flux nets a été entamé en 1997 et s'est poursuivie jusqu'à l'année 2010, portant le nombre total de bénéficiaires à hauteur de 118309 contre 105000 en 1997.

Aux lendemains des changements politiques historiques qui ont eu lieu en 2011, les unités locales et régionales du MAS, ont été pendant des mois durant assiégés par des manifestants qui réclamaient davantage de justice sociale et d'aides de la part du gouvernement transitoire. Contraintes par le délitement de l'autorité de l'Etat durant cette période, le gouvernement à travers les gouverneurs et

les directions régionales du MAS, a été amené à consentir à ces revendications. La taille des bénéficiaires du PNAFN a vite explosé passant de 118300 en 2010 à 176000 en 2011 soit une augmentation de 57600 de nouveaux bénéficiaires. A lui seul, ce chiffre représente presque la moitié du nombre des familles bénéficiaires de 2010.

La pression populaire en perte de vigueur, n'a pas empêché le nombre de bénéficiaires de continuer à grimper à des niveaux de plus en plus élevés. A vrai dire, les décisions politiques prises en 2012, 2013 et 2014 par les gouvernements successifs et qui ont porté sur l'augmentation des crédits alloués aux directions régionales du MAS, leur ont permis d'augmenter le quota annuel de familles bénéficiaires. Ces décisions ont porté également sur des révisions du montant mensuel du transfert monétaire alloué aux familles bénéficiaires. Ainsi, le nombre de familles bénéficiaires a été porté aux alentours de 235000 au terme de l'année 2014 contre 202000 en 2012 et 176000 en 2011. Durant la seule période transitoire, le nombre de bénéficiaires a doublé en l'espace de quatre ans, soit une augmentation nette du nombre de bénéficiaires de 116690 familles.

Figure 9.1 : Évolution des bénéficiaires du PNAFN et des flux nets sur la période 1987-2014



Source : Calculs élaborés sur la base des données de la DGPS.

L'analyse du registre administratif du PNAFN géré par la CNSS qui assure l'envoi des mandats électroniques aux familles bénéficiaires, permet de dégager des informations intéressantes sur le sexe, l'année de bénéfice et l'âge des bénéficiaires actuels du PNAFN. Les analyses menées pour l'année 2013, ont

permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- La population des bénéficiaires du PNAFN se répartit à raison de 49,7 % et 50,3 % entre sexe masculin et sexe féminin. De même, 62 % des bénéficiaires sont âgés de plus de 60 ans.

Tableau 9.1 : Structure par âge de la population bénéficiaire du PNAFN

	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	0,0 %	0,0 %	0,1 %
20 - 39	2,1 %	2,9 %	5,0 %
40 - 59	14,5 %	18,4 %	33,0 %
60 - 79	20,2 %	17,6 %	37,8 %
80 - 89	9,8 %	8,1 %	17,9 %
90 ans et plus	3,0 %	3,2 %	6,2 %
Total général	49,7 %	50,3 %	100,0 %

Source : calculs élaborés à partir des registres administratifs du PNAFN.

- Le PNAFN est constitué à raison de 14,7 % de bénéficiaires qui ont intégré le programme au cours des trois premières années de son démarrage, en l'occurrence la période 87-89. Il s'agit pour l'essentiel de populations âgées.
- Les populations ayant intégré le PNAFN après 2010 qui représentent 50,2 % de l'effectif total du PNAFN en 2013, sont constituées particulièrement des deux groupes saillants. Les deux groupes d'âge qui comprennent ceux qui sont âgés entre 40 et 59 et entre 60 et 79, représentant successivement 20,2 % et 17,6 % de la population totale. Il en découle un constat de taille : un bénéficiaire du PNAFN sur cinq ayant bénéficié du PNAFN après la révolution appartient à une tranche d'âge toujours active sur le marché du travail « 40-59 ans ». Ce constat renforce des doutes quant à l'existence d'erreurs d'identification assez importants parmi cette population.

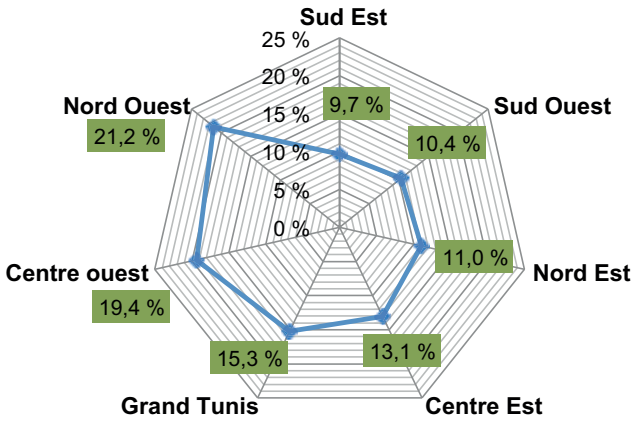
Tableau 9.2 : Structure par âge de la population bénéficiaire du PNAFN

ANNEE DE BENEFICE							
	87-89	90-94	95-99	00-04	05- 10	11-13	Total
Moins de 20 ans	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %
20 - 39	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %	0,6 %	4,1 %	5,0 %
40 - 59	1,4 %	0,8 %	2,1 %	3,1 %	5,3 %	20,2 %	33,0 %
60 - 79	6,6 %	1,8 %	3,7 %	3,5 %	4,5 %	17,6 %	37,8 %
80 - 89	4,3 %	1,0 %	2,5 %	1,5 %	1,9 %	6,7 %	18,0 %
90 ans et plus	2,2 %	0,5 %	1,0 %	0,5 %	0,5 %	1,5 %	6,2 %
Total	14,7 %	4,1 %	9,4 %	8,8 %	12,8 %	50,2 %	100,0 %

Source : calculs élaborés à partir des registres administratifs du PNAFN.

- La répartition géographique des bénéficiaires du programme PNAFN indique que 50,9 % des bénéficiaires vivent dans les régions de l'ouest de la Tunisie, le Nord-Ouest, le centre Ouest et le Sud, soient successivement 21,2 %, 19,4 % et 10,4 %. Il importe de rappeler que les régions de l'Ouest représentent 30 % de la population totale en Tunisie.

Figure 9.2 : Répartition des bénéficiaires selon les régions (en %)



Source : Base de données administrative des bénéficiaires du PNAFN.

- La répartition régionale des bénéficiaires croisée avec l'année de bénéfice, démontre que 40 % des 50,2 % des bénéficiaires actuels ayant bénéficié du PNAFN après la révolution vivent dans les deux régions du Centre Ouest et du Nord-Ouest. Ils représentent ensemble 21,3 % de la population totale des bénéficiaires.

Tableau 9.3 : Répartition des bénéficiaires du PNAFN selon la région et l'année de bénéfice

	GRANDES REGIONS							Total
	GT	NE	NO	GE	CO	SE	SO	
87 - 89	1,5 %	1,6 %	3,2 %	2,1 %	2,6 %	1,6 %	2,1 %	14,7 %
90 - 94	0,5 %	0,5 %	1,2 %	0,6 %	0,5 %	0,5 %	0,3 %	4,2 %
95 - 99	1,4 %	1,0 %	2,2 %	1,0 %	1,9 %	0,8 %	1,0 %	9,4 %
00 - 04	1,5 %	1,0 %	1,6 %	1,5 %	1,4 %	0,9 %	1,0 %	8,8 %
05-10	2,1 %	1,4 %	2,4 %	1,5 %	2,4 %	1,5 %	1,6 %	12,8 %
11 - 13	8,2 %	5,6 %	10,7 %	6,4 %	10,6 %	4,4 %	4,4 %	50,2 %
Total	15,3 %	11,0 %	21,2 %	13,1 %	19,4 %	9,7 %	10,4 %	100,0 %

Source : calculs élaborés à partir des registres administratifs du PNAFN.

Toutefois, il importe de préciser dès maintenant qu'il existe une diversité typologique des bénéficiaires de l'aide monétaire permanente octroyée dans le cadre du PNAFN. Pourront bénéficier de l'aide monétaire aussi bien les chefs de ménages ouvrant par conséquent le droit aux soins de santé gratuits dans le cadre de l'AMGI à tous les ayant droit (enfants, ascendants et personnes à charge), que des personnes âgées ou à besoins spécifiques vivant seules ou au sein d'une famille dont le soutien principal est jugé par le travailleur social traitant comme étant à court de capacités financières.

Il est des situations où une famille pourrait bénéficier de deux transferts monétaires dans le cadre du PNAFN. Ces mesures exceptionnelles pourraient s'expliquer selon les gestionnaires du programme à la DGPS à des situations d'extrême pauvreté et de dénuement qui s'expriment dans la majorité des cas à travers l'invalidité du chef de ménage et de cas d'handicaps profonds d'enfants ou des personnes à charge.

9.1.2.2 Envolée du montant relatif du transfert monétaire : le double risque d'une trappe à inactivité et d'une paupérisation des bas salaires

D'un point de vue méthodologique, une

série mensuelle du transfert monétaire a été constituée en procédant en deux étapes. La première consiste à calculer les moyennes annuelles des transferts trimestriels octroyés aux familles car des réévaluations interannuelles du montant du transfert sont intervenues pour plusieurs années de la période 1987-2013 (Exemple : 4 fois en 1988, 3 fois en 1990, 3 fois 1997, etc.). C'est seulement au cours de l'année 2012 qu'une décision a été prise par le gouvernement en vue mensualiser le mandatement électronique des transferts monétaires du PNAFN à l'adresse des familles bénéficiaires. En deuxième étape et à partir de la série des transferts trimestriels moyens, qu'une série des transferts mensuels moyens a été constituée.

Un autre transfert pour les enfants scolarisés issus de familles bénéficiaires du PNAFN a été créé en 2007 et s'est greffé au transfert monétaire mensuel. Les familles bénéficiaires du PNAFN et éligibles à ce programme, recevront 10 DT en plus du transfert pour un enfant scolarisé (120 DT en total), 20 DT pour deux enfants scolarisés et 30 DT plafonné à trois enfants. Le nombre des ménages bénéficiaires de ce transfert additionnel se répartissent comme suit selon le montant de l'aide scolaire :

Tableau 9.4 : Répartition des bénéficiaires selon le montant du transfert

Montant en DT	Nombre	En %
110	162 483	81 %
120	14 082	7 %
130	12 352	6 %
140	10 804	5 %
Total	199 721	100 %

L'analyse de la série mensuelle des transferts monétaires octroyés aux familles bénéficiaires du PNAFN est une étape cruciale dans l'analyse du fonctionnement du PNAFN et de son impact sur le niveau de vie des populations bénéficiaires. Il importe aussi d'opter pour une mise en perspective comparative de deux dynamiques d'évolution simultanées, celle du transfert monétaire en tant qu'assimilé à un revenu minimum completif et celle du salaire minimum appliqué sur le marché de travail tunisien (SMIG régime 48 heures). Il serait aussi tentant d'approfondir ultérieurement l'analyse en rapportant l'évolution du transfert monétaire avec d'autres minima sociaux (allocation de vieillesse, pension de retraite, allocation d'invalidité, etc.). Comme indiqué auparavant, le transfert monétaire de démarrage du PNAFN en 1986 a été indexé sur le seuil de pauvreté dans les zones rurales, soit 23.1 DT par trimestre et 7.7 DT par mois.

Depuis son démarrage, le montant nominal du transfert monétaire a été régulièrement et substantiellement réévalué notamment pendant la période 2011-2015.

Conséquemment, il a été rapidement porté de 7.7 DT en 1987 à 15 DT en 1990, 36.3 DT en 2000, 56.7 DT en 2010 et enfin à hauteur de 150 DT suite à une décision prise par le nouveau gouvernement en février 2015. Somme toute, grâce à ces revalorisations, le transfert nominal a été multiplié par 20 en l'espace de 29 ans alors que le SMIG n'a été multiplié que par trois. Il importe de signaler que les augmentations les plus importantes du montant du transfert monétaire ont eu lieu après la révolution, qui plus est, distancient de loin en termes d'accroissement nominal (voir tableau ici-bas) toutes les revalorisations successives décidées au cours de la période 1987-2010.

En vue d'analyser l'évolution du pouvoir d'achat du SMIG et du transfert, on a tout

d'abord fait usage de l'indice des prix à la consommation familiale (base 100 en 2005) en tant que déflateur, ce qui revient implicitement à dire qu'il n'y ait pas de différences notoires entre le panier de consommation du « Smigard » et celui du bénéficiaire du PNAFN. La trajectoire d'évolution du transfert monétaire qui vient d'être décrite a permis à son pouvoir d'achat de s'apprécier considérablement, à telle enseigne qu'il a quintuplé sur la période 1987-2014 ce qui correspond à taux de croissance du transfert à prix constants de l'ordre de 6 % en moyenne par an. A l'inverse des pnafnistes, les smigards ont vu leur pouvoir d'achat décliner selon un taux annuel moyen de l'ordre de -0,2 % et n'ont jamais pu

retrouver le pouvoir d'achat du SMIG à prix constant atteint en 1987.

Cette dévalorisation réelle du SMIG a été engendrée par plusieurs facteurs dont essentiellement la montée de l'inflation durant la période de l'ajustement structurel 1987-1992 et la volonté des pouvoirs publics de cantonner les revalorisations annuelles dans des limites déterminées par le profil de la compétitivité-prix des exportations tunisiennes.

De même, le transfert monétaire du PNAFN rapporté au SMIG a connu une montée rapide passant 7 % en 1987, à 22 % en 2010 et puis porté à hauteur de 45 % en 2015.

Tableau 9.5 : Évolution simultanée du transfert monétaire du PNAFN et du SMIG

Année	SMIG	Tansfert	Acc* Absolu	PNAFN/SMIG	SMIG*_PCST	PNAFN*_PCST
1987	110,0	7,7b	0,0	7 %	231,7	16,1
1990	128,0	15,0	1,7	12 %	218,1	25,6
1995	159,1	25,8	0,0	16 %	207,2	33,6
2000	187,0	36,3	0,0	19 %	210,3	40,9
2005	224,2	43,3	0,0	19 %	219,4	42,4
2010	272,5	56,7	0,0	22 %	218,5	45,4
2011	286,0	68,3	11,7	25 %	220,2	52,6
2012	320,0	92,5	24,2	32 %	232,6	67,2
2013	325,0	105,0	12,5	33 %	222,8	72,0
2014	335,0	115,0	10,0	35 %	218,7	75,1
2015	335,0	150,0	35,0	45 %		
Croissance moyenne (1987-2014)					-0,2 %	6,0 %

Source : Calculs des auteurs sur la base des statistiques du MAS.

* Acc Absolu : Accroissement absolu ; PCST : Prix constants

Figure 9.3 : Évolution du PNAFN par rapport au SMIG

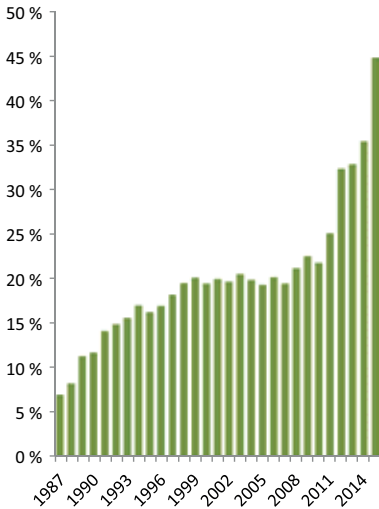
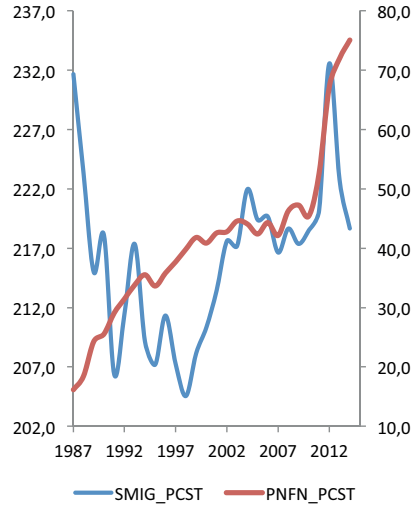


Figure 9.4 : Évolution du SMIG et du transfert à prix constants



Source : Calculs des auteurs sur la base des statistiques du MAS.

Les trajectoires dissemblables d'évolution du transfert monétaire et du SMIG traduisent décidément une dégradation du pouvoir d'achat des populations occupées particulièrement en bas de la hiérarchie salariale et une réduction progressive de l'écart entre le salaire minimum de référence sur le marché de travail (SMIG) et le transfert monétaire principal octroyé aux familles nécessiteuses. Il importe dorénavant de porter une attention particulière à cet écart qui est absolument déterminant en matière d'incitation à l'emploi et aux processus de formalisation de l'emploi.

D'ailleurs, comme le PNAFN n'est pas accompagné d'un mécanisme d'incitation à l'emploi, il pourrait devenir pénalisant pour l'offre de travail notamment suite aux changements intervenus au niveau de la structure par âge des populations bénéficiaires après 2011 (voir tableau 9.3). Cela a bien été illustré par la loi d'airain des mécanismes de soutien aux bas revenus (Haveman 1996 ; Bourguignon et Chiappori 1997) qui stipule que le ciblage des populations pauvres et l'incitation à l'emploi constituent deux objectifs contradictoires. En effet, l'inexistence d'une structure, disposant d'une base de

données unifiée, et exerçant un contrôle systématique sur tout l'éventail d'aides sociales accordées (PNAFN, AMGII, aides scolaires, chantiers régionaux, aides au logement, aides accordées dans le cadre des politiques actives de l'emploi, etc.) inciterait des ménages fraudeurs à collecter simultanément plusieurs aides.

Une tendance à la paupérisation des actifs occupés en bas de la hiérarchie salariale

Pour dresser un tableau complet de l'évaluation du transfert monétaire octroyé dans le cadre du PNAFN par rapport aux minima sociaux, l'analyse a été étayée davantage en faisant intervenir dans les analyses les mesures du seuil de la pauvreté absolue adoptées pour les années 1990, 2000, 2005 et 2010 (INS BAD 2012). Tout d'abord, on a procédé au calcul d'un seuil de pauvreté absolue moyen au niveau national et puis à l'actualisation du seuil de 2010 au prix de l'année 2014.

Il importe aussi d'attirer l'attention sur les changements méthodologiques d'estimation des seuils de pauvreté qui sont intervenus successivement en 2000, 2005 et 2010.

Seulement, la nouvelle approche adoptée en 2010 se démarque nettement des anciennes méthodologies eu égard à l'ampleur des changements intervenus²⁴. Il s'agissait d'une réponse induite par le constat patent d'une croissance soutenue du revenu par habitant observée depuis les années 90 et de la transformation des habitudes de consommation des ménages tunisiens, n'ayant pas été accompagnés par une réévaluation des seuils de pauvreté à des niveaux conséquents. Cette nouvelle méthodologie a permis de recalculer les seuils de pauvreté et tous les indicateurs s'en rattachant, pour les années 2000, 2005 et 2010.

Au-delà des différences d'approches méthodologiques adoptées pour l'estimation des indices de pauvreté, le seuil de pauvreté relatif, rapporté au SMIG ou au transfert monétaire du PNAFN, traduit les choix de politique économique de la période concernée en matière de politiques redistributives et surtout le contenu des compromis sociaux qui sous-tendent la « forme du rapport salarial »²⁵ autour duquel s'articule les normes de production et les normes de consommation dominantes en Tunisie au cours de la période 1990-2015.

²⁴ Pour plus de détails techniques sur les aspects méthodologiques voir le rapport de l'INS et de la BAD « Mesure de la pauvreté, des inégalités et de la polarisation en Tunisie », Octobre 2012, Tunis.

²⁵ On appelle selon Boyer (1986) « forme du rapport salarial » l'ensemble des conditions juridiques et institutionnelles qui régissent l'usage du travail ainsi que la reproduction de l'existence des travailleurs ».

Outre la dévalorisation à prix constants du SMIG au cours de la période 1987-2014 démontré précédemment contre une appréciation significative du pouvoir d'achat des pnaïstes, corollaire d'une ponction systématique du pouvoir d'achat des populations actives occupées vers les populations pnaïstes déclarées majoritairement inactives, on a assisté également à une dévalorisation relative manifeste du SMIG vis-à-vis du seuil de pauvreté absolue. L'écart entre ses deux grandeurs qui était censé s'élargir en faveur des smigards en vue soutenir le niveau de vie les populations les moins nanties de la classe moyenne, s'est renversé à partir des années 2000 : le rapport est passé de 140 % en 1990 pour se situer aux alentours de 65 % en 2015 (Voir tableau et graphique ci-dessous). Le transfert monétaire alloué aux familles nécessiteuses, ne représentant actuellement seulement 27 % du seuil de pauvreté contre 16 % en 1990, serait de loin de prétendre à un

quelconque rôle d'atténuation effective de l'incidence numérique de la pauvreté. Sans conteste, la dégradation manifeste du SMIG par rapport à la ligne de pauvreté notamment celle de 2015, est en mesure de compliquer davantage toute tentative d'amélioration du niveau du transfert monétaire en ciblant l'indice de sévérité de la pauvreté. Une donne d'importance cruciale se dégage nettement de ce constat et s'interpréterait comme une véritable alerte : le seuil de pauvreté pour un ménage tunisien en 2015 est plus élevé de 50 % que le SMIG de la même année. Il s'agit d'une résultante attendue des dynamiques vicieuses qui se sont enclenchées en raison du non accomplissement de la réforme des mécanismes d'assistance sociale et de la compensation en Tunisie. ***Cet écart grandissant entre le SMIG et la ligne de pauvreté pour un ménage, obligerait les décideurs à reporter les discussions sur l'instauration d'un Revenu Minimum universel aux décennies à venir.***

Tableau 9.6 : Évolution du SMIG et du PNAFN par rapport au seuil de pauvreté

	1990	2000	2005	2010	2015
Seuil de pauvreté/Mois/Ménage Dinars courants	92	256	294	362	550
Rapport SMIG/Seuil de pauvreté	140 %	73 %	76 %	75 %	65 %
Rapport PNAFN/Seuil de pauvreté	16 %	14 %	15 %	16 %	27 %

Source : Calculs et compilations de l'auteur sur la base des documents de l'INS et du MAS.

Les analyses menées dans le cadre de cette sous-section nous mènent droit vers deux conclusions cruciales :

1. La dévalorisation relative du SMIG vis-à-vis de l'indice des prix à la consommation familiale (IPC), du seuil de pauvreté absolue et du montant du PNAFN pourrait être assimilé à un coût de non-redéploiement de l'appareil productif et de non-accomplissement de la réforme de la politique de compensation et des mécanismes d'assistance sociale dont essentiellement le PNAFN. En d'autres termes, la réforme de la caisse générale de compensation a exigé initialement la prise en charge des aspects redistributifs par l'assistance sociale ciblée et particulièrement moyennant des transferts monétaires idoines aux populations pauvres et vulnérables d'où l'idée de création du PNAFN.

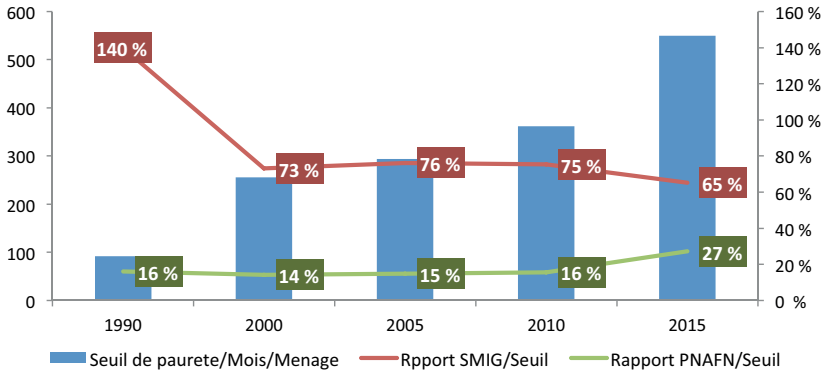
Ce qui aurait pu désarticuler la forme du rapport salarial de son support de légitimation économique qui consiste à maintenir les salaires à des niveaux assez bas pour doper les avantages comparatifs de la Tunisie. En d'autres termes, une réforme aboutie et accomplie des mécanismes d'assistance sociale (Revenu minimum par ménage sous condition de ressources, nouvelles

formes de ciblage, etc...) aurait pu appuyer les autorités à démanteler le dispositif de subventions universelles (Compensation des produits énergétiques et alimentaires) et permettre in fine la libération du potentiel productif de l'économie nationale qui s'est faite l'otage de ses propres avantages comparatifs.

2. La dégradation avérée de la situation des smigards du fait d'une ponction systématique du pouvoir d'achat des actifs occupés en bas de la hiérarchie salariale en faveur des populations inactives bénéficiaires de l'assistance sociale aurait entraîné en dynamique un tassement vers le bas de la distribution des salaires ce qui aurait pu entraîner et engluer des pans entiers de salariés dans des situations de précarité, de vulnérabilité face à moult aléas et de pauvreté potentielle.

3. La mise en place d'un socle de base de protection sociale (réforme de la CGC et redéploiement de l'assistance sociale) accompagnée d'un découplage entre la détermination du SMIG et la compétitivité-prix des secteurs exportateurs, pourrait à terme aboutir au renversement de cette tendance vicieuse de paupérisation des bas salaires et d'apparition de trappes à inactivité ou à bas salaires.

Figure 9.5 : Évolution du SMIG et du PNAFN par rapport au seuil de pauvreté



Source : Tableau 8-6 précédent.

9.1.3 Le PNAFN à l'aune de ses objectifs originaux : Où en somme nous ?

9.1.3.1 Les premières orientations du PNAFN : des engagements non remplis

Comme expliqué dans les paragraphes de la sous-section précédente, le PNAFN a été créé principalement pour accompagner le démantèlement progressif de la CGC en atténuant les retombées négatives de l'ajustement structurel sur les populations à faibles revenus, vulnérables et pauvres. Une lecture approfondie des documents internes du MAS durant les premières cinq

années du PNAFN (1987-1991) démontre que l'intention initiale des autorités publiques consistait à le transformer en un instrument majeur de redistribution en direction de franges de populations de plus en plus en larges particulièrement celles situées en bas de la hiérarchie de distribution des revenus.

Après le démarrage du PNAFN, des orientations stratégiques ont été élaborées en vue d'imprimer l'efficacité requise au fonctionnement du programme. Selon un document du MAS (1993)²⁶, ces orientations se profilaient comme suit :

²⁶ Mf حول تركيز سجلات محلية جهوية ووطنية للفقير، وزارة الشؤون الاجتماعية، الإدارة العامة للنهوض الاجتماعي، جويلية 1993

- la création d'un système d'information assurant le suivi du niveau de vie des familles bénéficiaires et d'un registre de la pauvreté sur la base des données collectées par les travailleurs sociaux sur le plan régional et local ; Ces informations guideront les autorités publiques dans la mise en œuvre des politiques et la conception de programmes appropriées orientés aux populations à faibles revenus ;
- l'unification des programmes de transferts monétaires permanents en vue d'éviter des situations où des ménages pourraient bénéficier simultanément de plus d'une aide ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de monitoring, d'évaluation et de suivi des programmes de transferts sur la base d'indicateurs de performance ;
- l'optimisation du processus d'identification des populations bénéficiaires en faisant appel à des critères et des indicateurs objectifs ce qui permettrait de limiter l'ampleur des erreurs d'inclusion et de la culture d'assistance ;
- l'actualisation de la liste des bénéficiaires (1991) sur la base des nouveaux critères d'éligibilité établis principalement autour de la comparaison entre le revenu du ménage et le seuil de pauvreté déterminé par l'INS et d'autres indicateurs de niveau de vie, ce qui permettrait d'aboutir un classement des ménages selon les scores obtenus par chacun d'eux ;
- l'établissement d'un profilage robuste des familles nécessiteuses permettrait de les orienter vers des programmes qui s'adaptent mieux à leurs situations ;
- la révision périodique du montant du transfert permanent en l'adaptant progressivement aux besoins des familles identifiées selon un nombre de critères à l'instar de la situation du soutien principal au bénéficiaire, la taille du ménage et le milieu de résidence (urbain/rural), le revenu du ménage, la prévalence du handicap et des maladies de longue au sein du ménage.

Une dynamique pour concrétiser ces orientations ambitieuses n'a pas tardé à s'enclencher. Vers la fin de l'année 1991, le MAS a pris la décision cruciale de procéder à une révision intégrale du PNAFN. Cette décision s'appuyait sur un constat ayant été relevé par les travailleurs sociaux et les gestionnaires du programme qui s'articulait autour des points suivants :

- la multiplication des cas de familles bénéficiant indûment du PNAFN (erreurs d'inclusion) ;
- l'apparition d'un déséquilibre au niveau de l'affectation des quotas de familles bénéficiaires du PNAFN aux gouvernorats ;
- limites avérées et manifestes constatées au niveau du système de

gestion, de suivi et d'évaluation du programme.

Cette révision intégrale qui a démarré en 1993, a consisté initialement à enquêter 150000 familles dont 101000 bénéficiaires du PNAFN et 54000 familles inscrites sur les listes d'attente. Cette opération permettrait de collecter sur la base d'un questionnaire couvrant plusieurs modules (Caractéristiques démographiques, conditions de l'habitat, éducation des membres du ménage, santé et couverture sociale, activité économique et revenus) des informations pertinentes sur la situation de chaque ménage, condition sine qua non, d'un suivi régulier pouvant aboutir à des situations de sortie de la pauvreté. Les résultats de cette enquête exhaustive a permis d'élaborer une stratégie de lutte contre la pauvreté en Tunisie faisant intervenir outre les programmes du MAS, les programmes de génération de revenus et d'emploi gérés par le Ministère du Développement Economique. Il importe de préciser que cette révision, et selon les documents consultés de la DGPS, était censé avoir lieu périodiquement tous les cinq ans.

Il a fallu attendre 20 ans pour qu'une décision d'entreprendre une deuxième révision totale ait été prise aux lendemains de la révolution. Délibérément, la majorité des orientations annoncées dès la création

du PNAFN et décrites ci-dessus, sont restées lettre morte.

9.1.3.2 Le PNAFN dévoyé de ses objectifs originaux sur la période 1994-2015

Comme la réforme de la CGC qui était censé intervenir durant la période d'ajustement structurel a été toujours ajournée sine die, l'argument nodal qui prédestinait le PNAFN à jouer un rôle central dans la sphère de la répartition secondaire des revenus s'est effrité rapidement notamment suite aux tournants qu'a connus la vie politique tunisienne à partir de 1995.

L'engluement rapide de l'ancien régime dans un mode de gestion de la Tunisie dominée par des considérations sécuritaires a relégué au second plan l'exécution d'un nombre de réformes économique jugées vitales pour la transformation du modèle de développement de l'économie tunisienne. Fatalement une nouvelle dynamique s'est installée autour des programmes et des transferts sociaux.

Le PNAFN et tous les programmes d'assistance sociale connexes (Aides scolaires, aides conjoncturelles, autres programmes du MAS, Fonds national de la solidarité, etc...) se sont mués rapidement en instruments de gestion à fil tendu des pressions sociales (gestion

des catastrophes naturelles dans certaines régions, évènements du bassin minier de Gafsa en 2008, déchaînements des revendications de tous bords après la révolution, appui conjoncturel à des personnes en difficulté, etc...) et de la misère. Le PNAFN qui était censé jouer un rôle crucial dans la libération du potentiel productif de l'économie nationale a été désarticulé partiellement de la sphère de redistribution et annexé à l'armada d'instruments et de politiques mobilisés pour assurer la légitimation politique de l'action de l'ancien régime.

Pour toutes ces raisons, le PNAFN s'est transformé en un moyen de gestion approximative de la pauvreté et de toutes ses manifestations tout en étant dépourvu d'un point de vue des moyens financiers, humains et logistiques mobilisés, de la capacité de contribuer d'une manière effective à une réduction significative des phénomènes de pauvreté qu'il est censé combattre.

Ce détournement du PNAFN de ses objectifs originels et son appauvrissement de toute vision stratégique de long terme, fût l'œuvre de la sphère politique, contre le gré même des gestionnaires du programme au niveau du MAS et notamment des travailleurs sociaux qui étaient animés d'une réelle

volonté de transformer l'action sociale dans leurs zones d'intervention. Il importe aussi de mentionner, que l'enlisement du PNAFN dans une gestion approximative de la pauvreté et des revendications sociales s'est poursuivie après la révolution et aurait même pris des dimensions beaucoup plus importantes.

9.1.4 Les ressources des programmes PNAFN et AMGII : Quid de l'efficacité organisationnelle de l'approche actuelle de travail social ?

9.1.4.1 Les travailleurs sociaux : Un corps professionnel au cœur de l'action sociale en Tunisie

La gestion des programmes d'assistance sociale en Tunisie et particulièrement du PNAFN et de l'AMGII relève du mandat de la Direction Générale de la Promotion Sociale (DGPS). Les politiques et les programmes d'assistance sociale sont conçus au niveau gouvernemental dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté et de prise en charge des catégories sociales à besoins spécifiques (Handicapés, personnes âgées, enfance en difficulté, mères célibataires, etc...). La DGPS, en tant que structure de gestion des programmes d'assistance sociale les plus étendus en termes de populations couvertes – on estime actuellement le nombre de bénéficiaires des prestations

des programmes offerts par la DGPS à près 3 million d'individus – dispose d'un réseau d'antennes régionales et locales couvrant tous les gouvernorats et la quasi-majorité des grandes délégations de la Tunisie.

Ce réseau de directions régionales et d'unités locales de promotion sociale permet d'assurer l'interface avec le citoyen et l'encadrement des bénéficiaires des différents programmes sociaux gérés par le Ministère des Affaires Sociales. Cette interface et toutes les activités s'y rattachant est l'œuvre des travailleurs sociaux qui constituent l'épine dorsale de la DGPS, qui compte aujourd'hui 1771 spécialistes de travail social.

Les travailleurs sociaux sont généralement recrutés par voie de nomination directe parmi les diplômés de l'Institut National du Travail et des Etudes Sociales (INTES) et s'organisent dans le cadre d'un corps professionnel spécifique et spécialisé dans l'action sociale. Les dispositions des articles 1 à 4 du décret N°2013-304 du 11 janvier 2013 fixant le statut particulier du corps des travailleurs sociaux du MAS, énumèrent les missions devant être conduites par ces derniers dans l'exercice de leurs attributions.

Il s'agit principalement des missions suivantes :

- contribuer à la conception, le suivi et la mise en œuvre des politiques et des programmes d'assistance sociale ;
- élaborer des enquêtes et des rapports sociaux dans le cadre de l'identification active des populations susceptibles de bénéficier des aides sociales offertes par les programmes gérés par la DGPS ;
- émettre aussi leurs avis par rapport à l'octroi des aides monétaires permanentes accordées dans le cadre du PNAFN et des carnets de soins à tarifs réduits suite à l'analyse de la situation des ménages en question à l'aune des critères d'éligibilité établis par le MAS.

Effectivement, le modèle de travail social adopté en Tunisie est caractérisé par une forte implication des travailleurs sociaux tout au long des différentes étapes du processus de ciblage des aides sociales. Cette implication serait également corollaire d'un large pouvoir discrétionnaire dont bénéficie les travailleurs sociaux au regard de la centralité du rôle qu'ils assument au sein de tout le système. En effet, le modèle de travail social leur attribue une fonction toute puissante qui consiste à assurer l'interface avec des pans entiers des populations pauvres et vulnérables, soit 30 % de la population tunisienne. De même, dans certaines zones rurales ou reculées peu desservies par les services

publics, les travailleurs sociaux pourraient même intercéder en faveur des populations locales auprès d'autres services de l'Etat notamment pour des motifs en rapport avec l'éducation des enfants ou la santé d'une manière générale.

Il importe aussi d'ajouter que les différentes étapes majeures du processus de ciblage, commençant par la prospection des populations potentiellement bénéficiaires des programmes d'assistance sociale, aboutissant à l'octroi de l'aide demandée au ménage cible, se caractérisent par une forte implication du corps des travailleurs sociaux (voir Figure 2.2).

Les textes de référence de base régissant les critères et les conditions d'attribution des aides sociales aux bénéficiaires

confèrent au travailleur social un pouvoir discrétionnaire relativement important. Cette influence est d'autant plus grande que l'Identifiant Unique National (IUN) qui permet et rend possible la conduite de recoupements entre différentes bases de données administratives (data cross checking) tarde à être mis en place.

En effet, un dispositif de ciblage qui s'appuie sur un système d'information (Management Information System) fonctionnel des familles jugées pauvres et vulnérables et qui bénéficie d'un accès automatisé aux bases de données administratives à l'échelle individuelle, serait en mesure de vérifier certaines informations cruciales fournies par les bénéficiaires aux travailleurs sociaux et consignées au sein de l'enquête sociale.

Figure 9.6 : Les phases d'attribution de l'aide monétaire directe aux familles nécessiteuses



Source : Nidhal Ben Ceikh , document du CRES.

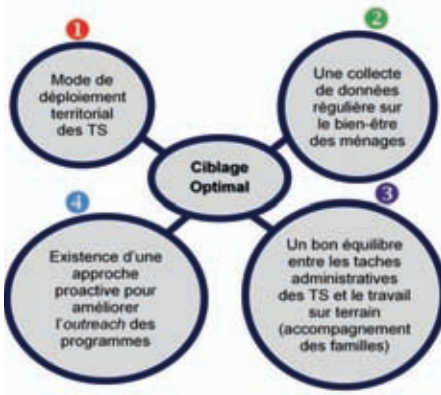
Références : Circulaire conjointe entre le Ministre d l'intérieur et le Ministre des Affaires Sociales.

Ces informations ont trait essentiellement à la grappe familiale du bénéficiaire en question, à l'occupation des différents membres du ménage afin d'évaluer la capacité financière des soutiens familiaux, à l'éducation des enfants et leurs trajectoires scolaires, à la santé des membres du ménage et la prévalence du handicap, et enfin aux moyens de transport en possession du ménage, qui sont fortement associés à la

dépense monétaire et au niveau de bien-être.

Au regard de la centralité du rôle joué par les travailleurs sociaux dans le fonctionnement des programmes d'assistance sociale, il est extrêmement instructif pour la présente évaluation de comprendre les canaux par lesquels s'exerce l'influence de la prestation des travailleurs sociaux sur la performance du ciblage des populations pauvres.

On a pu de ce fait établir quatre principaux canaux qui gagneraient à être explorés à dessein d'en ressortir des enseignements qui pourraient étayer les analyses qui seront menées dans les sections suivantes se rapportant à l'évaluation de la qualité du ciblage et l'évaluation de l'impact des programmes évalués sur le bien-être des populations bénéficiaires. Il s'agit fondamentalement des canaux suivants :



Source : CRES

- I. le mode de déploiement territorial et de couverture des ménages pauvres par les travailleurs sociaux. L'accent sera mis sur ces aspects dans les sections qui suivent ;
- II. L'existence d'un système d'information régulièrement actualisé sur les familles bénéficiaires interconnecté à des bases de données administratives grâce à l'opérationnalisation d'un Identifiant Unique National (IUN) : Ces infrastructures

permettent de minimiser le coût moyen des enquêtes auprès des familles bénéficiaires et candidates à l'aide sociale, et de réduire par ricochet les erreurs d'inclusion ;

- III. L'existence d'un bon équilibre entre les tâches administratives des travailleurs sociaux et le travail de terrain dont particulièrement le métier d'accompagnement des familles et des personnes à besoins spécifiques ;
- IV. L'adoption d'une approche proactive par les services sociaux qui consiste à conduire des campagnes de prospection en vue d'identifier des personnes qui remplissent les critères d'éligibilité mais qui ne se sont pas présentées, pour multiples raisons, aux services locaux du Ministère des Affaires Sociales.

9.1.4.2 Le mode de déploiement territorial des travailleurs sociaux

La capacité des programmes d'assistance sociale à lutter efficacement contre les différentes formes de pauvreté et de vulnérabilité dépend dans une large mesure du mode de déploiement territorial des travailleurs sociaux. La mise en relation entre l'efficacité recherchée des transferts sociaux en termes d'amélioration du bien-être des populations ciblées d'un côté et l'approche territoriale du travail social en Tunisie d'un autre côté, est une question qui occupe une position centrale dans le

processus d'évaluation opérationnelle des transferts sociaux.

Plusieurs variables entrent en ligne de compte dans l'évaluation de la répartition géographique actuelle des travailleurs sociaux. En effet, la distribution régionale des travailleurs sociaux a été profondément marquée depuis la création du PNAFN en 1987 par les choix et les orientations des décideurs publics par rapport à la question sociale. On comprend alors que les décisions d'affectation régionale des travailleurs sociaux auraient été sous-tendues par une priorisation d'un nombre de variables qui se justifiait au gré de la conjoncture économique, politique et sociale qui sévissait durant la période 1987-2015. On pourrait évoquer aussi le recours à des considérations parfois opposées dans l'analyse de la distribution spatiale des travailleurs sociaux ; et c'est le cas pour les variables ayant trait au poids démographique des gouvernorats en question en rapport avec l'incidence numérique de la pauvreté.

La distribution spatiale actuelle des travailleurs sociaux (voir tableau 9.7) nous enseigne que 38 % sont affectés dans les

régions de l'ouest du pays alors que ces zones concentrent à elles seules 55 % des bénéficiaires du PNAFN au niveau national. Force est d'ajouter aussi que ces mêmes régions contribuent à hauteur de 40 % au taux pauvreté au niveau national alors que leur poids démographique²⁷ est en dessous de 30 %.

Il se dégage également du ratio relatif au nombre de ménages pauvres pour un travailleur social une sous-couverture manifeste des régions de l'Ouest et particulièrement les gouvernorats du Centre Ouest et du Nord-Ouest où les valeurs pointent à des niveaux manifestement élevés de l'ordre de 600 et 672 contre 200, 360 et 311 respectivement dans les régions du Grand Tunis, le Nord Est et le Centre Est.

La sous-couverture perçue à travers ce ratio atteint des niveaux particulièrement élevés dans les gouvernorats de Jendouba et de Kasserine, soit respectivement 906 et 730 alors que d'autres gouvernorats affichent des niveaux se situant de loin en dessous de la moyenne nationale, estimée aux alentours de 378 (voir tableau 9.8 et Graphique/Carte 9.7).

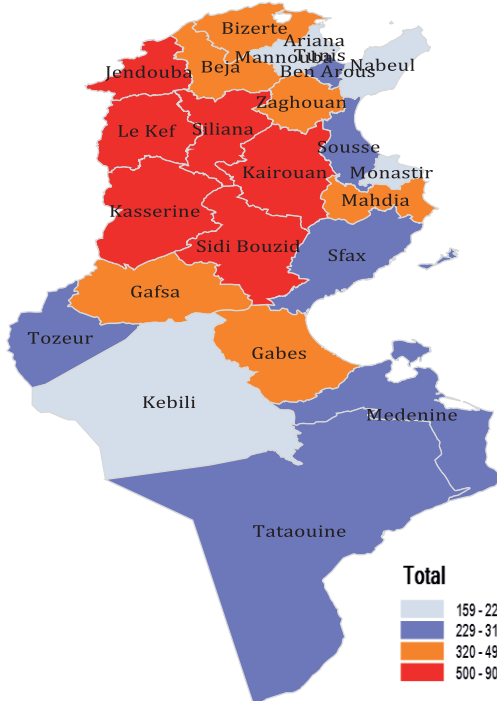
²⁷ Poids démographique en % : taille de la population dans un gouvernorat ou une région rapportée à la population totale.

Tableau 9.7 : Indicateur sur le déploiement territorial des travailleurs sociaux en relation avec le profil régional de la pauvreté

	Répartition des ménages en %	Répartition des TS*	Bénéficiaires du PNAFN en %	Ménages pauvres par TS	Contribution absolue à la pauvreté nationale **
Grand Tunis	25 %	18 %	15 %	202	13,5 %
Nord Est	15 %	13 %	11 %	360	9,0 %
Nord-Ouest	12 %	14 %	21 %	600	19,4 %
Centre Est	24 %	18 %	13 %	311	12,3 %
Centre Ouest	12 %	14 %	19 %	672	27,7 %
Sud Est	7 %	13 %	10 %	294	10,3 %
Sud-Ouest	5 %	10 %	11 %	279	7,7 %
National					100,0 %

Source : Calculs de l'auteur sur la base des résultats des enquêtes (CRES, 2014) et INS (ECBNVM 2010) et les données administratives du PNAFN *TS : Travailleur Social ** La contribution absolue à la pauvreté au niveau national = Pourcentage des tunisiens vivant dans cette région × Incidence numérique de la pauvreté dans la région (%).

Figure 9.7 : Couverture des ménages pauvres par un travailleur social



Cette sous couverture aurait limité la portée du programme et sa performance à atteindre des populations pauvres qui répondent aux critères d'éligibilité du programme d'aides monétaires directes.

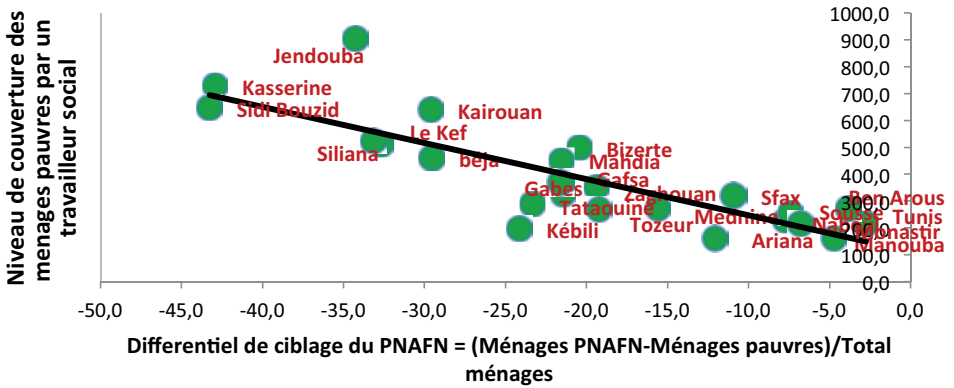
D'ailleurs, le graphique en nuage de points 9.7 illustre une corrélation négative entre d'un côté, l'indicateur de différentiel de ciblage²⁸ qui mesure l'écart au niveau des gouvernorats entre les ménages couverts par le PNAFN et les ménages pauvres et d'un autre côté, le ratio relatif au nombre de ménages pauvres pour un travailleur social (R^*). Comme l'indicateur de différentiel de ciblage serait négatif pour tous les gouvernorats en Tunisie synonyme de l'incapacité du programme à couvrir toute la population pauvre, toute augmentation de R^* se traduirait par un élargissement de l'écart de couverture.

Il sied de mentionner également que cet écart dépend d'un nombre de facteurs dont particulièrement les efforts de prospection menés par les travailleurs sociaux afin d'atteindre des familles pauvres qui ne sont pas manifestées spontanément, quelles qu'en soient les raisons, aux services locaux de promotion sociale.

Cette approche proactive permettrait de grossir les rangs des familles en attente d'une aide monétaire, ce qui constitue un argument fort que les services régionaux de promotion sociale pourraient brandir à dessein d'étayer leur plaidoyer auprès des services centraux en faveur de l'augmentation du quota alloué à leurs gouvernorats. En dynamique, la part qui revient à chaque gouvernorat serait positivement impactée par tous les efforts de prospection conduits par les travailleurs afin d'améliorer l'outreach du programme.

²⁸ Différentiel de ciblage du PNAFN selon les gouvernorats en % : (Ménages pnafnistes – Ménages pauvres)/Total ménages. Des valeurs positives indiquent que le programme couvre plus que la totalité des ménages pauvres. Des valeurs négatives renvoient à des situations de sous couverture des ménages pauvres par le programme PNAFN.

Figure 9.8 : Analyse de la régression entre la couverture des ménages pauvres par un travailleur social et le différentiel de ciblage du PNAFN



Source : Calculs de l'auteur sur la base des résultats des enquêtes (CRES, 2014) et INS (ECBNVM 2010) et les données administratives du PNAFN.

Effectivement, le graphique 9.8 pourrait étayer cette conclusion dans la mesure où les gouvernorats qui affichent la couverture la moins élevée en travailleurs sociaux accusent les taux de populations pauvres

non couvertes par le PNAFN les plus élevés. Les cas des gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid, Siliana, Jendouba, Kairouan et le Le Kef illustrent clairement cette situation.

Tableau 9.8 : Indicateurs de la couverture en relation avec la répartition des travailleurs sociaux (2014)

Gouvernorat	Nombre de TS	Taux de Couverture Assistance Sociale/Total ménages	Taux de Couverture du PNAFN/ Ménages pauvres	Nombre de ménages pauvres pour un TS
Tunis	112	13,6	67,1	216
Ariana	65	7,7	31,0	159
Ben Arous	49	11,4	53,5	274
Manouba	99	19,1	27,4	160
Nabeul	105	21,0	34,5	228
Zaghuan	40	36,5	41,1	352
Bizerte	80	29,8	27,1	499
Béja	69	52,6	28,5	460
Jendouba	57	59,9	31,7	906
KEF	63	65,5	35,2	510
Siliana	59	77,5	41,0	523
Sousse	76	15,3	35,3	257
Monastir	69	16,4	39,3	216
Mahdia	61	40,1	25,4	451
Sfax	113	20,1	26,3	319
Kairouan	80	41,3	24,8	639
Kasserine	82	63,2	31,6	730
Sidi Bouzid	85	53,0	26,5	648
Gabès	85	38,5	33,9	324
Mednine	96	28,3	32,1	271
Tataouine	42	51,7	40,4	288
Gafsa	77	44,5	41,0	371
Tozeur	38	42,7	51,9	269
Kébili	69	40,8	39,4	198
Total	1771	30,0	33,7	378

Source : Compilations de l'auteur sur la base des statistiques de la DGPS et d'autres sources.

Par ailleurs, l'*outreach* du PNAFN serait de loin de dépendre uniquement du bon vouloir des travailleurs sociaux à mener des

campagnes de prospection de familles pauvres. D'autres facteurs déterminants entrent en ligne de compte.

Il s'agit essentiellement de toute la logistique mise à la disposition des travailleurs sociaux et surtout des aspects ayant trait à l'affectation régionale de moyens de transport/véhicules à travers le territoire national.

D'ailleurs, il ressort des entretiens qu'on a menés avec les travailleurs sociaux dans certains gouvernorats que l'indisponibilité d'un moyen de transport affecté aux équipes locales serait le handicap majeur qui les aurait empêché de réaliser leurs objectifs qui consistaient, selon leurs dires, à assurer une meilleure couverture de leur territoire de référence et de hausser les fréquences annuelles de visites aux familles bénéficiaires et non-bénéficiaires.

Enfin, l'un des constats les plus évidents qu'on est en mesure de tirer de cette analyse a trait à la concentration des travailleurs sociaux dans les gouvernorats à dominante urbaine. Il s'agit en toute vraisemblance d'un choix raisonné des décideurs au cours de la période 1987-2000 qui s'appuyaient sur les résultats des enquêtes successives sur la Consommation, le Budget et le Niveau de vie des Ménages (ECBNVM) menées tous les cinq ans par l'INS. En effet, ces enquêtes dressaient jusqu'en 2000 un profil de pauvreté par strate à l'opposé de celui produit à partir de 2005 suite à l'adoption d'une nouvelle approche méthodologique pour la

détermination des seuils de pauvreté. La phase critique d'édification et de structuration des programmes s'assistance sociale a été profondément marquée par les évidences statistiques partagées par l'INS mettant en relief une dominante urbaine de la pauvreté en Tunisie. Ce n'est qu'à partir de 2005 qu'on a commencé à noter une convergence de toutes les approches déployées pour l'analyse de la pauvreté (Pauvreté monétaire et pauvreté multidimensionnelle) vers le constat définitif de ruralité des phénomènes de pauvreté en Tunisie. Cette conclusion est d'une importance capitale dans la compréhension des facteurs sous-jacents au déploiement spatial actuel des travailleurs sociaux. Il s'agit résolument de tendances lourdes héritées de la gestion des programmes au cours de la période 1987-2004, et qui seraient difficiles à infléchir en l'espace d'une décennie.

9.1.4.3 Le rôle des systèmes d'information intégrés dans l'optimisation du ciblage

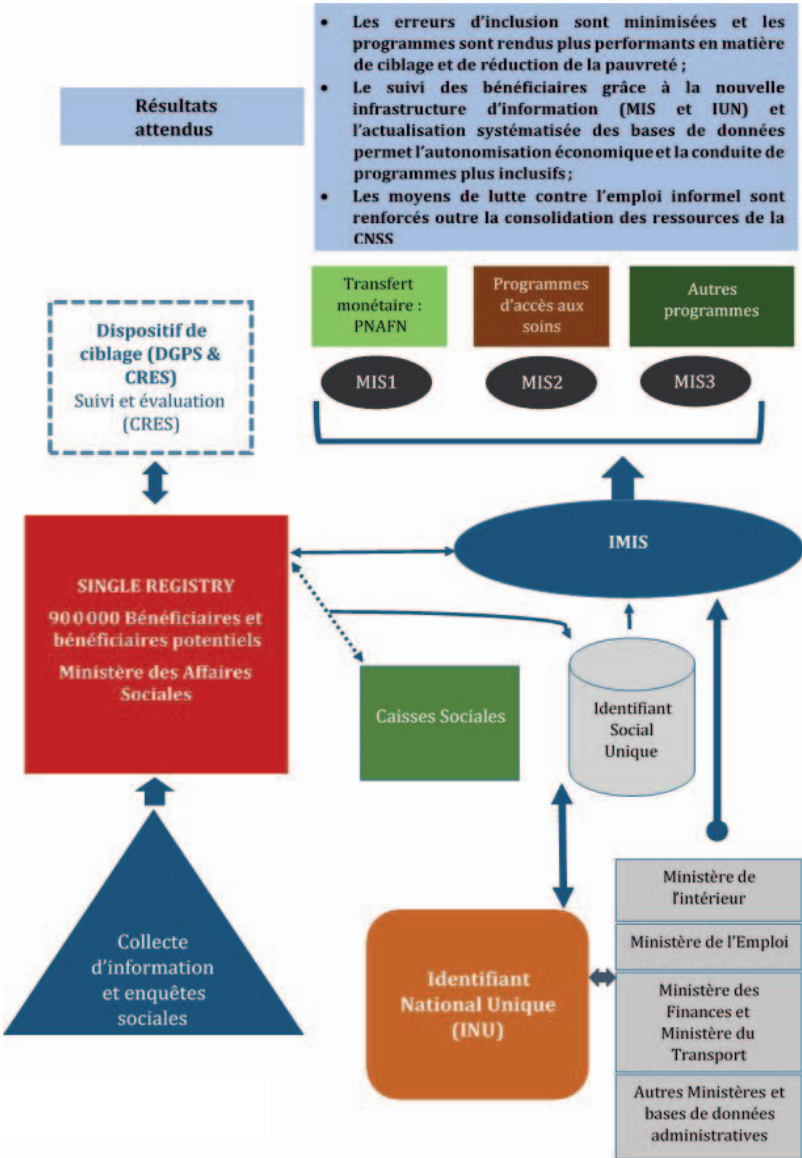
Comme démontré précédemment, la mise en place d'un registre national (Single Registry) pour les populations bénéficiaires des programmes d'assistance sociale a été prévue depuis le lancement du document de la stratégie de lutte contre la pauvreté en 1993. Ce document a longuement insisté sur l'importance de procéder régulièrement - une période de

3 années a été proposée initialement – à une actualisation du registre national en systématisant la collecte régulière d'informations pertinentes sur le bien-être des familles bénéficiaires. D'ailleurs, tous les programmes qui adoptent un objectif de lutte contre la pauvreté nécessitent des bases de données régulièrement mises à jour afin de minimiser les erreurs d'identification et de favoriser des trajectoires d'autonomisation économique des populations bénéficiaires. La réussite d'un programme de transfert monétaire du type PNAFN serait essentiellement évaluée à l'aune de sa capacité à affranchir définitivement des populations bénéficiaires, après une période raisonnable, du joug de la pauvreté et de la précarité.

Or, cette dynamique vertueuse tarde toujours à s'enclencher pour cause de l'absence manifeste d'un répertoire pour les familles nécessiteuses qui rend possible l'injection d'une dynamique d'entrée et de sortie de la sphère de l'assistance sociale.

Toutefois, il importe de noter qu'un projet de constitution d'un système d'information intégré pour les programmes assistantiels (PNAFN et AMGII) est en cours de réalisation eu niveau du MAS. Cependant, l'existence d'un répertoire des familles pauvres ne peut suffire à lui seul à assurer et imprimer la performance requise au dispositif de ciblage.

Figure 9.9 : Mise en relation entre la performance des mécanismes de ciblage des programmes d'assistance sociale et les infrastructures des systèmes d'information



Source : Nidhal Ben cheikh, CRES.

MIS : Management Information System, IMIS : Integrated Management Information System.

Ce répertoire devrait s'intégrer dans l'infrastructure globale des systèmes d'information gérant des bases de données administratives appartenant à différents départements ministériels qui soient interconnectées grâce à un identifiant Unique National (IUN).

La systématisation des procédures de *data cross checking* permettrait de minimiser en amont les erreurs d'inclusion ainsi que le coût moyen des enquêtes sociales menées auprès des familles bénéficiaires ou candidates à un des programmes sociaux offerts par les services du Ministère des Affaires Sociales.

La figure 9.9 ainsi que la note d'orientation stratégique fournissent davantage d'éléments techniques sur la mise en œuvre de ce processus.

9.1.4.4 L'équilibre entre les tâches administratives des travailleurs, les visites de terrain et l'accompagnement des familles bénéficiaires

Les meilleures pratiques dans le domaine du travail social ainsi que les standards internationaux nous enseignent que les charges quotidiennes gagneraient à être réparties à raison de 40 % pour les travaux de coordination avec les administrations et la société civile, de 30 % pour les tâches administratives et la planification et de

30 % pour les visites de terrain à des fins d'enquête, de prospection et d'accompagnement des bénéficiaires.

L'une des questions qui a été posée dans le module E du questionnaire de l'enquête « *Perceptions et satisfaction des bénéficiaires* » se rapporte aux visites effectuées par les travailleurs sociaux aux familles bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII au cours des cinq dernières années au moment de la réalisation de l'enquête. Les réponses des ménages apportent des éclairages très intéressants sur les approches adoptées par les directions régionales en matière de couverture territoriale par les travailleurs sociaux. De même, la variabilité constatée entre les gouvernorats pourraient traduire voire détecter des performances particulières que certaines équipes régionales de promotion sociale ont pu réaliser en surmontant le handicap de départ d'être moins dotées que d'autres en travailleurs sociaux.

Les résultats démontrent que les ménages pnafnistes sont mieux couverts par les prestations offertes par les travailleurs sociaux que les ménages amgistes : 41 % des pnafnistes ont répondu qu'ils avaient reçu au moins une visite d'un travailleur social lors des cinq dernières années contre seulement 20 % pour les ménages amgistes. Ces premiers

résultats reflètent un intérêt particulier accordé aux familles recevant le transfert

monétaire mensuel ce qui est relativement compréhensible.

Tableau 9.9 : Réponses à la question relative aux visites effectuées par un travailleur social au cours des cinq dernières années

	PNAFN	AMGII
Oui	41 %	20 %
Non	59 %	80 %

Source : Enquête CRES (2014).

L'AMGII serait perçu davantage comme un programme de couverture médicale que comme un programme d'assistance sociale qui nécessite un accompagnement de proximité des familles bénéficiaires au même titre que le PNAFN.

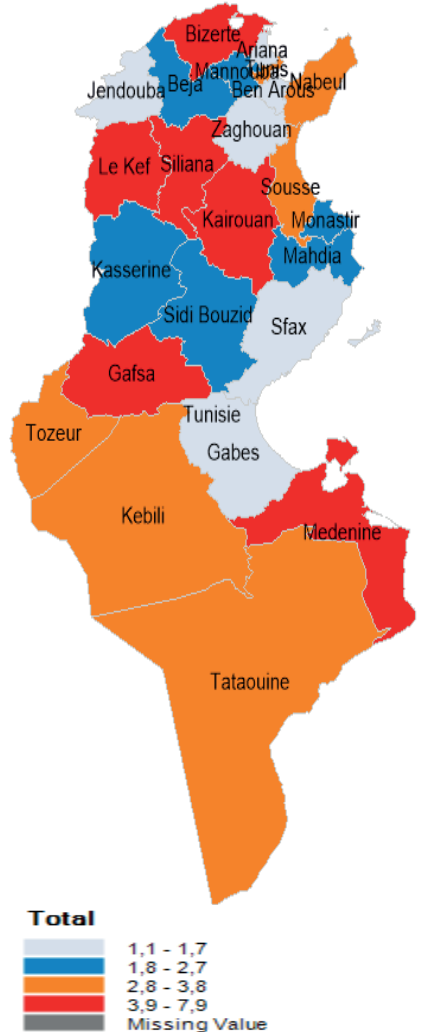
Une analyse combinée réalisée à partir de l'établissement d'une connectique entre d'uncôté la couverture des ménages pauvres par un travailleur social, et d'un autre côté le rapport des ménages non visités par rapport aux ménages visités par

les travailleurs sociaux (Rapport de visites) selon les gouvernorats a permis de dégager des résultats attendus et d'autres moins évidents voire surprenants (voir Tableau 9.10 et graphique 9.10). Intuitivement, on pourrait dire qu'un niveau de couverture faible des ménages pauvres par un TS devrait normalement coïncider et impliquer dans une certaine mesure, un rapport de visite élevé et vice versa. Il s'agit visiblement du cas de plusieurs gouvernorats dont on cite particulièrement le Kef et Siliana.

Tableau 9.10 : Détection des directions régionales les plus présentes sur le terrain

Gouvernorat	Couverture par les TS	Ratio des visites	Performance des TS
Tunis			Négative
Ariana			
Ben Arous			
Manouba			
Nabeul			Négative
Zaghuan			Positive
Bizerte			
Béja			Positive
Jendouba			Très positive
KEF			
Siliana			
Sousse			Négative
Monastir			
Mahdia			Positive
Sfax			
Kairouan			
Kasserine			Positive
Sidi Bouzid			Positive
Gabès			Positive
Mednine			Négative
Tataouine			Négative
Gafsa			
Tozeur			Négative
Kébili			Négative

Figure 9.10 : Le rapport des ménages non visités par les travailleurs sociaux par rapport aux visités selon les gouvernorats



Bleu clair : Très bonne ; Bleu foncé : Moyenne ; Orange : Faible ; Rouge : Très faible ; TS : Travailleur social.

Source : Calculs de l'auteur sur la base des résultats des enquêtes (CRES, 2014) et INS (ECBNVM 2010) et les données administratives du PNAFN

Néanmoins, certains gouvernorats relativement moins dotés que d'autres en travailleurs sociaux auraient été logiquement prédestinés à réaliser les plus piètres résultats en matière d'assistance et d'accompagnement aux ménages bénéficiaires de l'assistance sociale. Or, il ressort de l'enquête des résultats inattendus pour le cas du gouvernorat de Jendouba et dans une moindre mesure, les gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid et Zaghouan, qui ont pu renverser la vapeur en réalisant des rapports de visites élevés.

Ces performances remarquables pourraient être expliquées par plusieurs facteurs dont essentiellement l'existence d'une organisation efficace au sein de ces directions régionales ce qui a facilité manifestement la mise en œuvre d'un déploiement optimal des travailleurs sociaux sur le terrain.

Il importe d'attirer l'attention également sur le cas des gouvernorats de Kebili, Tataouine et Médenine qui se rangent parmi les gouvernorats ayant réalisé les rapports de visites les plus faibles (nombre de ménages visités pour un ménage visité ou inversement) alors qu'ils bénéficiaient en amont d'une bonne couverture par les travailleurs sociaux. Cette situation, qu'on pourrait qualifier de non conventionnelle, pourraient être due soit à des problèmes d'inefficacité organisationnelle, soit à une logistique de transport insuffisante

contrecarrant de ce fait la volonté des travailleurs sociaux à bien couvrir la large étendue de ces gouvernorats à dominante désertique.

9.2 Fonctionnement du PNAFN et de l'AMGII du point de vue des bénéficiaires

En plus des aspects liés à l'analyse des processus, exposés et analysés dans les sections précédentes, d'autres dimensions ayant trait à la participation aux programmes évalués et à la satisfaction des bénéficiaires ont été explorés. Ces démarches participatives permettent d'évaluer le fonctionnement des programmes concernés à l'aune de la perception et de l'expérience des bénéficiaires. A cet effet, le module E des différentes enquêtes a été entièrement conçu dans l'intention de s'en servir lors de la phase d'exploitation des résultats afin de nourrir l'évaluation opérationnelle en éléments de diagnostic pertinents et de pouvoir mener, de surcroît, un travail exploratoire inédit en Tunisie sur l'approche subjective de la pauvreté. Les aspects qui ont été analysés et traités sont comme suit :

- La satisfaction des bénéficiaires par rapport au travail social (section 9.2.1) ;
- La satisfaction par rapport à la qualité des soins dans les structures hospitalières publiques (section 9.2.2) ;
- Les raisons de participation où les

critères d'éligibilité selon les bénéficiaires (section 9.2.3) ;

- La satisfaction par rapport au niveau de l'aide monétaire du PNAFN (section 9.2.4) ;
- Le soutien familial aux pnafnistes avant et après leur admission au PNAFN (section 9.2.5).

9.2.1 La satisfaction des bénéficiaires par rapport au travail social

9.2.1.1 Principaux résultats

En scrutant la perception des bénéficiaires par rapport aux prestations fournies par les travailleurs sociaux, on marque une étape cruciale de l'évaluation opérationnelle eu égard à la prépondérance du rôle assuré par les travailleurs sociaux dans l'approche actuelle de travail social en Tunisie.

Deux questions ayant été posées dans le module E du questionnaire se consacrent à ces questions. Dans la première question, le bénéficiaire direct est invité à se prononcer par rapport à son niveau de satisfaction en choisissant parmi quatre modalités : Bonne, moyenne, mauvaise et

très mauvaise. Ceux qui ont répondu par les deux premières réponses positives sont considérés comme étant satisfaits alors que les autres sont naturellement classés parmi les insatisfaits. La deuxième question vise d'explorer les raisons présidant à la satisfaction où son contraire ; les motifs proposés sont d'un côté l'objectivité, la bonne connaissance des familles et la disponibilité pour les satisfaits de l'action des travailleurs sociaux et d'un autre côté l'absence sur le terrain, l'inattention aux familles, le manque d'objectivité, le népotisme et la corruption.

Les résultats sont globalement intuitifs dans la mesure où l'on s'attendait à ce que les bénéficiaires de l'aide monétaire soient relativement plus satisfaits que les bénéficiaires des carnets de soins à tarifs réduits (Voir tableau ici-bas). En effet, 62 % des pnafnistes seraient satisfaits des travailleurs sociaux contre seulement 49 % pour les amgistes. On pense qu'il s'agit d'un résultat tout à fait attendu car de larges franges des bénéficiaires de l'AMGII se considèrent comme étant lésées du fait de leur exclusion du PNAFN alors qu'ils remplissent, à leurs yeux, tous les critères d'éligibilité.

Tableau 9.11 : Satisfaction par rapport aux travailleurs sociaux

	PNAFN	AMGII
Bonne	25 %	12 %
Moyenne	37 %	37 %
Mauvaise	22 %	33 %
Très mauvaise	16 %	18 %

Les réponses des bénéficiaires des deux programmes se rejoignent quant aux raisons essentielles de satisfaction où de non satisfaction. Il importe aussi de noter que la question posée dans le questionnaire est à choix multiples. Pour les satisfaits, la raison qui se rapporte à la bonne connaissance des familles se démarque nettement par rapport aux autres dans la mesure où elle a été choisie par 65 % des bénéficiaires pnafnistes et 54 % des amgistes, suivie de loin par l'objectivité et puis par la disponibilité des travailleurs sociaux (voir tableau ci-après).

Ils étaient 70 % parmi les bénéficiaires

pnafistes et 65 % des amgistes à choisir la modalité relative à l'absence sur terrain comme raison première qui les a motivés à exprimer leur insatisfaction par rapport aux prestations des travailleurs sociaux. Egalement, l'inattention aux familles a suscité un vif intérêt de la part de 60 % des bénéficiaires enquêtés appartenant aux deux programmes.

Ils sont respectivement 28 %, 17 % et 12 % des bénéficiaires à considérer les raisons liées à l'absence d'objectivité, au népotisme et à la corruption comme motifs principaux pouvant expliquer leur insatisfaction.

Tableau 9.12 : Raisons de satisfaction et d'insatisfaction des bénéficiaires

		PNAFN	AMGII
Raisons de satisfaction	Objectivité	30 %	33 %
	Bonne connaissance des familles	65 %	54 %
	Disponibilité	27 %	26 %
Raisons d'insatisfaction	Absence sur le terrain	70 %	65 %
	Inattention aux familles	60 %	60 %
	Manque d'objectivité	28 %	29 %
	Corruption	13 %	11 %
	Népotisme	19 %	15 %

Il serait ainsi tentant d'analyser la répartition spatiale des bénéficiaires insatisfaits pour cause des raisons liées à une mauvaise gouvernance des programmes de la part des travailleurs sociaux. Cette mauvaise gouvernance serait explorée à travers les prismes du manque d'objectivité et de l'existence de pratiques qui pourraient être assimilées au népotisme et à la corruption.

D'ailleurs, il est possible de détecter des situations qui coïncident avec des taux de réponse élevés dans au moins deux des indicateurs choisis pour le même gouvernorat. Ces situations pourraient renseigner vraisemblablement sur une forte diffusion et incidence des pratiques de clientélisme et de népotisme parmi les travailleurs sociaux. Ces analyses devraient naturellement favoriser une réaction

opportune de la part des décideurs afin des investigations complémentaires et approfondies au sujet des pratiques détectées par l'enquête.

A partir des réponses des bénéficiaires, on a pu isoler en première analyse un groupe de gouvernorats où les taux de réponse affichés sont remarquablement élevés dans au moins deux des indicateurs retenus. Il s'agit effectivement du cas du gouvernorat de Zaghouan qui serait le seul à afficher des taux culminant à niveaux élevés dans les trois indicateurs, soient 27 % pour le népotisme, 18 % pour le manque d'objectivité et 30 % pour la corruption.

Egalement, les gouvernorats de Jendouba, de Kairouan et de Bizerte accusent des taux élevés dans les indicateurs retenus

pour cette analyse. Le tableau ci-après illustre le positionnement de tous les gouvernorats par rapport à triptyque d'indicateurs retenus.

Tableau 9.13 : Distribution régionale des bénéficiaires insatisfaits pour cause de motifs en relation avec l'inobjectivité, la corruption et le népotisme

Gouvernorat	Népotisme	Manque d'objectivité	Corruption
Tozeur	1 %	12 %	1 %
Kef	1 %	2 %	1 %
Siliana	1 %	4 %	5 %
Kélibia	1 %	2 %	0 %
Tataouine	3 %	4 %	0 %
Sousse	3 %	7 %	2 %
Mednine	3 %	2 %	1 %
Béja	4 %	5 %	2 %
Nabeul	4 %	17 %	3 %
Tunis	5 %	12 %	3 %
Gafsa	6 %	14 %	7 %
Ariana	6 %	11 %	2 %
Gabès	7 %	14 %	1 %
Kasserine	7 %	18 %	3 %
Bizerte	8 %	31 %	15 %
Sidi Bouzid	8 %	10 %	4 %
Ben Arous	8 %	10 %	3 %
Monastir	9 %	11 %	6 %
Manouba	10 %	20 %	2 %
Kairouan	10 %	36 %	11 %
Jendouba	13 %	8 %	15 %
Sfax	13 %	8 %	2 %
Mahdia	13 %	24 %	4 %
Zaghouan	27 %	18 %	30 %

Source : Compilations de l'auteur sur la base des résultats de l'enquête.

9.2.1.2 Satisfaction par rapport aux travailleurs sociaux en relation avec les erreurs de ciblage

La qualité de ciblage des programmes PNAFN et AMGII, comme celle de tous les programmes de transferts sociaux, se trouve amoindrie de par l'existence d'erreurs d'identification des populations pauvres. A cet effet, on fait généralement la distinction entre les erreurs d'inclusion et les erreurs d'exclusion.

Partant de cette évidence, il serait légitime alors de dire d'une manière intuitive que les pnafnistes devant être exclues, en situation d'information parfaite, des deux programmes PNAFN et AMGII (inclusion totale : couleur jaune) seraient plus satisfaits des bénéficiaires à affecter au programme AMGII (erreur d'inclusion relative ou d'affectation : couleur violet) et plus encore des bénéficiaires qui répondent aux critères d'éligibilité du PNAFN actuellement en vigueur (Ciblage parfait : couleur verte).

Afin de répondre à ces questions, on a fait recours à un croisement entre les situations possibles d'inclusion et la satisfaction des bénéficiaires par rapport aux travailleurs sociaux. Les résultats sont globalement intuitifs notamment pour le cas des bénéficiaires du programme PNAFN. Comme attendu, 66 % des bénéficiaires ayant exprimé leur satisfaction par rapport aux prestations offertes par les travailleurs sociaux, font partie des erreurs d'inclusion les plus graves c'est-à-dire les personnes qui devraient être mis hors de la sphère de l'assistance sociale. De même, 62 % de la catégorie des bénéficiaires du PNAFN qui auraient été affectés à l'AMGII en situation d'information parfaite sont satisfaits des TS contre 58 % pour les bénéficiaires en situation règlementaire.

Egalement, 48 % seulement des bénéficiaires de l'AMGII qui répondent aux critères de sélection du PNAFN sont satisfaits des TS contre 58 % des bénéficiaires appartenant à la catégorie du ciblage parfait.

Tableau 9.14 : Satisfaction par rapport aux travailleurs sociaux en relation avec les erreurs de ciblage

Bénéficiaires du PNAFN			Bénéficiaires de l'AMGII		
	Satisfait	Non Satisfait		Satisfait	Non Satisfait
PNAFN	62 %	38 %	PNAFN	48 %	52 %
AMGII	58 %	41 %	AMGII	52,5 %	47,5 %
Inclusion Totale	66,4 %	33,6 %	Inclusion Totale	45,2 %	54,8 %
Total	61 %	39 %	Total	49 %	51 %

Source : Compilations de l'auteur sur la base des résultats de l'enquête.

9.2.1.3 Un modèle LOGIT pour l'identification des déterminants de la satisfaction des bénéficiaires par rapport aux travailleurs sociaux

Afin d'identifier les variables les plus pertinentes qui sont susceptibles d'expliquer la satisfaction des bénéficiaires par rapport aux travailleurs sociaux, on a fait recours à un modèle Logit où la variable endogène est binaire (1 si la personne est satisfaite, 0 sinon). Les résultats illustrés dans le tableau ci-après sont globalement pertinents.

La satisfaction par rapport à l'aide sociale pour le cas du PNAFN où par rapport aux services de santé offerts dans le cadre de l'AMGII semble exercer un effet positif et significatif sur la satisfaction par rapport aux travailleurs sociaux. De même, appartenir à l'AMGII exercerait des effets négatifs et significatifs sur la probabilité d'être satisfait par rapport aux TS. Il importe de noter

aussi que les ménages visités par un TS ont plus de probabilité d'être satisfait que ceux qui ne le sont pas. Cela démontre encore une fois l'importance de la couverture territoriale par les travailleurs sociaux dans la perception du travail social par les bénéficiaires.

Les bénéficiaires qui ont la chance d'être plus près d'une unité locale de promotion sociale voient leur probabilité d'être satisfait augmenter par rapport à ceux qui sont plus éloignés.

La proximité dans le travail social est un déterminant majeur de l'efficacité des actions entreprises en faveur des populations ciblées, ce qui favoriserait par ricochet une meilleure perception du programme.

Enfin, les ménages dans lesquels au moins un des membres endure un problème de handicap, présentent une probabilité plus

élevée d'être moins satisfaits que les autres ménages par rapport aux TS. Ce résultat est d'une importance majeure car il traduit les difficultés rencontrées par les familles

bénéficiaires des programmes d'assistance sociale dans la prise en charge des soins et des dépenses afférentes au handicap d'un des membres.

Tableau 9.15 : Déterminants de la satisfaction : Résultats du modèle Logit

Variables	Coefficients	Variables	Coefficients
Satisfaction par rapport à l'aide sociale	0,94*** (0,086)	Proximité d'une unité locale de promotion sociale	0,559*** (0,195)
Appartenance à l'AMGII	-0,64*** (0,075)	Education néant	0,108*** (0,083)
Ménage visité par un travailleur social	1,041*** (0,074)	Présence de handicap	-0,003*** (0,089)
Nord Est (réf)			
Nord Ouest	-1,26*** (0,099)	R ²	0,1079
Centre Est	-0,98*** (0,110)	X ²	695,9***
Centre Ouest	-0,89*** (1,08)	N	4691
Sud Est	-0,801*** (0,122)		
Sud Ouest	-0,185*** (0,134)		

9.2.2 La satisfaction par rapport à la qualité des soins dans les structures hospitalières publiques

Dans le module D du questionnaire consacré à la santé des membres du ménage enquêté, deux questions ont été consacrées à la perception de la qualité des soins dans les structures hospitalières publiques. La première vise à scruter la perception globale des bénéficiaires qui

choisissent entre trois modalités : satisfaisante ou moyenne ou mauvaise. La deuxième se consacre plutôt à identifier les raisons d'insatisfaction des bénéficiaires qui considèrent la qualité des soins moyenne ou mauvaise.

Aussi important soit-il dans le dispositif actuel de lutte contre la pauvreté en Tunisie, le transfert monétaire octroyé dans le cadre du PNAFN ne représente qu'une

partie du package octroyé aux familles pauvres et vulnérables en Tunisie.

L'accès aux soins de santé dans les structures hospitalières publiques, qu'il soit à titre gratuit pour le cas des pnafristes ou à tarifs réduits pour le cas des amgistes, constitue l'essentiel des bénéfices offerts par l'assistance sociale en Tunisie. C'est en ces termes qu'il importe de sonder la perception des bénéficiaires par rapport à leurs expériences personnelles d'accès aux structures hospitalières publiques.

Les réponses des bénéficiaires sont relativement conformes à nos attentes. Ils

sont 52 % des pnafristes à être satisfaits des soins contre 45 % pour les amgistes. Les bénéficiaires qui ne sont pas satisfaits de la qualité des soins ont tendance à mettre en avant, premièrement l'indisponibilité des médicaments dans structures hospitalières publiques (42 % des pnafristes et 44 % des amgistes) et puis deuxièmement la durée d'attente (30 % et 29 %).

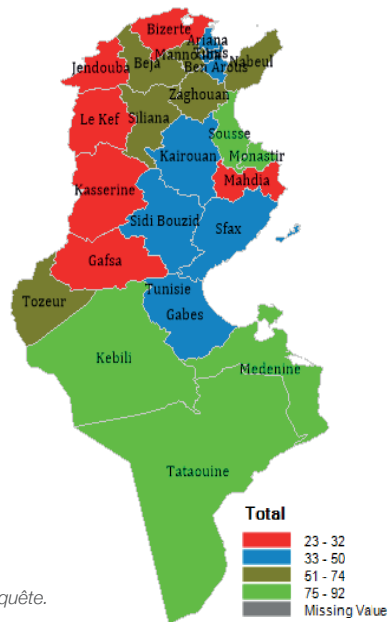
Il sied aussi de démontrer que les bénéficiaires les plus insatisfaits sont localisés dans les gouvernorats à dominante rurale, particulièrement les gouvernorats de Jendouba, du Kef, de Bizerte, de Kasserine, de Gafsa et de Mahdia.

Tableau 9.16 : Qualité des soins dans les structures hospitalières publiques

	PNAFN	AMGII
Satisfaisante	52 %	45 %
Moyenne	30 %	37 %
Mauvaise	18 %	18 %
<i>Raisons invoquées par rapport à la qualité des soins : moyenne ou mauvaise</i>		
Mauvais soins	13 %	13 %
Manque de médicaments	42 %	44 %
Ségrégation en accueil	12 %	10 %
Durée d'attente	30 %	29 %
Autre causes	3 %	3 %

Source : Compilations de l'auteur sur la base des résultats de l'enquête.

Figure 9.11 : Le taux de satisfaction selon les gouvernorats



Ces résultats démontrent que la desserte est toujours faible dans les régions de l'ouest notamment en milieu rural.

Les efforts devraient se concentrer prochainement au niveau de l'élargissement de la gamme des prestations offertes aux familles tout en veillant à s'assurer de l'approvisionnement des structures publiques de première ligne (Centres de soins de santé de base, hôpitaux de circonscription et centres intermédiaires) en médicaments. Les dépenses de santé ordinaires ou catastrophiques non prises en charge par des mécanismes appropriés pourraient englober les pauvres dans des formes de pauvreté plus extrêmes et paupériser des populations vulnérables. On s'aperçoit de ce fait de l'importance d'élargir la desserte

par un service public de santé de qualité à tout le territoire national dans le cadre d'une politique de santé équitable et inclusive. Il en va de même de l'efficacité des programmes PNAFN et AMGII dans la lutte contre tous les phénomènes de pauvreté et d'exclusion.

9.2.3 Les critères d'éligibilité selon les bénéficiaires

L'invalidité, l'extrême pauvreté et l'inactivité conjuguée avec l'absence de soutien sont les trois caractéristiques avancées par les pnafnistes comme principales raisons de leur admission au PNAFN. Même si les amgiiistes avancent également les mêmes raisons, ils classent leur incapacité de cotiser à la sécurité sociale comme le premier facteur de leur admissibilité²⁹.

Tableau 9.17 : Les critères de sélection tels que perçus par les bénéficiaires

	PNAFN	AMGII
Chômage et sans soutien financier	34,6 %	27,2 %
Invalidité/Inaptitude	48,6 %	24,5 %
Vivant seul et revenus insuffisants	12,7 %	NA
Insuffisance de revenu et personne à charge	25,4 %	31,5 %
Handicap du bénéficiaire	17,2 %	NA
Extrême pauvreté/Instabilité revenu	34,8 %	31,8%
Incapacité de cotiser à la sécurité sociale	NA	33,2 %
Autres (handicapé(s) à charge)	7,8 %	4,0 %

²⁹ Les répondants peuvent donner plus d'un seul critère de sélection car il s'agit d'une question à choix multiples. Cela explique pourquoi la somme de chaque colonne n'est pas égale à 100 %.

9.2.4 Appréciation du niveau d'allocation mensuelle du PNAFN

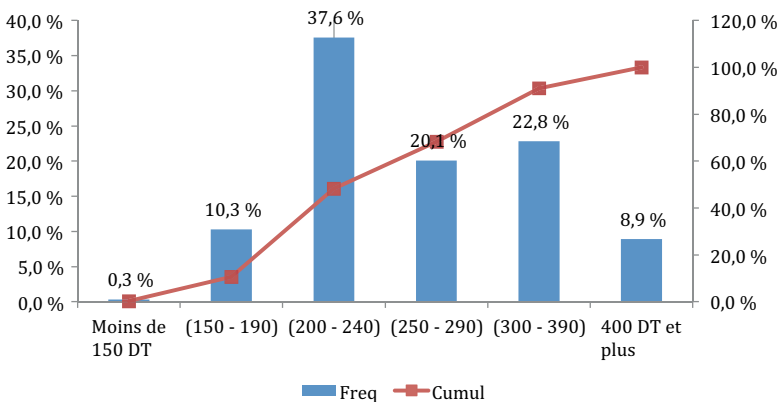
Les pnafnistes ont été invités à se prononcer sur le niveau d'allocation qu'ils reçoivent sur une base mensuelle. Sans surprise, 93,8 % ont jugé le montant de l'allocation mensuelle insuffisant ou même très insuffisant (Tableau 9.18). Lorsqu'on leur a demandé de se prononcer sur le montant

de transfert mensuel qui serait adéquat de leur point de vue, 39 % des répondants ont avancé le montant de 200 dinars par mois, tandis que 20 % ont estimé que ce montant ne doit pas être inférieur à 300 dinars par mois. Seuls 11,7 % ont estimé que ce montant doit même atteindre les 350 dinars par mois. Le transfert médian a été estimé aux alentours de 250 dinars par mois (voir graphique en bas).

Tableau 9.18 : Appréciation des pnafnistes du niveau de l'aide et le montant désiré

Le montant de l'aide		Le montant désiré	
Appréciation	Proportion	Montant mensuel	Proportion
Suffisant	6,2	150 DT	8,8
Insuffisant	53,4	200 DT	39,0
Très insuffisant	40,4	250 DT	20,0
		300 DT	20,5
		350 DT ou plus	11,7
Total	100	Total	100

Figure 9.12 : Niveau souhaité du transfert monétaire du PNAFN selon les bénéficiaires



9.2.5 Evolution du soutien familial aux pnafristes avant et après leur admission au PNAFN

L'une des questions qui taraudent les analystes et les décideurs publics est dans quelle mesure les transferts publics nuisent au transfert privé. En effet, les méthodes d'évaluation de l'impact du PNAFN sur la pauvreté, que nous avons présenté à la section 4-4 (voir en particulier les équations 4-9 à 4-11), sont basées sur l'hypothèse d'absence de changement de comportement des bénéficiaires de l'aide. Autrement dit, il est attendu que les bénéficiaires de l'aide ne baissent pas, par exemple, leur offre de travail et ne subissent pas une baisse du soutien familial si leur niveau de vie avant l'aide sociale en dépendait. Si, par contre, une large majorité des ménages admis au PNAFN bénéficiait d'un soutien familial

avant l'admission, et si ce soutien disparaissait après l'admission au PNAFN, l'utilisation de l'équation (4-10) ou (4-11) pour l'estimation de la réduction de la pauvreté induite par le PNAFN produira des résultats surestimés.

Pour cette raison, la première question à propos de ce sujet à laquelle les pnafristes ont été invités à répondre était si ces ménages bénéficiaient d'un soutien familial avant leur admission au PNAFN. Le Tableau 9.18 révèle que presque un ménage sur cinq (19,8 % exactement) recevait une aide familiale (monétaire ou en nature) avant l'admission au PNAFN. Parmi les 19,8 % des ménages pnafristes qui bénéficiaient d'un soutien familial avant le PNAFN, 10,6 % (soit un peu plus que la moitié) ont été admis à ce programme à partir de 2011.

Tableau 9.19 : Soutien familial avant l'admissibilité au PNAFN

Période d'admission	Soutien	Pas de soutien	Total
1984-1999	1,6 % (11,5)	12,3 % (88,5)	13,9 % (100)
2000-2010	7,6 % (18)	34,6 % (82)	42,2 % (100)
2011-2014	10,6 % (24)	33,3 % (76)	43,9 % (100)
Total	19,8 % (19,8)	80,2 % (80,2)	100,0 % (100)

Les valeurs entre parenthèses la proportion des ménages qui recevaient (et qui ne recevaient pas) de l'aide familiale selon la période d'admission. Par exemple, si on considère uniquement les pnafristes admis au programme durant la période allant de 1984 à 1999, ces derniers représentent 13,9 % de l'ensemble des ménages pnafristes. Parmi eux, 1,6 % recevaient une aide familiale et 12,3 % n'en recevaient pas. Autrement dit, si on s'intéresse exclusivement à ce groupe, on peut dire que 11,5 % de ce groupe (pris à part) recevaient une aide familiale pendant que 88,5 % n'en recevaient pas.

Pour les 19,8 % qui bénéficiaient d'un soutien familial avant leur admissibilité au PNAFN, la question suivante à laquelle ils étaient invités à répondre concernait naturellement le montant de l'aide mensuelle. Le Tableau 9.19 montre qu'en moyenne, ces ménages recevaient l'équivalent de 90 dinars par mois ; soit sous forme monétaire ou des dons en nature. Le Tableau 9.19 montre aussi que ce montant ne varie presque pas selon les différentes vagues de pnafnistes admis avant 2000 (1984-1999), pendant la première décennie des années 2000, ou après 2010.

Par contre, ce montant varie beaucoup à travers les 19,8 % des ménages pnafnistes qui bénéficiaient d'un soutien familial. Pour donner une idée sur l'amplitude de la variation de ces aides, nous classons ces ménages par ordre croissant selon le montant d'aides familiales qu'ils reçoivent. Nous les groupons ensuite en 100 groupes. Chacun de ces 100 groupes

comprend 1 % de ces ménages. Cela nous permet enfin de calculer, par exemple, le montant d'aide familiale reçu par la famille pnafniste du 5^{ème} percentile et nous désignons cette statistique par p5. De la même façon, nous pouvons calculer les statistiques p25, p50, p75 et p95. Il est donc évident que la statistique p5 est inférieure ou égale à p25, que p25 est inférieure ou égale à p50, et ainsi de suite. Notons que la statistique p50 correspond à la médiane de la distribution.

Le Tableau 9.19 montre que, d'un côté, le montant d'aide familiale ne dépasse pas les 20 dinars par mois pour les 5 % des ménages (p5) les moins chanceux. De l'autre côté, ce montant pouvait même dépasser les 200 dinars par mois, notamment pour les ménages admis après l'année 2000, pour les 5 % les plus chanceux de ces ménages, i.e., ceux qui bénéficiaient des montants d'aide familiale les plus élevés (p95).

Tableau 9.20 : Distribution du montant mensuel du soutien familial avant l'admission au PNAFN (selon la période d'admission)

Période d'admission	Statistiques descriptives					
	P5	P25	P50	Moyenne	P75	P95
1984-1999	20	50	50	90	80	150
2000-2010	25	50	70	89	100	250
2011-2014	20	40	50	82	100	200
Total	20	40	60	90	100	200

Il est toujours utile de rappeler que la moyenne d'aide familiale avant l'admission au PNAFN de 90 dinars par mois révélée par le Tableau 9.19 est calculée uniquement sur les 19,8 % des *pnafistes* qui recevaient cette aide. Si on tient compte des 80,2 % qui ne recevaient aucun soutien avant leur admission au PNAFN, cette moyenne tombera à environ 18 dinars par mois et par ménage *pnafiste*.

Même si la proportion des *pnafistes* qui bénéficiaient d'un soutien familial avant leur admission au PNAFN est relativement

faible (19,8 %), il était toujours intéressant de savoir comment ce soutien a évolué après l'admission de ces ménages au PNAFN. Le Tableau 9.20 nous indique que pour presque 6 ménages sur 10, plus précisément pour 11,4 % sur les 19,8 % qui recevaient une aide familiale avant le PNAFN, cette aide a complètement disparu dès leur admission à ce programme. Cette aide a été réduite pour presque 2 ménages sur 10 (4,7 % sur les 19,8 %) et maintenue constante pour un peu moins de 2 ménages sur 10 (3,8 % sur les 19,8 %).

Tableau 9.21 : Maintien du soutien familial après l'admission au PNAFN

Période d'admission	Annulée	Réduite	Constante	Total
1984-1999	1,2 %	0,1 %	0,3 %	1,6 %
2000-2010	4,0 %	1,6 %	2,0 %	7,6 %
2011-2014	6,2 %	3,0 %	1,5 %	10,6 %
Total	11,4 %	4,7 %	3,8 %	19,8 %

En résumé, parmi les 19,8 % des *pnafistes* qui recevaient une aide mensuelle familiale (monétaire ou en nature) sur une base régulière avant leur admission au PNAFN, seuls 8,5 % continuent à bénéficier d'un soutien familial y compris après leur admission

au PNAFN ; même si l'ampleur de ce soutien a baissé pour 4,7 % parmi ces derniers. La distribution du montant du soutien familial des 19,8 % des *pnafistes* qui recevaient de l'aide familiale avant leur admission au PNAFN est résumée dans le Tableau 9.21.

Tableau 9.22 : Distribution du montant du soutien familial après l'admission au PNAFN

Période d'admission	Statistiques descriptives					
	P5	P25	P50	Moyenne	P75	P95
1984-1999	0	0	0	46	20	180
2000-2010	0	0	0	30	50	120
2011-2014		0	0	26	30	70
Total	0	0	0	29	40	100

Les statistiques présentées dans le Tableau 9.21 tiennent compte du fait que 11,4 % parmi les 19,8 % des ménages qui recevaient de l'aide familiale ne reçoivent plus rien après leur admission au PNAFN. Ces ménages qui ne reçoivent plus de l'aide représentent exactement 57,5 % (11,4/19,8). Cela explique pourquoi les statistiques p5, p25, et p50 sont nulles. En effet si on classe les 19,8 % des ménages qui recevaient de l'aide familiale avant leur admission au PNAFN par ordre croissant selon le niveau de l'aide familiale qu'ils reçoivent après leur admission au PNAFN, les 57,5 % des *pnafistes* qui ne reçoivent plus rien seront classés en premier. Cela explique pourquoi les statistiques p5 (le *pnafiste* qui se classe au 5^{ème} percentile de ce groupe), p25, et p50 du Tableau 9.21 sont nulles. Si on exclut les 57,5 % des *pnafistes* qui ne reçoivent plus rien après leur admission au PNAFN, la moyenne des

transferts familiaux s'élèvera donc à 68 dinars par mois³⁰.

Enfin, si on veut connaître l'impact du PNAFN sur le soutien privé, il faut évidemment tenir compte de la population totale des *pnafistes*. Comme la moyenne des 29 dinars par mois du Tableau 9.21 est calculée sur 19,8 % des *pnafistes* seulement, cela veut dire que cette moyenne tombera à environ 8 dinars par mois et par ménage *pnafiste*. Comparés aux 18 dinars par mois et par ménage, nous pouvons affirmer que le PNAFN a réduit le soutien familial dont bénéficiaient les *pnafistes* avant leur admission au PNAFN de l'ordre de 10 dinars par mois. Etant donné que l'allocation mensuelle du PNAFN s'élevait en moyenne à 110 dinars par mois en 2014, La réduction des transferts privés représente donc environ 9,1 % du montant des transferts publics ciblés par le PNAFN.

³⁰ Cette moyenne s'obtient aisément en divisant la moyenne de 29 dinars par mois révélé par le Tableau 8.12 par 42,5 %.



Profilage des familles bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII

Sami Bibi et Nidhal Ben Cheikh

10. Profilage des familles bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII

Le profilage des ménages couverts par le PNAFN et l'AMGII est tout d'abord fait à l'aide de statistiques descriptives simples (section 10.1). Nous utilisons ensuite une technique économétrique appropriée afin de capter l'effet de chacune des caractéristiques sociodémographiques (non-monétaires) des ménages dans la détermination de leur statut de non-ciblé ou ciblé soit par le PNAFN soit par l'AMGII (section 10.2).

10.1 Statistiques descriptives des ménages ciblés en comparaison aux ménages non-ciblés

Nous examinons dans cette section la distribution géographique des 3 groupes de ménages (les bénéficiaires du PNAFN, de l'AMGII et les non-ciblés), leurs caractéristiques démographiques, leurs statuts vis-à-vis du marché du travail, leur niveau d'éducation, et leurs conditions de vie examinées sous le spectre de l'accès à un logement décent et la possession de biens durables. Généralement, le premier bénéficiaire de l'allocation mensuelle du PNAFN ou de la couverture médicale à tarif réduit de l'AMGII est le principal soutien du ménage. Il arrive toutefois (dont environ 5 % des cas)

que le principal bénéficiaire n'est pas le chef de ménage (son père ou sa mère dans la plupart de ces cas). Dans tous les cas, ce sont les caractéristiques sociodémographiques du principal bénéficiaire, souvent le chef du ménage ou le principal soutien, de l'aide qui sont présentées pour les ménages couverts par le PNAFN ou l'AMGII. Pour les ménages non ciblés, ce sont les caractéristiques sociodémographiques de leur principal soutien, soit le chef du ménage, qui sont présentés. Pour les caractéristiques liées au statut vis-à-vis du marché du travail et au niveau d'éducation, nous présenterons à la fois des statistiques descriptives relatives au principal bénéficiaire ou soutien du ménage ainsi qu'à tous les membres adultes des ménages.

La section 10.1.1 analysera la distribution géographique des bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII. La section 10.1.2 présentera certaines caractéristiques démographiques des pnafnistes et des amgiiistes. La section 10.1.3 se focalisera sur les caractéristiques socioprofessionnelles et la participation au marché du travail des bénéficiaires des deux programmes sociaux ainsi que leurs ayants droits adultes. Le niveau d'éducation du

principal bénéficiaire ou soutien des ménages ciblés et non-ciblés ainsi que leurs membres adultes sera examiné à la section 10.1.4. Nous présenterons à la section 10.1.5 un bref aperçu sur les caractéristiques du logement et la possession des biens durables des ménages ciblés et non-ciblés. La section 10.1.6 analysera la prévalence de maladies chroniques ou de handicaps au sein des ménages et des coûts qui en résultent.

10.1.1 Distribution géographique

Le Tableau 10.1 présente la distribution des ménages non ciblés, les ménages ciblés par l'AMGII, les ménages ciblés par le PNAFN ainsi que tous les ménages (ciblés et non-ciblés) à travers les 24 gouvernorats de la Tunisie. Pour chaque gouvernorat, ce tableau présente également un indice qui indique si la proportion des ménages couverts par chacun des deux programmes est supérieure, égale, ou inférieure à la proportion des ménages dans la population totale.

Prenons par exemple le groupe des pafistes. Le Tableau 10.1 révèle, d'un côté, que 7,2 % des ménages qui reçoivent les allocations mensuelles du PNAFN habitent dans la ville de Tunis. D'un autre côté, le même tableau nous apprend que les habitants de la ville de Tunis représentent 10,59 % de l'ensemble des ménages tunisiens. Le rapport entre le premier et le second chiffre multiplié par 100

est égal à 68 (l'intersection de la 3^{ème} ligne et la 6^{ème} colonne du Tableau 10.1). Ce dernier chiffre représente l'indicateur de ciblage régional du PNAFN pour la ville de Tunis. Lorsque cet indicateur est inférieur à 100 pour un gouvernorat donné, comme c'est le cas pour le PNAFN dans la ville de Tunis, cela indique que la proportion des bénéficiaires du programme social en question en provenance de ce gouvernorat est inférieure au poids démographique de ce gouvernorat dans toute la Tunisie. La proportion des pnafnistes de la ville de Tunis est donc inférieure au poids démographique de la ville de Tunis dans toute la Tunisie. La ville de Tunis n'est donc pas bien servie par le PNAFN, ni par l'AMGII d'ailleurs.

Notons tout d'abord que 70 % des ménages tunisiens ne sont ciblés ni par le PNAFN, ni par l'AMGII (dernière ligne et 4^{ème} colonne du Tableau 10.1). Nous désignons ces ménages par les non-ciblés. Les ménages couverts par l'AMGII représentent 21,69 % de l'ensemble des ménages tunisiens tandis que les ménages qui bénéficient des allocations mensuelles du PNAFN n'en représentent que 8,31 %.

L'indicateur de ciblage géographique des ménages non-ciblés pour le gouvernorat de Tunis est égal à 123 %. Cela signifie que les 13,08 % des ménages qui ne sont couverts ni par l'AMGII ni par le PNAFN et qui résident à Tunis représentent 1,23 fois le poids

démographique (en termes de nombre de ménages) de la ville de Tunis (10,59 %) dans toute la Tunisie. En résumé, les gouvernorats du Grand Tunis, de Nabeul, de Sousse, de Monastir et de Sfax sont les moins couverts par le PNAFN et l'AMGII; puisque leur indice géographique pour les ménages non-ciblés est largement supérieur à 100. Par contre,

les trois indices de ciblage du gouvernorat de Bizerte sont très proches de 100, indiquant que la proportion des ménages de ce gouvernorat qui sont soit exclus des deux programmes soit couverts par l'un deux ne s'écarte pas beaucoup du poids démographique de ce gouvernorat dans toute la Tunisie.

Tableau 10.1 : Distribution géographique des ménages et indicateurs de ciblage régional

Gouvernorat	Distribution des ménages (en %)				Indicateur de ciblage régional		
	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Total	PNAFN	AMGII	Non-ciblés
Tunis	7,20	3,88	13,08	10,59	68	37	123
Ariana	1,42	1,43	7,36	5,58	25	26	132
Ben Arous	3,19	1,94	7,65	6,04	53	32	127
Manouba	1,92	2,36	4,06	3,52	55	67	116
Nabeul	3,65	5,85	8,42	7,47	49	78	113
Zaghouan	2,57	1,67	1,43	1,58	163	106	91
Bizerte	4,79	5,39	5,27	5,25	91	102	101
Béja	4,00	5,34	1,92	2,83	141	188	68
Jendouba	7,26	7,72	2,17	3,80	191	203	57
Le Kef	5,01	5,17	1,16	2,35	213	220	49
Siliana	5,61	5,10	0,65	2,03	277	251	32
Sousse	3,06	3,27	7,63	6,31	48	52	121
Monastir	2,60	2,73	5,88	4,92	53	55	119
Mahdia	3,10	5,32	3,01	3,52	88	151	86
Sfax	4,21	6,68	10,21	8,95	47	75	114
Kairouan	5,62	6,98	4,01	4,79	117	146	84
Kasserine	8,39	7,02	1,85	3,51	239	200	53
Sidi Bouzid	6,48	5,95	2,32	3,45	188	172	67
Gabès	4,13	3,97	2,75	3,13	132	127	88
Médenine	3,70	4,04	4,27	4,17	89	97	102
Tataouine	2,17	1,88	0,79	1,14	190	165	69
Gafsa	5,19	3,91	2,28	2,87	181	136	79
Tozeur	2,35	0,95	0,77	0,94	249	101	82
Kébili	2,38	1,46	1,07	1,26	189	116	85
Total	100	100	100	100			
Population	225 525	588 199	1 899 103	2 712 827			
% de la pop.	8,31	21,69	70,00	100			

Pour le programme AMGII, les gouvernorats les mieux ciblés sont, par ordre décroissant de la valeur de l'indice de ciblage géographique, Siliiana, Le Kef, Jendouba, Kasserine, Béja, Sidi Bouzid, Tataouine, Mahdia, Kairouan, Gafsa, Gabes, Kebilli, Zaghouan, Bizerte, Tozeur et Mednine. Notons que la proportion des ménages couverts par l'AMGII dans les 4 derniers gouvernorats est presque égale au poids démographique de chacun de ces gouvernorats dans la

population totale (avec des indices très proches de 100).

Quant au PNAFN, les gouvernorats les plus ciblés sont (toujours par ordre croissant) Siliiana, Tozeur, Kasserine, Le Kef, Jendouba, Tataouine, Kebilli, Sidi Bouzid, Gafsa, Zaghouan, Béja, Gabes et Kairouan. Dans le même ordre d'idées, le Tableau 10.2 présente les mêmes indicateurs mais selon un découpage urbain versus rural de la Tunisie.

Tableau 10.2 : Distribution des ménages et indicateur de ciblage urbain-rural

Strate	Distribution des ménages (en %)				Indicateur de ciblage régional		
	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Total	PNAFN	AMGII	Non-ciblés
Métropolitain	17,45	14,51	41,30	33,51	52	43	123
Urbain	36,80	34,04	36,47	35,97	102	95	101
Rural	45,75	51,44	22,23	30,52	150	169	73
Total	100	100	100	100			
Population	225 525	588 199	1 899 103	2712 827			

Avec un indicateur de ciblage métropolitain égal à 52 % pour le PNAFN et 43 % pour l'AMGII, le Tableau 10.2 révèle que les ménages métropolitains sont les moins servis par le PNAFN et l'AMGII. Par contre les ménages ruraux sont les plus ciblés par l'un des deux programmes, notamment par l'AMGII (avec un indice égal à 169). Les ménages des zones urbaines présentent en moyenne un taux de couverture très proche du poids démographique de ces

zones dans toute la population (avec une valeur proche de 100 pour les trois indices).

10.1.2 Caractéristiques démographiques

En 2014, un ménage représentatif de la population tunisienne est composé en moyenne de 4.05 personnes (Tableau 10.3 ci-dessous). Le Tableau 10.3 montre également que 5 % des ménages tunisiens sont composés d'une seule personne, 25 % de ces ménages

sont composés de 3 personnes au plus. La taille médiane (désignée par p50) des ménages tunisiens est de 4 personnes. Cela veut dire que la première moitié des ménages tunisiens est composée de 4 personnes ou moins ; tandis que la seconde moitié est

composée de plus de 4 personnes. Pour 100 ménages tunisiens classés par ordre croissant selon leur taille, le 95^{ème} ménage (p95) est composé de 7 personnes, ce qui signifie que 5 % des ménages sont composés de 7 personnes ou plus.

Tableau 10.3 : Taille des ménages et âge du principal bénéficiaire (soutien)

Taille du ménage		P5	P25	P25	Moyenne	P75	P95
	PNAFN	1,00	2,00	3,00	3,56	5,00	7,00
	AMGII	1,00	3,00	4,00	4,42	6,00	8,00
	Non-ciblés	2,00	3,00	4,00	4,00	5,00	7,00
	Population	1,00	2,84	3,99	4,50	5,00	7,00
Age du chef du ménage		P5	P25	P25	Moyenne	P75	P95
	PNAFN	38	53	63	64	76	86
	AMGII	30	41	51	52	61	79
	Non-ciblés	34	44	53	54	64	80
	Population	33	44	53	55	65	80

La distribution de la taille des ménages non-ciblés est presque identique à celle de tous les ménages quoique pour les 5 % des ménages ayant la taille la plus faible, la taille d'un ménage représentatif du cinquième percentile (p5) des non-ciblés est de 2 personnes tandis que la taille d'un ménage représentatif du cinquième percentile de toute la population est de 1 personne.

En ce qui concerne les pnafnistes, ils sont composés de moins de personnes que les ménages non-ciblés. Cela explique pourquoi

ces ménages représentent 8,31 % de l'ensemble des ménages tunisiens (Tableau 10.1) mais seulement 7,31 % de la population tunisienne. Par contre, les ménages couverts par l'AMGII sont composés de plus de personnes que les deux autres groupes de ménages. En conséquence, ces ménages représentent 21,69 % de l'ensemble des ménages tunisiens (Tableau 10.1) et 23,65 % de la population tunisienne.

Si nous examinons maintenant la distribution de l'âge du principal bénéficiaire de l'aide

sociale du PNAFN ou de l'AMGII, le Tableau 10.3 montre également une certaine similitude entre les ménages non-ciblés et les ménages couverts par l'AMGII. L'écart de l'âge moyen et de l'âge médian (p50) de ces deux groupes est d'environ deux années au profit du groupe formé par les ménages non-ciblés. Par contre, l'âge du principal bénéficiaire d'un ménage représentatif des *pnafistes* est de 10 à 11 ans plus élevé que l'âge d'un ménage représentatif des deux autres groupes de la population. Notons également que pour 25 % des ménages *pnafistes* (p75), le principal soutien est âgé de 76 ans ou plus pendant que pour les deux autres groupes, il suffit que le principal bénéficiaire ait 64 ans pour que son ménage fasse partie des 25 % des ménages les

plus âgés (voir la colonne p75 du tableau ci-dessus).

Le Tableau 10.4 stipule que dans une majorité écrasante des cas (85,5 % pour les ménages non-ciblés et 86,5 % pour les ménages couverts par l'AMGII), le principal bénéficiaire des ménages est de sexe masculin. L'exception notable à cette règle est donnée par les ménages *pnafistes*. Pour ces derniers, le principal bénéficiaire de l'aide est de sexe féminin pour un peu plus de la moitié des ménages *pnafistes* (54,1 %). Cela fait que le taux de couverture par le PNAFN des ménages soutenus par une femme correspond à trois fois (307 %) le poids démographique des ménages soutenus par une femme dans toute la population.

Tableau 10.4 : Le sexe du principal bénéficiaire (soutien) du ménage

	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Total
Homme	45,9 (56)	86,5 (105)	85,5 (104)	82,4 (100)
Femme	54,1 (307)	13,5 (77)	14,5 (82)	17,6 (100)
Total	100	100	100	100
Population (ménages)	225 525	588 199	1 899 103	2 712 827
Population (individus)	802 461	2 596 931	7 583 362	10 982 754

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage sexospécifique données par le rapport de la proportion couverte de chaque genre sur sa proportion dans toute la population.

Le Tableau 10.5 montre que les *pnafistes* se distinguent aussi nettement des deux autres

groupes de ménages au regard du statut matrimonial de leur principal bénéficiaire.

Pendant que le principal bénéficiaire de 84,4 % des ménages non-ciblés et 77,2 % des ménages couverts par l'AMGII est une personne mariée, cette proportion diminue à 40,9% seulement chez les ménages bénéficiaires du PNAFN. Cela donne un indice de ciblage pour les *pnafistes* dont le principal bénéficiaire est une personne mariée égal à 52 % seulement.

Le Tableau 10.5 révèle aussi que le principal bénéficiaire de 12,5 % des ménages *pnafistes* est une personne célibataire, ce qui correspond à 291 % de leur poids démographique.

Par ailleurs, cette proportion atteint 8,8 % pour les ménages couverts par l'AMGII, ce qui est aussi largement supérieur à leur poids démographique.

Une autre différence frappante entre le groupe des ménages couverts par le PNAFN et les deux autres groupes concerne la proportion des ménages dont le principal bénéficiaire est un veuf ou une veuve. Cette proportion atteint 40,8 % pour les ménages couverts par le PNAFN, soit 287 % de leur poids démographique. Cette proportion ne dépasse pas, néanmoins, les 12,1 % pour les autres ménages.

Tableau 10.5 : Statut matrimonial du principal bénéficiaire (soutien)

	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Total
Marié(e)	40,9 (52)	77,2 (97)	84,4 (107)	710,2 (100)
Célibataire	12,5 (291)	8,8 (205)	2,0 (47)	4,3 (100)
Divorcé(e)	5,8 (252)	3,3 (143)	1,6 (70)	2,3 (100)
Veuf ou veuve	40,8 (287)	10,8 (76)	12,1 (85)	14,2 (100)
Total	100	100	100	100
Population	225 525	588 199	1 899 103	2 712 827

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon le statut matrimonial du chef du ménage. Un indice supérieur à 100 indique un taux de couverture (ou de non couverture pour les ménages non-ciblés) plus important que le poids démographique du groupe en question dans la population.

10.1.3 Caractéristiques socioprofessionnelles et participation au marché du travail

Lorsqu'on examine le profil des bénéficiaires de l'AMGII ou le PNAFN selon le lieu

d'activité du principal soutien, le Tableau 10.6 révèle que le PNAFN cible particulièrement les ménages dont le principal bénéficiaire est sans activité (retraité, inactif, ou au chômage). Pendant que les chefs de ménage qui sont

sans activité représentent 42,6 % de l'ensemble des chefs de ménage, cette proportion atteint 89,2 % chez les ménages *pnafistes*. En conséquence, leur indice de ciblage est

égal à 209, puisque le poids des principaux soutiens sans activité chez les *pnafistes* est égal à 2,09 fois le poids des principaux soutiens sans activité dans l'ensemble des ménages.

Tableau 10.6 : Le lieu d'activité du principal bénéficiaire (soutien)

	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Total
Pas d'activité (retraité, inactif, chômage, etc.)	89,2 (209)	44,8 (105)	36,4 (85)	42,6 (100)
Administration	1,1 (11)	4,6 (47)	12,4 (127)	9,8 (100)
Société publique	0,1 (3)	0,3 (17)	2,5 (137)	1,8 (100)
Société privée	0,6 (7)	2,4 (29)	11,2 (133)	8,4 (100)
Local privé	1,6 (13)	6,4 (55)	14,5 (124)	11,7 (100)
Ambulant	1,6 (30)	7,1 (135)	5,2 (98)	5,3 (100)
Ferme agricole	1,8 (22)	9,3 (115)	8,5 (105)	8,1 (100)
Chantier de construction	2,0 (21)	19,1 (198)	7,7 (79)	9,7 (100)
Autres chantiers	0,3 (26)	3,8 (302)	0,6 (46)	1,2 (100)
Autres	1,8 (122)	2,2 (149)	1,2 (83)	1,5 (100)
Total	100	100	100	100
Population	225 525	588 199	1 899 103	2 712 827

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon le lieu d'activité du chef du ménage.

En ce qui concerne l'AMGII, ses principales cibles sont particulièrement les ménages soutenus par des personnes qui travaillent dans des champs de construction ou autres chantiers. Pendant que 10,9 % des soutiens de famille travaillent dans des champs de

construction (9,7 %) ou autres chantiers (1,2 %), cette proportion s'élève à 22,9 % chez les *amgistes* (19,1 % dans des champs de construction et 3,8 % dans les autres chantiers). L'indice de ciblage des *amgistes* soutenus par des personnes qui travaillent

dans des champs de construction ou autres chantiers s'élève donc à 210 ((19,1 % + 3,8 %) / (9,7 % + 1,2 %)).

Le Tableau 10.7 confirme que les ménages dont le principal bénéficiaire est une personne inactive, retraitée, ou au chômage constituent la cible privilégiée du PNAFN. L'indice de ciblage socioprofessionnel du PNAFN atteint la valeur de 140 chez les ménages ayant en

son sein un bénéficiaire en situation de chômage et même 209 pour les ménages soutenus par une personne inactive ou retraitée. Quant aux ménages dont le principal bénéficiaire est une personne active, ils ne sont que très modestement ciblés par le PNAFN comme le témoigne la valeur de l'indice de ciblage socioprofessionnel qui au mieux atteint la valeur de 57 pour les ménages dont le principal bénéficiaire est un travailleur indépendant.

Tableau 10.7 : Catégorie socioprofessionnelle du principal bénéficiaire (soutien)

	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Total
Inactif ou retraite	82,1 (209)	32,3 (82)	36,3 (93)	39,2 (100)
Au chômage	6,8 (140)	12,3 (255)	2,3 (47)	4,8 (100)
Ouvrier agricole	1,7 (62)	7,7 (276)	1,4 (50)	2,8 (100)
Ouvrier non-agricole	6,8 (28)	35,5 (144)	23,5 (95)	24,7 (100)
Autre Employé	0,5 (7)	1,8 (27)	8,9 (133)	6,7 (100)
Exploitant agricole	0,1 (2)	1,5 (35)	5,6 (132)	4,3 (100)
Indépendant	2,0 (57)	7,1 (202)	2,6 (74)	3,5 (100)
Cadre	0,1 (1)	1,7 (21)	11,2 (136)	8,2 (100)
Patron dans l'industrie, le commerce et les services	0,0 (0)	0,0 (0)	8,2 (143)	5,8 (100)
Total	100	100	100	100
Population	225 525	588 199	1 899 103	2 712 827

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon la catégorie socioprofessionnelle du chef du ménage.

L'AMGII cible aussi spécialement les ménages soutenus par une personne en situation de chômage comme l'indique la valeur de 255 de l'indice de ciblage professionnel. Outre ce groupe de ménages, l'AMGII cible aussi les ménages soutenus par un ouvrier agricole, un travailleur indépendant, ou un ouvrier non-agricole. L'indice de ciblage professionnel pour ces trois groupes de ménages s'élève à 276, 202 et 144 respectivement.

Le Tableau 10.8 examine la situation de tous les membres adultes des ménages vis-à-vis du marché du travail. Il montre que la proportion des membres adultes inactifs ou à la retraite des ménages *pnafistes* s'élève

à 66,7 % alors qu'elle n'est que de 54,2 % dans toute la population. Le PNAFN cible bien donc les ménages dont la plupart des membres adultes sont inactifs ou à la retraite ; avec un indice de ciblage de ce segment des *pnafistes* atteignant 123 %. Par ailleurs, le taux de chômage chez les membres adultes des ménages *pnafistes* s'élève à 15,1 % contre 10,1 % en général. Cela donne un indice de ciblage du PNAFN des ménages dont la plupart des membres sont au chômage égal à 144 %. Le dernier groupe des ménages bien ciblés par le PNAFN est celui ayant des membres dont le métier est ouvrier agricole. L'indice de ciblage du PNAFN de ce groupe est de 122 %.

Tableau 10.8 : Catégorie socioprofessionnelle des membres adultes des ménages

	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Total
Inactif ou retraite	66,7 (123)	53,8 (99)	52,9 (98)	54,2 (100)
Au chômage	15,1 (144)	17,8 (170)	7,7 (73)	10,5 (100)
Ouvrier agricole	2,2 (122)	3,8 (211)	1,1 (61)	1,8 (100)
Ouvrier non-agricole	13,6 (63)	19,6 (90)	23,3 (107)	21,7 (100)
Exploitant agricole	0,1 (5)	0,6 (32)	2,6 (137)	1,9 (100)
Indépendant	1,7 (94)	3,1 (172)	1,4 (78)	1,8 (100)
Cadre ou patron	0,7 (9)	1,4 (17)	11,2 (138)	8,1 (100)
Total	100 (100)	100 (100)	100 (100)	100 (100)

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon la catégorie socioprofessionnelle des membres adultes des ménages.

En ce qui concerne l'AMGII, le Tableau 10.8 montre que ce programme cible notamment les ménages dont la plupart des membres adultes sont soit des ouvriers agricoles, soit des indépendants, soit au chômage. L'indice de ciblage de l'AMGII des ménages selon ces dernières catégories socioprofessionnelles s'élève à 211 %, 172 % et 170 %, respectivement. Force est de constater que les ménages dont la plupart des membres

adultes sont cadres, patrons, ou exploitants agricoles ne sont ciblés par aucun de ces deux programmes.

Le Tableau 10.9 présente des statistiques distributives du taux d'activité des membres adultes au sein des ménages. Ce taux est calculé comme étant le rapport entre le nombre des membres adultes d'un ménage et sa taille.

Tableau 10.9 : Le taux d'emploi au sein des ménages

	P5	P25	P50	Moyenne	P75	P95
PNAFN	0	0	0	15,4	33,3	50
AMGII	0	0	33,3	30,7	50	75
Non-ciblés	0	20	40	40,7	50	100
Population	0	11,1	33,3	36,4	50	100

Le Tableau 10.9 confirme que l'absence de soutien est un déterminant essentiel du profil des ménages couverts notamment par le PNAFN et, dans une moindre mesure, l'AMGII. Si nous considérons par exemple le groupe des ménages non-ciblés, le Tableau 10.9 montre que leur taux d'activité moyen s'élève à 40,7 %. Cette moyenne descend à 30,7 % pour les ménages ciblés par l'AMGII et atteint à peine les 15,4 % (soit un seul actif pour deux ménages composés chacun de 3 personnes en moyenne) pour les ménages ciblés par le PNAFN. Si on classe les ménages par ordre croissant

selon leur taux d'activité, le Tableau 10.9 montre également que le taux d'activité du ménage qui occupe le 25^{ème} percentile du groupe AMGII est nul, indiquant qu'au moins 25 % des ménages couverts par l'AMGII n'ont aucun membre actif. Pour les pnafnistes, cette proportion dépasse même les 50 % comme le prouve la valeur médiane (p50) nulle du taux d'activité. Notons aussi que ces faibles taux d'activité notamment des pnafnistes seraient très probablement encore plus faibles si on pouvait tenir compte du nombre d'heures de travail effectué par chaque personne active.

10.1.4 Le niveau d'éducation des ménages ciblés et non-ciblés

Pour ce qui est du niveau d'éducation atteint par le principal bénéficiaire (qui est souvent le chef) du ménage, le Tableau 10.10 montre que pour 23,4 % des ménages, le principal bénéficiaire ou soutien n'a aucun niveau d'instruction et est donc

analphabète. Ce taux varie de 25,6 % chez le groupe des ménages non-ciblés (79 % du taux national) à 38,5 % chez le groupe des ménages couverts par l'AMGII (119 % du taux national). Cependant, lorsqu'il s'agit du groupe des ménages couverts par le PNAFN, le taux d'analphabétisme atteint 73,7 %, soit 227 % du taux national.

Tableau 10.10 : Niveau d'éducation le plus élevé atteint par le principal bénéficiaire (soutien)

	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Total
Néant	73,7 (227)	38,5 (119)	25,6 (79)	32,4 (100)
Primaire	20,9 (59)	43,7 (124)	34,5 (98)	35,3 (100)
Secondaire	5,2 (21)	16,0 (65)	29,5 (120)	24,5 (100)
Supérieur	0,2 (3)	1,9 (25)	10,4 (135)	7,7 (100)
Total	100	100	100	100
Population	225 525	588 199	1 899 103	2 712 827

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon le niveau d'éducation du chef du ménage.

Le Tableau 10.10 montre que dès que le niveau d'éducation du principal bénéficiaire du ménage atteint le niveau des études secondaires, l'indice de ciblage des deux programmes sociaux (AMGII et PNAFN) baisse considérablement. La proportion des ménages dont le principal bénéficiaire ou soutien a un niveau d'éducation secondaire n'est que de 16 % pour les ménages

couverts par l'AMGII (soit 65 % de leur poids démographique). Pour le groupe des bénéficiaires du PNAFN, la situation est pire encore puisque ce taux atteint à peine 5,2 %, soit 21 % seulement de leur poids démographiques.

Pour le niveau d'éducation universitaire, l'écart entre les trois groupes de la population

est encore plus profond. La proportion des ménages dont le principal bénéficiaire a un niveau universitaire est de 10,4 % pour les ménages non-ciblés, 1,9 % pour les ménages couverts par l'AMGII et seulement 0,2 % pour les ménages pnafnistes.

Cela donne un taux de ciblage égal à 25 %

pour les ménages couverts par l'AMGII et très faible (3 %) pour les ménages bénéficiaires du PNAFN. Dans cet ordre d'idées, le Tableau 10.11 ci-dessous confirme que les ménages dont les membres adultes (âgés de 16 ans et plus) sont majoritairement diplômés ont un accès quasi nul aussi bien à l'AMGII qu'au PNAFN.

Tableau 10.11 : Le plus haut diplôme des individus âgés de 16 ans et plus

	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Total
Pas de diplôme	89 (118)	86,5 (115)	67,7 (90)	75,3 (100)
Moins que le baccalauréat	4,6 (100)	5,9 (128)	4,0 (87)	4,6 (100)
Baccalauréat	3,1 (97)	2,9 (91)	3,4 (106)	3,2 (100)
Formation professionnelle	2,7 (24)	3,5 (32)	16,1 (145)	11,1 (100)
Licence/Master/Ingénieur	0,7 (13)	1,2 (23)	8,1 (153)	5,3 (100)
Doctorat/Médecin/Pharmacien	0 (0)	0 (0)	0,8 (160)	0,5 (100)
Total	100 (100)	100 (100)	100 (100)	100 (100)

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon la nature du diplôme des membres adultes du ménage.

Le Tableau 10.11 montre en effet que pour l'AMGII, l'indice de ciblage selon le diplôme ne dépasse le seuil de 100 % que pour les ménages dont la majorité des membres adultes est non-diplômée (115 %) ou n'a pas atteint le niveau du baccalauréat de l'enseignement secondaire (128 %). Le champ de couverture du PNAFN est encore plus

restreint dans la mesure où seuls les ménages dont la majorité des membres adultes est non-diplômée ont une chance d'être ciblés supérieure à leur poids démographique dans la population (118 %). Force est enfin de constater que les ménages ayant des membres adultes médecins, pharmaciens ou titulaires d'un doctorat n'ont aucune

chance d'être couvert par l'un des deux programmes d'assistance sociale.

10.1.5 Les conditions du logement et la possession des biens durables

Un premier examen du mode d'occupation montre que 83,2 % des ménages sont

propriétaires de leur logement. Le Tableau 10.12 ci-dessous montre que cette proportion ne varie pas de façon très importante selon que les ménages sont ciblés par l'un des deux programmes sociaux ou non. Le même constat s'applique également pour les ménages locataires au moins si on exclut le segment des ménages pnafnistes.

Tableau 10.12 : Mode d'occupation et type de logement

Mode d'occupation	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Total
Gratuit	12,0 (177)	13,2 (194)	4,2 (62)	6,8 (100)
Location	6,1 (61)	8,1 (81)	11,0 (111)	10,0 (100)
Propriété	81,8 (98)	78,7 (95)	84,8 (102)	83,2 (100)
Total	100	100	100	100
Type de logement	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Total
Gourbi, Oukala ou autre	9,6 (219)	9,1 (207)	2,3 (53)	4,4 (100)
Maison arabe traditionnelle	83,3 (198)	77,5 (184)	26,2 (62)	42,1 (100)
Appartement	1,4 (14)	1,7 (16)	14,3 (136)	10,5 (100)
Villa, étage de Villa	5,7 (13)	11,7 (27)	57,2 (133)	43,0 (100)
Total	100	100	100	100
Population	225 525	588 199	1 899 103	2 712 827

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon le mode d'occupation et le type de logement du ménage, respectivement.

Par contre, les ménages qui occupent de façon gratuite leur logement, et qui ne représentent que 6,8 % de tous les ménages tunisiens, sont bien ciblés aussi bien par l'AMGII que par le PNAFN. L'indice de

ciblage pour ces ménages varie de 177 % à 194 %, ce qui prouve que leur taux de couverture est bien plus important que leur poids démographique dans la population.

Si on se tourne maintenant vers le critère de type de logement, le même Tableau 10.12 montre qu'environ 85 % des tunisiens sont partagés, presque à part égale, entre les maisons traditionnelles de type arabe (42,1 %) et les maisons modernes de type villa ou étage de villa (43,0 %). Par contre, seulement 10,5 % des ménages occupent un appartement et 4,4 % occupent un logement délabré de type Gourbi ou autre.

Le Tableau 10.12 indique que les deux programmes sociaux (le PNAFN et l'AMGII) ciblent particulièrement les ménages qui

occupent soit une maison arabe traditionnelle soit un logement insalubre. L'indice de ciblage pour ces catégories de ménages gravite autour de 200 % alors que pour les ménages qui occupent soit une villa soit un appartement, cet indice ne dépasse pas le seuil de 27 %.

Même si une faible proportion des ménages qui occupent un appartement ou une villa bénéficient du PNAFN ou de l'AMGII, il est important d'examiner dans quelle mesure les ménages ciblés de cette catégorie se distinguent des ménages non-ciblés.

Tableau 10.13 : Distribution selon le nombre de pièces du logement (villa ou appartement seulement)

	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Total
Une pièce	16,75 (637)	4,63 (176)	2,35 (89)	2,63 (100)
2 pièces	36,16 (249)	35,06 (241)	13,13 (90)	14,55 (100)
3 pièces	36,98 (83)	47,58 (107)	44,24 (100)	44,34 (100)
4 pièces	7,62 (27)	11,6 (41)	29,86 (104)	28,64 (100)
5 pièce ou plus	2,48 (25)	1,12 (11)	10,42 (106)	9,83 (100)
Total	100	100	100	100
Population	16 020	77 427	1 356 617	1 450 064

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon le nombre de pièces du logement principal des ménages.

Pour cela, le Tableau 10.13 présente la distribution de ces ménages selon le nombre de pièces de leur villa ou appartement. Celle-ci confirme que parmi ces ménages, ceux qui

occupent un logement avec une pièce sont particulièrement couverts par le PNAFN et, dans une moindre mesure, par l'AMGII. À ceux-là s'ajoutent également les ménages

qui occupent une villa ou un appartement composés de 2 pièces et, dans une moindre mesure pour les ménages couverts par l'AMGII seulement, de 3 pièces.

Si on considère les autres caractéristiques

du logement, comme la nature du toit, la présence d'une cuisine ou d'une salle de bain, le Tableau 10.14 indique que le PNAFN et l'AMGII ciblent davantage les ménages qui occupent un logement dépourvu des équipements essentiels.

Tableau 10.14 : Distribution selon les caractéristiques du logement

	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Total
Murs autres qu'en dur	7,2 (406)	4,5 (251)	0,3 (17)	1,8 (100)
Toit pas en ciment	10,5 (243)	7,0 (163)	2,7 (63)	4,3 (100)
Électricité sans STEG	7,3 (231)	5,9 (186)	1,8 (58)	3,2 (100)
Eau sans SONEDE et facture	23,4 (159)	27,4 (187)	9,7 (66)	14,7 (100)
Canalisation autre qu'ONAS	49,3 (131)	54,4 (145)	30,9 (82)	37,5 (100)
Cuisine sans bassin ou autre	73,2 (222)	64,6 (196)	18,3 (56)	32,9 (100)
Toilette à l'extérieur	34,5 (243)	31,1 (219)	6,6 (46)	14,2 (100)
Pas de salle de bain	65,2 (195)	53,2 (159)	23,5 (70)	33,4 (100)
Population	225 525(195)	588 199	1 899 103	2 712 827

Notes : Contrairement aux tableaux précédents, les modalités de celui-ci ne sont pas mutuellement exclusives.

Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon chaque caractéristique du logement principal des ménages.

De façon générale, les ménages couverts par le PNAFN et l'AMGII sont les plus privés de l'accès à des services publics comme l'électricité et la canalisation. Ils habitent des logements sans salle-de-bain, sans toilette à l'intérieur de la maison, ou sans cuisine avec un bassin. Le toit et les murs de leur logement ne sont pas construits en dur ou en ciment.

Le coefficient de ciblage des deux programmes sociaux selon ces caractéristiques varie de 131 % (pour l'absence de canalisation sanitaire) à 406 % pour les murs qui ne sont pas faits en dur.

Les ménages couverts par l'AMGII et surtout par le PNAFN sont également à court de

plusieurs biens durables dont certains sont indispensables pour vivre décemment selon les normes sociales de consommation.

Le Tableau 10.15 montre, par exemple, que 73,8 % des ménages couverts par le PNAFN

et 62,3 % des ménages couverts par l'AMGII ne disposent pas de meubles de couchages chez eux. Cela correspond à 226 % et 191 % respectivement de la proportion nationale des ménages qui ne possèdent pas ces biens.

Tableau 10.15 : La possession des biens durables

	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Total
Pas de meuble de couchage	73,8 (226)	62,3 (191)	18,6 (57)	32,7 (100)
Pas de meuble de salon	79,5 (131)	73,7 (121)	54,6 (90)	60,8 (100)
Pas de salon de séjour	62,8 (154)	62,0 (152)	31,5 (77)	40,7 (100)
Pas de radio/cassette	73,8 (177)	70,7 (170)	28,85 (69)	41,65 (100)
Pas de télévision	12,7 (300)	5,5 (129)	2,9 (67)	4,2 (100)
Pas de parabole	30,2 (247)	14,3 (117)	9,5 (77)	12,2 (100)
Pas de réfrigérateur	27,7 (371)	11,4 (153)	3,8 (51)	7,5 (100)
Pas de machine à laver	84,5 (191)	77,5 (175)	29,1 (66)	44,2 (100)
Pas de cuisinière avec four	82,3 (197)	75,7 (181)	26,4 (63)	41,723 (100)
Population	225 525	588 199	1 899 103	2 712 827

Notes : Les modalités de ce tableau ne sont pas mutuellement exclusives.

Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon la possession des biens durables.

Le Tableau 10.15 montre également que l'indice de ciblage des ménages couverts par l'AMGII et notamment par le PNAFN est particulièrement élevé lorsqu'il s'agit de la non-possession de biens très importants dans la vie quotidienne des gens. Il s'agit par exemple pour les ménages *pnafistes* de l'absence d'un réfrigérateur (371 %), d'une

télévision (300 %), d'une cuisinière équipée d'un four (197 %) et d'une machine à laver (191 %). Ces mêmes carences se trouvent aussi chez les ménages couverts par l'AMGII mais avec un indice de ciblage bien plus faible (tout en étant supérieur à 100 %). Cela prouve que même si ces ménages sont bien moins nantis qu'un ménage de niveau

moyen, il n'en demeure pas moins que leur situation est bien meilleure que la situation des ménages couverts par le PNAFN.

10.1.6 Analyse de la prévalence de la présence d'une maladie chronique ou d'un handicap au sein des ménages et des coûts qui en résultent

La présence d'une maladie chronique ou d'un handicap qui affecte l'un ou plusieurs membres d'un ménage constitue un critère particuliè-

rement important (mais non déterminant) d'éligibilité au PNAFN et à l'AMGII. Le Tableau 10.16 ci-dessous confirme l'importance de ce critère. En effet, un peu plus qu'une famille sur deux (55,8 %) du groupe des ménages couverts par l'AMGII et presque trois *pnafistes* sur quatre (74,1 %) regroupent en leur sein au moins un membre qui traîne une maladie chronique. Le taux de prévalence d'une maladie chronique au sein des ménages ciblés est donc de 1,96 fois à 2,61 fois (soit 196 % à 261 %) la moyenne nationale.

Tableau 10.16 : Proportion des ménages ayant au moins un membre avec une maladie chronique et/ou un handicap

	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Population
Maladie chronique	74,1 (261)	55,8 (196)	14,5 (51)	28,4 (100)
Handicap	39,1 (486)	18,2 (226)	1,21 (15)	8,04 (100)
L'un ou l'autre	82,3 (267)	60,3 (196)	15,5* (50)	30,8 (100)
Les deux à la fois	30,9 (542)	13,7 (240)	0* (0)	5,7* (100)

Notes : * Les chiffres de la population non-ciblée et de la population totale sont extrapolés à partir de XYZ. Cette source n'indique pas par contre la proportion des ménages qui cumulent la présence d'une maladie chronique et d'un handicap simultanément. Nous avons donc supposé que 0 % des ménages non-ciblés réunissent ces deux maux. Cela donne que 15,5 % des ménages non-ciblés regroupent en leur sein au moins un membre avec une maladie chronique ou un handicap et 5,7 % de tous les ménages qui souffrent à la fois d'une maladie chronique et d'un handicap.

Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon la présence d'une maladie chronique et/ou d'un handicap au sein des ménages.

Le taux de prévalence des problèmes d'handicap est, certes, beaucoup moins important que le taux de prévalence des maladies chroniques. Il n'en demeure pas moins que les ménages couverts par l'AMGII et, surtout, par le PNAFN souffrent beaucoup plus de ce

problème que le reste de la population. En effet, seulement 1,21 % des ménages non-ciblés font face à un problème d'handicap d'au moins un de leurs membres. Cela signifie qu'ensemble, l'AMGII et le PNAFN assurent une couverture presque universelle des

ménages dont au moins un de leurs membres souffre d'handicap.

Aux ménages ayant un handicap sondés lors de la réalisation des enquêtes sur les bénéficiaires de l'AMGII et le PNAFN, il a été demandé de répondre à la question suivante :

A combien estimez-vous les dépenses mensuelles relatives à chaque membre ayant un handicap non remboursées ou non prises en charge ?

Les enquêtes ont révélé que 61 % des ménages sondés ont déclaré faire effectivement face à des dépenses mensuelles non remboursées tandis que 39 % de ces ménages ne font face à aucune dépense non-remboursée. La proportion des ménages ayant un handicap qui ne subissent aucune dépense non-remboursée varie de 36 % chez les bénéficiaires de l'AMGII à 42 % chez les *pnafistes*. La distribution de ces dépenses non remboursées est résumée dans le Tableau 10.17 ci-dessous³¹.

Tableau 10.17 : Coût unitaire de l'handicap tel que révélé par les ménages

	Inclusion des ménages ayant des dépenses nulles					
	P5	P25	P50	Moyenne	P75	P95
PNAFN	p42 = 0		25	54	70	200
AMGII	p36 = 0		30	71	100	200
Ensemble	p39 = 0		30	64	90	200
	Inclusion des ménages ayant des dépenses nulles					
	P5	P25	P50	Moyenne	P75	P95
PNAFN	20	35	60	93	110	300
AMGII	10	40	60	112	120	300
Ensemble	13	40	60	104	120	300

Si on inclut les ménages qui n'ont subi aucune dépense non-remboursée, la moitié supérieure du Tableau 9.17 confirme que

39 % de tous les ménages ciblés et ayant un handicap n'ont défrayé aucune dépense relative à leur handicap. Cette proportion

³¹ Les enquêtes du PNAFN et de l'AMGII ne reportent aucune information sur les dépenses de santé déployées par les ménages qui souffrent d'une maladie chronique.

s'élève à 36 % pour le groupe de ménages couverts par l'AMGII et atteint 42 % chez les *pnafistes* concernés par au moins un handicap au sein de leur famille. La dépense non remboursée médiane pour toutes les familles ciblées et concernées par l'handicap s'élève à 30 dinars par mois et par personne handicapée tandis que la dépense moyenne s'élève à 64 dinars. Cet écart important entre la moyenne et la médiane résulte de la présence de pas moins de 25 % des familles couvertes par l'AMGII ou le PNAFN et touchées par le problème d'handicap qui dépensent au moins 90 dinars par mois ($p75 = 90$) pour chaque personne handicapée de son ménage.

Si on exclut les 39 % des ménages qui ne font face aucune dépense non-remboursée, la moitié inférieure du Tableau 10.17 révèle qu'en moyenne, ces ménages dépensent mensuellement 104 dinars par personne handicapée qui ne sont couvertes ni par l'AMGI (la couverture médicale des *pnafistes*) ni par l'AMGII.

Par ailleurs, 45 % de ces ménages défraient mensuellement entre 13 et 60 dinars pour faire face aux dépenses exigées par le handicap et qui ne sont pas remboursées et un autre 45 % déboursent entre 60 et 300 dinars pour faire face au même type de dépenses.

10.2 Les déterminants du statut des ménages éligibles et la construction d'un indicateur non-matériel de niveau de vie

Le profilage des ménages ciblés (par le PNAFN ou l'AMGII) et non-ciblés à l'aide de simples statistiques descriptives et indicateurs de ciblage mené à la section 10.1 a permis de savoir que les ménages qui résident dans les régions intérieures du pays ont une plus forte chance d'être ciblés par le PNAFN ou l'AMGII que les ménages qui habitent dans les régions du littoral. Si nous ne considérons que les indicateurs de niveau de vie non-matériel, les ménages ciblés par le PNAFN sont généralement de taille relativement faible, leur principal bénéficiaire (souvent le principal soutien) est souvent de sexe féminin (une femme veuve), et l'âge de ce bénéficiaire est en moyenne plus élevés de 10 à 12 ans que celui du principal soutien des deux autres groupes de la population. Le PNAFN cible aussi les ménages dont le principal bénéficiaire est retraité inactif, ou au chômage. Par contre, les principales cibles de l'AMGII sont les ménages dont le principal bénéficiaire travaille dans des champs de construction ou autres chantiers.

L'analphabétisme est beaucoup plus prévalent chez les ménages bénéficiaires de l'AMGII et

encore plus chez les ménages couverts par le PNAFN que chez les ménages non ciblés. Lorsque le niveau d'éducation du principal bénéficiaire du ménage atteint le niveau des études secondaires, le degré de ciblage des deux programmes sociaux (AMGII et PNAFN) diminue considérablement et il devient quasi-nul lorsque le principal bénéficiaire atteint un niveau d'éducation universitaire.

Le PNAFN et l'AMGII ciblent principalement les ménages qui occupent soit une maison arabe traditionnelle soit un logement insalubre. Les ménages couverts par le PNAFN et, dans une moindre mesure, par l'AMGII ont une tendance à occuper une maison ayant moins de trois pièces tandis que les ménages non-ciblés occupent davantage des logements composés de trois pièces ou plus. Les ménages ciblés, notamment par le PNAFN, ont un accès plus faible à l'eau, à l'électricité et à la canalisation. Ils ont une plus faible chance d'avoir une cuisine ou une salle de bain bien équipée, et ils possèdent beaucoup moins de biens durables que les ménages ciblés. Enfin, ces deux programmes ciblent particulièrement les ménages qui souffrent d'un handicap ou d'une maladie chronique.

L'importance pratique de cette caractérisation des populations cibles réside dans la possibilité de connaître le rôle que joue chaque caractéristique dans la détermination de l'admissibilité ou non de chaque ménage à l'un des deux programmes. Ces statis-

tiques descriptives simples ne permettent pas de mesurer la contribution de chacune des caractéristiques retenues dans la détermination de la probabilité de chaque ménage d'être ciblé par l'un de ces deux programmes sociaux.

Afin d'approfondir notre compréhension des liens entre les caractéristiques non-monétaires (et facilement observables contrairement aux indicateurs monétaires comme le revenu ou la consommation) des ménages et leur éligibilité à l'un des deux programmes sociaux qui font l'objet de cette étude, nous proposons d'utiliser des modèles économétriques appropriés afin de déterminer lesquelles parmi ces variables ont une importance capitale dans la décision d'éligibilité ou de non-éligibilité à chacun de ces deux programmes (section 10.2.1). Nous proposons également de combiner toutes ces variables, en utilisant un outil statistique adéquat, pour en construire un indicateur de richesse non-monnaire puis analyser comment les pnafnistes, les amgistes et les non-ciblés se classent selon cet indicateur (section 10.2.2).

10.2.1 Estimation de modèles de probabilité

Nous avons estimé deux variantes de modèles de probabilité non-linéaires. Il s'agit du modèle de *probit* multinomial et du modèle de *probit* ordinal. Les deux modèles sont des extensions des modèles de probabilité

non-linéaires simples *probit* ou *logit* dans le cas où la variable dépendante possède plus de deux modalités³². Le modèle *probit* multinomial est surtout utilisé lorsque les différentes modalités de la variable dépendante ne représentent pas des informations ordonnées selon une certaine échelle. Dans le cas contraire, le modèle *probit* ordinal devient plus approprié. Dans le cas de notre étude, nous pouvons considérer que la classification des trois groupes des ménages est faite sur une échelle ordinaire allant de 1 (famille nécessiteuse) à 3 (famille non-ciblée car elle est supposée être suffisamment nantie pour ne pas être éligible même à l'AMGII). La variable dépendante prend donc la valeur de 1 si le ménage est bénéficiaire du PNAFN, 2 si le ménage est couvert par l'AMGII, et 3 si le ménage est non-ciblé. Même si ces valeurs n'ont pas en soi une signification particulière, elles indiquent que les valeurs les plus élevées sont supposées correspondre à un niveau de vie plus important. Dès lors, le modèle *probit* ordinal serait plus approprié au cas de notre étude. Par contre, les critères d'éligibilité au PNAFN et l'AMGII ne se limitent pas exclusivement au niveau de dénuement monétaire des ménages. Ils incluent aussi d'autres critères tels que la vulnérabilité face aux chocs économiques et la présence d'un

handicap ou d'une maladie chronique au sein des ménages, ce qui risque de remettre en cause le caractère purement ordinal de notre classement des ménages. Par ailleurs, le choix d'un modèle de *probit* ordinal permet que l'effet de chaque caractéristique ne varie pas à travers les trois groupes de ménages qui ne se distinguent que par le terme d'ordonnée à l'origine de chaque groupe. En réalité, il n'est pas exclu que les trois groupes de ménages ne se distinguent pas uniquement par leurs caractéristiques, mais aussi par la magnitude de l'effet qu'exerce chacune de leurs caractéristiques sur leur niveau de vie. Pour cela, nous avons estimé en plus du modèle *probit* ordinal, le modèle *probit* multinomial dont les coefficients de régression peuvent varier à travers les trois groupes. Les variables explicatives sont principalement les variables analysées à la section 10.1 et elles sont présentées en annexe dans le Tableau A.1.

Il est important de préciser ici que certaines variables explicatives peuvent être endogènes ce qui risque de poser un problème de biais de simultanéité des résultats d'estimation. En réalité, notre objectif ici n'est pas exactement d'identifier les déterminants du statut ciblé ou non-ciblé de chaque ménage. Il s'agit plutôt d'exploiter les corrélations entre la probabilité d'être sélectionné par le programme PNAFN

³² A titre d'exemple, le modèle *probit* ou *logit* serait approprié si la variable dépendante prenait les deux modalités pnafnistes et non-pnafnistes seulement. La présence d'un 3^{ème} groupe, soit les bénéficiaires de l'AMGII, fait que ces deux modèles ne soient plus pertinents.

ou AMGII de chaque ménage et ses caractéristiques sociodémographiques. Cela permet surtout de mesurer la contribution de chacune des caractéristiques retenues à la probabilité d'être sélectionné par le PNAFN ou l'AMGII toute chose étant égale par ailleurs, ce que les statistiques descriptives de la section 10.1 ne permettent pas. Pour des raisons didactiques, les résultats d'estimation des effets marginaux de chaque variable explicative du modèle sont présentés en annexe au Tableau A.2 pour le modèle probit multinomial et au Tableau A.3 pour le modèle probit ordinal.

Pour la simplicité de l'exposé, nous discutons ici principalement les résultats du modèle *probit* multinomial d'autant plus que ces derniers ne sont presque jamais contredits par les résultats du modèle *probit* ordinal. L'analyse des résultats d'estimation montre que les ménages qui résident dans la région du nord-ouest (Siliana, Béja, Jendouba et Le Kef), du centre-ouest (notamment Kasserine et Sidi-Bouzyd) ont une forte probabilité d'être sélectionnés par le PNAFN ou l'AMGII, en comparaison aux ménages de référence qui résident dans la ville de Tunis ou dans les gouvernorats du littoral. À ces régions, s'ajoutent les ménages qui résident dans les gouvernorats du sud, notamment sa partie ouest (Gafsa, Tozeur et Kebilli) qui sont davantage ciblés par le PNAFN que par l'AMGII. Il est assez surprenant, par contre de voir que les ménages qui résident dans

les zones rurales de ces régions ont une plus faible chance de bénéficier du PNAFN ou de l'AMGII au moment où la pauvreté en Tunisie est très prépondérante dans les zones rurales.

En ce qui concerne l'effet de la structure démographique des ménages, les résultats d'estimation indiquent une corrélation positive entre la taille du ménage et le statut de bénéficiaire de l'un de ces deux programmes. Dans le même ordre d'idées, la probabilité d'être sélectionné augmente avec l'âge du principal soutien et ceci est surtout vrai pour le PNAFN dont les résultats d'estimation confirment que ce programme cible particulièrement les ménages dont le principal bénéficiaire est âgé. Lorsque le principal bénéficiaire est de sexe féminin, cela améliore encore les chances d'éligibilité au PNAFN mais semble exercer un effet négatif sur les chances d'éligibilité à l'AMGII. Notons qu'avec le *probit* ordinal, qui n'autorise pas une différenciation de l'effet des variables explicatives à travers les groupes, les chances d'éligibilité au PNAFN et à l'AMGII augmentent lorsque le principal soutien est de sexe féminin.

Lorsque le principal bénéficiaire est célibataire et dans une moindre mesure divorcé ou veuf, la probabilité que son ménage soit couvert par le PNAFN augmente par rapport aux ménages de référence ayant un principal soutien marié. Par contre, ces critères ne

semblent pas influencer, selon le modèle *probit* multinomial, l'éligibilité à l'AMGII.

Les résultats des deux modèles montrent que peu importe le type d'activité du principal bénéficiaire, celle-ci diminue sa probabilité d'être éligible au PNAFN par rapport aux ménages dont le principal bénéficiaire est inactif ou retraité. Par contre, l'éligibilité à l'AMGII ne diminue que lorsque le principal soutien du ménage est un patron dans l'industrie, le commerce ou les services. Seul ce dernier résultat est confirmé également par le modèle *probit* ordinal qui montre que même le fait d'être un exploitant agricole réduit la probabilité de l'admissibilité au PNAFN et à l'AMGII. Le modèle *probit* ordinal montre plutôt que lorsque le chef du ménage est un ouvrier notamment agricole, cela donne un avantage certain à son ménage d'avoir un accès au PNAFN ou à l'AMGII par rapport aux ménages de référence dont le principal soutien est inactif ou retraité. Force est également de constater que la probabilité de faire partie des ménages couverts par le PNAFN ou l'AMGII baisse avec le nombre de membres actifs dans le ménage. Il est aussi à noter que les résultats du modèle *probit* multinomial montrent qu'une femme active supplémentaire baisse beaucoup plus qu'un homme actif supplémentaire le risque qu'un ménage ait besoin de recourir à l'aide de l'AMGII. Ce résultat est également confirmé par le modèle *probit* ordinal aussi bien pour l'éligibilité au PNAFN qu'à l'AMGII.

Conformément aux théories du capital humain, l'éducation semble être le meilleur outil pour se prémunir contre la dépendance vis-à-vis des programmes sociaux. Le modèle *probit* multinomial confirme en effet que même avec un faible niveau d'éducation du principal bénéficiaire, soit le niveau primaire, la probabilité de faire partie des ménages couverts par le PNAFN ou l'AMGII diminue par rapport aux ménages de références dont le principal soutien n'a aucun niveau d'éducation. Remarquons également que la valeur des coefficients de l'éducation diminue à mesure que le plus haut niveau d'éducation atteint augmente. Cela prouve que plus le niveau d'éducation augmente, plus le risque de faire partie des ménages qui sont dans le besoin diminue considérablement.

La plupart des effets des caractéristiques du logement sont conformes aux effets attendus, eu égard à la forte corrélation de ces variables avec le niveau de vie des ménages. Les résultats d'estimation confirment la forte relation négative entre, d'une part, le fait d'être propriétaire de son logement (notamment le modèle *probit* ordinal), d'habiter une maison décente avec une cuisine équipée d'un bassin, des murs en dur, et une toilette à l'intérieur de la maison de préférence avec une chasse d'eau (le modèle *probit* ordinal), et, d'autre part, le statut d'être un ménage non-couvert par le PNAFN ou l'AMGII.

Par contre un ménage qui vit dans une maison louée, de type « Dar Arbi », avec une salle de bain non équipée ou avec peu de pièces augmente la probabilité de l'éligibilité à l'un des deux programmes sociaux. Notons aussi qu'avoir une cuisine sans bassin ou, assez paradoxalement, une salle de bain avec eau chaude augmente la probabilité de l'éligibilité à l'AMGII mais ne semble exercer aucun effet sur la probabilité de l'éligibilité au PNAFN.

Sans surprise, la présence d'une maladie chronique ou d'un handicap dans le ménage constitue l'un des déterminants les plus importants de l'éligibilité au PNAFN ou à l'AMGII. Les coefficients associés à ces variables sont en effet parmi les plus élevés en comparaison aux coefficients des autres variables dépendantes notamment pour les déterminants du PNAFN. Par contre, la possession de biens durables, comme des meubles de repas ou de salle à coucher, réduit de façon importante la probabilité de l'éligibilité. La possession d'un ordinateur réduit quant à elle la probabilité de l'éligibilité au PNAFN mais pas à l'AMGII.

10.2.2 La construction d'un indicateur non-matériel de bien-être

Dans cette section, nous utilisons l'ensemble des caractéristiques démographiques et socioéconomiques des ménages (utilisées dans les deux sections précédentes) pour construire un indicateur non-matériel de

bien-être des ménages. Contrairement à l'estimation des modèles *probit* ordinal et multinomial faite à la section précédente, aucune restriction préalable d'appartenance à un groupe de ménage ou un autre n'est imposée aux ménages dans cette section.

L'idée consiste à utiliser l'ensemble de ces variables qui décrivent les conditions de vie de chaque ménage pour en construire un indice synthétique du niveau de vie de chaque ménage. Cet indice correspond à un score qui varie de 0 pour le ménage le moins nanti à 1 pour le ménage le plus nanti. Pour construire ces scores, il faut assigner à chaque caractéristique (souvent appelé indicateur primaire) un poids qui reflète la contribution relative de chaque indicateur primaire à l'indicateur synthétique du niveau de vie de chaque ménage.

La littérature empirique offre plusieurs méthodes permettant d'estimer le système de poids à assigner aux indicateurs primaires du niveau de vie pour déterminer le score de chaque ménage. La quasi-totalité de ces méthodes se base généralement sur l'analyse statistique multivariée et plus particulièrement sur l'utilisation des techniques de l'analyse factorielle.

Dans ce travail, nous utilisons l'une de ces techniques, en occurrence l'analyse en composantes principales (ACP) qui est particulièrement adéquate lorsque les facteurs

primaires inclus des variables continues (l'âge, par exemple) et des variables binaires (le sexe, par exemple)³³. Celle-ci consiste à transformer l'ensemble des facteurs primaires en un nombre réduit d'axes principaux (appelés composantes principales) orthogonaux, i.e., non corrélés les uns aux autres. Ces axes sont ordonnés par inertie expliquée. Le premier axe explique la plus grande partie de l'inertie (ou de la variance) totale et le dernier explique la plus faible partie de l'inertie totale. Asselin (2002) a démontré que les scores projetés sur le premier axe principal correspondent à un indicateur non-monétaire du niveau de vie de chaque ménage. Par construction, ces scores sont négatifs pour les moins nantis et positifs pour les plus nantis. La moyenne de ces scores est nulle et leur variance est égale à la valeur propre du premier axe. Nous procédons donc à une normalisation de ces scores de sorte qu'ils

varient de 0 (pour le ménage le moins nanti) à 1 (pour le ménage le plus nanti)³⁴. Pour la simplicité de l'exposé, les coefficients assignés à chaque caractéristique des ménages pour obtenir la valeur de son indice non-monétaire de richesse sur le premier axe factoriel sont reportés en annexe au Tableau A.4.

Le Tableau 10.18 résume la distribution des scores non-monétaires de richesse des trois groupes de la population. Ce tableau montre que le score moyen (médian) est égal à 0.54 (0.58) pour toute la population. Ce tableau montre également que peu importe le choix de la statistique descriptive (moyenne, médiane, quartiles, etc.), celle-ci est toujours la plus faible pour les *pnafistes* et la plus élevée pour les ménages non-ciblés. Les ménages couverts par l'AMGII occupe bien une position intermédiaire entre les ménage *pnafistes* et les ménages non-ciblés.

Tableau 10.18 : Distribution des scores des trois groupes de la population

	P5	P10	P25	P50	Moyenne	P75	P90	P95
PNAFN	0,07	0,10	0,15	0,22	0,25	0,33	0,46	0,53
AMGII	0,11	0,14	0,20	0,28	0,33	0,44	0,58	0,66
Non-ciblés	0,24	0,31	0,50	0,70	0,64	0,81	0,87	0,91
Population	0,15	0,19	0,30	0,58	0,54	0,77	0,85	0,89

³³ Pour les variables ordinales comme le gouvernorat de résidence, le type de logement, ou le niveau d'éducation du principal soutien du ménage, chacune de ces variables est décomposée en un sous-ensemble de variables binaires.

³⁴ Si y_i est le score de chaque ménage i dans le premier axe principal obtenu à partir de l'analyse en composante principale, $x_i = \frac{y_i - \min(y)}{\max(y) - \min(y)}$ est le score normalisé du même ménage que nous utilisons dans notre analyse.

Le Tableau 10.18 montre que les scores des *pnafistes* du deuxième quartile varient de 0,15 (pour la statistique p25) à 0,22 (pour la statistique p50)³⁵. Force est de constater que ces valeurs sont plus élevées que les scores du premier décile des ménages couverts par l'AMGII dans la mesure où la valeur de p10 des *amgistes* est inférieure à la valeur de p25 des *pnafistes*. Plus surprenant encore, la valeur de la statistique p75 des *pnafistes* (0,33) est plus élevée que la valeur de la statistique p10 des ménages non-ciblés (0,31). Si les scores du modèle ACP étaient une mesure parfaite du niveau de vie de chaque ménage, ces résultats stipuleraient que les 25 % des *pnafistes* ayant les scores les plus élevés devraient être exclus du PNAFN et remplacés par d'autres qui sont actuellement des *amgistes* ou même des non-ciblés.

Outre le fait que le modèle ACP n'est pas une mesure parfaite (mais simplement indicative) du niveau de vie des ménages, une partie de l'écart significatif entre le niveau de vie des 50 % les moins pauvres des *pnafistes* et les 25 % les plus pauvres des *amgistes*, par exemple, peut s'expliquer par l'allocation mensuelle que reçoivent les *pnafistes*. Celle-ci aurait permis une amélioration tangible des

conditions de vie (type de logement, de cuisine, etc.) des *pnafistes* de sorte que le niveau de vie, particulièrement à partir du deuxième quartile parmi eux, a rattrapé ou même dépassé le niveau de vie de plusieurs *amgistes*, notamment les moins nantis parmi eux.

Dans le but d'isoler l'effet de l'allocation mensuelle du PNAFN sur les conditions de vie des *pnafistes*, nous avons estimé un modèle de régression linéaire qui relie le score non-monnaire de chaque ménage à son niveau de consommation par tête qui, pour les *pnafistes*, inclut l'allocation de 110 dinars par mois qu'ils reçoivent en 2014. Nous avons utilisé par la suite ce modèle pour prédire la distribution de ces scores non-monnaies des *pnafistes* qui aurait été observée s'il n'y avait pas les allocations mensuelles du PNAFN.

Le Tableau 10.19 présente la distribution de l'indicateur de bien-être non-monnaire des trois groupes de ménages dans le cas hypothétique caractérisé par l'absence du PNAFN. Ce tableau montre clairement qu'en absence du PNAFN, les conditions de vie des *pnafistes* seraient nettement plus précaires que les conditions de vie des ménages couverts par l'AMGII.

³⁵ Les ménages du deuxième quartile occupent normalement les percentiles qui se situent entre 26^{ème} percentile (p26) et le 50^{ème} percentile (p50) de la distribution de l'indice synthétique du niveau de vie classé par ordre croissant. La statistique p25 ne fait donc pas partie des valeurs du deuxième quartile mais plutôt des valeurs du premier quartile qui sont délimitées par p1 et p25. Nous supposons toutefois que la valeur de la statistique p26 est très proche ou même égale à la valeur de la statistique p25.

Tableau 10.19 : Distribution des scores des trois groupes de la population en absence du PNAFN

	P5	P10	P25	P50	Moyenne	P75	P90	P95
PNAFN	0,00	0,00	0,05	0,13	0,17	0,25	0,40	0,47
AMGII	0,11	0,14	0,20	0,28	0,33	0,44	0,58	0,66
Non-ciblés	0,24	0,31	0,50	0,70	0,64	0,81	0,87	0,91
Population	0,12	0,17	0,30	0,58	0,54	0,77	0,85	0,89

Le Tableau 10.19 indique que l'indicateur non-monnaire du bien-être des 10 % des *pnafistes* les plus démunis serait nul si ces ménages ne recevaient pas l'allocation mensuelle du PNAFN. Le même Tableau 10.19 stipule également que, si le PNAFN devrait couvrir les 10 % les plus pauvres de la population tunisienne selon le score non-monnaire (voir la case en surbrillance), alors le seuil critique d'éligibilité serait égal à 0,17³⁶. Seuls les ménages qui ont un score plus faible que ce seuil devraient recevoir l'allocation mensuelle du PNAFN selon ce score non-monnaire. Le Tableau 10.19

montre qu'en absence des aides allouées dans le cadre du PNAFN, au moins 25 % des *pnafistes* auraient un score supérieur à ce seuil ($p75 = 0,25 > 0,17$). En même temps, pas moins de 10 % des ménages couverts par l'AMGII devraient rejoindre le PNAFN ($p10 = 0,14 < 0,17$). Nous revenons à ces considérations à la section 12 consacrée à l'évaluation des modalités de ciblage alternatives pour la mise en place d'une structure d'assistance sociale plus optimale. Mais avant, nous examinerons à la section 10 les indicateurs monétaires du niveau de vie des ménages.

³⁶ Si, évidemment, ces scores constituaient une mesure parfaite du niveau de vie des ménages.



La pauvreté subjective Tunisie : Incidence et principaux déterminants

*Nidhal Ben Cheikh, Sami Bibi,
Abir Belloussaief et Imen Mouaddeb*

11. La pauvreté subjective Tunisie : Incidence et principaux déterminants

11.1 Cadre contextuel et méthodologique

Les modules et les questions se rapportant aux perceptions et représentations des ménages bénéficiaires des programmes d'assistance sociale ont été intégrés dans les questionnaires de l'enquête pour deux raisons essentielles. La première raison consiste à alimenter l'évaluation opérationnelle par des données qualitatives qui soient faibles et robustes afin d'apporter des réponses aux interrogations ayant trait à la participation aux programmes, la satisfaction des bénéficiaires, l'accessibilité et l'égalité des traitements. La deuxième raison invoquée a trait aux grandes possibilités d'élargir le champ de connaissance de la pauvreté en explorant les populations bénéficiaires à travers le prisme de la pauvreté subjective.

Comme expliqué précédemment, les développements théoriques relatifs à la pauvreté subjective étayés par des validations empiriques concluantes plaident en faveur d'une adoption plus systématique des approches subjectives (et multidimensionnelles) aux côtés des approches monétaires (unidimensionnelles) conventionnelles en vue d'enrichir

le champ d'analyse par des phénomènes qui n'ont pas été démasquées par les approches classiques, garantissant ainsi une couverture plus large des différents profils de pauvreté. Les variables les plus pertinentes retenues par les approches subjectives de la pauvreté, toutes déclinaisons confondues, gagneraient ainsi à être incluses dans les modèles de ciblage des bénéficiaires des programmes d'assistance sociale.

C'est dans ce cadre qu'on essaiera dans les sections suivantes de présenter tour à tour les résultats et les implications analytiques et pratiques des questions suivantes posées dans les module E (Perceptions des ménages : PNAFN, AMGII et Témoin) et K (Module des revenus).

Questions posées dans le Module E du questionnaire

Le module E comporte essentiellement la question qui permet aux personnes bénéficiaires des programmes évalués, en l'occurrence le PNAFN et l'AMGII, et aussi exclues de ces programmes, de s'exprimer par rapport à leurs perceptions et surtout de s'auto-évaluer par rapport à leurs niveaux de vie.

Cette question d'évaluation du niveau de vie (ELQ) a été posée de la manière suivante :

En se référant à une échelle de cinq paliers (Très pauvre, pauvre, moyen, peu riche, riche), quel niveau correspond à la situation actuelle de votre ménage ?

De même, d'autres questions ont été posées dans le même module concernant le montant du transfert que les bénéficiaires considèrent comme étant suffisamment adéquat. N'ayant répondu à cette question que ceux qui ont déjà exprimé leur insatisfaction par rapport au montant actuel du transfert monétaire du PNAFN.

Une autre question qui sera traitée dans la section qui suit, se rapporte à la perception de l'éducation des enfants par les ménages en bas de la hiérarchie des revenus. Plus précisément, les bénéficiaires qui ont des enfants scolarisés ont été invités à se projeter dans l'avenir en vue de prédire le niveau social atteint, tout en gardant la même échelle adoptée pour la question d'évaluation du niveau de vie. Cette question est d'une importance cruciale car elle permet de détecter les bénéficiaires ou les ménages qui voient en l'éducation de leurs enfants un engin d'émancipation de la pauvreté capable de briser le cercle vicieux de sa transmission intergénérationnelle. Il convient aussi d'identifier les facteurs présidant à la reproduction

de la pauvreté nonobstant la scolarisation des enfants.

Questions posées dans le Module K du questionnaire

La majorité des questions posées dans ce module se rapportent aux sources de revenus et à la dépense. Toutefois, une question a porté sur le revenu minimum nécessaire (MIQ) qui permet au ménage de mener une vie décente (question K4 : quel niveau de revenu considérez-vous comme un minimum nécessaire pour votre ménage?). Les traitements de cette question fondamentale conformément aux développements théoriques menés par Van Praag (1968, 2008) et Godehart (1977), permettront d'aborder les questions relatives aux seuils de la pauvreté subjective.

11.2 La pauvreté purement subjective ou l'auto-évaluation des bénéficiaires : principaux résultats

11.2.1 L'estimation économétrique des seuils de pauvreté subjective

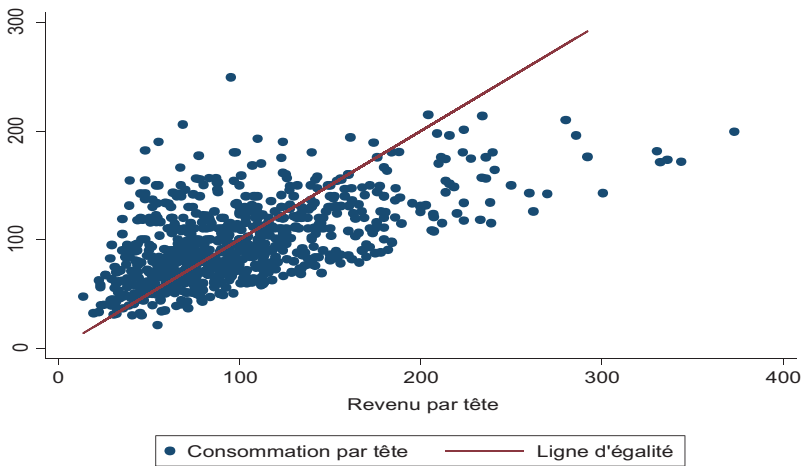
Afin d'estimer la ligne de la pauvreté subjective, nous nous sommes référés à la fois à la méthode de Goedhart et al (1977), qui consiste à estimer un modèle double logarithmique (équation 1 plus haut), ainsi qu'à l'utilisation du modèle AIDS (de Deaton et Muellbauer, 1980) décrit par l'équation (4).

Dans le premier cas, le logarithme du revenu minimum constitue la variable dépendante, tandis que dans le second cas, la variable dépendante est égale au rapport entre le revenu minimum et l'indicateur de bien-être. Les variables indépendantes sont, par contre, les mêmes peu importe la spécification retenue, soit le logarithme de l'indicateur de bien-être et le logarithme de la taille du ménage.

Deux indicateurs de bien-être ont été utilisés. Le premier est l'indicateur conventionnel,

celui de la consommation par tête. Le second est le revenu par tête. Il est à signaler que le revenu révélé par les pnafistes et les amgistes ne semble pas être toujours cohérent avec le niveau de consommation ; et ce même après avoir augmenté le revenu du loyer implicite pour les ménages propriétaires de leur logement. En effet une simple analyse de la propension moyenne à consommer montre que celle-ci est supérieure à 1 pour 49 % des ménages, soit pour presque un ménage sur deux.

Figure 11.1 : Relation entre consommation par tête et revenu par tête



L'utilisation du revenu par tête en tant qu'un indicateur de bien-être risque donc d'entraîner une certaine surestimation du seuil de pauvreté subjectif, ce qui réduit la crédibilité de ce dernier.

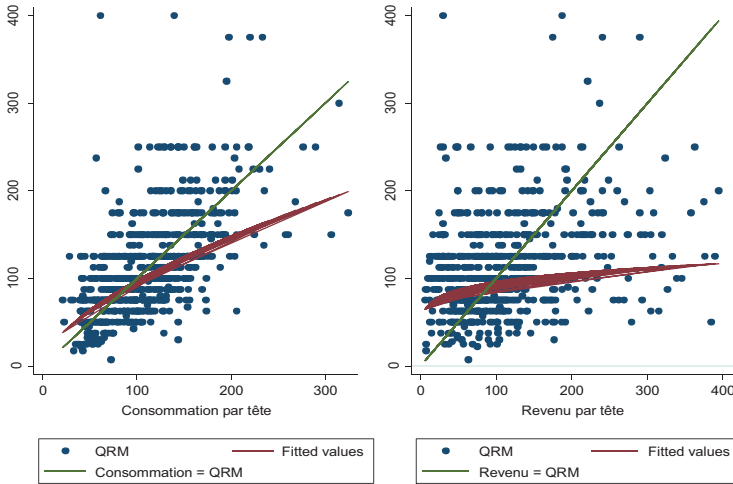
En dépit de ce risque, deux versions ont été estimées pour le modèle double logarithmique (équation 1) et le modèle AIDS (équation 4). La première version de chaque modèle utilise comme indicateur de bien-être la consommation

par tête; tandis que la seconde utilise le revenu par tête.

Le Graphique 11.2 résume les résultats d'estimation du modèle double logarithmique (équation 1) pour les ménages de taille 4, soit la taille la plus fréquente (le mode)³⁷. L'utilisation

d'un sous-échantillon de ménage de taille différente ou des résultats issus de l'estimation des deux versions du modèle AIDS (équation 4) entraîne principalement un déplacement de l'endroit où la première bissectrice (droite verte) croise la courbe de régression (courbe rouge).

Figure 11.2 : Relation entre le revenu minimum (QRM) et l'indicateur de bien-être (n=4)



Le Graphique 11.2 confirme que l'utilisation du revenu par tête en tant qu'un indicateur de bien-être produit un seuil pauvreté subjectif plus élevé que celui produit par l'utilisation de la consommation par tête. Le

Tableau 11.1 résume les résultats d'estimation selon l'indicateur de bien-être et le choix de type de modèle. Il confirme notamment que la surestimation du seuil objectif qui résulte de l'utilisation du revenu est surtout observée

³⁷ Environ 22,5 % des ménages tunisiens sont composés de 4 personnes.

chez les ménages de petite taille. Pour les ménages composés d'une seule personne par exemple, l'utilisation de l'indicateur de bien-être revenu et du modèle double logarithmique produit un seuil de pauvreté subjectif de 202 dinars par mois, tandis que ce même seuil descend à 144 dinars

en utilisant le même modèle double logarithmique mais avec la consommation comme indicateur de bien-être. L'écart entre le seuil basé sur le revenu et celui basé sur la consommation se rétrécit, à mesure que la taille du ménage augmente.

Tableau 11.1 : Seuils de pauvreté subjectifs selon la taille et le choix de l'indicateur de bien-être

	Consommation par tête		Revenu par tête	
	Double log.	AIDS	Double log.	AIDS
Constante	4,8***	1,22***	5,22***	2,11***
Effet du log $\frac{y^h}{z}$	0,60***	-0,5***	0,14***	-1,37***
Effet du log n^h	-0,12***	-0,15***	-0,46***	-0,68***
R2	0,52	0,55	0,35	0,47

N.B. : Tous les coefficients sont statistiquement significatifs au seuil de 1 %.

	Consommation par tête		Revenu par tête	
	Double log.	AIDS	Double log.	AIDS
Seuil objectif bas	(69)		-	
Seuil objectif haut	(109)		-	
Seuil subjectif (n = 1)	144 (144)	169 (169)	202 (202)	245 (245)
Seuil subjectif (n = 2)	234 (117)	278 (139)	278 (139)	245 (245)
Seuil subjectif (n = 3)	309 (103)	369 (123)	336 (112)	426 (142)
Seuil subjectif (n = 4)	380 (95)	452 (113)	384 (96)	492 (123)
Seuil subjectif (n = 5)	440 (88)	530 (106)	425 (85)	550 (110)
Moyenne	400 (100)	472 (118)	432 (108)	544 (136)

N.B. : La moyenne est calculée en utilisant seulement les populations couvertes par le PNAFN ou l'AMG2. Les valeurs entre parenthèses indiquent le même seuil de pauvreté mais ajusté par la taille du ménage.

Il est important de noter que pour le même indicateur de bien-être, le modèle AIDS (qui respecte davantage les propriétés de la théorie du consommateur) produit systématiquement des seuils de pauvreté subjectifs plus élevés que ceux engendrés par le modèle double logarithmique. Si on adopte ce modèle et l'indicateur de consommation, force est de constater que le seuil de pauvreté subjectif moyen qu'il génère est un peu plus élevé que la borne supérieure du seuil de pauvreté objective ; 118 et 109 dinars par mois, respectivement. La moyenne de 136 dinars obtenue à l'aide du modèle AIDS et de l'utilisation du revenu comme indicateur de bien-être peut être considéré comme la borne supérieure du seuil de pauvreté subjective ; surtout que cette moyenne peut souffrir d'une certaine surestimation.

Conformément aux travaux de Goedhart et al (1977), le Tableau 11.1 montre également que la ligne de pauvreté subjective croît à mesure que la taille du ménage augmente. Toutefois, la relation entre revenu minimum et taille du ménage n'est pas linéaire ; elle est plutôt logarithmique. Autrement dit, lorsque la taille de ménage augmente de 100 %, la

ligne de pauvreté subjective n'augmente que d'environ 65 % avec les modèles basés sur la consommation et d'environ 40 % avec les modèles basés sur le revenu.

Cela veut dire que les ménages tiennent (implicitement ou explicitement) compte du fait que leurs besoins augmentent lorsque leur taille augmente, mais l'augmentation de leurs besoins est plus faible que l'augmentation de leur taille ; eu égard aux économies d'échelle qu'ils réalisent dans la consommation intra-ménage. Nous pouvons donc aisément déduire les échelles qu'équivalence qui sous-tend l'évaluation subjective des ménages du revenu minimum nécessaire pour joindre les deux bouts. Pour un ménage composé de deux personnes ($n = 2$) par exemple, cette échelle (ou sa taille équivalente) est donnée par le rapport entre son seuil subjectif et le seuil subjectif d'un ménage composé d'une seule personne ($n = 1$).

Le Tableau ci-dessous reporte la taille équivalente pour différentes tailles effectives des ménages (allant de 1 à 5) déduite des 4 modèles estimés.

Tableau 11.2 : La taille équivalente des ménages et le poids associé à chaque membre supplémentaire dans le ménage

Taille effective des ménages	Consommation par tête		Revenu par tête	
	Double log.	AIDS	Double log.	AIDS
n = 1	1 (1)	1 (1)	202 (1)	245 (1)
n = 2	1,625 (0,625)	1,645 (0,645)	1,376 (0,376)	1,420 (0,42)
n = 3	2,146 (0,52)	2,183 (0,54)	1,663 (112)	1,739 (0,32)
n = 4	2,639 (0,49)	2,675 (0,49)	1,9 (0,24)	2,008 (0,27)
n = 5	3,056 (0,42)	3,136 (0,46)	2,104 (0,2)	2,245 (0,24)

N.B. Les valeurs entre parenthèses indique l'accroissement de la taille équivalente à mesure que la taille effective du ménage augmente d'une personne.

Pour le même indicateur de bien-être, le Tableau 11.2 montre que les échelles d'équivalence ne varient pas beaucoup selon la spécification double logarithmique ou AIDS. Par contre, ces mêmes échelles varient considérablement selon qu'on adopte la consommation ou le revenu comme indicateur de bien-être. Les échelles d'équivalence déduites en utilisant la consommation comme indicateur de bien-être sont beaucoup plus cohérentes avec les échelles d'équivalence couramment utilisées dans la littérature ou par les institutions de statistique. Sans perte de généralité, les échelles d'équivalence déduites en utilisant l'indicateur consommation attribuent à un ménage une valeur de 1 lorsqu'il est composé d'une seule personne et elles augmentent sa taille équivalente de 0.5 à mesure que sa taille effective augmente d'une unité de consommation.

Nous avons indiqué plus haut que l'évaluation des ménages du revenu minimum nécessaire pour joindre les deux bouts peut refléter une perception multidimensionnelle leur niveau de bien-être. Pour tester cette hypothèse, nous avons introduit dans les modèles de régression des variables qui indiquent le nombre de personnes (pouvant être 0) ayant un handicap ou une maladie chronique. Nous avons introduit également des variables discrètes qui indiquent la délégation du lieu de résidence du ménage.

Ces variables permettent de tenir compte de la disponibilité de services publics dans le milieu de vie des ménages. Elles peuvent également refléter le fait que l'évaluation des ménages du revenu minimum ne dépend pas exclusivement de leurs besoins (matériels, culturels, etc.), mais également de leur situation relative dans leur milieu de vie.

Pour ces spécifications, nous avons utilisés uniquement la consommation comme indicateur de bien-être. Les résultats de ces estimations sont reportés dans le Tableau A1 en annexe.

Les coefficients relatifs au nombre de personnes ayant une maladie chronique ou un handicap au sein du ménage sont positifs statistiquement significatifs, ce qui confirme que les ménages tiennent compte de leurs besoins spécifiques dans l'évaluation du revenu minimum.

En outre, les coefficients associés aux variables discrètes qui indiquent la délégation de résidence sont également statistiquement significatifs, ce qui constitue une indication que les ménages déterminent le revenu minimum non seulement en fonction de critère purement matérielle, mais aussi en fonction de critère liés à leur milieu de vie.

Une façon alternative de tenir compte de l'effet du milieu de vie sur l'évaluation subjective du revenu minimum consiste aussi à dévier la variable dépendante et les variables dépendantes clés de leur moyenne au niveau de chaque délégation. Cela permet de savoir dans quelle mesure le niveau de vie moyen des ménages qui partage le même milieu

de vie influence la détermination du revenu minimum. En conséquence, soit :

$$\Delta \log y_{\min}^{h,j} = \log y_{\min}^{h,j} - \overline{\log y_{\min}^j}$$

le logarithme du revenu minimum d'un ménage h de la délégation j dévié de la moyenne logarithmique du revenu minimum de la délégation j ($\overline{\log y_{\min}^j} = \frac{1}{N_j} \sum_k \log y_{\min}^{h,j}$). De façon analogue, nous définissons également $\Delta w^{h,j}$, $\Delta \log \frac{y^{h,j}}{z}$ et $\Delta \log n^{h,j}$. Les nouveaux modèles à estimer prennent donc la forme suivante :

$$\Delta \log y_{\min}^{h,j} = \beta_0 + \beta_1 \Delta \log \frac{y^{h,j}}{z} + \beta_2 \Delta \log n^{h,j} + \beta_3 nmc^{h,j} + \beta_4 nh^{h,j} + u^{h,j} \quad (6)$$

$$\Delta w^{h,j} = \gamma_0 + \gamma_1 \Delta \log \frac{y^{h,j}}{z} + \beta_2 \Delta \log n^{h,j} + \gamma_3 nmc^{h,j} + \gamma_4 nh^{h,j} + u^{h,j} \quad (7)$$

où $nmc^{h,j}$ ($nh^{h,j}$) indique le nombre d'individus membres du ménage h en provenance de la délégation j qui endurent une maladie chronique (un handicap). Les résultats d'estimation des modèles (6) et (7) sont consignés dans le Tableau 3. Ces résultats confirment que la présence d'individus ayant des besoins spécifiques au sein du ménage accroît l'auto-évaluation du revenu minimum nécessaire pour joindre les deux bouts. Par ailleurs, les mêmes résultats confirment que l'écart entre le niveau de vie du ménage et le niveau de vie moyen de son milieu influence positivement sa perception du niveau de revenu minimum nécessaire pour échapper à la pauvreté.

Tableau 11.3 : Résultats d'estimation des modèles (6) et (7)

	Consommation par tête	
	Double log.	AIDS
Constante	0,121***	0,147***
Effet du $\Delta \log \frac{y^{h,j}}{z}$ (indicateur de bien-être)	0,648***	-0,457***
Effet du $\Delta \log n^{h,j}$ (taille du ménage)	-0,119***	-0,147***
Effet du $nmc^{h,j}$ (maladie chronique)	0,013**	0,022**
Effet du $nh^{h,j}$ (handicap)	0,052***	0,056***
R2	0,634	0,167

N.B. *** les coefficients sont statistiquement significatifs au seuil de 1 % ;

** les coefficients sont statistiquement significatifs au seuil de 5 %.

11.2.2 La pauvreté purement subjective à travers l'autoévaluation des bénéficiaires

En plus de la quatrième question du module K sur le revenu minimum, i.e. la question K4 analysées plus haut, les ménages sélectionnés pour l'enquête PNAFN et l'enquête AMG2 ont eu à répondre à la question supplémentaire suivante :

« Dans quel niveau social classez-vous votre ménage en comparaison avec ce qui règne dans votre environnement socioéconomique :

très pauvre ; un peu pauvre ; moyen ; au-dessus de la moyenne ; ou très riche ? »

Les réponses des bénéficiaires invités à s'auto-évaluer par rapport à leur niveau social actuel ne se sont pas écartées de la stratification sociale attendue. Une application rigoureuse des critères d'éligibilité propres aux programmes PNAFN et AMGII conduit systématiquement à une hiérarchisation des bénéficiaires selon leur niveau de bien-être ; les *pnafistes* sont en moyenne plus pauvres que les *amgistes*.

Tableau 11.4 : Autoévaluation des bénéficiaires par rapport à leur niveau social

Niveau perçu	PNAFN (1)	AMGII (2)	Total	Différentiel (1) - (2)
Très pauvre	46,5	24,4	30,8	22,1
Pauvre	36,6	39,9	38,9	-3,3
Moyen	16,1	32,6	27,9	-16,5
Au-dessus de la moyenne	0,6	3,0	2,3	-2,4
Très riche	0,2	0,1	0,1	0,1
Total	100	100	100	

Source : Résultats de l'enquête CRES - 2014.

En effet, 47,2 % des bénéficiaires du programme PNAFN se sont déclarés très pauvres contre seulement 24,3 % auprès des bénéficiaires de l'AMGII, soit un écart significatif de l'ordre de 22,9 %.

A l'évidence, environ un *amgiste* sur quatre se considérant comme étant très pauvre est un résultat assez problématique car l'AMGII n'a pas été créé initialement en vue de couvrir des ménages extrêmement pauvres. Or, lors de la mise en œuvre des programmes et face à la limitation des budgets octroyés aux gouvernorats, des ménages en droit de bénéficier du PNAFN se voient octroyés l'AMGII puis ajoutés à la liste d'attente du programme du transfert monétaire.

En raison de l'absence d'un registre actualisé des bénéficiaires et d'une plateforme de suivi de leurs niveaux de vie, des trajectoires de

sortie du PNAFN pour cause d'autonomisation économique des bénéficiaires sont rarement observées et par ricochet les délais de séjour dans le programme AMGII ont eu tendance à s'allonger.

D'autre part, 39,9 % et 32,6 % des *amgistes* se considèrent comme étant pauvres et moyens contre respectivement 36,6 % et 16,1 % pour le cas des *pnafistes*. Il est tout à fait cohérent qu'une large frange des populations *amgistes* s'estiment appartenir à la classe moyenne. La raison fondamentale tient à la dimension relative à l'intégration sur le marché de travail, un des traits distinctifs des populations appartenant à la classe moyenne. Effectivement, 55 % des bénéficiaires du programme AMGII sont déclarés occupés sur le marché de travail contre seulement 11 % pour les *pnafistes*. Il importe d'étayer ce constat par des différences nettes

au niveau des profils démographiques des deux populations. Alors que les *amgistes* sont en moyenne toujours en âge actif

(50 ans), les bénéficiaires directs du PNAFN sont en moyenne de loin plus âgés (63 ans).

Tableau 11.5 : Autoévaluation des bénéficiaires par rapport à deux niveaux de bien-être

	PNAFN	AMGII	Total
Subjectivement Pauvre	83,1	64,3	69,7
Subjectivement non-Pauvre	16,9	35,7	30,3
Total	100	100	100

Source : Résultats de l'enquête CRES - 2014.

En regroupant les différents paliers de l'échelle d'évaluation en deux niveaux : Pauvres (très pauvre et pauvre) et non pauvres (moyen, au-dessus de la moyenne et très riche), les résultats sont encore plus édifiants et les lignes de démarcation sont rendues plus claires. Les bénéficiaires qui se considèrent comme étant pauvres représentent respectivement 83,1 % et 64,3 % des bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII.

Tout en rappelant que ces programmes sont censés cibler des populations indigentes, la présence d'un nombre conséquent de bénéficiaires qui s'auto-évaluent en tant que non pauvres, soient successivement 16,9 % et 35,7 % pour les programmes PNAFN et AMGII suscite maintes interrogations sur leur classement à l'aune des critères de la pauvreté monétaire.

Autrement dit, est-il possible de considérer ces taux comme étant des taux d'inclusion subjectifs ? De même, dans quelle mesure serait-il possible aussi de considérer la question d'évaluation du niveau de vie (ELQ) comme étant un indicateur d'avant-garde pouvant renseigner d'une manière précoce sur la qualité du ciblage. Pour répondre à ces questions, on a essayé d'explorer la répartition des ménages bénéficiaires en fonction de l'autoévaluation de leur situation sociale et des quintiles du revenu déclaré duquel on a déduit les transferts monétaires directs effectués au profit des bénéficiaires du programme PNAFN.

A première vue, on comprend vite que l'appréciation des bénéficiaires de leur bien-être croisée avec le quintile de revenu auquel ils appartiennent, renseigne peu sur la qualité

de ciblage des programmes PNAFN et AMGII. Le tableau ci-après montre que parmi les 16,9 % de *pnafistes* qui s'estiment non-pauvres sont uniformément répartis à travers les 5 quintiles de la distribution de la consommation.

Or, ils sont 10,9 % parmi les 35,7 % d'*amgistes* subjectivement non pauvres qui appartiennent aux deux derniers quintiles. Si les *amgistes* qui s'estiment non-pauvres étaient uniformément répartis à travers les 5 quintiles comme leurs homologues

panafistes, 14,2 % (0,4*35,7 %) parmi eux devraient se trouver dans les deux premiers quintiles.

Ces résultats sont loin d'être inattendues car le programme AMGII couvre en plus des ménages pauvres éligibles au programme PNAFN, tous les profils de travailleurs vulnérables à court de capacités contributives les privant de s'affilier à des régimes contributifs. Ces personnes qui occupent des emplois, majoritairement précaires, pourraient s'autoévaluer comme étant non pauvres.

Tableau 11.6 : Distribution des bénéficiaires selon l'autoévaluation et les quintiles de revenu

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Total
PNAFN						
Subjectivement Pauvre	16,9 % (20 %)	16,6 % (20 %)	16,5 % (20 %)	16,5 % (20 %)	16,5 % (20 %)	83,1 % (100 %)
Subjectivement non-Pauvre	3,1 % (20 %)	3,4 % (20 %)	3,5 % (20 %)	3,5 % (20 %)	3,5 % (20 %)	16,9 % (100 %)
Total	20,0 % (20 %)	20,0 % (20 %)	20,0 % (20 %)	20,0 % (20 %)	20,0 % (20 %)	100,0 % (100 %)
AMGII						
Subjectivement Pauvre	15,5 % (24 %)	13,6 % (21 %)	12,9 % (20 %)	10,9 % (17 %)	11,3 % (18 %)	64,3 % (100 %)
Subjectivement non-Pauvre	4,5 % (13 %)	6,4 % (18 %)	7,1 % (20 %)	9,1 % (25 %)	8,6 % (24 %)	35,7 % (100 %)
Total	20,0 % (20 %)	20,0 % (20 %)	20,0 % (20 %)	20,0 % (20 %)	20,0 % (20 %)	100,0 % (100 %)
Total bénéficiaires						
Subjectivement Pauvre	15,8 % (23 %)	13,9 % (20 %)	13,7 % (20 %)	13,0 % (19 %)	13,3 % (19 %)	69,7 % (100 %)
Subjectivement non-Pauvre	4,2 % (14 %)	6,1 % (20 %)	6,3 % (21 %)	7,0 % (23 %)	6,7 % (22 %)	30,3 % (100 %)
Total	20,0 % (20 %)	20,0 % (20 %)	20,0 % (20 %)	20,0 % (20 %)	20,0 % (20 %)	100,0 % (100 %)

En dépit de l'importance des erreurs d'inclusions estimées aux alentours de 50 % pour le programme PNAFN, 83,1 % des bénéficiaires actuels s'estiment pauvres. Le Tableau 4 montre que ces ménages sont uniformément répartis à travers les cinq quantiles de la distribution du bien-être au sein des *pnafistes*. Ces résultats confirment les résultats des estimations économétriques (notamment les spécifications (6) et (7)) menées à la section précédentes qui laissent présager que les personnes auraient tendance à accorder des poids plus élevés aux variables et dimensions non monétaires du bien-être individuel.

Examinons maintenant dans quelle mesure la réponse des ménages à la question concernant leur niveau social est cohérente avec celle du revenu minimum (QRM). Pour cela, nous maintenons le regroupement des réponses à la question relative au niveau social en deux catégories : (1) pauvre si le ménage se considère peu ou très pauvre et

(2) non-pauvre sinon. En ce qui concerne la QRM, il est naturel de supposer qu'un ménage se considère pauvre lorsque le revenu minimum qu'il révèle est inférieur à son niveau de bien-être, mesuré par la consommation ou le revenu.

Pour la clarté de l'exposé, nous utilisons dans ce qui suit uniquement la consommation comme un indicateur de bien-être. Les résultats en termes de revenu sont présentés dans l'annexe 2. Outre le souci de l'allègement de la présentation, le choix de l'utilisation de l'indicateur de consommation uniquement se justifie également par le fait que les réponses des ménages à la question liée à la perception qu'ils se font de leur niveau social sont plus cohérentes avec le ratio QRM/consommation plutôt que le ratio QRM/revenu. Autrement dit, une plus grande proportion de ménages évalue leur niveau social par rapport à leur niveau de consommation plutôt que leur niveau de revenu.

Tableau 11.7 : Perception des ménages de leur niveau de vie et cohérence de leurs réponses

PNAFN			
	Pauvre (Consommation < QRM)	Non-Pauvre (Consommation > QRM)	Total
Socialement pauvre	35,3 %	47,9 %	83,1 %
Socialement non-pauvre	5,6 %	11,2 %	16,9 %
Total	40,9 %	59,1 %	100,0 %
AMG2			
	Pauvre	Non-Pauvre	Total
Socialement pauvre	35,0 %	29,4 %	64,3 %
Socialement non-pauvre	14,8 %	20,9 %	35,7 %
Total	49,8 %	50,2 %	100,0 %
PNAFN et AMG2			
	Pauvre	Non-Pauvre	Total
Socialement pauvre	35,1 %	34,7 %	69,7 %
Socialement non-pauvre	12,1 %	18,1 %	30,3 %
Total	47,2 %	52,8 %	100,0 %

Le Tableau 11.5 montre que pour 46,5 % (35,3 % + 11,2 %) des *pnafistes* par exemples, la cohérence entre les réponses relatives à la perception du niveau social et le ratio QRM/consommation est totale. Cette proportion monte à 55,9 % chez les *amgistes*. Au total, environ un ménage sur deux (53,2 %) seulement répond de façon cohérente aux deux questions.

Le Tableau 11.6 résume le niveau de consommation par tête des ménages couverts par le PNAFN ou l'AMG2 selon la perception qu'ils se font de leur statut social (pauvre ou non-pauvre). Ce tableau montre que la valeur médiane de la consommation par tête des ménages qui se déclarent pauvres s'élève à 90 et 113 dinars par mois chez les ménages couverts par l'AMG2 et le PNAFN,

respectivement. Si on combine ces deux groupes de ménages qui se considèrent pauvres, la valeur médiane de leur consommation par tête s'élèvera à 98 dinars par mois. Ce montant est très proche du seuil de

pauvreté subjectif moyen (100 dinars) estimé à l'aide du modèle double logarithmique (voir Tableau 11.1). Il n'est pas non plus très loin de la borne supérieure du seuil de pauvreté objectif (109 dinars par mois).

Tableau 11.8 : Consommation par tête selon la perception du niveau social

PNAFN						
	P5	P25	P50	Moyenne	P75	P95
Socialement pauvre	41	75	113	136	175	315
Socialement non-pauvre	50	74	113	139	168	335
Total	42	75	113	136	173	315
AMG2						
	P5	P25	P50	Moyenne	P75	P95
Socialement pauvre	33	61	90	111	138	255
Socialement non-pauvre	46	74	111	128	158	273
Total	37	65	96	117	144	260
PNAFN et AMG2 ensemble						
	P5	P25	P50	Moyenne	P75	P95
Socialement pauvre	35	65	98	119	150	275
Socialement non-pauvre	47	74	112	130	158	290
Total	38	67	101	122	153	276

L'un des résultats intéressants révélés par le Tableau 6 est l'absence d'une ligne de démarcation claire et sans équivoque entre le niveau de consommation des ménages qui se considèrent très ou peu pauvres, d'une

part, et les ménages qui se considèrent non-pauvres, d'autre part. Cette absence peut aussi être dû au fait qu'en évaluant leur niveau social, les ménages ne prennent pas uniquement en considération leur niveau de

consommation (ou de revenu), mais d'autres critères tels que la présence de maladies chroniques ou d'handicaps, la proximité de certains services publics, tels que les résultats des estimations économétriques des modèles (6) et (7) semblent suggérer (voir également les résultats du Tableau A1 en annexe). Elle peut aussi être le résultat de réponses stratégiques, dans le sens que les ménages qui bénéficient de l'aide de l'État, notamment les *pnaïstes*, ont intérêt à prétendre vivre dans un état de pauvreté par crainte que leur réponse peut avoir un impact sur la continuité de leur couverture par le programme social.

L'absence d'une ligne de démarcation claire et sans équivoque entre eux qui se considèrent pauvres et ceux qui se considèrent non-pauvres rend tout choix de seuil de pauvreté subjectif aussi arbitraire que le choix d'un seuil de pauvreté objectif. Le choix d'un seuil de pauvreté subjectif variant de 100 à 118 dinars par personne et par mois (Tableau 1), par exemple, est très proche de la médiane du niveau de consommation par tête des ménages couverts par le PNAFN ou l'AMG2 qui se considèrent pauvres (98 dinars) et, aussi, des ménages qui ne se considèrent pas pauvres (112 dinars). Avec un tel choix, la perception d'environ 50 % de la population qui se considère peu ou très pauvres sera en quelque sorte jugée non-crédible. En même temps, la perception d'environ 50 % de la population qui ne se

considère pas pauvre sera incluse sous la bannière de la pauvreté subjective. Comme nous l'avons souligné de la section précédente, le fait que le milieu de résidence, le niveau de vie moyen du milieu de résidence et la présence de maladies chroniques ou de membres ayant un handicap influencent l'autoévaluation du revenu minimum fait que tout choix d'un seuil de pauvreté subjectif unique serait arbitraire. Pour éviter ces griefs, nous ne retenons aucun des seuils de pauvreté subjectifs issus de nos différents modèles d'estimation.

Dans la mesure où la borne supérieure du seuil de pauvreté monétaire conventionnel, que nous qualifions ici d'*objectif*, est assez proche de la médiane du niveau de consommation des ménages qui se considèrent peu ou très pauvres, environ la moitié de cette population vit, selon le critère de la borne supérieure du seuil de pauvreté '*objectif*', effectivement dans une situation de pauvreté '*objective*'; tandis que la deuxième moitié de cette population ne serait pas dans une situation de pauvreté '*objective*'.

Le Tableau 11.8 résume la répartition des ménages selon les deux formes de pauvreté : conventionnelles (ou '*objective*') et subjective. D'un côté, ce tableau que 40,5 % des ménages couverts par le PNAFN et qui se déclarent peu ou très pauvres vivent dans une situation de pauvreté absolue selon le critère de la borne supérieure du seuil de

pauvreté conventionnel. Cette proportion ne varie que légèrement chez les ménages qui sont couverts par l'AMG2 (39,6 %). Par contre, 42,6 % des *pnafistes* se considèrent pauvres au moment où leur niveau de consommation est supérieur à la borne haute du seuil de pauvreté conventionnel ; tandis que cette proportion n'est que de 24,6 % chez les *amgistes*.

D'un autre côté, si le statut de *subjectivement pauvre* est attribué à un ménage lorsque son niveau de consommation est inférieur au niveau de revenu qu'il considère minimum pour pouvoir joindre les deux bouts (QRM),

le Tableau 11.8 indique que 24,7 % des *pnafistes* sont subjectivement pauvres et, en même temps, ils vivent dans une situation de pauvreté absolue selon le critère de la borne supérieure du seuil de pauvreté conventionnel.

Cette proportion est beaucoup plus faible que celle observée chez les *amgistes* (35,8 %). Néanmoins, seulement 16,1 % des *pnafistes* se considèrent pauvres au moment où leur niveau de consommation est supérieur au seuil de pauvreté conventionnel ; et cette proportion descend même à 12,6 % chez les *amgistes*.

Tableau 11.9 : Répartition des ménages selon les deux formes de la pauvreté

PNAFN							
Pauvreté objective	Subjective : Perception du niveau social			Pauvreté objective	Subjective : Consommation inférieure au QRM		
	Pauvre	Non Pauvre	Total (objective)		Pauvre	Non Pauvre	Total (objective)
Pauvre (objective)	40,5	8,2	48,7	Pauvre (objective)	24,7	23,9	48,7
Non-Pauvre (objective)	42,6	8,7	51,3	Non-Pauvre (objective)	16,1	35,3	51,3
Total (subjective)	83,1	16,9	100	Total (subjective)	40,8	59,2	100
AMG2							
Pauvreté objective	Subjective : Perception du niveau social			Pauvreté objective	Subjective : Consommation inférieure au QRM		
	Pauvre	Non Pauvre	Total (objective)		Pauvre	Non Pauvre	Total (objective)
Pauvre (objective)	39,6	17,6	57,2	Pauvre (objective)	35,8	21,0	56,9
Non-Pauvre (objective)	24,6	18,1	42,8	Non-Pauvre (objective)	12,6	30,5	43,1
Total (subjective)	64,3	35,7	100,0	Total (subjective)	48,4	51,6	100,0

PNAFN et AMG2							
Pauvreté objective	Subjective : Perception du niveau social			Pauvreté objective	Subjective : Consommation inférieure au QRM		
	Pauvre	Non Pauvre	Total (objective)		Pauvre	Non Pauvre	Total (objective)
Pauvre (objective)	39,9	14,9	54,7	Pauvre (objective)	32,7	21,8	54,7
Non-Pauvre (objective)	29,8	15,4	45,3	Non-Pauvre (objective)	13,6	31,9	45,3
Total (subjective)	69,7	30,3	100,0	Total (subjective)	46,3	53,7	100,0

Examinons maintenant le cas des deux groupes de ménages réunis. D'une part, le Tableau 11.7 révèle qu'environ deux ménages sur cinq (39,9 %) sont à la fois pauvres selon les critères conventionnelles et se déclarent, en même temps, comme faisant partie des groupes sociaux peu ou très pauvres. Par contre, 29,8 % de ces ménages se considèrent socialement pauvres pendant que leur niveau de consommation est supérieur au seuil de pauvreté conventionnel.

D'autre part, lorsqu'on considère la pauvreté subjective comme étant une situation caractérisée par un niveau de consommation plus bas que le revenu minimum QRM, le Tableau 11.7 montre que 32,7 % des *pnafistes* et *amgistes* réunis sont pauvres selon les deux critères de pauvreté simultanément : subjectif et conventionnel. Par contre, 13,6 % de ces ménages se considèrent subjectivement pauvres au moment où leur niveau de consommation est supérieur au seuil de pauvreté conventionnel.

11.2.3 La transmission intergénérationnelle de la pauvreté : Une appréciation subjective

Au-delà des aspects se rapportant à l'évaluation actuelle des bénéficiaires, il serait très tentant d'explorer leurs attitudes vis-à-vis de l'avenir et du rôle que pourrait jouer l'éducation dans l'émancipation des enfants du cercle vicieux de la transmission de la pauvreté à travers les générations.

Il s'agit incontestablement de l'objectif ultime que tous les programmes de transferts sociaux se veulent d'atteindre. Certes, les transferts monétaires jouent un rôle considérable dans l'allègement de la pauvreté instantanée en réduisant les écarts entre les niveaux de bien-être actuels des bénéficiaires et le seuil de pauvreté. Néanmoins, le rôle le plus important qu'ils sont censés jouer consiste à induire des changements au niveau des comportements individuels en stimulant la dépense des ménages en éducation et en santé.

A moyen et long terme, les investissements du ménage en capital humain pourraient atteindre un volume critique tel qu'une spirale vertueuse d'autonomisation économique des familles lourdement dépendantes de l'assistance sociale s'enclenche. Ces processus vertueux sont mus par l'amélioration sensible de la productivité des travailleurs membres de ménages pauvres ayant suivi des parcours formation et d'éducation leur permettant d'accéder à des emplois mieux rémunérés et se libérer ainsi du joug d'emplois informels et précaires, l'amélioration du niveau de santé général au sein du ménage et par une perspective d'employabilité meilleure des enfants scolarisés.

A cet effet, il est absolument informatif et stratégique de scruter les perceptions que se font les bénéficiaires des programmes d'assistance sociale par rapport à l'éducation en tant facteur d'ascension sociale et s'ils envisagent dans l'avenir une reproduction à l'identique de leur positionnement social actuel ; ou au contraire, ils entendent briser le cercle vicieux de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté, corollaire d'un avenir meilleur pour leur descendance.

Pour répondre à ces interrogations, deux questions ont été introduites dans le module E du questionnaire. La première question a été posée essentiellement pour identifier les ménages au sein desquels des enfants sont en cours de scolarisation. Ces ménages

auront à répondre alors à la deuxième question : Quel sera à votre avis le niveau social de vos enfants dans l'avenir ? Pour les réponses, les cinq modalités de la question ELQ ont été gardées les mêmes. Pour des raisons de simplicité, les différents paliers de l'échelle d'évaluation ont été regroupés en deux niveaux : Pauvres (très pauvre et pauvre) et non pauvres (moyen, au-dessus de la moyenne et très riche).

Les résultats font montre d'un optimisme remarquable partagé aussi bien par les bénéficiaires *pnafistes* qu'*amgistes* quant à l'avenir de leurs enfants, avec tout de même des écarts assez importants entre les deux populations de bénéficiaires.

Force est de noter que les bénéficiaires du PNAFN comparés à ceux de l'AMGII affichent plus de confiance par rapport à l'avenir de leurs enfants en estimant qu'ils seront seulement 23,2 % (22 % pour l'AMGII) à connaître le sort de leurs parents à s'installer durablement dans le cercle vicieux de la pauvreté contre 83,4 % (64,6 %) pour les parents actuellement. Il en ressort des performances différenciées en matière d'émancipation des populations pauvres : 60,2 % des bénéficiaires *pnafistes* seront projetés en dessus de la ligne de pauvreté contre 42,6 % pour les *amgistes*. Les populations bénéficiant de l'assistance sociale émancipées du joug de la pauvreté sont estimées aux alentours de 44 % du total des

bénéficiaires. La performance du PNAFN jugée supérieure à celle de l'AMGII pourrait s'expliquer par deux facteurs essentiels :

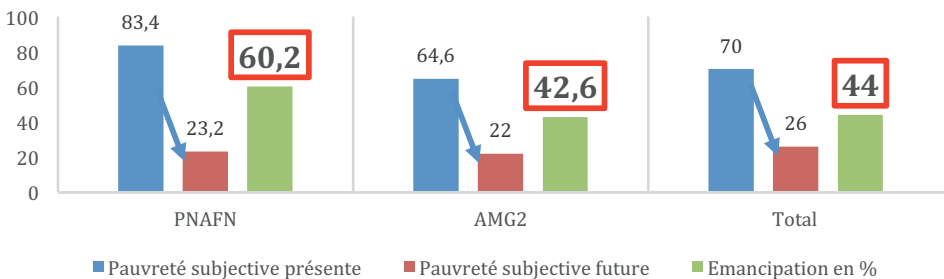
1. le PNAFN cible essentiellement les populations pauvres et à besoins spécifiques contrairement au programme AMGII qui est censé offrir des prestations de santé aux populations vulnérables ;
2. Pour maintes raisons, il est des bénéficiaires de l'AMGII qui affichent des niveaux de bien-être inférieurs ou

égaux à des *pnafistes*. C'est dans ce sens que l'aide monétaire octroyé dans le cadre du PNAFN serait jugée comme étant un facteur discriminatoire pour les populations *amgistes* qui en sont privés en dépit de leur éligibilité au PNAFN. C'est en cela que le transfert monétaire direct octroyé aux *pnafistes*, modulable selon le nombre d'enfants scolarisés (10 DT/enfant avec un plafond de 30 DT/mois) aurait été considéré comme facteur d'affranchissement de la pauvreté monétaire.

Tableau 11.10 : Évolution du niveau de la pauvreté subjective inter générationnelle

Groupe	Niveau présent (%)		Niveau futur (%)		Emancipation en %
	Pauvre	Non Pauvre	Pauvre	Non Pauvre	
PNAFN	83,4	16,6	23,2	76,8	60,2
AMG2	64,6	35	22	78	42,6
Total	70	30	26	74	44

Source : Calculs des auteurs sur la base des enquêtes du CRES (2014).





Analyse des indicateurs monétaires du niveau de vie des ménages

Sami Bibi et Nidhal Ben Cheikh

12. Analyse des indicateurs monétaires du niveau de vie des ménages

Nous avons discuté dans la section 4.1 les arguments en faveur de l'utilisation d'un indicateur monétaire de niveau de vie basé sur la consommation plutôt que sur le revenu. Nous avons précisé que l'agrégat consommation inclut essentiellement les dépenses dont l'horizon de consommation est de un an. Cela inclut les dépenses courantes pour l'achat des biens alimentaires, d'énergie, d'habillement, de transport, d'hygiène et soins, de culture, de loisir, etc. Il n'inclut pas, par contre, les dépenses d'achat de biens dont l'horizon de consommation est supérieur à une année (telle qu'une maison, une voiture, un réfrigérateur, etc.). Comme la possession d'un logement constitue le bien durable le plus important possédé par 83,2 % des ménages (Tableau 10.12), l'agrégat consommation que nous utilisons dans ce travail inclut également pour ces propriétaires une estimation de la valeur locative de leur logement. Nous avons aussi mentionné que l'agrégat consommation doit idéalement être ajusté afin de tenir compte de la présence d'un handicap ou d'une maladie chronique au sein des ménages.

Dans cette section, nous examinerons la distribution de la consommation par tête des

ménages, en tant qu'un indicateur monétaire approprié du niveau de vie des ménages. La section 12.1 fournira un premier aperçu de la distribution de la consommation à travers les trois groupes de ménages : les *pnafistes*, les *amgistes* et les non-ciblés. A la lumière des résultats de cette analyse, ainsi que de l'analyse des coûts subis par les ménages qui endurent un problème d'handicap ou de maladie chronique, la section 12.2 procédera à un réajustement du niveau de vie des ménages afin de tenir compte de ces coûts.

La section 12.3 entamera une analyse préliminaire de la distribution des bénéfices de l'assistance sociale.

12.1 Le niveau de consommation

Le niveau de vie monétaire de chaque ménage peut être mesuré par son niveau de consommation par tête. Celui-ci inclut les dépenses courantes dont l'horizon temporel de consommation est un an. Cela inclut notamment les dépenses alimentaires, d'habillement, d'hygiène, de transport et de logement. Toutefois, les achats des biens durables ou d'investissement (terrain, maison, voiture, réfrigérateur, etc.) ne sont pas inclus

dans l'agrégat consommation par tête. À ces dépenses courantes de consommation, on ajoute le loyer implicite pour les ménages non-locataires de leur logement. Celui-ci a été estimé à l'aide de l'enquête sur le budget et la consommation des ménages (EBCM) ainsi que les deux nouvelles enquêtes sur les ménages couverts par le PNAFN et l'AMGII dans le cadre de la première phase de ce projet.

Si l'unité de mesure est le ménage, le Tableau 12.1 ci-dessous montre que l'utili-

sation de la seule EBCM nous amène à conclure que le niveau de consommation par tête et des ménages serait en moyenne de 295 dinars par mois (évalué aux prix de 2014) ; tandis que la fusion des 3 enquêtes aboutit à un niveau de vie légèrement plus faible, soit 270 dinars par mois et par personne. Le choix de l'individu comme unité de mesure réduit ces moyennes à 259 dinars par mois si on utilise l'EBCM seulement, et à 233 dinars par mois si on fusionne les 3 enquêtes.

Tableau 12.1 : Distribution de la consommation mensuelle par tête selon l'EBCM et la fusion des trois enquêtes

L'unité de mesure est le ménage								
Quintiles	Fusion des trois enquêtes				EBCM seulement			
	P5	P50	Moyenne	P95	P5	P50	Moyenne	P95
Q1	33	71	69	100	45	94	91	124
Q2	105	132	132	158	130	157	157	184
Q3	165	196	197	233	191	220	222	257
Q4	243	294	299	370	267	320	325	395
Q5	392	544	653	1244	420	574	681	1269
Population	54	196	270	719	73	220	295	751
L'unité de mesure est l'individu								
Quintiles	Fusion des trois enquêtes				EBCM seulement			
	P5	P50	Moyenne	P95	P5	P50	Moyenne	P95
Q1	29	60	59	83	40	84	82	113
Q2	88	113	112	136	119	141	141	165
Q3	142	171	172	203	171	199	199	229
Q4	211	255	259	320	238	285	285	346
Q5	340	468	563	1080	364	588	588	1095
Population	47	171	233	617	66	259	259	641

Il semble donc que l'utilisation de la seule EBCM entraîne une certaine surestimation du niveau de vie général de la population. Cette hypothèse est confortée, à priori, par le fait que selon l'EBCM, le quintile des ménages les plus pauvres consacrent en moyenne 91 dinars par mois et par personne pour la consommation alors qu'avec la fusion des trois enquêtes disponibles, celle-ci diminue d'environ 24 % pour s'établir à 69 dinars par mois et par personne seulement.

Toutefois, il n'est pas exclu que la différence entre les statistiques calculées à partir de l'EBCM seulement et celles calculées après avoir fusionné les trois enquêtes résulte de certaines réponses stratégiques de la part des *pnafistes* et des *amgistes*. En effet, les ménages couverts par un programme social peuvent avoir une incitation à sous-déclarer leur niveau de vie effectif par crainte d'être exclus du programme. Même si cette hypothèse comprend une part de vérité, elle ne peut expliquer toute la différence pour au moins deux raisons :

1. La première est que même les ménages de l'EBCM peuvent avoir une incitation à sous-déclarer leur niveau de vie par crainte de subir un contrôle de l'administration fiscale³⁸.

2. La seconde est que toutes les statistiques sur les aspects non-monétaires du niveau de vie (tels que le type de logement, la possession de biens durables, etc.) reportées dans les Tableaux 10.12 à 10.15 ainsi que l'estimation d'un indice synthétique non-monnaire du niveau de vie (Tableau 10.19) confirment que le niveau de vie des *pnafistes* et *amgistes* sont bien inférieurs au niveau de vie des ménages non-ciblés.

Il est donc indéniable qu'au moins une bonne partie de la différence entre les statistiques calculées à partir de l'EBCM seulement et celles calculées après avoir fusionné les trois enquêtes résulte de la sous-couverture des ménages pauvres de l'EBCM.

Si on examine maintenant la distribution de la consommation à travers les trois groupes de ménages, le Tableau 12.2 révèle que le niveau de vie moyen des ménages couverts par l'AMGII s'élève à 114 dinars par personne et par mois. Ce montant correspond à 42 % du niveau de vie moyen de tous les ménages (270 dinars par personne) tel que estimé par la fusion des trois enquêtes. Si on ne considère que les bénéficiaires de l'AMGII qui font partie des 20 % de l'ensemble des ménages les plus pauvres, leur pouvoir d'achat moyen diminue à 66 dinars par mois et par personne,

³⁸ Cela explique d'ailleurs pourquoi l'EBCM ne pose aucune question sur le revenu du ménage.

soit 3 dinars de moins que leurs pairs du même quintile mais qui ne sont ciblés par aucun programme. Notons également que 11,8 % des ménages parmi les 21,7 % couverts par l'AMGII, soit un peu plus qu'un *amgiste* sur deux, font partie du quintile le moins nanti. Ces mêmes ménages représentent aussi 59 % (11.8/20) des ménages du premier quintile.

Un peu plus des deux-cinquième (3.7/8.3) des *pnafistes* font partie du premier quintile alors que 30,1 % font partie du deuxième quintile. Vu sous un autre angle, le PNAFN couvre 18,5 % (3.7/20) des ménages du

premier quintile et 12,5 % des ménages du deuxième quintile.

Le Tableau 12.2 révèle également que le niveau de consommation par tête moyen des ménages qui bénéficient du PNAFN s'élève à 134 dinars par tête et par mois, soit un niveau de vie plus élevé que celui du groupe de ménages AMGII de 17,5 %. Cette différence de niveau de vie au profit du premier groupe est due aux transferts (d'au moins 110 dinars par famille et par mois) dont bénéficient ces ménages dans le cadre du PNAFN.

Tableau 12.2 : Distribution du niveau de consommation par tête et par mois des différents groupes cibles

L'unité de mesure est le ménage					
Quintiles	Fusion des trois enquêtes				EBCM
	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Population	Population (1)
Q1	70 (3,7)	66 (11,8)	78 (4,5)	69 (20)	91 (20)
Q2	131 (2,5)	129 (5,7)	133 (11,8)	132 (20)	157 (20)
Q3	194 (1,2)	192 (2,8)	198 (16)	197 (20)	222 (20)
Q4	294 (0,7)	289 (1,1)	300 (18,2)	299 (20)	325 (20)
Q5	444 (0,2)	502 (0,2)	657 (19,6)	653 (20)	681 (20)
Population	134 (8,3)	114 (21,7)	334 (70,0)	270 (100)	295 (100)
L'unité de mesure est l'individu					
Quintiles	Fusion des trois enquêtes				EBCM
	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Population	Population (1)
Q1	60 (3,6)	56 (13)	66 (3,5)	59 (20)	82 (20)
Q2	108 (2,3)	108 (6,8)	115 (10,9)	112 (20)	141 (20)

Q3	166 (1,0)	166 (2,9)	173 (16,1)	172 (20)	199 (20)
Q4	253 (0,3)	251 (0,8)	260 (18,9)	259 (20)	285 (20)
Q5	397 (0,1)	434 (0,1)	564 (19,8)	563 (20)	588 (20)
Population	102 (7,3)	94 (23,7)	294 (69)	233 (100)	259 (100)

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent la proportion de la population pertinente dans la population totale. La colonne désignée par Population correspond à la population extrapolée à partir des trois enquêtes (EBCM, AMGII et PNAFN) qui sera désormais toujours utilisée dans ce travail. La colonne désignée par Population (1) correspond à la population extrapolée à partir de l'EBCM seulement.

Si on fait abstraction des allocations mensuelles offertes par le PNAFN, et si on suppose que chaque augmentation des transferts alloués aux ménages ciblés par le PNAFN d'un dinar entraîne une hausse du même montant de leur niveau de vie³⁹, le niveau de consommation moyen des ménages ciblés par le PNAFN serait uniquement de 85 dinars par personne et par mois, soit un niveau de vie plus faible de presque 25 % que celui du groupe de ménages AMGII (Tableau 12.3).

La fusion des trois enquêtes permet donc d'apprécier dans quelle mesure l'AMGII et surtout le PNAFN ciblent correctement les familles les plus nécessiteuses. Le Tableau 12.3 fournit une brève description de la

distribution du niveau de vie des ménages ciblés par le PNAFN et l'AMGII avant les aides qu'ils reçoivent de ces deux programmes en comparaison avec le niveau de vie des ménages non-ciblés par aucun des deux programmes.

Le PNAFN entraîne une augmentation du niveau de vie des ménages du premier quintile de 37 % ((70-51)/51) et ceux du deuxième quintile d'environ 10 %. Si nous considérons tous les *pnafistes*, l'allocation mensuelle qu'ils reçoivent a permis d'accroître leur niveau de vie de 35,3 % en moyenne. Malgré cette amélioration importante du niveau de vie, une bonne partie de ces ménages demeure pauvre comme nous le verrons dans ce qui suit.

³⁹ Cela suppose que le transfert n'entraîne ni une désincitation au travail ni une réduction des transferts privés aux familles bénéficiaires du PNAFN. Ceci n'est pas évidemment vrai à la lumière des résultats de la section 8.4 qui ont montré que la réduction des transferts privés représente donc environ 8.3% du montant des transferts publics ciblés par le PNAFN. Les résultats du Tableau 10.3 ignorent les effets négatifs exercés par les transferts publics sur les transferts privés.

Tableau 12.3 : Distribution hypothétique du niveau de vie selon la consommation par tête et par mois qui aurait prévalu en absence des transferts du PNAFN

L'unité de mesure est le ménage				
Quintiles	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Population
Q1	51 (5,6)	62 (10,7)	73 (3,7)	61 (20)
Q2	119 (1,8)	122 (6,7)	129 (11,5)	126 (20)
Q3	183 (0,6)	189 (2,9)	195 (16,5)	193 (20)
Q4	272 (0,3)	285 (1,1)	298 (18,6)	296 (20)
Q5	444 (0,04)	489 (0,3)	655 (19,7)	653 (20)
Population	85 (8,3)	114 (21,7)	334 (70,0)	266 (100)
L'unité de mesure est l'individu				
Quintiles	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Population (1)
Q1	45 (5,1)	55 (12,1)	63 (2,8)	54 (20)
Q2	103 (1,5)	105 (7,5)	112 (11)	109 (20)
Q3	160 (0,5)	164 (3,0)	171 (16,5)	170 (20)
Q4	253 (0,1)	250 (0,9)	259 (19)	258 (20)
Q5	401 (0)	434 (0,1)	564 (19,9)	563 (20)
Population	69 (7,3)	94 (23,7)	294 (69,0)	231 (100)

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent la proportion de la population pertinente dans la population totale.

Il est également utile de vérifier si le niveau de vie pré-transfert des *pnafistes* varie selon leur année d'admission au PNAFN. Le Tableau 12.4

rapporte plusieurs statistiques sur la distribution de la consommation par tête des ménages *pnafistes* selon la période de leur admission.

Tableau 12.4 : Niveau de consommation pré-PNAFN par tête selon la période d'admission

	p5	p25	p50	Moyenne	p75	p95
1984-1999 (14 %)	24	43	70	90	120	201
2000-2010 (42 %)	18	38	63	80	100	195
2011-2014 (44 %)	18	43	70	86	108	210
PNAFN (100 %)	19	41	67	85	108	210

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent le poids (en pourcentage) de chaque groupe de ménages *pnafistes* (défini selon la période d'admission) dans l'ensemble des ménages *pnafistes*.

Les ménages *pnafistes* admis à ce programme après la révolution (de 2011 jusqu'au début de 2014) représentent 44 % de l'ensemble des *pnafistes*. Leur niveau de vie moyen s'élève à 86 dinars par tête et par mois. Comme le Tableau 12.4 le montre clairement, ce niveau de vie moyen n'est pas spécialement différent du niveau de vie des *pnafistes* admis avant la révolution.

Les distributions de la consommation par tête pré-PNAFN résumées dans les Tableaux 12.3 et 12.4 ne tiennent pas compte des coûts supplémentaires que les ménages qui endurent un problème d'handicap ou une maladie chronique subissent. Cet ajustement est particulièrement nécessaire avant de procéder à l'évaluation de la performance du PNAFN et de l'AMGII dans la lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale. Cet ajustement est d'autant plus nécessaire

que 82,3 % des *pnafistes* et 60,3 % des bénéficiaires de l'AMGII sont concernés par l'un ou l'autre de ces deux problèmes de santé comme nous l'avons vu à la section 10.1.6.

12.2 Ajustement de l'indicateur de bien-être pour tenir compte des coûts qui résultent de la présence d'une maladie chronique ou d'un handicap au sein des ménages

Si nous ignorons les coûts liés à la présence d'un handicap ou de maladies chroniques, cela implique qu'un individu ayant un handicap, par exemple, et vivant seul avec 80 dinars par mois jouit d'un niveau de vie plus élevé qu'un individu non-handicapé vivant seul avec 79 dinars par mois. Autrement dit, si, par contrainte budgétaire, il faut choisir un seul individu parmi ces deux pour bénéficier

des allocations du PNAFN ou de la couverture santé de l'AMGII, l'individu non-handicapé serait prioritaire car il vit avec un dinar de moins que l'individu handicapé. Rien qu'avec ce simple exemple, il est clair que l'agrégat consommation non-ajusté des coûts engendrés par le handicap et les maladies chroniques surestime le niveau de vie des ménages qui endurent ces problèmes de santé.

Si l'évaluation des effets distributifs du PNAFN et de l'AMGII ne tient pas compte des coûts de la fragilité de la santé, elle risque de surestimer les erreurs de ciblage et de sous-estimer la réduction de la pauvreté réalisée grâce à ces deux programmes.

A la lumière de ce qui précède, il faut donc trouver un moyen adéquat qui permettrait de soustraire du niveau de consommation des ménages, les coûts liés à la fragilité de la santé résultant d'un handicap ou d'une maladie chronique. En absence d'informations suffisantes pour estimer ces coûts, nous considérons que la médiane des dépenses non remboursées pour les besoins liés à la présence d'une personne handicapée constitue une bonne approximation du coût du handicap. Le Tableau 10.17 indique que la valeur médiane de ces dépenses est de 30 dinars par mois. Nous déduisons donc du niveau de consommation avant transfert des ménages la somme de 30 dinars par personne handicapée vivant au sein du

ménage. Dès lors, un ménage composé d'un seul individu ayant un handicap et vivant avec 80 dinars par mois est supposé avoir le même niveau de vie qu'un ménage composé d'un seul individu non-handicapé et vivant avec 50 dinars par mois.

Les enquêtes disponibles ne reportent aucune information sur les dépenses de santé déployées par les ménages qui souffrent d'une maladie chronique. Pour associer un coût à la présence d'une maladie chronique au sein des ménages, nous supposons que les coûts liés à un tel problème de santé représentent 50 % des coûts liés à la présence d'un handicap, soit 15 dinars par mois et par personne ayant une maladie chronique au sein des ménages. Si nous désignons par Y_h le niveau de la consommation de référence d'un ménage h , i.e., son niveau de consommation qui aurait prévalu en absence de tout transfert public, Γ_h le nombre d'individus handicapés du ménage h et Ψ_h le nombre d'individus ayant une maladie chronique, le niveau de consommation référence et ajusté des coûts de la santé, que nous désignons par $Y_h^{ajusté}$, peut donc être calculé comme suit :

$$Y_h^{ajusté} = Y_h - 30\Gamma_h - 15\Psi_h \quad (10.1)$$

Comme nous l'avons souligné dès la section 2, l'aide apportée aux ménages *amgistes* consiste à leur garantir un accès à tarifs réduits aux soins dans les établissements

publics de santé. Cette aide a une valeur monétaire aux yeux des bénéficiaires car elle leur permet de réduire leurs dépenses de santé et d'utiliser les gains qui en résultent pour accroître leur niveau de vie. L'AMGII est donc équivalent à un transfert direct, que nous désignons par transfert équivalent, dont il convient d'évaluer la valeur. Idéalement, la valeur de ce transfert équivalent doit être approximée par la valeur que les ménages *amgistes* attribuent à cette assurance médicale. Encore une fois, les enquêtes disponibles sur les ménages bénéficiaires ne révèlent pas cette information. Nous supposons encore que cette valeur est, à priori, donnée par le coût mensuel du handicap, soit 30 dinars par ménage *amgiste* et par mois. Nous déduisons de cette valeur 5 dinars dans la mesure où les *amgistes* doivent payer un tarif réduit pour bénéficier des soins auxquels l'AMGII donne droit. Le niveau de vie du ménage après son admission au programme AMGII est donc donné par la somme de son niveau de consommation de référence ajustée des coûts de la santé et du montant du transfert équivalent qui résulte de la couverture par l'AMGII :

$$Y_h^{AMGII} = Y_h^{ajusté} + 25 \tag{10.2}$$

L'équation (10.2) tient compte du fait que la couverture AMGII est insuffisante dans la mesure où le Tableau 9.17 montre que 50 %

des *amgistes* dépensent plus de 30 dinars par mois pour couvrir les besoins liés à la présence d'un individu handicapé au sein du ménage. Avec l'équation (10-2), nous supposons que la couverture AMGII serait suffisante uniquement pour les ménages ayant un ou deux membres endurent une maladie chronique et à peine suffisante pour les ménages ayant au plus un seul membre handicapé.

Après leur admission au PNAFN, le niveau de vie de référence des ménages *pnafistes*, augmente (i) de 110 dinars par mois grâce à l'allocation mensuelle, (ii) de 10 dinars par mois et par enfant scolarisé avec un maximum de 30 dinars si le nombre de ces enfants dépasse 3 et (iii) de la valeur du transfert équivalent de l'AMGI qui est inhérent au PNAFN. Comme pour les *amgistes*, nous supposons que la valeur du transfert équivalent est de 30 dinars. Dans la mesure où les *pnafistes* n'ont pas à payer un tarif réduit pour bénéficier des soins offerts par l'AMGI, nous n'appliquons pas à ce transfert la déduction de 5 dinars comme nous l'avons fait pour les *amgistes*. Le niveau de vie des *pnafistes* après leur admission au PNAFN est donc donné par l'équation suivante :

$$Y_h^{PNAFN} = Y_h^{ajusté} + 140 + 10E_h \quad \text{si } E_h \leq 3 \tag{10.3}$$

$$Y_h^{PNAFN} = Y_h^{ajusté} + 170 \quad \text{si } E_h > 3$$

où E_h est le nombre d'enfants scolarisés au sein du ménage h .

Avec les ajustements du niveau de vie des ménages pour tenir compte (i) de la présence de problèmes de santé et (ii) des transferts équivalents qui résultent de la couverture santé offerte par l'AMGI ou l'AMGII, nous obtenons deux nouvelles distribution de la consommation des ménages par tête : la première est la distribution $Y_h^{\text{ajusté}}$ décrite par l'équation (10-1). Il s'agit d'une distribution hypothétique de *référence* qui aurait prévalu en absence du PNAFN et de l'AMGII. La seconde est la distribution qui résulte des effets distributifs de l'AMGII (équation 10-2) et du PNAFN (équation 10-3). Ces deux distributions sont résumées par le Tableau 12.5 et le Tableau 12.6, respectivement.

Selon les résultats reportés au Tableau 12.5, l'ajustement du niveau de la consommation par tête de référence des ménages révèle

notamment que le niveau de vie moyen des *pnafistes* est égal 88 % de leur niveau de vie mesuré par la consommation par tête non-ajustée. Le non-ajustement du niveau de vie des ménages entraîne donc une surestimation de leur niveau de vie de 12 %. Cette surestimation atteint 18 % pour les ménages *pnafistes* qui font partie du quintile le plus pauvre de la population.

La surestimation du niveau de vie moyen des *amgistes* est beaucoup plus faible (5 %). Elle varie de 3 % pour les *amgistes* qui font partie du quintile le plus riche de la population à 7 % pour les *amgistes* qui font partie du quintile le plus pauvre de la population. Quant aux ménages non-ciblés, l'ajustement de leur niveau de consommation en tenant compte des coûts de la santé ne change pas de façon significative leur niveau de vie. Ce dernier est au maximum 1 % plus faible de ce que suggère leur niveau de consommation non-ajusté.

Tableau 12.5 : Distribution du niveau de vie de référence (hypothétique) tel que mesuré par la consommation par tête ajustée des coûts de la santé qui auraient prévalu en absence des transferts directs du PNAFN et des transferts équivalents de l'AMGI et l'AMGII

L'unité de mesure est le ménage				
Quintiles	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Population
Q1	45 (82)	59 (93)	71 (99)	57 (92)
Q2	117 (91)	118 (96)	126 (99)	123 (98)
Q3	184 (93)	185 (96)	193 (100)	191 (99)
Q4	278 (95)	282 (97)	296 (100)	295 (100)
Q5	468 (95)	488 (97)	654 (100)	652 (100)
Population	74 (88)	109 (95)	334 (99,7)	263 (99)
L'unité de mesure est l'individu				
Quintiles	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Population
Q1	39 (83)	51 (93)	61 (99)	49 (92)
Q2	100 (92)	102 (96)	110 (99)	106 (98)
Q3	159 (92)	162 (97)	169 (100)	168 (99)
Q4	248 (94)	250 (97)	258 (100)	257 (100)
Q5	423 (95)	441 (97)	562 (100)	562 (100)
Population	61 (88)	90 (96)	294 (99,8)	228 (99)

Note : Les valeurs entre parenthèses correspondent ici au rapport entre l'indicateur de consommation ajustée et l'indicateur de consommation non-ajustée tel que reporté au Tableau 12.3 plus haut.

Le Tableau 12.6 montre que les allocations mensuelles du PNAFN et les transferts équivalents de l'AMGI (qui accompagnent le PNAFN) augmentent le niveau de vie moyen

des ménages *pnafistes* de 83 %. Cette amélioration substantielle du niveau de vie de ces ménages varie de 30 % pour la faible proportion des *pnafistes* qui font partie du

cinquième quintile de la population à 221 % pour la majorité des pnafnistes qui font partie du quintile le plus pauvre de la population.

Le Tableau 12.6 montre également que les transferts équivalents de l'AMGII accroissent

le niveau de vie moyen des ménages *amgistes* de 7 %. Cette amélioration varie de 5 % pour les ménages *amgistes* qui font partie du quintile le plus aisé à 9 % pour ceux qui font partie du quintile le plus pauvre de la population.

Tableau 12.6 : Distribution du niveau de vie de tel que mesuré par la consommation par tête ajustée des coûts de la santé après les transferts directs du PNAFN et les transferts équivalents de l'AMGI et l'AMGII

L'unité de mesure est le ménage				
Quintiles	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Population
Q1	98 (221)	64 (109)	71 (100)	75 (133)
Q2	185 (158)	126 (107)	126 (100)	131 (106)
Q3	287 (156)	197 (106)	193 (100)	196 (102)
Q4	407 (146)	299 (106)	296 (100)	297 (101)
Q5	608 (130)	511 (105)	654 (100)	652 (100)
Population	136 (183)	117 (107)	334 (100)	270 (103)
L'unité de mesure est l'individu				
Quintiles	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Population
Q1	76 (194)	56 (109)	61 (100)	62 (125)
Q2	145 (145)	108 (106)	110 (100)	112 (105)
Q3	228 (144)	170 (105)	169 (100)	171 (101)
Q4	361 (145)	262 (105)	258 (100)	258 (100)
Q5	565 (133)	461 (105)	562 (100)	562 (100)
Population	102 (168)	95 (106)	294 (100)	233 (102)

Note : Les valeurs entre parenthèses correspondent ici au rapport entre l'indicateur de consommation par tête ajustée après le PNAFN et l'AMGII et le même indicateur de consommation par tête de référence qui aurait prévalu avant le PNAFN et l'AMGII tel que reporté au Tableau 10.5 plus haut.

12.3 Une analyse distributive préliminaire de l'accès à l'assistance sociale

Environ 30 % des ménages, ou 31 % de la population totale, ont accès à une assistance médicale à travers l'AMGI, qui est inhérent

au PNAFN, ou à travers l'AMGII. Le Tableau 12.7 décrit comment cette population se répartit à travers les dix déciles des ménages (et de la population) classés par ordre croissant selon le niveau de vie de référence de l'unité de mesure (le ménage en haut du tableau et l'individu en bas du tableau)⁴⁰.

Tableau 12.7 : Taux de couverture du PNAFN et de l'AMGII

L'unité de mesure est le ménage				
Décile	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Total
D1	4,24	5,11	0,68	10
D2	1,77	5,76	2,69	10
D3	0,95	4,08	4,75	10
D4	0,55	2,63	6,79	10
D5	0,36	1,76	7,88	10
D6	0,19	1,10	8,72	10
D7	0,16	0,62	9,21	10
D8	0,07	0,40	9,53	10
D9	0,02	0,16	9,83	10
D10	0,00	0,06	9,92	10
Population	8,3	21,7	70,0	100
L'unité de mesure est l'individu				
Décile	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Total
D1	3,81	5,62	0,60	10
D2	1,53	6,49	1,97	10

⁴⁰ Le niveau de vie de référence est donné par le niveau de la consommation par tête des ménages ajusté des coûts de la santé qui aurait prévalu avant les transferts monétaires et les transferts équivalents du PNAFN et de l'AMGII. Le Tableau 10.22 fournit des statistiques descriptives de ce niveau de vie de référence.

D3	1,01	4,70	4,29	10
D4	0,48	3,10	6,42	10
D5	0,25	1,85	7,91	10
D6	0,11	1,02	8,85	10
D7	0,06	0,46	9,48	10
D8	0,04	0,30	9,65	10
D9	0,01	0,08	9,92	10
D10	0,00	0,03	9,96	10
Population	7,3	23,7	69,0	100

Note : Les déciles sont déterminés selon le niveau de vie de référence des ménages comme c'est le cas pour les statistiques descriptives de ce même indicateur reportées au Tableau 10,5 plus-haut.

Les ménages des deux premiers déciles sont largement couverts par l'un des deux programmes sociaux. **La couverture par l'un des deux programmes des ménages du premier décile est quasi-universelle.** En effet, 42,4 % (soit 4,24 % /10 %) des ménages du premier décile sont couverts par le PNAFN tandis que plus que leur moitié (51,1 %) est couverte par l'AMGII. Seuls donc 6,8 % des ménages issus du décile le plus pauvre ne sont couverts ni par le PNAFN, ni par l'AMGII. Ils sont donc exclus par erreur de ciblage.

Si nous groupons les deux premiers déciles ensemble, le Tableau 12.7 montre qu'un peu plus que la moitié de leurs ménages (54,3 %) est couverte par l'AMGII tandis que presque un ménage sur trois (30 %) est couvert par le PNAFN. Ces résultats impliquent que 16,7 % de ces ménages sont exclus à cause d'une

erreur de ciblage de ces deux programmes. Même si les taux d'exclusion sont regrettables, ils sont souvent inévitables, eu égard à l'impossibilité pratique d'avoir une information parfaite (et avec un coût raisonnable) sur le niveau de vie réel de tous les ménages. L'un des objectifs de la section 11 est de vérifier si des modèles de ciblage alternatifs permettent de réduire (faute de pouvoir les annuler) ce type d'erreurs.

Les ménages non-couverts par l'un des deux programmes d'assistance sociale commencent à devenir largement majoritaires à partir du quatrième décile (64,2 %) et leur proportion dépasse les 90 % au-delà du septième décile. Il ne s'agit pas évidemment ici d'erreur d'exclusion. En effet, ce taux serait même de 100% à partir du quatrième décile si une procédure de ciblage parfait existait ; de

sorte que seuls les ménages du premier décile auraient accès aux transferts du PNAFN et seuls les ménages issus des trois premiers déciles auraient accès à la couverture médicale de l'AMGII.

Les résultats reportés dans le Tableau 12.7 montrent que les taux de couverture de l'AMGII et du PNAFN sont bien plus élevés que ceux publiés dans un récent rapport de la Banque Mondiale (2014) sur les subventions énergétiques, le ciblage et la protection sociale en Tunisie. Selon ce rapport, l'AMGII ne couvre que 45 % des ménages du premier quintile pendant que le PNAFN n'en couvre que 12,6 %. Il est vrai que le rapport de la Banque Mondiale (2014) n'ajuste pas le niveau de consommation par le coût de la santé. Il n'en demeure pas moins que même si nous ignorons le coût de la santé, nos calculs montrent que l'AMGII couvre 53,5 % des ménages du premier quintile tandis que le PNAFN en couvre 28 %

(voir les résultats du Tableau 12.3). Les estimations de la Banque Mondiale sont basées sur l'EBCM de 2005. Comme nous l'avons vu plus haut (voir Tableau 12.1), les EBCM ne couvrent pas bien les ménages les moins nantis de la population. Cette sous-couverture doit être la principale cause de la sous-estimation des taux de couverture du PNAFN et l'AMGII reportés dans le rapport de la Banque Mondiale (2014).

Les résultats reportés au Tableau 12.7 ne donnent aucune information, par contre, sur la part des transferts (directs ou équivalents) perçus par chaque décile de la population dans les transferts totaux alloués aux ménages à travers le PNAFN et l'AMGII. Le Tableau 12.8 décrit effectivement comment ces transferts se répartissent à travers les 10 déciles de la population. Pour la simplicité de l'exposé, nous présentons uniquement les résultats relatifs au choix de l'individu comme unité d'analyse.

Tableau 12.8 : Distribution de la consommation et des transferts sociaux

L'unité de mesure est l'individu				
Décile	Consommation par tête de référence	PNAFN	AMGII	Consommation par tête après le PNAFN et l'AMGII
D1	1,49	45,72	17,21	2,15
D2	2,81	19,28	22,60	3,13
D3	3,99	13,97	19,82	4,21
D4	5,30	8,26	14,86	5,39
D5	6,59	5,23	10,25	6,60
D6	8,13	3,18	6,75	8,06
D7	9,96	2,15	4,14	9,83
D8	12,56	1,80	2,67	12,36
D9	17,02	0,28	1,21	16,72
D10	32,15	0,13	0,49	31,55
Total	100	100	100	100
Moyenne par tête et par mois	228,440 dinars	3,000 dinars	1,340 dinars	232,780 dinars

Le Tableau 12.8 nous renseigne qu'en l'absence des transferts des deux programmes sociaux, les 10 % de la population les moins nantis (D1) détiendraient 1,49 % de la consommation nationale tandis que les 10 % de la population les plus nantis (D10) en contrôleraient vingt fois plus, soit 32,15 % de la consommation globale. Dans le même ordre d'idées, les individus du premier décile bénéficient des 45,72 % de l'ensemble des transferts directs et équivalents octroyés par le PNAFN, d'une part, et 17,21 % des

transferts équivalents qui résultent de la couverture médicale de l'AMGII, d'autre part. Cela augmenterait la part des individus du premier décile dans la consommation totale de 1,49 % avant ces transferts à 2,15 % après ces transferts.

La part des individus du deuxième décile dans les transferts du PNAFN diminue de plus de 50 % pour s'établir à 19,28 % des gains distribués par ce programme. Cette forte baisse est due au fait que pendant que

38,1 % des individus du premier décile vivent au sein de familles qui sont couvertes par le PNAFN, 15,3 % seulement des individus du deuxième décile vivent au sein de familles *pnafistes* (voir le Tableau 12.7 lorsque l'unité d'analyse est l'individu). Dans le même temps, les gains de ce décile en provenance de l'AMGII augmentent pratiquement du tiers pour s'établir à 22,6 %. Dès lors, la part des individus du deuxième décile dans la consommation totale passerait de 2,81 % avant les transferts sociaux du PNAFN et de l'AMGII à 3,13 % après ces transferts.

Ensemble, les individus des deux premiers déciles perçoivent environ 65 % des transferts directs et équivalents octroyés par le PNAFN et 40 % des transferts équivalents octroyés par l'AMGII. Cela augmenterait leur part dans la consommation globale de 4,3 % à 5,3 %. Faut-il ici signaler que selon l'étude de la Banque Mondiale (2014) basée sur l'EBCM de 2005, seulement 40,3 % du budget

du PNAFN profite aux individus du premier quintile. Encore une fois, le seul recours aux enquêtes du budget et de la consommation des ménages de l'Institut Nationale de la Statistique ne permet pas d'obtenir des estimations précises de la contribution du PNAFN à l'amélioration du niveau de vie des ménages à faible revenu.

Il est aussi utile de comparer les performances du PNAFN à cibler ses prestations aux familles les plus nécessiteuses aux performances de deux autres programmes qui mobilisent beaucoup plus de ressources budgétaires que le PNAFN et l'AMGII. Ces programmes sont les subventions des prix à la consommation des biens alimentaires gérées par la Caisse Générale de la Compensation et les subventions des produits énergétiques. Le Tableau 12.9 ci-dessous présente la répartition des bénéficiaires de ces quatre programmes à travers les 10 déciles de la population⁴¹.

⁴¹ En absence de données sur la consommation de chaque ménage des biens subventionnés, les distributions des transferts indirects de la Caisse Générale de Compensation et des subventions énergétiques sont estimées à l'aide de l'algorithme de Shorrocks et Wan (2007) et certains coordonnés de la courbe de Lorenz publiés dans le rapport de la Banque Mondiale (2014).

Tableau 12.9 : Distribution des aides du PNAFN en comparaisons avec d'autres programmes de transferts

L'unité de mesure est l'individu				
Décile	PNAFN	AMGII	Subventions alimentaires	Subventions énergétiques
D1	45,72	17,21	6,87	5,74
D2	19,28	22,60	7,35	6,37
D3	13,97	19,82	8,04	6,99
D4	8,26	14,86	9,27	8,22
D5	5,23	10,25	9,80	8,96
D6	3,18	6,75	10,61	10,07
D7	2,15	4,14	10,97	11,28
D8	1,80	2,67	11,37	12,29
D9	0,28	1,21	11,96	13,44
D10	0,13	0,49	13,76	16,64
Population	100	100	100	100
Moyenne par tête et par mois	3,000 dinars	1,339 dinars	8,789 dinars	7,784 dinars

Note : Les estimations de ce tableau sont basées sur la consommation par tête des ménages non-ajustée du coût de la santé.

Alors que les subventions alimentaires et les subventions énergétiques profitent davantage aux déciles les plus nantis qu'aux déciles les plus défavorisés, les allocations mensuelles du PNAFN et de l'AMGII profitent essentiellement aux déciles les moins nantis de la population. Contrairement aux transferts indirects des subventions alimentaires et énergétiques, la part des bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII perçue par les différents groupes n'augmente pas avec le niveau de

vie. Au contraire, elle décroît rapidement à mesure que le niveau de consommation individuelle augmente.

Il est aussi indiqué de comparer les performances du PNAFN et de l'AMGII en matière de ciblage des quintiles de la population les plus pauvres avec les réalisations d'autres pays qui utilisent des programmes comparables. Dans cette perspective, Coady, Grosh et Hoddinott (2004) ont recensé 122

programmes anti-pauvreté dans 48 pays différents. Parmi les programmes recensés, 40 % utilisent les transferts directs et 19 % des transferts indirects, notamment les subventions alimentaires. Ils ont notamment remarqué que les transferts indirects sont plus populaires dans la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord. Par contre, les transferts directs sont très répandus en Europe de l'Est et en Amérique Latine. Trois

de ces programmes réussissent à allouer plus de 50 % de leur budget au quintile le plus pauvre de la population. Il s'agit d'un programme d'aide sociale en Estonie ; de programmes de transferts directs en République Dominicaine ; et d'un programme de transferts conditionnels au Nicaragua. Le Tableau 12.10 résume les performances de ces trois programmes en comparaison avec les performances du PNAFN.

Tableau 12.10 : Les effets redistributifs de certains programmes sociaux à travers le monde

	D1	Q1	Q1 et Q2
Part du PNAFN	45,7 %	65,0 %	87,2 %
Estonie (l'aide sociale)	34,7 %		
R. Dominicaine (tr. directs)		60 %	
Nicaragua (tr. directs cond.)	32,6 %	55 %	80,9 %

Le Tableau 12.10 montre que les réalisations actuelles du PNAFN sont très comparables aux performances des programmes qui affichent une forte concentration de leurs ressources au profit du décile ou du quintile le plus défavorisé de la population. Ces

résultats appréciables ainsi que les résultats résumés dans les deux Tableaux qui précèdent ne signifient pas toutefois que les performances actuelles du PNAFN et de l'AMGII en matière de ciblage sont optimales.

La performance du PNAFN et de l'AMGII à cibler familles les plus pauvres de la population

Sami Bibi et Nidhal Ben Cheikh



13. La performance du PNAFN et de l'AMGII à cibler familles les plus pauvres de la population

Nous supposons que les transferts du PNAFN n'entraînent pas une désincitation importante au travail dès lors que ces transferts ciblent particulièrement les familles sans soutien. Nous supposons également que ces transferts publics n'entraînent pas non plus une réduction des transferts privés octroyés notamment par les familles proches des familles bénéficiaires du PNAFN. Ceci n'est évidemment pas vrai à la lumière des résultats de la section 8.4 où nous avons montré que 100 dinars de transferts publics entraîneraient une réduction des transferts privés de l'ordre de 8.3 dinars. Dans la mesure où les réponses données par les ménages aux questions relatives aux transferts privés étaient très approximatives, nous faisons abstraction de ce résultat.

Comme nous l'avons discuté à la section 4.6, nous évaluons l'efficacité du PNAFN et de l'AMGII par rapport aux résultats que ces programmes auraient pu réaliser, si leurs ressources budgétaires étaient déployées dans un environnement caractérisé par une information parfaite sur le niveau de vie des ménages.

Comme l'objectif du PNAFN est d'aider en toute priorité les 8,3 % les plus pauvres des familles tunisiennes, ses performances doivent naturellement être comparées à celles d'un programme de type $-p$ (voir l'équation 4-6). La même démarche analytique s'applique également à l'AMGII qui doit offrir une couverture médicale aux 22,7 % des familles tunisiennes qui se classent, en termes de consommation par tête ajustée du coût de la santé de référence, juste après les *pnafistes* (soit les 22,7 % des ménages qui se classent du 8.3^{ème} percentile au 30^{ème} percentile).

La section 13.1 offrira une analyse empirique des erreurs de ciblage que nous avons longuement discuté à la section 3.2 (voir en particulier le Tableau 3.3). La section 13.2 discutera les résultats de l'évaluation de l'impact du PNAFN et de l'AMGII sur la pauvreté. La section 13.3 offrira une comparaison des résultats du PNAFN en matière de réduction de la pauvreté par rapport aux résultats des subventions alimentaires et énergétiques.

13.1 Les erreurs de ciblage du PNAFN et de l'AMGII

Nous rappelons brièvement ici que les erreurs de ciblage sont de deux types : les erreurs d'inclusion et les erreurs d'exclusion.

1. Les erreurs d'inclusion, appelées aussi les erreurs de type I, consistent à faire bénéficier du programme social des personnes qui ne seraient pas ciblées si le décideur public disposait d'une information parfaite sur leur niveau de vie.
2. Les erreurs d'exclusion, appelées aussi les erreurs de type II, consistent à ne pas faire bénéficier du programme des personnes qui seraient ciblées si le décideur public disposait d'une information parfaite sur leur niveau de vie.

Comme nous l'avons expliqué à maintes reprises, la collecte d'informations parfaites sur le niveau de vie des ménages est une tâche presque impossible à réaliser. Il n'en demeure pas moins que les erreurs de ciblage peuvent être estimées par rapport à cette situation de référence idéale.

Pour estimer l'ampleur des erreurs de ciblage du PNAFN et de l'AMGII, nous classons les ménages des différentes enquêtes par ordre croissant de leur consommation par tête ajustée du coût de la santé dans une situation de référence hypothétique où aucun

ménage n'est couvert par le PNAFN ou l'AMGII. Nous considérons ensuite que les 8,3 % des familles ayant le plus faible niveau de consommation devraient être couvertes par le PNAFN. Le seuil de 8,3 % est choisi car il correspond au taux de couverture actuel de ce programme. Puis, nous procédons de la même façon pour sélectionner les 21,7 % des familles qui devraient appartenir au groupe des bénéficiaires de l'AMGII. Les 70 % des familles les moins pauvres ne devraient pas idéalement bénéficier d'aucun de ces deux programmes tant que le budget du PNAFN et de l'AMGII est maintenu constant.

Étant donné la situation de référence idéale, il est possible d'évaluer les performances actuelles du PNAFN et de l'AMGII en matière d'inclusion des familles éligibles et d'exclusions des familles éligibles selon le schéma décrit par le Tableau 3.3 et les équations 3-1 à 3-9 de la section 3.

La précision et les erreurs du mode de ciblage actuel sont résumées au Tableau 11.1. Pour faciliter la lecture de ces résultats, nous avons inséré une trame de fond :

- **Verte** aux endroits qui indiquent la précision de ciblage ;
- **Rouge** aux endroits qui rendent compte d'une erreur d'exclusion ;
- **Jaune** aux endroits qui renseignent sur une erreur d'inclusion ; et

- Violet aux endroits qui font état d'une erreur d'assignation (un ménage est couvert par l'AMGII au moment où il doit être couvert par le PNAFN ou inversement).

Tableau 13.1 : Précision et erreurs du mode de ciblage actuel

L'unité de mesure est le ménage					
Solution idéale		Les groupes cibles			
		0,1 % - 8,3 %	8,31 % - 30 %	30,1 % - 100 %	Total
Réalisation en Information parfaite	PNAFN	8,3	0	0	8,3
	AMGII	0	21,7	0	21,7
	Non-ciblés	0	0	70	70,0
	Total	8,3	21,7	70	100
Réalisation actuelle		Les groupes cibles			
		0,1 % - 8,3 %	8,31 % - 30 %	30,1 % - 100 %	Total
Résultats actuels	PNAFN	3,9	3,1	1,4	8,3
	AMGII	4,1	10,9	6,7	21,7
	Non-ciblés	0,5	7,7	61,9	70,0
	Total	8,3	21,7	70,0	100,0

Note : Les ménages sont classés par ordre croissant selon leur niveau de consommation par tête qui aurait été observé en absence du PNAFN et de l'AMGII.

La colonne désignée par "0,1 % - 8,3 %" qui se trouve en bas du Tableau 13.1 nous renseigne que les 8,3 % des ménages les plus pauvres, soit les ménages qui ont le niveau de consommation par tête le plus faible dans la situation de référence, sont distribués comme suit : environ 3,9 % sont couverts par le PNAFN, 4,1 % sont couverts par l'AMGII,

et 0,5 % ne sont couverts par aucun de ces deux programmes.

La 11^{ème} ligne du Tableau 13.1 désignée par "AMGII" nous informe que les 21,7 % des ménages qui sont actuellement couverts par l'AMGII sont distribués comme suit : environ 4,1 % font partie des 8,3 % des ménages les

plus pauvre, 6,7 % font partie des 70 % des ménages les moins pauvres et 10,9 % font partie des 21,7 % des ménages qui se classent entre les 8,3 % des ménages les plus pauvres et les 90 % des ménages les moins pauvres.

Précision de ciblage

Le Tableau 13.1 montre que parmi les 8,3 % des ménages tunisiens couverts par le PNAFN, seuls 3,9 % le sont à raison selon le mode de ciblage actuel. Le taux de précision de ciblage du PNAFN s'élève donc à 46,9 %. Dans le cas de l'AMGII, le taux de précision s'élève à 50,2 %. Quant aux 70 % des ménages inéligibles, 61,9 % ne sont effectivement couverts par aucun des deux programmes. Le taux d'exclusion à raison s'élève donc à 88,4 %, ce qui constitue un taux appréciable.

Erreurs d'exclusion

Parmi les 8,3 % des ménages qui devaient être couverts par le PNAFN, 4,6 % ne le sont pas, ce qui représente un taux d'exclusion qui s'élève a priori à 53,1 %. En réalité, la majorité écrasante de ces ménages sont couverts par l'AMGII. Dès lors, si on ne considère que les 0,5 % des ménages qui devaient être *pnafistes* mais qui ne sont couverts ni par le PNAFN, ni par l'AMGII, le taux d'exclusion du PNAFN diminue donc à 6 %.

Pour les 21,7 % des ménages qui devaient bénéficier en priorité de l'AMGII, 3,1 % sont couverts par le PNAFN. Ils profitent donc de leur exclusion de l'AMGII dans la mesure où ils sont couverts par un programme nettement plus généreux. Si une procédure de ciblage plus optimale peut être trouvée, une bonne partie de ces ménages rejoindront l'AMGII en cédant leur place à une partie des 4,1 % des *amgistes* actuels qui sont plus pauvres qu'eux. En définitif, seuls les 7,7 % parmi les 21,7 % des ménages qui devraient être *amgistes* sont exclus des deux programmes ce qui donne une erreur d'exclusion atteignant 35,5 %.

Erreurs d'inclusion

Nous avons mentionné plus haut que parmi les 70 % des ménages qui devaient être légitimement exclus des deux programmes, seuls 8,1 % ne le sont pas. Les plus chanceux parmi ces derniers sont inclus à tort dans le PNAFN. Ils représentent 1,4 % de toute la population, ce qui donne un taux d'inclusion pour le PNAFN égal à 16,9 %. Pour l'AMGII, ce même taux s'élève à 30,9 %.

13.2 Effet du PNAFN et de l'AMGII sur la distribution du bien-être et la pauvreté

Pour estimer l'effet du PNAFN et de l'AMGII sur la pauvreté, nous utilisons un seuil de pauvreté uniforme pour tout le pays qu's'élève à 109 dinars par mois et par personne au prix

de 2014. Comme nous l'avons expliqué à la section 4.1, ce seuil correspond au niveau de consommation par tête de l'individu qui occupe le 31^{ème} percentile de la distribution de la consommation par tête de référence. Nous rappelons que le niveau de consommation de référence correspond à celui qui aurait prévalu en absence des deux programmes d'assistance sociale, soit le PNAFN et l'AMGII.

La pauvreté est mesurée à l'aide de trois indices : l'incidence de la pauvreté ($P_0(z)$),

le déficit de pauvreté ($P_1(z)$), et la sévérité de la pauvreté ($P_2(z)$). Ces mesures ont été définies et présentées analytiquement à la section 4.1 (voir plus précisément les équations 4-1 à 4-3 pour la forme analytique de ces trois mesures de pauvreté).

Le Tableau 13.2 présente les effets du PNAFN et de l'AMGII sur la pauvreté globale ainsi que sur la pauvreté de chacun des trois groupes de la population.

Tableau 13.2 : Effet du PNAFN et de l'AMGII sur la pauvreté

L'unité de mesure est l'individu				
Groupe	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Population
Incidence de la pauvreté, $P_0(z)$				
Situation de référence	87,5	72,4	10,7	30,9
Situation actuelle	67,1	69,2	10,7	28,6
Différence	-20,4	-3,2	0,0	-2,3
Déficit de la pauvreté, $P_1(z)$				
Situation de référence	49,4	30,6	2,6	12,7
Situation actuelle	24,8	27,5	2,6	10,1
Différence	-24,6	-3,1	0,0	-2,6
Sévérité de la pauvreté, $P_2(z)$				
Situation de référence	33,1	16,3	1,0	6,9
Situation actuelle	11,9	13,9	1,0	4,8
Différence	-21,2	-2,4	0,0	-2,1

Note : Ces résultats sont basés sur un seuil de pauvreté égal à 109 dinars par mois et par individu à l'échelle de tout le pays. La situation de référence est donnée par la distribution de la consommation par tête qui aurait prévalu en absence du PNAFN et de l'AMGII.

Selon les résultats exposés dans ce tableau, le PNAFN et l'AMGII permettent ensemble d'atteindre une diminution de la pauvreté de 30,9 % dans une situation de référence hypothétique où il n'y a pas ces deux programmes à 28,6 % dans la situation actuelle, soit une réduction de 2.3 points de pourcentage du taux de pauvreté $P_0(z)$.

Le PNAFN permet de ramener le $P_0(z)$ du groupe de ménages qu'il couvre de 87,5 % à 67,1 %, ce qui représente une réduction de cet indice numérique de pauvreté de 20,4 points de pourcentage. Il a aussi pratiquement divisé par 2 le déficit de la pauvreté, $P_1(z)$, et presque par 3 la sévérité de la pauvreté, $P_2(z)$. Faut-il ici rappeler que si le PNAFN opérait en information parfaite, 100 % de ses bénéficiaires seraient pauvres dans la situation de référence. Le fait que le taux de pauvreté des *pnafistes* dans la situation de référence s'élève à 87,5 % seulement, cela signifie que 12,5 % des *pnafistes* font partie des 69 % des individus qui ne devaient être couverts par aucun programme.

Dans le même ordre d'idées, l'AMGII réduit l'incidence de la pauvreté du groupe qu'il cible de 72,4 % à 69,2 %. Faut-il rappeler ici que les gains de l'AMGII proviennent des transferts équivalents que nous avons fixés à 25 dinars par mois et par ménage (voir la section 10.2 pour plus de détails à ce sujet). En dépit de la faiblesse de ces gains, ces derniers permettent quand même une réduction

de l'incidence de la pauvreté de 3.2 point de pourcentage. Ce résultat découle du fait que les ménages qui renferment 3,2 % de la population *amgiste* ayant échappé à la pauvreté, avaient un niveau de vie de référence très proche du seuil de pauvreté.

Comme nous l'avons souligné plus haut, l'évaluation de l'effet de l'assistance sociale doit se faire par comparaison à des programmes équivalents utilisant le même budget. Nous pouvons par exemple comparer les résultats du PNAFN, résumés au Tableau 13.2, aux résultats qu'aurait donné un système hypothétique de transferts forfaitaires universels. Même si le recours à cette situation hypothétique est largement répandu dans ce type d'évaluation, ce choix serait à la fois redondant et inapproprié dans notre cas. Il est d'abord redondant car nous pouvons déjà conclure, à la lumière des résultats reportés au Tableau 12.9, qu'en canalisant 45,7 % du budget du PNAFN aux 10 % les plus pauvres de la population, le PNAFN fait déjà 4,57 fois mieux que ce qu'aurait pu faire un programme d'aide universel basé sur des transferts forfaitaires. Ce choix serait également inapproprié car nous avons besoin de connaître la réduction de la pauvreté maximale qu'il serait possible d'atteindre avec les ressources disponibles pour le PNAFN et l'AMGII afin de pouvoir mesurer la performance du mode de ciblage actuel. Pour cette raison, le cadre de comparaison idéal est donné par ce qui serait

possible de réaliser en information parfaite comme nous l'avons discuté à la section 4.2.

Dès lors, si l'objectif du décideur public est, par exemple, de réduire l'incidence de la pauvreté, alors les effets du PNAFN et de l'AMGII sur l'incidence de la pauvreté, $P_0(z)$, doivent être comparés aux effets attendus d'un programme de type $-r$ déployant les

mêmes ressources disponibles au PNAFN et à l'AMGII. D'après l'équation (4-5) de la section 4.2, ce programme de type $-r$ aurait alloué les transferts du PNAFN aux 8,3 % des ménages les **moins** pauvres. Les 22,7 % des ménages les **plus** pauvres auraient bénéficié de l'AMGII. Les effets de ce programme sur l'incidence de la pauvreté sont résumés au Tableau 13.3.

Tableau 13.3 : Effet d'un programme de type $-r$ sur l'incidence de la pauvreté

L'unité de mesure est l'individu				
Groupe	Niveau actuel de $P_0(z)$			
	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Population
Situation de référence	87,5	72,4	10,7	30,9
Situation actuelle	67,1	69,2	10,7	28,6
Différence	-20,4	-3,2	0,0	-2,3
Niveau de $P_0(z)$ sous un programme de type $-r$				
Groupe	0,1 % - 21,7 %	21,71 % - 30 %	30,1 % - 100 %	Population
Situation de référence	100	81,2	0	30,9
Situation actuelle	100	64,0	0	26,6
Différence	0	-17,2	0,0	-4,3
Taux de performance du mode de ciblage actuel (2.3/4.3)				53,5 %

Note : Ces résultats sont basés sur un seuil de pauvreté égal à 109 dinars par mois et par individu à l'échelle de tout le pays. La situation de référence est donnée par la distribution de la consommation par tête qui aurait prévalu en absence du PNAFN et de l'AMGII. Notons que sous le programme de type $-r$, le groupe 1 qui regroupe les 21,7 % des ménages les plus pauvres ne reçoivent que la couverture santé de l'AMGII et c'est plutôt les 8,3 % du groupe 2 (désigné par 21,8 % - 30 %) qui reçoivent les allocations mensuelles du PNAFN.

Comme anticipé, le mode de ciblage actuel du PNAFN et de l'AMGII réduit moins l'incidence de la pauvreté qu'un programme de

type $-r$ en information parfaite. Ce dernier permet de réduire de 4.3 points de pourcentage l'incidence de la pauvreté en comparaison

aux 2.3 points de pourcentage réalisés avec le mode de ciblage actuel. Nous pouvons dès lors mesurer la performance du mode de ciblage actuel en matière de réduction de l'incidence de la pauvreté par le rapport entre la réduction réalisée et la réduction potentielle d'un programme de type -r. Comme le rapporte le Tableau 13.3 dans sa dernière ligne, ce taux de performance s'élève à 53,5 %. Autrement dit, le mode de ciblage actuel permet de réaliser 53,5 % de la réduction de l'incidence de la pauvreté globale maximale qu'un programme social utilisant le même budget et agissant en information parfaite pourrait vraisemblablement atteindre.

Si, par contre, l'objectif du décideur public est de réduire la sévérité de la pauvreté, alors les effets du PNAFN et de l'AMGII sur l'incidence de la pauvreté doivent être comparés aux effets attendus d'un programme de type -p déployant les mêmes ressources disponibles au PNAFN et à l'AMGII. D'après l'équation (4-6) de la section 4.2, ce programme de type -p aurait ciblé les transferts du PNAFN aux 8,3 % des ménages les plus pauvres. Les 22,7 % des ménages les moins pauvres qui restent auraient bénéficié de l'AMGII. Les effets de ce programme sur la sévérité de la pauvreté sont résumés au Tableau 13.4.

Tableau 13.4 : Effet d'un programme de type-p sur la sévérité de la pauvreté

L'unité de mesure est l'individu				
Groupe	Niveau actuel de P ₂ (z)			
	PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Population
Situation de référence	33,1	16,3	1,0	6,9
Situation actuelle	11,9	13,9	1,0	4,8
Différence	-21,2	-2,4	0,0	-2,1
Groupe	Niveau de P ₂ (z) sous un programme de type -p			
	0,1 % - 8,3 %	8,31 % - 30 %	30,1 % - 100 %	Population
Situation de référence	47,3	7,6	0	6,9
Situation actuelle	20,7	5,8	0	3,7
Différence	-26,6	-1,8	0,0	-3,2
Taux de performance du mode de ciblage actuel (2.3/4.3)				65,6 %

Note : Ces résultats sont basés sur un seuil de pauvreté égal à 109 dinars par mois et par individu à l'échelle de tout le pays. La situation de référence est donnée par la distribution de la consommation par tête qui aurait prévalu en absence du PNAFN et de l'AMGII. Notons que sous le programme de type -p, le groupe 1 qui regroupe les 8.3% des ménages les plus pauvres reçoit les allocations du PNAFN. Quant au groupe 2 qui regroupe les 21,7 % des ménages suivants sur l'échelle de la consommation par tête (désigné par 8,31 % - 30 %), ils reçoivent uniquement la couverture santé de l'AMGII.

Comme nous pouvons s'y attendre, le mode de ciblage actuel du PNAFN et de l'AMGII réduit moins la sévérité de la pauvreté, $P_2(z)$, qu'un programme de type -p en information parfaite. Ce dernier permet de réduire de 26.6 points de pourcentage la sévérité de la pauvreté de son premier groupe cible en comparaison aux 21.2 points de pourcentage réalisés avec le PNAFN selon le mode de ciblage actuel. Ce faisant, la réduction potentielle de la sévérité de la pauvreté globale serait de 3.2 points, comparée aux 2.1 points de pourcentage réalisés grâce au PNAFN et à l'AMGII selon le mode de ciblage actuel. En résumé, le mode de ciblage actuel permet de réaliser 65,6 % de la réduction de la sévérité de la pauvreté globale maximale qu'un programme social de type -r utilisant le même budget et agissant en information parfaite pourrait réaliser. La raison est qu'en information parfaite, un programme de type -p aurait ciblé les familles ayant un niveau de sévérité de pauvreté de 47,3 % en moyenne. Par contre, le niveau de sévérité de pauvreté des *pnafistes* actuels avant les transferts du PNAFN est de 33,1 %.

13.3 Effet du PNAFN, des subventions alimentaires et des subventions de l'énergie sur la pauvreté

Les subventions des prix à la consommation de la Caisse Générale de Compensation constituent l'un des piliers de la politique redistributive en Tunisie. Selon nos estimations reportées au Tableau 12.9, ce programme mobilise presque l'équivalent de trois programmes de types PNAFN en termes de ressources budgétaires⁴². A ce programme s'ajoute aussi les subventions énergétiques qui accaparent aussi presque autant de ressources que trois programmes de type PNAFN. D'ailleurs, l'une des motivations originales de la création du PNAFN était de se substituer aux politiques basées sur les transferts indirects dont les effets redistributifs sont très mitigés (Bibi et Duclos, 2007a).

Dès lors, il est indiqué d'évaluer l'efficacité du PNAFN en matière de réduction de la pauvreté et de la comparer avec celle des programmes qui accordent des transferts indirects à travers la subvention des prix.

⁴² Ce ratio ne tient pas compte de la part des subventions alimentaires qui profite aux non tunisiens, tels que les touristes et les citoyens des pays voisins par le biais des échanges transfrontaliers et de la contrebande.

Idéalement, cette comparaison doit se faire après avoir estimé pour chaque programme la variation équivalente (appelée aussi le gain équivalent) qui résulte des subventions alimentaires d'une part, et des subventions énergétiques d'autre part. Pour cela, nous avons besoin d'une information détaillée de la consommation des biens alimentaires et énergétiques de chaque bien ainsi que du prix d'achat de chaque bien subventionné.

Malheureusement, ces informations ne sont pas disponibles au moment où nous avons fait ce travail. Pour contourner cette difficulté, nous avons utilisé des informations sur la distribution des subventions alimentaires et énergétiques publiées dans le rapport de la Banque Mondiale (2014) à travers les cinq quintiles de la population. Nous avons utilisé l'algorithme de Shorrocks et Wan (2008) pour déterminer le montant de subvention alimentaire et énergétique contenu dans la valeur de la consommation globale de chaque ménage⁴³. Nous avons défini par la suite la valeur "au coût des facteurs" de la consommation de chaque ménage qui est égale à la valeur au prix du marché de la consommation de chaque ménage augmentée de la valeur des gains qui résultent des différentes sortes de subvention. En réalité,

cette façon de procéder entraîne une surestimation du gain de bien-être de chaque ménage qui résulte des subventions alimentaires et énergétiques. La raison est que cette manière de procéder ne tient pas compte de la perte sèche qui résulte de la distorsion des prix relatifs. Dans notre cas de figure, cette surestimation n'est pas grave car nous voulons comparer l'efficacité du PNAFN dans la réduction de la pauvreté en comparaison avec la réduction de la pauvreté réalisée par les différentes formes de subvention. Si le PNAFN fait mieux en surestimant les bienfaits des subventions, cela veut dire qu'il fait encore beaucoup mieux si on tient compte de l'efficacité des subventions alimentaires et énergétiques corrigée des coûts de la perte sèche que ces subventions entraînent.

Comme nous l'avons discuté à la section 4.3, l'ordre selon lequel ces programmes sont classés peut influencer considérablement la part de l'allègement total de la pauvreté attribuée à chacun d'eux. Comme il est typiquement arbitraire de privilégier un ordre plutôt qu'un autre, nous avons utilisé une règle de partage qui attribue à chaque programme une part de la réduction totale de la pauvreté qui ne soit pas dépendante de

⁴³ Bibi et El-Lahga (2010) ont fait subir à l'algorithme de Shorrocks et Wan (2008) plusieurs tests en utilisant plusieurs enquêtes sur le niveau de vie menées en Tunisie ou dans d'autres pays arabes. Ces tests ont démontré que l'algorithme de Shorrocks et Wan (2008) est très puissant dans la reconstruction des données individuelles à partir des données synthétiques (des points de la courbe de Lorenz).

l'ordonnement choisi. La règle de partage entre ces programmes est celle résumée par l'équation 4-12 de la section 4.3.

Nous définissons une situation de référence, caractérisée par la distribution de la consommation (ajustée des coûts qui résultent de la fragilité de la santé) évaluée "aux coûts des facteurs". Cette situation correspond à une situation hypothétique caractérisée par l'absence du PNAFN, de l'AMGII, des subventions alimentaires, et des subventions énergétiques. Le Tableau 13.5 ci-dessous nous informe que l'incidence de la pauvreté, $P_0(z)$, serait de 35,8 % dans une telle situation. Ce taux de pauvreté est évidemment plus élevé que les 30,9 % du Tableau 13.2. La raison est que la situation de référence du Tableau 13.2 inclut les gains des subventions alimentaires et énergétiques. La situation finale est donnée par la distribution de la consommation dans la situation de référence à laquelle s'ajoutent les transferts directs et équivalents du PNAFN, les transferts équivalents de l'AMGII, les gains qui résultent des subventions alimentaires, et les gains qui résultent des subventions énergétiques. A l'aide de tous ces transferts directs et équivalents, $P_0(z)$ diminue à 28,6 %. La réduction de l'incidence de la pauvreté $P_0(z)$

est donc égale à 7.2 points de pourcentage. Elle correspond à l'effet simultané sur l'incidence de la pauvreté du PNAFN, de l'AMGII, des subventions alimentaires et des subventions énergétiques. En utilisant la règle de partage de Shapley décrite par l'équation 4-12 de la section 4.3, la part qui peut être attribué au PNAFN, à l'AMGII, aux subventions alimentaires et aux subvention énergétiques de cette réduction totale de $P_0(z)$ est égale à 21,73 %, 11,1 %, 39,21 % et 27,96 %, respectivement.

Le Tableaux 13.5 ci-dessous nous apprend également que la part des bénéficiaires alloués aux *pnafistes* dans l'ensemble des transferts sociaux (directs ou équivalents) représente 14,38 % tandis que la part de l'AMGII n'est que de 6,4 %. Les 79,22 % qui restent se partagent entre les subventions alimentaires, qui représentent 42,01 % de l'ensemble des gains perçus par les ménages, et les subventions énergétiques qui représentent 37,21 %. La faiblesse relative de la contribution du PNAFN (21,73 %) et, encore plus, de la contribution de l'AMGII (11,1 %) dans la réduction de $P_0(z)$ résulte de la faiblesse de la part des transferts directs et équivalents de ces deux programmes dans l'ensemble des transferts octroyés aux ménages.

Tableau 13.5 : Effet des différents transferts sociaux sur la pauvreté

L'unité de mesure est l'individu						
	Avant Transferts	PNAFN	AMGII	Subv. Alim.	Subv. d'énergie	Après Transferts
Niveau de vie	211,865	-	-	-	-	232,787
ρ_i	-	3,000	1,339	8,789	7,785	-
ρ_i %	-	14,38	6,40	42,01	37,21	-
Effet sur l'incidence de la pauvreté ($P_0(z)$)						
$P_0(z)$	35,8	-	-	-	-	28,6
$\pi_0(T^i; z)$	-	1,56	0,8	2,82	2,01	-
$\pi_0(T^i; z)$ %	-	21,73	11,1	39,21	27,96	-
$E_0(T^i; z)$	-	1,51	1,73	0,93	0,75	-
Effet sur le déficit de la pauvreté ($P_1(z)$)						
$P_1(z)$	16,2	-	-	-	-	28,6
$\pi_1(T^i; z)$	-	1,93	0,8	2,82	2,01	-
$\pi_1(T^i; z)$ %	-	21,73	11,1	39,21	27,96	-
$E_1(T^i; z)$	-	1,51	1,73	0,93	0,75	-
Effet sur la sévérité de la pauvreté ($P_2(z)$)						
$P_2(z)$	9,9	-	-	-	-	4,8
$\pi_2(T^i; z)$	-	1,85	0,66	1,50	1,09	-
$\pi_2(T^i; z)$ %	-	36,20	12,89	29,46	21,45	-
$E_2(T^i; z)$	-	2,52	2,01	0,70	0,58	-

Note : $\pi_\alpha(T^i; z)$ est la contribution absolue du transfert T^i à la réduction de $P_\alpha(z)$ tel que définie par l'équation (4-12). $\pi_\alpha(T^i; z)$ % est la contribution absolue. ρ_i est le gain par tête moyen des ménages en provenance du programme T^i . ρ_i % est la part des ressources de T^i dans toutes les ressources déployées pour réduire la pauvreté. $E_\alpha(T^i; z)$ est le ratio avantage ($\pi_\alpha(T^i; z)$ %) – coût (ρ_i %) décrit par l'équation (4-13).

Pour contrôler l'efficacité de chaque programme de l'effet taille, nous avons calculé le ratio avantage – coût $E_\alpha(T^i; z)$ décrit par l'équation 4-13. Ce ratio est égal à la part du budget de chaque programme divisée par la part de chaque programme dans la réduction

de la pauvreté globale. Le Tableau 13.5 montre que ce ratio est toujours supérieur à 1 pour le PNAFN et l'AMGII. Par ailleurs, il augmente pour ces deux programmes avec l'aversion de la pauvreté pour atteindre la valeur de 2,52 pour le premier et 2,01 pour

le deuxième lorsque ce ratio est mesuré par la réduction de la sévérité de la pauvreté. En même temps, ce ratio est toujours inférieur à 1 pour les deux autres programmes et il décroît à mesure que l'indice de pauvreté est plus sensible aux variations de bien-être des plus démunis de la société. La piètre performance en matière de réduction de la pauvreté revient aux subventions énergétiques puisque leur part dans la réduction de $P_2(z)$ correspond à 58 % de leur part dans les ressources totales déployées pour réduire la sévérité de la pauvreté.

Bien que le PNAFN réduit moins la sévérité de la pauvreté qu'un programme de type $-p$ en information parfaite (voir le Tableau 13.4), il n'en demeure pas moins qu'il réduit autant le déficit de pauvreté que les subventions à la consommation alors que les ressources déployées par le second programme sont égales 2.9 fois les ressources déployées par le PNAFN. Cela explique pourquoi le ratio avantage – coût ($E_1(T^1; z) = 2,2$) du PNAFN est bien plus élevé que celui des subventions à la consommation ($E_1(T^1; z) = 0,76$). Mieux encore, avec uniquement le tiers du budget

des subventions alimentaires, le PNAFN réduit la sévérité de la pauvreté de 1.85 points alors que les subventions alimentaires la réduisent de 1.5 points seulement. Ces résultats suggèrent que les niveaux actuels du déficit et de la sévérité de pauvreté peuvent être atteints en déployant moins de ressources budgétaires. Cela peut se faire en réduisant les budgets des subventions alimentaires et énergétiques et en utilisant simplement une partie de ces ressources pour accroître le budget du PNAFN et de l'AMGII. Dans la mesure où le PNAFN et l'AMGII réduisent davantage la pauvreté par dinar dépensé que les subventions alimentaires et énergétiques, il en faudra clairement moins de ressources supplémentaires au PNAFN et à l'AMGII pour contrecarrer la hausse de la pauvreté qui résulterait de la réduction du budget consacré aux subventions alimentaires et énergétiques. Nous reviendrons sur ce point dans la deuxième partie de la section suivante après avoir examiné, dans la première partie, si d'autres modèles de ciblage peuvent accroître le niveau de performance du PNAFN et de l'AMGII en matière de réduction de la pauvreté.



Les performances potentielles de modèles de ciblage alternatifs

Sami Bibi et Nidhal Ben Cheikh

14. Les performances potentielles de modèles de ciblage alternatifs

L'analyse des deux sections précédentes a montré que le processus actuel de ciblage des admissibles au PNAFN et à l'AMGII présente plusieurs mérites.

- Il assure une couverture quasi-universelle des 10 % les plus pauvres de la population, soit à travers le PNAFN, soit à travers l'AMGII.
- Il réussit à concentrer environ 73 % de ces ressources aux 30 % de la population la plus démunie, soit la population visée par ces deux programmes. Une telle performance l'aurait classé parmi les processus de ciblage les plus performants dans l'analyse comparative de Coady, Grosh et Hoddinott (2004) si ces auteurs avaient inclus ces deux programmes dans leur étude.
- Il permet au PNAFN de réduire autant le déficit de pauvreté et davantage la sévérité de la pauvreté que les subventions à la consommation tout en ayant un budget beaucoup plus faible, soit le un-tiers du budget de la caisse générale de compensation.
- Il réalise 65,6 % de la réduction de la sévérité de la pauvreté globale maximale qu'un programme social de type-p

(selon la terminologie de Bourguignon et Fields (1997)) en information parfaite pourrait réaliser en utilisant le même budget que le PNAFN et l'AMGII.

Les mérites du mode de ciblage actuel ne garantissent pas pour autant qu'il s'agit d'un processus optimal et, par conséquent, imperfectible. A titre d'exemple, un peu plus que la moitié des 8,3 % des ménages les plus pauvres en Tunisie ne sont pas couverts par le PNAFN. En même temps, à peine un ménage *pnafiste* sur deux mérite vraiment d'être couvert par le PNAFN. Une bonne partie de la deuxième moitié devrait idéalement rejoindre l'AMGII tant que les ressources disponibles du PNAFN ne permettent pas de couvrir plus de 8,3 % des ménages tunisiens.

Dans le contexte actuel marqué, d'une part, par des difficultés économiques aigües et, d'autre part, par une demande de justice sociale accrue, il est important de confronter les résultats du mode de ciblage actuel aux résultats potentiels de modèles de cibrages alternatifs. Le mode de ciblage actuel ne peut donc être qualifié d'optimal que si aucun autre mode de ciblage ne pourrait avoir des

résultats supérieures à ceux réalisés par le PNAFN et l'AMGII. Cette démarche est d'autant plus justifiée que les difficultés financières du gouvernement l'empêchent de mettre plus de ressources pour répondre aux demandes croissantes et légitimes de réduire les inégalités sociales sous toutes ses formes.

Dès lors, nous examinerons dans la section 14.1 si les modèles de ciblage développés notamment aux sections 4.3.1 et 4.3.2 pourraient produire moins d'erreurs de ciblage et une plus grande réduction de la pauvreté, bref des meilleures performances que celles réalisées sous le mode de ciblage actuel du PNAFN et de l'AMGII. Nous examinerons également dans quelle mesure l'accroissement des ressources allouées au PNAFN, moyennant une réduction des ressources allouées aux subventions alimentaires et énergétiques, permettrait de réduire encore plus la pauvreté. Cet examen fera l'objet de la section 14.2.

14.1 Évaluation des effets potentiels de modèles de ciblage alternatifs

La sélection des ménages admissibles à un programme social selon un système de scores approximant le niveau de vie, "proxy-means test", constitue la démarche la plus répandue dans plusieurs pays à revenu intermédiaire. Comme nous l'avons souligné à la section 4.3, cette méthode consiste à

construire un score de niveau de vie (ou indice de richesse) sur la base d'un ensemble de caractéristiques des ménages. Ces caractéristiques doivent être facilement observables, difficilement manipulables et, idéalement, fortement corrélées avec le niveau de vie des ménages. Il existe plusieurs méthodes statistiques qui permettent d'exploiter le degré d'association entre le niveau de vie, difficilement observable, et les caractéristiques facilement observables des ménages afin de construire selon un système de scores approximant le niveau de vie. Dans la première phase de ce travail, nous avons utilisé plusieurs de ces méthodes, notamment l'analyse en composante principale, le *probit* ordinal et multinomial, et les méthodes de régression quantile. Les résultats attendus de ces modèles n'étaient pas significativement différents des résultats du mode de ciblage actuel.

Dans ce travail, nous utilisons deux autres méthodes d'estimation, la méthode PRINQUAL et la méthode de régression re-pondérée selon les percentiles (Percentile Weighted Regression, PWR). Comme nous l'avons souligné à la section 4.3.1, la méthode PRINQUAL est une extension de l'ACP et elle s'est avérée en Colombie plus précise en matière d'approximation du niveau de vie réel des ménages que l'ACP. Cela explique pourquoi nous utilisons cette méthode dans la présente phase dès lors que l'expérimentation de l'ACP lors de la première phase

a montré qu'elle produirait des résultats très similaires à ceux du mode de ciblage actuel en Tunisie. Quant à la méthode PWR, il s'agit d'une nouvelle méthode de construction d'un système de scores approximant le niveau de vie développée spécialement pour les besoins de cette étude (section 4.3.2).

Pour ne pas alourdir la discussion, les coefficients estimés selon la méthode PRINQUAL et la méthode PWR sont présentés en annexe aux Tableaux A.5 et A.6, respectivement. Les coefficients issus de chaque méthode d'estimation ont été assignés aux caractéristiques des ménages de nos enquêtes afin de leur assigner un score qui approxime leur niveau de vie. Il en résulte deux scores pour chaque ménage : un score estimé selon la méthode PRINQUAL et un autre score estimé selon la méthode PWR. Le meilleur choix parmi ces deux est évidement

le choix qui réduit davantage les erreurs de ciblage et, donc, la pauvreté par rapport au mode de ciblage actuel.

La précision et les erreurs du mode de ciblage actuel et des deux modes de ciblage proposés (PRINQUAL et PWR) sont reportées au Tableau 14.1. Comme avec le Tableau 13.1, nous avons inséré une trame de fond

- **Verte** aux endroits qui renseignent sur la précision de ciblage ;
- **Rouge** aux endroits qui indiquent une erreur d'exclusion ;
- **Jaune** aux endroits qui dévoilent une erreur d'inclusion ; et
- **Violet** aux endroits qui témoignent d'une erreur d'assignation (un ménage est couvert par l'AMGII au moment où il doit être couvert par le PNAFN ou inversement).

Tableau 14.1 : Précision et erreurs des modes de ciblage alternatifs

L'unité de mesure est l'individu					
Réalisation actuelle		Groupes cibles			
		0,1 % - 8,3 %	8,31 % - 30 %	30,1 % - 100 %	Total
Résultats actuels	PNAFN	3,9	3,1	1,4	8,3
	AMGII	4,1	10,9	6,7	21,7
	Non-ciblés	0,5	7,7	61,9	70
	Total	8,3	21,7	70	100

Réalisation PRINQUAL		Groupes cibles			
		0,1 % - 8,3 %	8,31 % - 30 %	30,1 % - 100 %	Total
Résultats PRINQUAL	PNAFN	3,1	2,9	2,3	8,3
	AMGII	3,9	7,8	10,0	21,7
	Non-ciblés	1,4	11,0	57,6	70
	Total	8,3	21,7	70	100
Réalisation PWR		Groupes cibles			
		0,1 % - 8,3 %	8,31 % - 30 %	30,1 % - 100 %	Total
Résultats PWR	PNAFN	4,6	3,3	0,4	8,3
	AMGII	3,6	12,1	5,9	21,7
	Non-ciblés	0,2	6,2	63,6	70
	Total	8,3	21,7	70	100

Note : Les ménages sont classés par ordre croissant selon leur niveau de consommation par tête qui aurait été observé en absence du PNAFN et de l'AMGII.

La colonne "30,1 % - 100 %" qui se trouve au milieu du Tableau 14.1 nous informe que si un mode de ciblage basé sur le modèle PRINQUAL était adopté, les 70 % des ménages les mieux classés en termes du niveau de consommation par tête dans la situation de référence seraient distribués comme suit :

- environ 2,3 % seraient couverts par le PNAFN ;
- 10 % seraient couverts par l'AMGII ; et

- 57,6 % ne seraient couverts par aucun de ces deux programmes.

L'avant dernière ligne, désignée par "non-ciblés", nous informe que si le mode de ciblage basé sur le modèle PWR était adopté, les 70 % des ménages qui ne seraient couverts ni par le PNAFN ni par l'AMGII se répartiraient comme suit :

- environ 0,2 % feraient partie des 8,3 % des ménages les plus pauvres ;

- 63,6 % feraient partie des 70 % des ménages les mieux nantis ; et
- 6,2 % feraient partie des 21,7 % des ménages qui se classent entre les deux groupes précédents.

Précision de ciblage

Le Tableau 14.1 révèle que parmi les 8,3 % des ménages les plus pauvres, seuls 3,1 % seraient couverts par le PNAFN si le modèle PRINQUAL était adopté. Le taux de précision pour le ciblage des 8,3 % des ménages les plus pauvres s'élèverait donc à 37,3 %, soit un taux plus faible que les 46,9 % réalisés par le mode de ciblage actuel. Le modèle PWR permettrait, par contre, d'identifier 4,6 % parmi les 8,3 % des ménages les plus pauvres, soit un taux de précision de 55,4 %, soit 8.5 points de pourcentage de gains par rapport au mode de ciblage actuel.

Dans le cas de l'AMGII, le taux de précision baisserait avec le modèle PRINQUAL et augmenterait avec le modèle PWR. En effet, le modèle PRINQUAL ne réussirait à identifier que 7,1 % sur les 22,7 % des ménages éligibles à l'AMGII. Cela donne un taux de précision très faible de 35,9 %, comparé au taux de précision actuel qui s'élève à 50,2 %. Néanmoins, le modèle PWR réussirait à identifier 12,1 % sur les 22,7 % des ménages éligibles à l'AMGII et à atteindre donc un taux de précision de 53,3 % ; soit un taux de

précision légèrement supérieur au taux actuel.

En améliorant le taux de précision du PNAFN et de l'AMGII, le modèle PWR réussirait naturellement à mieux identifier les ménages non-éligibles, i.e., les ménages qui font partie des 70 % des ménages les mieux nantis. Le taux d'exclusion à raison s'élèverait à 90,9 % avec le modèle PWR, comparé à 88,4 % avec le modèle actuel. Le modèle PRINQUAL produirait à ce niveau un taux de précision de 82,3 %, soit un taux plus faible que celui réalisé par le modèle actuel.

Erreurs d'exclusion

Parmi les 8,3 % des ménages qui devaient être couverts par le PNAFN, 0,5 % ne sont actuellement couverts par aucun programme, soit un taux d'exclusion (à tort) de 6 %. Avec le modèle PRINQUAL ce taux serait plus que doublé (16,9 %) pendant qu'avec le modèle PWR, il serait réduit à 2,4 %.

Pour les 21,7 % des ménages qui devaient bénéficier en priorité de l'AMGII, seuls 7,7 % sont actuellement exclus des deux programmes, soit un taux d'exclusion à tort de 35,5 %. Avec le modèle PWR, ce taux descendrait à 28,6 %. Par contre, il augmenterait à 50,7 % si le modèle PRINQUAL était adopté.

Erreurs d'inclusion

Parmi les 8,3 % des ménages qui sont actuellement couverts par le PNAFN, 1,4 % ne devraient être couverts par aucun programme. Le taux d'inclusion (à tort) du PNAFN s'élève donc actuellement à 16,9 %. Si le modèle PRINQUAL était adopté, ce taux serait encore plus élevé, soit 27,7 %. Il serait par contre plus faible, 4,8 %, si le modèle PWR était adopté.

Pour l'AMGII, le taux d'inclusion actuel s'élève actuellement à 30,9 %. Encore une fois, l'adoption du modèle PWR pourrait le réduire à 27,2 % pendant que l'usage du modèle PRINQUAL pourrait l'aggraver en l'augmentant à 46,1 %.

Il est évidemment très satisfaisant de voir qu'il existe au moins une méthode, en l'occurrence la méthode PWR, qui permettrait de bien réduire les erreurs de ciblage par rapport à leurs niveaux actuels. Ces améliorations seront encore plus appréciables si la réduction des erreurs d'exclusion profite aux plus pauvres des ménages pauvres et non aux ménages dont le score est juste en-dessous du seuil d'admission. S'il s'agit, par exemple, de la réduction de l'erreur d'exclusion du PNAFN, il est souhaitable que les nouveaux bénéficiaires de ce programme émanent du premier percentile plutôt que du deuxième percentile, et du deuxième percentile plutôt que du troisième percentile,

etc. Dans le même ordre d'idées, il est souhaitable que les nouveaux bénéficiaires de l'AMGII proviennent du neuvième percentile plutôt que du dixième percentile, et du dixième percentile plutôt que du onzième percentile, etc. Autrement dit, un programme qui présente un faible taux d'exclusion n'est pas nécessairement plus performant qu'un autre programme ayant un taux d'exclusion plus élevé. D'ailleurs le taux d'exclusion des subventions alimentaires de la Caisse Générale de Compensation (CGC) est nul. Cela n'a pas empêché le PNAFN de réduire davantage la sévérité de la pauvreté que les subventions alimentaires en dépit d'un taux d'exclusion de 6 % et de ressources budgétaires nettement inférieures à celles de la CGC. Dès lors, comparer plusieurs modèles de ciblage sur les simples critères de l'erreur d'inclusion et d'exclusion n'offre pas une idée précise et complète sur les performances de chaque modèle. En réalité, la capacité d'un modèle de ciblage à orienter les ressources d'un programme social vers la population visée ne doit pas être confondue avec son effet sur la pauvreté ; la réduction des erreurs de ciblage est simplement l'une des conditions nécessaires, parmi d'autres, pour réaliser, pour un budget donné, la réduction maximale de la pauvreté.

Dès lors, le meilleur moyen de déterminer quel modèle de ciblage est plus efficace que les autres est d'évaluer la capacité de chacun à réduire, pour un budget donné, la

pauvreté. Les Tableaux 14.2 et 14.3 résumant les effets potentiels de plusieurs modes de sélections alternatifs des bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII sur les trois mesures de pauvreté usuelles : l'incidence, le déficit et la sévérité de la pauvreté.

En plus des niveaux de pauvreté actuels, des niveaux de pauvreté qu'ils seraient possible d'atteindre avec les modes de ciblage basés sur le PRINQUAL et le PWR, le Tableau 14.2 présente également les niveaux de pauvreté qui auraient été observés en absence du PNAFN et de l'AMGII (la situation de référence), les niveaux de pauvreté qui

seraient réalisables en information parfaite, et les niveaux de pauvreté qu'ils seraient possible d'atteindre avec un mode de ciblage basé sur l'Analyse en Composante Principale (ACP). Le Tableau 14.2 présente surtout les niveaux de pauvreté à la fois globale et les niveaux ventilés par groupe cible. Le Tableau 14.3 présente les variations de la pauvreté qu'engendrerait chaque mode de ciblage alternatif par rapport à la situation de référence. Ces variations sont ajustées par la variation de la pauvreté qu'il serait possible d'atteindre en information parfaite afin de déterminer le taux de performance de chaque mode de ciblage.

Tableau 14.2 : Effets sur la pauvreté des modèles de ciblage alternatifs

L'unité de mesure est l'individu					
Mesures de Pauvreté	Modèles	Groupes cibles			Population
		0,1 % - 8,3 %	8,31 % - 30 %	30,1 % - 100 %	Total
Incidence P ₀ (z)	<i>Référence</i>	100	81,3	0	30,9
	Type -r	100	64,0	0	26,6
	Actuel	97,5	73,3	0	28,6
	ACP	97,8	73,2	0	28,6
	PRINQUAL	97,6	75,3	0	29,1
	PWR	99,4	74,0	0	29,0
Déficit P ₁ (z)	<i>Référence</i>	67,7	21,8	0	12,7
	Type -r	42,4	18,2	0	9,0
	Actuel	54,0	17,6	0	10,1
	ACP	55,0	17,9	0	10,3
	PRINQUAL	56,8	19,0	0	10,8
	PWR	51,7	16,0	0	9,5

Sévérité P ₂ (z)	Référence	47,3	7,6	0	6,9
	Type -r	20,7	5,8	0	3,7
	Actuel	32,3	5,6	0	4,8
	ACP	33,2	5,8	0	5,0
	PRINQUAL	35,3	6,3	0	5,3
	PWR	28,9	4,7	0	4,2

Tableau 14.3 : Mesures de performance du mode de ciblage actuel et des modes alternatifs

		Incidence	Déficit	Sévérité
Niveau : situation de référence		30,9	12,7	6,9
Variation : information parfaite	(1)	4,3	3,7	3,2
Variation : mode actuel	(2)	2,3	2,6	2,1
Variation : ciblage ACP	(3)	2,3	2,4	1,9
Variation : ciblage PRINQUAL	(4)	1,8	1,9	1,6
Variation : ciblage PWR	(5)	1,9	3,2	2,7
Performance : information parfaite	(1) / (1)	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Performance : mode actuel	(2) / (1)	53,5 %	70,3 %	65,6 %
Performance : ciblage ACP	(3) / (1)	53,5 %	64,9 %	59,4 %
Performance : ciblage PRINQUAL	(4) / (1)	41,8 %	51,4 %	50,0 %
Performance : ciblage PWR	(5) / (1)	44,1 %	86,5 %	84,4 %

Effet sur l'incidence de la pauvreté

Si l'objectif assigné au PNAFN et à l'AMGII était de réduire l'incidence de la pauvreté, alors le mode de ciblage actuel serait le plus optimal. En réduisant l'incidence de la pauvreté de 30,9 % dans la situation de

référence à 28,6 % dans la situation actuelle (Tableau 14.2), soit de 2.3 points de pourcentage par rapport à la situation de référence (Tableau 14.3), le mode de ciblage actuel réalise un taux de performance de 53,5 % (Tableau 14.3). Compte tenu de l'impossibilité pratique d'avoir une information parfaite sur

le niveau de vie de chaque ménage, c'est-à-dire de réduire $P_0(z)$ de 4.3 points de pourcentage afin d'atteindre un taux de performance de 100 %, le mode de ciblage actuel serait donc le plus efficace en matière de réduction de $P_0(z)$.

Seule le mode alternatif basé sur un système de score construit à l'aide d'un modèle ACP permettrait de réaliser la même réduction totale de $P_0(z)$, et donc le même taux de performance que le système actuel. Le Tableau 14.2 montre que le système actuel fait un peu mieux que le modèle ACP en matière de réduction de $P_0(z)$ pour les 8,3 % des ménages admissibles au PNAFN. Par contre, le modèle ACP fait un peu mieux que le modèle actuel en matière de réduction de $P_0(z)$ des 22,7 % des ménages admissibles à l'AMGII. En moyenne, toutefois, ces deux modes de ciblage sont aussi performants l'un que l'autre.

Effet sur le déficit et la sévérité de pauvreté

En absence du modèle PWR, le mode de ciblage actuel resterait le plus performant en matière de réduction du déficit ($P_1(z)$) et de la sévérité de la pauvreté ($P_2(z)$). Prenons par exemple la sévérité de la pauvreté, pendant que le mode de ciblage actuel la réduit de 2.1 points de pourcentage par rapport à la situation de référence, les modèles ACP et PRINQUAL ne la réduiraient que de 1.9 et 1.6

points de pourcentage, respectivement. Le mode de ciblage actuel réalise donc un taux de performance de 65,6 % en matière de réduction de $P_2(z)$, comparé à 59,4 % pour le modèle ACP et 50 % seulement pour le modèle PRINQUAL (Tableau 14.3).

La supériorité du mode de ciblage actuel cède, toutefois, sa place dès qu'on considère les réalisations potentielles du modèle PWR. Ce dernier permettrait de réduire le déficit de pauvreté de 3.2 points de pourcentage (comparés à 2.6 points pour le mode actuel) et la sévérité de la pauvreté de 2.7 points de pourcentage (comparés à 2.1 points pour le mode actuel). Le modèle PWR atteindrait un taux de performance de 86,5 % en matière de réduction de $P_1(z)$ et 84,4 % en matière de réduction de $P_2(z)$ pendant que les taux de performance du mode de ciblage actuel s'élève à 70,3 % et à 65,6 % en matière de réduction de $P_1(z)$ et de $P_2(z)$, respectivement.

En dépit des potentialités de gains de performance indéniables du modèle PWR, son effet sur le déficit et la sévérité de la pauvreté resteraient limités par la taille des ressources allouées au PNAFN et à l'AMGII. Il est donc utile d'évaluer dans quelle mesure ces réductions de la pauvreté pourraient être amplifiées si les ressources disponibles pour ces deux programmes étaient élargies. C'est vers cet exercice de simulation que nous nous tournons maintenant.

14.2 L'augmentation du budget du PNAFN

Les résultats de la section 14.1 ont montré que même si le mode de ciblage actuel produit des résultats appréciables, il est toujours possible de l'améliorer de façon substantielle. Cette amélioration serait possible si nous combinons le mode de ciblage actuel avec un système de score basé sur un modèle (PWR) que nous avons développé pour les besoins de cette étude. Le problème est que même avec une amélioration tangible de la performance du mode opératoire actuel, la faiblesse des ressources déployées par le PNAFN nous empêchent de réaliser des réductions de la pauvreté à la hauteur des attentes des autorités publiques.

Dans un contexte budgétaire très contraignant, le seul moyen d'accroître les ressources disponibles pour le PNAFN est de réduire les ressources disponibles pour un autre programme moins performant. Les résultats présentés au Tableau 13.5 de la section 13.3 ont démontré que le PNAFN réduit plus la pauvreté par dinar dépensé que les subventions alimentaires ou les subventions de l'énergie. Autrement dit, il faudra moins de ressources pour réaliser les performances des subventions alimentaires ou énergétiques en matière de réduction de la pauvreté que ce que ces deux programmes dépensent actuellement.

Pour illustrer cette idée, nous avons donc simulé l'impact de la suppression de toutes les subventions alimentaires et énergétiques en ayant comme objectif de cibler des transferts directs soit (i) au 23 % des ménages actuellement couverts par l'AMGII ce qui fait augmenter le taux de couverture du PNAFN de 8,3 % à 30 % ; soit (ii) au 30 % les plus pauvres de la population selon les scores du modèle PWR. L'avantage de la première option est qu'elle n'entraîne aucun coût administratif supplémentaire dans la mesure où les nouveaux bénéficiaires sont déjà fichés au Ministère des Affaires Sociales. Par contre, la seconde option présente l'avantage de l'utilisation d'un mode de ciblage encore plus performant. Elle peut, toutefois, engendrer des coûts administratifs supplémentaires liés notamment à l'exclusion de plusieurs *pnafistes* qui peuvent recourir à la justice pour empêcher cette exclusion.

Dans la mesure où la suppression des subventions entraîne une hausse des prix à la consommation, nous avons réévalué le seuil de pauvreté de 14 dinars par tête. Le seuil de pauvreté utilisé pour cette simulation s'élève donc à 123 dinars par tête et par mois. Par ailleurs, une augmentation de l'allocation mensuelle du PNAFN de 39 dinars par ménage et par mois s'avère nécessaire pour maintenir le pouvoir d'achat de cette allocation constant. Cette revalorisation tient

compte également de la perte du pouvoir d'achat des *pnafistes* de leur revenu de *référence*, soit leur revenu qu'il aurait à leur disposition en absence du PNAFN.

Tableau 14.4 : Simulation de scénarios de réformes

	Situation			
	Avant transferts	Actuelle	Option 1	Option 2
Consommation	212,000	233,000	226,000	226,000
Incidence	35,8	28,6	28,3 (1,0 %)	27,9 (2,4 %)
Déficit	16,2	10,1	8,4 (16,8)	7,7 (23,8 %)
Sévérité	9,9	4,8	3,5 (27,1 %)	3,0 (37,5 %)
Coût budgétaire	0	21,000	14,000	14,000
Taux d'épargne	100 %	0 %	32 %	32 %

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent le taux de décroissance de la mesure de pauvreté pertinente par rapport à la situation actuelle.

Option 1 : Maintien de l'aide du PNAFN aux ménages actuellement *pnafistes* et admission de tous les *amgistes* actuels au PNAFN.

Option 2 : Mise en place d'un nouveau mode de ciblage qui attribue à chaque demandeur de l'aide du PNAFN un score calculé à l'aide du modèle PWR (développé à la section 4.3.2 et simulé à la section 14.1).

La simulation effectuée révèle qu'il serait possible de réduire davantage la pauvreté tout en épargnant environ 32 % de l'ensemble des ressources budgétaires déployées pour réduire les disparités de consommation et la pauvreté. Notons que cette épargne représente 40,4 % des ressources actuelles déployées par les subventions alimentaires et énergétiques.

Il est vrai que ces deux scénarios de réforme n'entraîneraient pas une réduction particulièrement importante de l'incidence de la pauvreté. Cela prouve que ces scénarios ne correspondent pas à des réformes de type $-r$. Ces réformes seraient plutôt de type $-p$. En effet, elles permettraient d'aller un peu plus loin en matière de réduction du déficit et, encore mieux de la sévérité de la pauvreté.

Le déficit de pauvreté baisserait de 10,1 % à 8,4 % avec l'option 1 qui se limite à l'élargissement du PNAFN aux ménages couverts actuellement par l'AMGII sans recourir à aucun test d'admissibilité supplémentaire. Le déficit de pauvreté pourrait même descendre à 7,7 % avec l'option 2 qui se base sur un

nouveau modèle de ciblage (soit le modèle PWR). Les baisses de la sévérité de la pauvreté seraient encore plus spectaculaires, de 4,8 % actuellement à 3 % avec l'option 2 ; soit une réduction potentielle de 37,5 % de la sévérité de la pauvreté avec le nouveau modèle PWR.

مأوى

24^h/₂₄

PARKING

24^h/₂₄

مأوى الحارث ←

شراء
اللاستيك

مؤقتة
الاجراء

الفيد

010985182



Déterminants de l'emploi informel et mise en évidence des effets désincitatifs de l'assistance sociale sur la sécurité sociale

Nidhal Ben Cheikh et Imen Mouaddeb

15. Déterminants de l'emploi informel et mise en évidence des effets désincitatifs de l'assistance sociale sur la sécurité sociale

La Tunisie s'est engagée depuis longtemps à étendre les régimes assurantiels de sécurité sociale vers toutes les catégories travaillant au sein de l'économie informelle. Cet engagement qui s'exprime au travers des avancées remarquables en matière de couverture légale, traduit de la même manière un attachement à la promotion du travail décent alors que de nouvelles formes d'emplois atypiques voire précaires commencent à se développer sous l'effet de la restructuration des secteurs productifs et de la concurrence internationale.

L'emploi informel au sein de l'économie représente 32,2 % en 2015 de la population active occupée, soit 1 092 000 travailleurs informels (Ben Cheikh, 2015). Il convient d'indiquer que le taux d'emploi a suivi une tendance baissière au cours de la période 2005-2011 avant de s'inscrire de nouveau nettement à la hausse sur la période 2012-2015. Le taux d'emploi informel qui culminait à niveau de 34 % en 2005 est passé à 28 % en 2010 et puis 32 % en 2015.

L'intérêt constant des autorités publiques en Tunisie pour l'extension de la couverture

sociale à l'économie informelle est également motivé par la nécessité d'élargir les frontières du marché de travail formel. En effet, en plus de la protection des travailleurs contre les aléas, les autorités souhaiteraient aussi augmenter le nombre de cotisants aux caisses de sécurité sociale. Au regard de l'existence de régimes légaux de sécurité sociale pour la quasi-totalité des catégories socio-professionnelles, l'un des rares leviers à actionner pour ralentir la baisse du rapport démographique, consiste à promouvoir la formalisation et inciter les travailleurs assujettis à s'affilier aux régimes gérés par la CNSS.

Ceci revient à dire qu'un développement excessif de l'économie informelle pourrait se traduire par l'accentuation des pressions sur les travailleurs de l'économie formelle qui supporteront toute la charge d'imposition sociale et fiscale. Il convient aussi de limiter les effets désincitatifs que les régimes assistantiels pourraient exercer sur les travailleurs disposant de capacités contributives.

Évidemment, l'élargissement de l'économie informelle attiserait les contraintes de financement de la sécurité sociale en l'absence

d'orientations visant l'élargissement de son assiette fiscale.

Ainsi, la promotion de la formalisation des travailleurs informels permettrait d'alléger le coût moyen de la sécurité sociale pour un travailleur formel. Elle contribuerait également d'une manière significative à une meilleure soutenabilité financière des régimes assurantiels de sécurité sociale et à une meilleure tenue de la compétitivité des entreprises tunisienne face à la concurrence internationale.

Pour ces différentes raisons, l'analyse de l'évolution de l'emploi informel devrait permettre d'apporter aux autorités publiques des éclairages cruciaux sur son étendue et ses caractéristiques. Cette étude permettrait aussi d'identifier les principaux déterminants des comportements informels auprès des travailleurs non couverts par la sécurité sociale. Ces analyses devront guider et alimenter les réflexions menées actuellement en rapport avec le redéploiement de la sécurité sociale et l'instauration à terme d'un socle de protection sociale.

Dans cette section, nous nous intéressons à la détermination des caractéristiques des travailleurs informels bénéficiaires de l'assistance sociale et des travailleurs à faibles

revenus (régimes RINA, RIA et RTFR). Dans une première étape, nous cherchons à tracer le profil de ces travailleurs et d'évaluer leurs capacités contributives afin de définir les raisons du choix de l'informalité. Dans la deuxième partie, et à travers des régressions économétriques, on essaiera d'analyser les principales caractéristiques de la participation au marché du travail, les déterminants de l'informalité, des préférences inter-temporelles et de la densité de cotisation.

15.1 Mise en relief des incitations perverses

Les incitations perverses⁴⁴ se rapportent aux effets inattendus du dispositif de ciblage des filets de protection sociale (Social Safety Nets) sur les régimes assurantiels. Pour le cas de la Tunisie, la question consiste à explorer dans quelle mesure la qualité de ciblage des programmes sociaux et particulièrement l'AMGII aurait impacté le comportement de cotisation d'un nombre de travailleurs supposés dotés de capacités contributives qui se seraient orientés vers l'assistance sociale. Egalement, il importe de se poser des questions sur l'impact de l'AMGII sur l'irrégularité dans le paiement des cotisations observée notamment auprès de pans entiers d'affiliés aux régimes RTNS et RTFR⁴⁵.

⁴⁴ Par référence aux travaux de Santiago Levy dans son livre « Good Intentions Bad Outcomes » (2008).

⁴⁵ Selon l'étude CRES –SERVAG, 2003, l'AMGII a privé les régimes RTFR et RTNS de ressources substantielles.

15.1.1 Détection de l'emploi informel auprès des populations bénéficiaires de l'assistance sociale

La première tâche à laquelle on s'est attelé dans cette section, a consisté à détecter les travailleurs informels qu'ils soient bénéficiaires directs des programmes d'assistance sociale ou tout simplement membres du ménage, déclarés occupés sur le marché de travail. Car, il serait pertinent de distinguer l'informalité des

bénéficiaires de celle des membres du ménage. Le choix de l'informalité par les travailleurs obéirait dans chacune des deux situations à des calculs économiques qui s'adosseraient à des rationalités différentes qu'il importe de mettre en évidence. Sont considérés alors comme informels tous les travailleurs qui ne sont pas affiliés à un régime de sécurité sociale et ce à la lumière de leurs réponses aux questions relatives à la couverture sociale du module D de l'enquête.

Tableau 15.1a : Occupation et informalité des bénéficiaires directs

	PANFN	AMGII	Total
Taux d'occupation	11,3 %	56,7 %	38,3 %
Taux d'informalité	100%	99,5 %	99,6 %
Taux de chômage	6,4 %	12,3 %	10 %
Taux d'inactivité	82 %	30,7 %	51 %

Tableau 15.1b : Occupation et informalité des membres de ménages *pnafistes et amgistes*

	PANFN	AMGII	Total
Taux d'occupation	23,6 %	17,7 %	22 %
Taux d'informalité	80 %	75,6 %	76,7 %
Taux de chômage	19,4 %	20,3 %	18 %
Taux d'inactivité	57 %	62 %	60 %

Les tableaux 15.1 nous enseignent, sans surprise aucune, que le taux d'occupation

des bénéficiaires de l'AMGII est de loin plus élevé que celui constaté chez les

bénéficiaires du transfert monétaire, soit respectivement 56,7 % contre 11,3 %. Ce résultat est relativement prévisible car le programme AMGII cible particulièrement les travailleurs pauvres qui ne sont pas dotés de capacités contributives pour cause de changements récurrents d'employeurs ou de la faiblesse de leurs revenus de travail. La quasi-totalité des travailleurs bénéficiaires des deux programmes sont informels contrairement aux autres travailleurs qui affichent des taux d'informalité moins tranchées de l'ordre de 80 % pour les ménages pnafastes et 75 % pour les ménages amgistes.

Il importe d'ajouter que les effectifs de travailleurs informels bénéficiaires des programmes PNAFN et AMGII ont atteint 352993 soit 35,6 % de l'effectif total de l'emploi informel (990662) en 2014.

L'AMGII serait le *foyer et le réservoir le plus important de l'informalité, de la précarité et de la vulnérabilité en Tunisie.*

15.1.2 Évaluation des capacités contributives des travailleurs informels

La mise en évidence des incitations perverses passerait inévitablement par l'évaluation des capacités contributives des travailleurs salariés et non-salariés.

En se basant sur la distribution des salaires des travailleurs informels des populations bénéficiaires de l'assistance sociale, nous constatons que 37,3 % de l'ensemble total des salariés informels amgistes disposent a priori de capacités contributives. Les résultats démontrent également que 39 % des bénéficiaires directs de l'AMGII travaillant dans l'informel ont déclaré percevoir des salaires supérieurs au SMIG corollaire de l'existence d'un potentiel hypothétique de capacités contributives contre 17,8 % pour les pnafastes. Cette déduction devrait être validée en menant des croisements avec d'autres variables pertinentes à l'instar du statut dans l'emploi, le secteur d'activité ainsi que le nombre de journées travaillées.

Tableau 15.2 : La distribution des salaires des salariés informels bénéficiaires directs

En DT	PANFN	AMGII
Inférieur au SMIG	82,20 %	60 %
320 – 500	17,80 %	35 %
500 – 650	0 %	3 %
650 et plus	0 %	1,20 %
Total	100 %	100 %

Tableau 15.3 : La distribution des salaires des salariés informels membres du ménage

En DT	PANFN	AMGII
Inférieur au SMIG	72 %	64,2 %
320 – 500	25,3 %	33 %
500 – 650	2 %	1,5 %
650 et plus	1 %	1,3 %
Total	100 %	100 %

Les tableaux 15.2 et 15.3 illustrent clairement à travers les distributions des salaires des bénéficiaires directs des programmes d'assistance sociale que les *amgistes* disposent de plus de capacités contributives. Ceci pourrait être expliqué par les caractéristiques propres des *amgistes* (population plus jeune, plus active sur le marché de travail et moins pauvre que les *pnafistes*) mais aussi par d'autres caractéristiques liées à l'emploi occupé.

Le dépistage des incitations perverses nécessite d'approfondir l'analyse davantage en focalisant l'intérêt sur les populations informelles disposant a priori de capacités contributives à l'aune d'un nombre de variables.

a) Traits distinctifs de l'emploi informel auprès des salariés *amgistes*

La répartition des travailleurs informels dotés de capacités contributives selon le lieu du travail a permis de mettre en relief une forte concentration de ces travailleurs dans les chantiers et bâtiments⁴⁶ (41,5 % dont 73 % sont des bénéficiaires directes de l'AMGII). Les sociétés privées attirent à parts égales les bénéficiaires directs ainsi que leurs membres du ménage et ce principalement dans les secteurs de l'industrie, des services et du commerce. Plus de 11 % des *amgistes* informels dotés de capacités contributives travaillent dans le secteur agricole dont 72,22 % sont des bénéficiaires directes.

⁴⁶ 81,63 % de ces informels travaillent dans le secteur du Bâtiments et travaux publics (BTP).

Tableau 15.4 : Distribution des travailleurs informels *amgistes* dotés de capacités contributives selon le lieu du travail

Lieu d'emploi	Bénéficiaires	Membres du ménage	Total
Entreprise publique	9,3 %	8,1 %	8,9 %
Société privée	9,7 %	26 %	15,3 %
Local privé	8,4 %	13,5 %	10,1 %
Ambulant	5,3 %	3,3 %	4,6 %
Exploitation agricole	12,4 %	9,1 %	11,3 %
Chantier de bâtiment	45,9 %	33 %	41,5 %
Autres chantiers	5,2 %	3,3 %	4,5 %
Autres	3,8 %	3,7 %	3,8 %

L'un des traits distinctifs les plus saillants des travailleurs informels consiste en une forte instabilité dans l'emploi. En effet, près de 65 %⁴⁷ des travailleurs informels *amgistes*, dotés de capacités contributives, ont déclaré occuper des emplois saisonniers/périodiques. La répartition de ces salariés selon le lieu d'emploi montre que 54,4 % des instables travaillent le secteur des chantiers de bâtiments, 13,5 % dans le secteur agricole et 8,9 % dans les locaux privés (Voir tableau 15.5). Les bénéficiaires directes sont plus instables que les autres membres de ménages à raison de 67 %.

Pour les travailleurs informels salariés *amgistes* dotés de capacités contributives nous avons déterminé la répartition des bénéficiaires directs ainsi que les membres du ménage selon le type du contrat et le lieu du travail. Plus de 80 % de ces salariés travaillent sans contrat et sont répartis principalement dans secteur du chantier et du bâtiment (51,1 %), le secteur agricole et les locaux privés (12,7 % et 12,1 %). La majorité de ces salariés sont des bénéficiaires directes de l'AMGII (près de 69 %), qui ne versent pas de cotisations et bénéficient de l'assistance sociale quoiqu'ils soient nantis de capacités contributives.

⁴⁷ Voir figure 1 en annexe.

Tableau 15.5 : Répartition des travailleurs informels *amgistes* dotés de capacités contributives et sans contrat de travail selon le lieu du travail

Lieu d'emploi	Bénéficiaires	Membres du ménage	Total
Entreprise publique	1,83 %	2,01 %	1,89 %
Société privée	5,26 %	13,07 %	7,70 %
Local privé	9,61 %	17,59 %	12,11 %
Ambulant	5,95 %	4,02 %	5,35 %
Exploitation agricole	13,50 %	11,06 %	12,74 %
Chantier de bâtiment	54 %	44,72 %	51,10 %
Autres chantiers	5,26 %	3,52 %	4,72 %
Autres	4,58 %	4,02 %	4,40 %
Total	100 %	100 %	100 %

Les résultats ont démontré que la décision d'affiliation dépendrait d'un nombre de facteurs dont particulièrement, le lieu d'emploi, la stabilité dans l'emploi et la présence d'un contrat. Cependant, et pour le régime des salariés agricoles, la cotisation dépend du nombre de jours validés. Ainsi, il importe de vérifier à ce stade l'impact de ce critère sur la décision de s'affilier et de verser les cotisations dues à la CNSS.

b) Travail informel et secteur agricole

Rappelons que la législation en vigueur stipule que seuls les travailleurs ayant validé au

moins 45 jours de travail effectif auprès du même employeur peuvent être déclarés par leurs employeurs⁴⁸ et toute période inférieure à 45 jours se trouve négligée. Il s'agit d'une condition qui est susceptible d'induire des comportements stratégiques parmi les employeurs qui pourraient opter pour l'application tacite d'un plafond au nombre de jours, privant les travailleurs de ce fait de leurs droits à une sécurité sociale.

Néanmoins, la proportion de ceux qui travaillent moins de 45 jours demeure faible comparée à celle de ceux qui ont validé plus de 45 jours : 23 % contre 77 % (Total) et 30 % contre 70 %

⁴⁸ Loi 81-6 de février 1981 qui organise la sécurité sociale dans le secteur agricole.

(Bénéficiaires). De même, Le nombre moyen des jours travaillés s'établit à 61 jours⁴⁹. Ce constat fait persister le mystère par rapport à l'informalité de ces travailleurs qui demeure problématique.

L'analyse des caractéristiques d'emploi pour ce groupe de salariés dévoile que 98 % d'entre eux occupent des emplois instables (changement récurrent d'employeur, travail mobile, etc...). Ainsi, la question demeure entière sur ce qui empêche ces salariés de verser leurs cotisations ; est-ce une instabilité inhérente à l'activité agricole où un contrat implicite entre l'employeur et l'employé ? D'où la nécessité d'intensifier les contrôles de la CNSS dans les exploitations agricoles et dans les chantiers de construction. Les agents de contrôle pourraient organiser des sorties et des visites inopinées aux employeurs dans lesdits secteurs.

L'analyse descriptive a permis de mettre en relief les principales caractéristiques des travailleurs informels. Toutefois une analyse plus profonde, basée sur les modèles économétriques serait nécessaire afin de détecter les déterminants à l'emploi informel ainsi que ceux relatifs à la participation au marché du travail.

15.1.3 Les déterminants de l'occupation auprès des bénéficiaires de l'assistance sociale et des travailleurs à faibles revenus

Près de 43 % du total bénéficiaires de l'assistance sociale sont des personnes actives dont 69,6 % sont des amgistes. Les hommes sont plus actifs et ce pour les deux programmes PNAFN et AMGII. Il importe de noter que 46,6 % des bénéficiaires directs sont occupés sur le marché du travail et que 88,1 % d'entre eux sont bénéficiaires du carnet jaune. L'analyse des déterminants de l'occupation de la population bénéficiaire de l'AS ainsi que celle des travailleurs à faibles revenus serait aussi une étape fondamentale à mener pour l'analyse de l'informalité de ces travailleurs.

Les travailleurs informels représentent 86,9 % de la totalité des bénéficiaires directs des programmes d'assistance sociale qui sont occupés sur le marché de travail. Il importe de noter également que près de 75 % de ces informels sont des amgistes. En utilisant le modèle Logit, nous avons estimé les déterminants de l'informalité auprès des bénéficiaires directs et des membres de leurs ménages (tableau 15.6). Seules les variables sociodémographiques et

⁴⁹ 25 % des travailleurs informels salariés amgistes dans le secteur agricole et dotés de capacités contributives ont déclaré au moins 50 jours validés au cours du dernier trimestre.

d'éducation affichent des effets distinctifs significatifs des travailleurs informels et ce selon la population étudiée. En effet et pour l'ensemble de la population bénéficiaire de l'AS, être marié, divorcé ou veuf et être âgé entre 15 et 19 ans favorise plus l'emploi informel, alors qu'un niveau d'éducation au minimum secondaire a un effet négatif significatif sur l'informalité.

Les résultats de nos estimations montrent un résultat assez intéressant en ce qui concerne la relation entre l'informalité et le

revenu total observé. En effet, les revenus totaux observés exercent un effet négatif sur l'emploi informel. Au fur et à mesure que les revenus perçus s'élèvent, les travailleurs seraient moins intéressés à occuper des emplois précaires n'ouvrant pas droit à une sécurité sociale. L'emploi informel de l'occupé bénéficiaire de l'AS, du PNAFN ou de l'AMGII, est concentré dans les secteurs de la construction, du commerce et de l'agriculture. Les petites entreprises attirent plus les travailleurs informels *amgistes* et *pnafistes*.

Tableau 15.6 : Les déterminants de l'emploi informel auprès de la population bénéficiaire de l'aide sociale

Variables	Population totale	Population PNAFN	Population AMGII
Femme	0,1430 (0,132)	0,9331*** (0,227)	0,1617 (0,192)
Marié	0,5387*** (0,156)	-0,7228*** (0,276)	1,0424*** (0,234)
Divorcé veuf	0,7783** (0,358)	0,4161 (0,608)	0,7200 (0,510)
Age 15-19 ans	0,7401* (0,379)	0,7093 (0,721)	0,6450 (0,450)
Age 30-44 ans	-0,2177 (0,149)	0,0167 (0,262)	-0,4058** (0,204)
Age 45-54 ans	-0,2274 (0,218)	-0,4622 (0,358)	0,0150 (0,344)
Age 55-60 ans	-0,4226 (0,270)	0,2912 (0,547)	-0,5883 (0,383)
Age 60 ans et plus	-0,2319 (0,332)	1,5255* (0,865)	-0,7067 (0,478)
Niveau néant	0,0800 (0,180)	0,2804 (0,321)	0,0739 (0,264)
Niveau minimum secondaire	-0,2468** (0,125)	-0,3254 (0,231)	0,0118 (0,183)
ln (revenu total observé)	-0,7501*** (0,119)	-0,3599** (0,156)	-0,8404*** (0,186)
Construction	2,3227*** (0,210)	1,6956*** (0,345)	2,0661*** (0,291)
Commerce	1,3931*** (0,244)	1,2362* (0,641)	1,3726** (0,628)
Agriculture	1,1936*** (0,180)	0,9515*** (0,337)	1,2591*** (0,260)
Petite entreprise	-	1,2795*** (0,217)	1,4611*** (0,180)
Constante	5,6613*** (0,765)	2,5234** (1,010)	1,4611*** (0,180)
N	3408	830	2172
Wald	280,61***	132,32***	265,99***
R ²	0,1667	0,2127	0,2899

15.2 Les choix intertemporels des travailleurs informels et l'aversion au risque

Afin de déterminer les préférences intertemporelles des travailleurs CNSS et des bénéficiaires du programme AMGII, un module du questionnaire a été consacré à cette problématique et fût de ce fait administré aux travailleurs. A partir des réponses aux questions i17-i19 nous pouvons détecter les préférences inter-temporelles des travailleurs et mesurer par la suite le taux d'escompte relatif à chacun d'entre eux. L'enquêté est invité à imaginer qu'il a gagné en loterie un montant de 10000 dinars mais qu'il ne pourra recevoir qu'après l'écoulement d'une année. Il a la possibilité de vendre son ticket pour 8000 dinars à récupérer immédiatement. S'il accepte de percevoir les 8000 dinars il n'aura plus à poursuivre les questions

mentionnées ci-dessus. S'il refuse de vendre le ticket et préfère attendre une année, on lui propose en ce moment 9000 dinars. S'il préfère toujours attendre une année, on lui propose alors 9500 dinars. De la sorte, et en se basant sur les réponses à ces trois questions, nous pouvons déterminer le taux d'escompte subjectif. Ces questions ont été posées à l'ensemble des travailleurs CNSS (638 individus) et des bénéficiaires de l'AMGII (327 individus).

La valeur du ticket peut être définie comme suit : $T = x^* (1+r)$ où r est le taux de l'escompte. Si le répondant préfère attendre un an pour prendre son ticket T plutôt que de le vendre immédiatement contre la valeur x , son taux d'escompte est plus petit que r . Ainsi, et en répétant la question pour différentes valeurs de x , on a pu déterminer les trois niveaux d'escompte suivants :

i17	i18	i19	Taux d'escompte
10 000	10 000	10 000	$r < 0,05$
10 000	10 000	9 500	$0,05 \leq r < 0,11$
10 000	9 000	-	$0,11 \leq r < 0,25$
8 000	-	-	$0,25 \leq r$

Un travailleur est impatient s'il est prêt à accepter le montant le plus faible immédiatement. Avec un taux d'escompte subjectif de plus de 25 %, on note près de 83 % de

travailleurs (CNSS) seraient impatients c'est-à-dire affichant une préférence nette pour le présent (78,5 % RINA, 81,6 % RIA et 88,3 % RTFR) et 85,6 % de travailleurs

impatients parmi les *amgistes*. Étant donné que les travailleurs apparaissent plutôt impatients, une analyse portant sur les déterminants de cette impatience auprès de chaque groupe étudié contribuera à une compréhension meilleure de leurs comportements face aux choix intertemporels.

Dans le tableau 15-7, nous présentons les résultats des estimations du modèle logit où la variable binaire endogène prend la valeur 1 si la personne enquêtée est jugée impatiente. L'analyse a porté sur l'échantillon des travailleurs à faibles revenus et l'échantillon des ménages bénéficiaires du programme AMGII.

Les résultats du tableau ci-dessous montrent que les déterminants de l'impatience pour

les travailleurs *amgistes* varient en fonction du sous-groupe étudié. Un travailleur *amgiste* est moins impatient s'il a des enfants âgés de moins de six ans, ou s'il est âgé entre 15 et 20 ans, alors que son impatience est d'autant plus élevée s'il appartient à la classe d'âge 45-54 ans. Au sein du ménage *amgiste*, être bénéficiaire direct du carnet jaune ou bénéficiaire indirect définit différemment les déterminants de l'impatience. Pour le bénéficiaire direct du programme AMGII, être une femme, marié ou âgé de 60 ans et plus diminue de manière importante la probabilité d'être impatient. Cependant, et pour les membres du ménage bénéficiant de l'AMGII, les femmes sont plus impatientes que les hommes et les travailleurs âgés entre 15-20 ans ou 55-60 ans sont moins impatients que les autres travailleurs *amgistes*.

Tableau 15.7 : Les déterminants de l'impatience

Variables	Travailleurs CNSS	Population AMGII	Bénéficiaires AMGII	Non Bénéficiaires AMGII
Femme	0,169 (0,366)	0,0446 (0,476)	-15,6338*** (2,007)	1,0826* (0,650)
Marié	-0,888* (0,523)	-	-15,0271*** (0,854)	-
Divorcé veuf	-1,70** (0,856)	-	-1,5481 (1,417)	-
Enfant moins de 6 ans	-	-0,3916* (0,209)	-0,7397 (0,520)	-0,3128 (0,311)
Age 15-20 ans	-	-1,8780* (1,033)	-	-2,3430** (1,049)
Age 20-29 ans	-1,143*** (0,408)	-0,0122 (0,452)	-	-
Age 30-44 ans	-	-	-	0,5828 (0,575)
Age 45-54 ans	-0,335 (0,294)	0,9454* (0,541)	0,8820 (0,971)	-0,0166 (0,876)
Age 55-60 ans	-0,738* (0,429)	-0,5182 (0,563)	-0,8496 (1,106)	-2,1442** (0,955)
Age 60 ans et plus	-0,841 (0,701)	-0,2642 (0,719)	-2,3840* (1,342)	-
Niveau secondaire	-0,461* (0,279)	-	-	-
Niveau supérieur	-1,807*** (0,562)	-	-	-
Diplôme	0,562* (0,302)	-	-0,5139 (0,687)	-
Ln (revenu total)	-0,308* (0,164)	-	0,0531 (0,422)	-
Constante	5,429*** (1,643)	1,9421*** (0,352)	17,5157*** (2,408)	1,6029*** (0,354)
N	475	327	119	157
Wald	25,15***	15,39**	741,14***	13,43**
R ²	0,055	0,0482	0,1611	0,0993

A la suite de l'évaluation du taux d'escompte de chaque travailleur, un autre volet de questions leur a été administré afin de définir leur attitude face au risque.

Les réponses aux questions i20- i22 permettent de définir l'aversion absolue au risque des travailleurs CNSS et *amgistes*.

i20	i21	i22	Aversion au risque
10 000	10 000	-	$ARA < -0.0002$
10 000	7 000	-	$-0.0002 \leq ARA < 0$
6 000	-	10 000	$0 \leq ARA < 0,0009$
6 000	-	5 000	$0,0009 \leq ARA$

La mesure de l'aversion absolue au risque (Arrow-Pratt⁵⁰) se caractérise comme suit :

- Si $ARA < 0$: le travailleur aime le risque ;
- Si $ARA = 0$: le travailleur est neutre au risque ;
- Si $ARA > 0$: le travailleur est averse au risque.

Les résultats soulignent que les travailleurs sont, en grande majorité, averses au risque et cela indépendamment du groupe auquel ils appartiennent. Près de 86 % des travailleurs à faibles revenus sont averses au risque (81,52 % RINA, 82,76 % RIA et 91,53 % RTFR) et 89,30 % des travailleurs *amgistes* sont bien averses au risque. Ce résultat nous a amené à s'interroger sur les déterminants

de l'aversion au risque pour l'ensemble des travailleurs. Pour les travailleurs à faibles revenus les variables socio démographiques ne présentent aucun effet significatif sur l'aversion absolue au risque. Seuls le niveau d'éducation secondaire et le revenu total observé du ménage présentent des effets significatifs et négatifs sur l'aversion au risque.

Les travailleurs *amgistes* sont moins averses au risque s'ils sont mariés, divorcés ou veufs et si le revenu total de leur ménage est d'autant plus important. Par contre, leur aversion au risque est une fonction croissante de l'âge, les plus jeunes étant les moins averses au risque. S'agissant des bénéficiaires directs

⁵⁰ Peracchi et al. (2007), Guiso et Paiella (2001).

de l'AMGII, les femmes, les travailleurs mariés, et ceux ayant un diplôme sont beaucoup moins averses au risque que les autres bénéficiaires directs du carnet jaune. Quant aux membres du ménage *amgiste*, l'aversion

absolue au risque aurait tendance à décliner si la personne est mariée et si le revenu total observé est élevé. Les travailleurs *amgistes* non bénéficiaires plus âgés sont les plus averses au risque.

Tableau 15.8 : Les déterminants de l'aversion au risque

Variables	Travailleurs CNSS	Population AMGII	Bénéficiaires AMGII	Non Bénéficiaires AMGII
Femme	-0,0120 (0,378)	0,2191 (0,620)	-18,6171*** (1,210)	0,9335 (0,728)
Marié	-0,130 (0,508)	-1,8353*** (0,571)	-16,9560*** (1,110)	-2,2512** (0,918)
Divorcé veuf	-1,110 (0,838)	-2,1471* (1,153)	-	-
Age	0,134 (0,091)	0,3095*** (0,091)	0,1426 (0,131)	0,5702*** (0,187)
Age ²	-0,001 (0,001)	-0,0032*** (0,001)	-0,0018 (0,001)	-0,0065*** (0,002)
Bonne santé	0,320 (0,330)	-0,6595 (0,747)	-0,4901 (1,068)	-0,0240 (1,310)
Niveau secondaire	-0,611** (0,303)	0,0371 (0,548)	-0,7025 (0,765)	0,9550 (0,771)
Niveau supérieur	-0,578 (0,648)	0,5032 (1,234)	-0,3777 (2,268)	1,3434 (1,574)
Diplôme	0,489 (0,317)	-0,8641 (0,594)	-2,0242** (0,907)	-0,8947 (0,998)
Ln (revenu total observé)	-0,508** (0,209)	-0,7259** (0,308)	-0,1984 (0,446)	-1,2415** (0,521)
Constante	3,211 (2,736)	1,7477 (2,929)	19,2182*** (5,058)	-0,7201 (4,575)
N	475	249	119	130
Wald	21,52**	24,16***	679,23***	21,16***
R ²	0,0512	0,1063	0,2273	0,1735

15.3 Déterminants de la densité de cotisation

Dans cette partie, nous nous intéressons à l'analyse du comportement des travailleurs à faibles revenus face à la cotisation sociale. Nous avons observé, à l'aide des fichiers du DWH, les historiques des contributions individuelles des régimes RINA, RIA et RTFR sur la période 2003-2010. N'ont été pris en considération que les travailleurs qui sont déjà affiliés en 2003 (année d'effet).

En se basant sur les distributions des cotisations totales détectées sur la période 2003-2010, nous commençons par une lecture descriptive des comportements de la cotisation selon les principales caractéristiques socio-démographiques et d'emploi des travailleurs CNSS. Nous pouvons constater à partir des différents graphiques que la cotisation auprès de la CNSS est la plus élevée auprès des hommes, des travailleurs âgés entre 45 et 60 ans et des travailleurs mariés.

Les travailleurs de niveau d'éducation maximum primaire ou secondaire cotisent plus que ceux ayant atteint un niveau d'enseignement supérieur. Il importe de noter également que la régularité et la densité de cotisation varient aussi en fonction du secteur d'activité et du groupe de travailleurs. En effet, les travailleurs du secteur du commerce et en partie des services cotisent plus régulièrement que ceux appartenant au secteur agricole. Les travailleurs du régime RINA ont cotisé de façon beaucoup plus régulière que les travailleurs RTFR.

Afin de décrire au mieux les déterminants de la cotisation sociale, nous avons analysé à l'aide d'une modélisation économétrique les effets des variables pouvant définir le comportement de la cotisation de l'ensemble des travailleurs RTNS et RTFR. Étant donné que les données ne sont pas complètes puisque les cotisations ne sont pas observées sur toute la période, nous avons utilisé le modèle Tobit censuré à gauche.

Tableau 15.9 : Les déterminants de la densité de cotisation

Variables	Population CNSS	Densité de cotisation	Population CNSS
Caractéristiques sociodémographiques		Connaissance de la législation	
Homme (réf)	-	Connaissance de la règle de calcul de la pension de retraite	0,074* (0,042)
Femme	-0,078* (0,045)	Connaissance de la valeur de la pension de retraite pour 30 ans de cotisation	0,001 (0,036)
Célibataire (réf)	-	Connaissance de la pension pour 10 ans de cotisation	-0,018 (0,026)
Marié	0,136*** (0,050)	Connaissance de l'âge de la retraite	0,031 (0,032)
Divorcé ou veuf	0,124 (0,102)	Secteurs d'activités Agriculture (réf)	-
Age 20-29 ans	-0,168* (0,086)	Commerce	0,071* (0,038)
Age 30-44 ans	0,021 (0,075)	Service	0,028 (0,033)
Age 45-54 ans	0,110 (0,075)	Construction	0,063 (0,041)
Age 55-60 ans	0,160* (0,084)	Groupe de travailleurs	-
Age 60 ans et plus (réf)	-	RTFR (réf)	-
Niveau d'éducation	-	RINA	0,157*** (0,028)
Niveau néant (réf)	-	RIA	0,047 (0,047)
Niveau primaire	0,004 (0,042)	constante	0,032*** (0,095)
Niveau secondaire	-0,004 (0,044)	N	564
Niveau supérieur	0,002 (0,076)	χ^2	109,89***
		R^2	0,3502

A partir de ces résultats, nous pouvons constater que les femmes sont moins favorables aux cotisations CNSS que les hommes. Les jeunes ayant entre 20 ans et 29 ans sont plus rétifs à verser leurs cotisations sur une base régulière, à l'inverse des personnes âgées entre 55 ans et 60 ans qui cotisent plus afin de garantir une retraite plus décente et imminente.

Un travailleur marié cotise plus régulièrement qu'un célibataire eu égard aux risques couverts par la sécurité sociale, dont particulièrement celui de la maladie. On note, également, que le niveau d'éducation ne présente aucun effet significatif sur la densité de cotisation auprès des travailleurs RTNS et RTFR.

La connaissance de la législation est un facteur très important qui est de nature à élever le niveau de conscientisation des affiliés aux régimes de sécurité sociale par rapport à leurs droits et à maximiser les cotisations versées corollaire d'une pension future plus décente. Dans le questionnaire administré auprès des travailleurs affiliés à la CNSS, le volet H a été consacré à la sécurité sociale, dont certaines questions ont porté sur la connaissance de la législation relative à la liquidation de la retraite,

le salaire de référence, la retraite anticipé par le travailleur, la durée de cotisation minimale pour ouvrir droit à une pension, etc.

Le taux de réponses correctes à ces différentes questions est manifestement très faible. Seulement 10 % des travailleurs connaissent la règle de calcul de la pension de retraite, 13,9 % et 19 % des travailleurs connaissent les règles de calcul d'une pension après 10 ans et 30 ans de cotisations. S'agissant de l'âge légal de départ à la retraite, ils sont 37 % des travailleurs à avoir répondu correctement.

En introduisant ces variables qualitatives sous formes binaire dans notre modèle, nous constatons que seule la variable portant sur la connaissance de la règle de calcul de la pension de retraite présente un effet significatif et positif sur la densité de cotisation des travailleurs.

Quant aux secteurs d'activité, ceux qui travaillent dans le secteur du commerce sont plus disposés à cotiser régulièrement que les travailleurs du secteur agricole. Les travailleurs affiliés au régime RINA sont plus enclins à cotiser régulièrement que les travailleurs du régime RTFR.

Conclusion

L'étude a permis de mettre en relief les traits distinctifs des travailleurs informels parmi les travailleurs RTNS et RTFR ainsi que parmi la population bénéficiaire de l'Assistance sociale (bénéficiaires et membres du ménage). Les capacités contributives des travailleurs informels ont été évaluées à l'aune d'un nombre de critères outre l'analyse de leurs attitudes face au risque et leurs préférences inter temporelles.

Les estimations économétriques nous ont permis de constater l'existence de capacités contributives auprès d'une large frange des populations amgistes. Ces populations se concentrent dans le secteur du bâtiment, les services et le commerce et puis l'agriculture

et la pêche. Les obstacles à l'affiliation détectés se situent à différents niveaux : situation contractuelle instable, méconnaissance de la législation et des prestations liées à la sécurité sociale, mobilité du travail et surtout le changement récurrent de l'employeur. Les populations amgistes ainsi que les travailleurs affiliés à la CNSS (RINA, RTFR, RIA) affichent des taux d'escompte intertemporels élevés (préférence pour le présent) et une aversion au risque (ARA positive). Les caractéristiques individuelles de ces travailleurs pourraient les inciter à opter pour une décision d'adhésion. Toutefois il semble que la somme que le travailleur est prêt à déboursier pour cotiser serait inférieure au prix d'achat d'une assurance auprès de la CNSS.

Recommandations

Afin d'inciter les travailleurs informels à l'intégration au système de sécurité sociale, nos recommandations portent à la fois sur la formalité et l'informalité. Dans le but d'augmenter les avantages de la formalité, il serait pertinent de minimiser le coût d'opportunité du passage à des emplois formels, plus productifs, stables et décents. Il importe d'accompagner les travailleurs lors de cette transition et d'alléger certaines législations afin qu'elles soient mieux adaptées pour certaines catégories de travailleurs.

Dans ce même ordre d'idées, il est absolument stratégique d'œuvrer à diminuer les avantages de l'informalité. Il serait nécessaire alors de resserrer et intensifier les contrôles administratifs de la CNSS. L'optimisation du ciblage des programmes sociaux (PNAFN et AMGII) est cruciale afin de pouvoir endiguer et limiter les effets désincitatifs des régimes assistantiels sur les régimes assurantiels.

Outre les activités de plaidoyer et conscientisation par rapport aux bénéficiaires de la sécurité sociale, une série de mesures est proposée ci-dessous à dessein de réduire le nombre de travailleurs informels, d'améliorer sensiblement le niveau de densité de cotisation, et de mobiliser in fine des ressources financières substantielles additionnelles pour la CNSS qui face aujourd'hui à un creusement sans précédent de son déficit.

1. Réviser la législation de sécurité sociale pour les salariés agricoles en vue d'assouplir les conditions d'affiliation et de validation des journées effectivement travaillées (Loi 81-6 du 12 février 1981). Il serait indiqué de découpler les conditions de (i) 45 jours travaillés pendant un trimestre et (ii) la stabilité de l'employeur ;
2. Combattre la sous-couverture et la sous-déclaration des catégories mobiles dans divers secteurs, notamment le bâtiment, en transférant la responsabilité de versement/déclaration des cotisations de l'employeur au salarié. Les Benchmarks internationaux démontrent que la création d'un régime pour les travailleurs mobiles (RTM) adapté aux spécificités sectorielles pourrait être la bonne voie ;
3. Améliorer/renforcer les contrôles de la CNSS et notamment sa représentation territoriale : Etablir des conventions cadres/contrats objectifs entre la CNSS et la DGPS, dotant les travailleurs sociaux de rôles de représentants locaux de la CNSS au niveau infra régional afin de hisser le niveau de conscientisation par rapport au droit à la sécurité sociale, et ciblant particulièrement les catégories des travailleurs mobiles, etc...



Conclusion générale

Sami Bibi et Nidhal Ben Cheikh

Conclusion générale

En 2011, la volonté des tunisiens de former une société plus juste et plus démocratique a provoqué une transformation politique profonde. La démocratisation des institutions de l'État qui s'en est suivie s'est accompagnée de plus grandes attentes de la part des citoyens en matière d'amélioration tangible de leurs conditions de vie. Ces attentes légitimes se heurtent, toutefois, à un contexte économique très difficile, caractérisé par un taux de croissance qui atteint à peine 1 % en moyenne durant la période 2011-2016, un taux de chômage de l'ordre de 15 %, et une aggravation du déficit budgétaire.

Le modèle actuel des filets de protection sociale en Tunisie se fonde essentiellement sur des subventions universelles, en particulier pour la consommation des biens alimentaires et énergétiques. Ces subventions résument bien les défis que la Tunisie doit soulever : accroître l'efficacité de ses dépenses publiques afin de mieux aider les groupes sociaux les plus défavorisés. Plusieurs études ont démontré en effet que l'universalité de ces subventions a fortement limité leurs effets sur la pauvreté. Plus grave encore, ces subventions profitent de façon disproportionnelle aux non-pauvres.

Depuis 1986, date de l'adoption du plan d'ajustement structurel (PAS), plusieurs études ont suggéré de remplacer progressivement ces subventions universelles par un système de transferts directs. Toutefois, une réforme profonde de ce système présuppose la mise en place d'un socle de protection sociale qui préserve les populations pauvres et vulnérables des effets pervers de la réduction ou de la suppression des subventions à la consommation. Craignant que le démantèlement graduel des subventions alimentaires, entamé dans le sillage de l'adoption du PAS, ne lèse le pouvoir d'achat des populations pauvres et vulnérables, dès 1986 les autorités tunisiennes avaient identifié 60,000 familles pour recevoir des transferts directs de 23 dinars par trimestre dans le cadre de la mise en place du Programme d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN). Les efforts se sont poursuivis pour améliorer la couverture des populations pauvres par les allocations du PNAFN ce qui a permis d'atteindre 100,000 ménages en 1990 et 118,309 ménages en 2010. Pendant cette période, les subventions de plusieurs produits alimentaires, notamment les moins progressives comme les produits laitiers et le sucre, ont été supprimées. Par ailleurs, sous l'effet de la hausse des cours mondiaux du pétrole à

partir de 2007, des nouvelles subventions des biens énergétiques ont commencé à prendre de l'ampleur et à peser lourdement sur le budget de l'État.

Au lendemain des changements politiques survenus en 2011, et dans le but de donner des signes tangibles quant à la volonté des nouvelles autorités politiques de réduire les fractures sociales, environ 57,600 nouveaux bénéficiaires ont été admis au PNAFN en 2011 et ce nombre n'a pas cessé d'augmenter depuis pour atteindre environ 225,000 ménages qui reçoivent pas moins de 110 dinars par mois au début de l'année 2014. En même temps, environ 588,000 autres familles reçoivent une assistance médicale à tarif réduit dans le cadre d'un programme connu sous le nom de l'AMGII.

Pendant que plusieurs études ont été menées pour évaluer l'efficacité des subventions des biens alimentaires gérées par la Caisse Générale de Compensation ou des subventions de l'énergie, aucune étude très approfondie n'a été menée pour évaluer l'efficacité du PNAFN ou de l'AMGII. Cette analyse est pourtant cruciale pour au moins deux raisons. La première est qu'avec le nombre croissant de ses bénéficiaires, le PNAFN et, dans une moindre mesure, l'AMGII sont devenus l'une des pièces maîtresses de redistribution de revenu et de lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale. La seconde est que le PNAFN a vocation à

prendre davantage de l'importance, notamment dans la perspective de la réduction des subventions alimentaires et énergétiques ; afin de préserver les populations pauvres et vulnérables des effets pervers de ces réformes.

L'analyse du processus actuel de ciblage des ménages admissibles au PNAFN et à l'AMGII et l'analyse des effets redistributifs de ces deux programmes ont été possibles grâce à une enquête conduite par le CRES auprès des ménages bénéficiaires de ces deux programmes en 2014. Cette enquête a été combinée avec l'enquête du budget et de la consommation des ménages conduite par l'INS en 2010. Les données de l'enquête de l'INS de 2010 ont été calibrées afin de la rendre, avec l'enquête du CRES, représentative de la population tunisienne de 2014. L'analyse du processus actuel de ciblage des ménages admissibles au PNAFN et à l'AMGII et l'analyse des effets redistributifs de ces deux programmes ont permis de tirer les enseignements suivants :

- Ensemble, ces deux programmes assurent une couverture quasi-universelle des 10 % les plus pauvres de la population.
- Ils réussissent à concentrer environ 73 % de leurs ressources aux 30 % de la population la plus démunie, soit la population visée par ces deux programmes. Une telle performance les aurait classés parmi les programmes

les plus performants dans une analyse comparative internationale conduite par Coady, Grosh et Hoddinott (2004), si ces auteurs avaient inclus le PNAFN et l'AMGII dans leur étude.

- Le PNAFN réalise un taux de performance en matière de réduction de la sévérité de la pauvreté de 65,6 %. Ce taux est donné par la réduction de la sévérité de la pauvreté attribuable au PNAFN et la réduction maximale de cette même mesure qu'il serait possible d'atteindre avec le même budget s'il était possible d'avoir une information parfaite sur le niveau de vie de tous les ménages.

Les mérites incontestables du processus de ciblage actuel du PNAFN et de l'AMGII ne signifient pas pour autant qu'il s'agit d'un processus optimal et, par conséquent, imperfectible. A titre d'exemple, un peu plus que la moitié des 8,3 % des ménages les plus pauvres en Tunisie ne sont pas couverts par le PNAFN. En même temps, à peine un ménage *pnafiste* sur deux mérite vraiment d'être couvert par le PNAFN. Une bonne partie de la deuxième moitié devrait idéalement rejoindre l'AMGII tant que les ressources disponibles du PNAFN ne permettent pas de couvrir plus que 8,3 % des ménages tunisiens.

Dans le contexte actuel marqué, d'une part, par des difficultés économiques aigües et, d'autre part, par une demande de justice sociale accrue, il est important de confronter

les résultats du mode de ciblage actuel aux résultats potentiels de modèles de ciblage alternatifs. Le mode de ciblage actuel ne peut donc être qualifié d'optimal que si aucun autre mode de ciblage ne peut avoir des résultats supérieures à ceux réalisés actuellement par le PNAFN et l'AMGII. Cette démarche est d'autant plus justifiée que les difficultés financières du gouvernement l'empêchent de déployer davantage de ressources pour répondre aux demandes croissantes et légitimes de réduire les inégalités sociales dans toutes ses formes. Par ailleurs, les contraintes budgétaires du gouvernement peuvent le forcer à réduire, voire même annuler, les subventions alimentaires et énergétiques. Or de telles réformes, aussi nécessaires soient-elles, ne peuvent être conduites en absence d'un programme de transferts directs qui permettrait de cibler des compensations suffisantes aux populations pauvres et vulnérables qui risqueraient de souffrir le plus de ces réformes.

La difficulté d'identifier de façon précise les ménages pauvres et vulnérables pour leur allouer, de façon exclusive, les bénéfices d'un programme social caractérise la plupart des pays en développement. Cette difficulté est souvent due à l'absence d'une administration fiscale efficace et à la présence d'un secteur informel important. Face à cette difficulté, plusieurs pays en développement ont élaboré des stratégies de ciblage basées sur la construction d'un système de scores

approximant le niveau de vie des ménages. La construction de ces scores se fait en combinant un certains nombres de caractéristiques facilement observables et fortement corrélées avec le niveau de vie. La littérature économique offre plusieurs modèles statistiques qui permettent d'estimer les poids à associer aux caractéristiques des ménages, retenues pour les fins de ciblage, afin de déduire ce système de scores. Plusieurs de ces méthodes ont été testées dans le cadre de ce travail. L'un de ces modèles, connu sous le nom du PRINQUAL, est utilisé en Colombie pour cibler divers transferts à la population pauvre. Aucun des modèles les plus utilisés dans le monde, y compris le PRINQUAL, n'a produit des résultats meilleurs, en termes de précision de ciblage et de réduction de la pauvreté, que ceux réalisés avec le mode de ciblage actuel du PNAFN et de l'AMGII.

La plupart des modes de ciblage utilisés dans les pays en développement se basent sur l'estimation, de façon paramétrique, des liens entre les caractéristiques des ménages et leur niveau de revenu ou de consommation. Ces modèles paramétriques produisent souvent des scores qui approximent de façon très précise le niveau de vie des ménages de la classe moyenne. Plus le niveau de vie de la population cible s'écarte du niveau de vie moyen, moins les scores estimés sont précis. Pour contourner ce problème, nous avons développé une

nouvelle méthode de ciblage qui combine des modèles statistiques paramétriques et non paramétriques. Nous avons appelé ce modèle "Percentile Weighted Regression, (PWR)". L'estimation de ce modèle se fait en deux étapes :

1. Un système de pondération des ménages est estimé de façon non-paramétrique. Ce système attribue les pondérations les plus élevées à un groupe de ménage de *référence*. Les ménages qui se situent en dehors de ce groupe reçoivent des pondérations qui diminuent à mesure que leur niveau de vie s'écarte du niveau de vie moyen du groupe de *référence*. Dans notre cas, le groupe de référence est le groupe de ménages qui se classent entre les 8,3 % des ménages les plus pauvres et les 70 % des ménages les moins pauvres.
2. Un modèle d'estimation (re-pondéré) paramétrique est par la suite estimé, en utilisant le système de pondération des ménages estimé à la première étape, afin de déduire le système de poids à assigner aux caractéristiques des ménages retenues pour les fins de ciblage.

Contrairement à la plupart des modèles de ciblage les plus couramment utilisés, le modèle PWR est censé produire des scores qui approximent de façon très précise le niveau de vie des ménages de la classe de

référence. Plus le niveau de vie de la population cible s'écarte du niveau de vie moyen de la classe de *référence*, moins les scores estimés sont précis. L'application empirique de ce modèle aux enquêtes utilisées dans le cadre de cette étude a permis de dégager des résultats très prometteurs :

- Si nous admettons que le PNAFN doit cibler en toute priorité les 8,3 % des ménages les plus pauvres, alors le mode de ciblage actuel ne réussit à identifier correctement que 3,9 % parmi les 8,3 % des ménages les plus pauvres, soit un taux de précision égal à 47 % de ces ménages. Ce taux de précision des bénéficiaires du PNAFN aurait atteint 55,4 % si le modèle PWR était utilisé.
- Si nous admettons que l'AMGII doit cibler en toute priorité les 21,7 % des ménages qui se classent juste après les 8,3 % des ménages les plus pauvres, alors le mode de ciblage actuel ne réussit à identifier correctement que 10,9 % parmi ces 21,7 % des ménages, soit un taux de précision égal à 50,2 % de ces ménages. Ce taux de précision des bénéficiaires du PNAFN atteindrait 55,8 % si le modèle PWR était utilisé.
- Le modèle PWR réaliserait 86,5 % de la réduction du déficit de pauvreté qu'il serait possible d'atteindre si les administrateurs du PNAFN et de l'AMGII pouvaient recueillir une information parfaite sur le niveau de vie réel des solliciteurs de l'aide

de ces deux programmes. Ce taux de performance atteindrait 84,4 % en matière de réduction de la sévérité de la pauvreté. Notons que ces mêmes taux de performance relatifs au mode de ciblage actuel s'élèvent à 70,3 % en matière de réduction du déficit de la pauvreté et 65,6 % en matière de réduction sévérité de la pauvreté.

La politique distributive tunisienne repose toujours, et de façon importante, sur les subventions des produits alimentaires et énergétiques. Comme nous l'avons signalé plus haut les coûts budgétaires des subventions alimentaires avaient enregistré une certaine baisse entre 1987 et 2010. Par contre, ces coûts se sont envolés à nouveau après la révolution avec l'inclusion des nouveaux produits, comme le lait et le sucre, à la liste des produits alimentaires subventionnés. Par ailleurs, les subventions des produits énergétiques ont connu une hausse importante à partir de 2007 pour atteindre des sommets en 2014. Pendant que les coûts budgétaires des subventions alimentaires représentaient moins de 2 % du PIB au milieu des années 2000, il a dépassé la barre des 7 % en 2014. Par ailleurs, les subventions alimentaires et énergétiques représentaient en 2014 plus que 100 % de l'investissement public, et presque 400 % des ressources mises à la disposition du PNAFN et de l'AMGII (Tableau 11.5). En même temps, les effets de ces subventions sur la profondeur et la sévérité

de la pauvreté sont très faibles comparés à ceux du PNAFN et l'AMGII. A cet égard, nos résultats montrent que comparé aux subventions alimentaires, chaque dinar transféré aux ménages à travers le PNAFN réduit en moyenne :

- 1.6 fois l'incidence de la pauvreté ;
- 2.9 fois le déficit de pauvreté ; et
- 3.6 fois la sévérité de la pauvreté.

Il est donc nécessaire de restructurer les dépenses publiques pour améliorer leurs effets redistributifs.

La Tunisie a besoin de réaliser des réformes majeures de ses dépenses publiques pour les rendre plus propices à une croissance inclusive. Pour cela, elle doit accroître l'efficacité de ses dépenses sociales afin de dégager plus de ressources pour les dépenses d'investissement en infrastructure. Dans cette perspective, il était question de simuler plusieurs scénarios de réforme dont le point commun est de remplacer les subventions alimentaires et énergétiques par des transferts directs ciblés aux moins nantis de la population ; tout en ayant comme objectif de préserver, sinon d'accroître, leur pouvoir d'achat.

Dans la mesure où le PNAFN réduit, selon le choix de la mesure de pauvreté, 1.6 à 3.6 fois plus la pauvreté que les subventions, il était naturel que le premier scénario de réforme consiste à élargir le PNAFN aux 22,7 % des

ménages bénéficiaires de l'AMGII ; en plus des 8,3 % des ménages qui bénéficient actuellement de ce programme. L'intérêt de ce premier scénario de réforme est qu'il n'impose aucun coût de sélection supplémentaire dans la mesure où les nouveaux bénéficiaires sont déjà fichés au Ministère des Affaires Sociales.

Le second scénario de réforme consiste à attribuer des transferts directs aux 30 % des ménages les moins nantis selon un système de score approximant le niveau de vie. Le système de score est construit à l'aide du modèle PWR développé dans le cadre de cette étude.

Dans les deux scénarios de réforme, l'allocation mensuelle du PNAFN sera majorée de 39 dinars par ménage. L'objectif de cette revalorisation est double : (1) maintenir constant le pouvoir d'achat de l'allocation mensuelle du PNAFN ; et (2) maintenir constant le pouvoir d'achat des bénéficiaires de l'aide sociale qu'ils avaient (ou auraient) à leur disposition en absence de l'allocation mensuelle du PNAFN.

Les résultats de ces simulations montrent qu'il serait possible d'épargner 40,4 % du budget alloué aux subventions alimentaires et énergétiques tout en réduisant, certes légèrement, l'incidence de la pauvreté. En outre, le pouvoir d'achat des 30 % les moins nantis des ménages tunisiens s'améliore de

façon substantielle par rapport à la situation actuelle. Cette amélioration se manifeste par la réduction du déficit de pauvreté de 16,8 % selon le premier scénario de réforme et de 23,8 % selon le second. Elle se manifeste encore par la réduction de la sévérité de la pauvreté de 27,1 % selon le premier scénario et de 37,5 % selon le second.

La présente étude a donc démontré que les possibilités d'amélioration de l'efficacité de certaines dépenses publiques sont bien réelles. Dans la pratique toutefois, la réalisation de ces possibilités reste tributaire des mécanismes à mettre en œuvre pour s'assurer de la véracité des déclarations des solliciteurs des programmes d'aide sociale. A titre d'exemple, il est crucial de recouper les informations disponibles sur les ménages bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII et des nouveaux solliciteurs de ces programmes avec d'autres sources de données, telles que les bases de données fiscales, des employeurs, de la sécurité sociale ou les bases de données de la conservation de la propriété foncière. Autrement dit, il est important que le pays soit doté d'une administration très développée de sorte que l'organisme chargé de la gestion des programmes sociaux ait accès aux caractéristiques clés des ménages qui permettent d'avoir une idée assez précise sur leur niveau de vie. Dans ce contexte, le projet en cours qui consiste à mettre en place un identifiant social unique regroupant toutes les informa-

tions concernant chaque citoyen constitue un pas géant dans la bonne direction. La mise en place de cet identifiant facilitera la rationalisation des subventions alimentaires et énergétiques et de la réallocation d'une partie du budget des subventions alimentaires et énergétiques aux transferts sociaux directs, comme le PNAFN par exemple. Idéalement, même les comptes bancaires détenus par chaque citoyen doivent être associés au numéro d'identification unique afin de réduire les fraudes fiscales et accroître la précision des approximations du niveau de vie des solliciteurs des programmes d'aide sociale.

L'analyse des profils des bénéficiaires du PNAFN a montré que les ménages ciblés par ce programme sont généralement de taille relativement faible, 3 personnes ou moins pour la moitié des *pnafistes* comparée à 4 personnes en moyenne par ménage pour le reste de la population. Le principal bénéficiaire (souvent le chef du ménage) de ces ménages est souvent de sexe féminin (une femme veuve), et l'âge de ce bénéficiaire est en moyenne de 64 ans, comparé à 54 ans pour le principal soutien des ménages non-ciblés. Plus encore, pour 25 % des ménages *pnafistes*, le principal soutien est âgé de 76 ans ou plus. Dès lors, le principal bénéficiaire (souvent le chef du ménage) des ménages *pnafistes* est naturellement retraité. Pour les autres ménages *pnafistes*, leur principal bénéficiaire est souvent au chômage, ou

inactif à cause d'un handicap ou d'une maladie chronique la plupart du temps. Même si ces profils sont assez souvent les profils typiques des ménages pauvres et vulnérables, il n'en demeure pas moins que ce profilage reflète bien l'absence de programmes plus adaptés à ces ménages, telles que les prestations de vieillesse et les allocations de chômage. L'absence de programmes spécifiques et adaptés à différentes catégories de ménages réduit l'efficacité du PNAFN et empêche le développement de stratégie de sortie de l'assistance sociale pour le segment de ménages dont les membres ont une capacité minimale à générer un revenu.

Les programmes d'aide sociale doivent en effet distinguer deux catégories de ménages pauvres, les ménages chroniquement pauvres et les ménages transitoirement pauvres. L'aide à apporter à chaque catégorie de ménages doit être adaptée à leurs besoins.

Pour les ménages transitoirement pauvres, l'admission à un programme d'aide sociale doit être limitée dans le temps avec une stratégie de sortie de l'assistance sociale bien définie. A titre d'exemple, les individus touchés par la perte d'un emploi peuvent faire face à des difficultés sérieuses pour subvenir aux besoins de leur famille. Il est donc indispensable que la Tunisie se dote dans un avenir proche d'un système d'assurance

chômage pour aider ces familles. Cette aide doit, par contre, être limitée dans le temps pour réduire les désincitation au travail. Pour les travailleurs non ou peu qualifiés, l'allocation de l'assurance chômage doit être conditionnée par le suivi d'une formation professionnelle afin de faciliter leur réinsertion au marché du travail.

Les ménages chroniquement pauvres sont souvent des ménages dont le principal soutien est incapable de travailler. Cette incapacité peut être due à l'âge ou à une raison de santé sérieuse telle qu'un handicap ou une maladie chronique. Dans les deux cas, ces causes sont facilement observables. Par contre, plusieurs ménages qui correspondent à ce profil peuvent avoir des revenus de propriété suffisamment élevés qui les protègent contre la pauvreté. Avec le projet de la mise en place d'un code d'identification unique en cours, il serait plus aisé d'identifier les ménages qui n'ont aucun revenu de propriété et les ménages qui ont des retraites très faibles. Pour les ménages dont le principal soutien est une personne âgée, une allocation de vieillesse peut leur être octroyée à partir d'un certain âge (65 ans par exemple). Par contre, les ménages dont le principal soutien est inactif pour cause de maladie, une allocation d'invalidité peut leur être octroyée.

Le présent projet n'a pas étudié les coûts, les avantages, les modalités de financement et les modalités de fonctionnement et de la

mise en place d'un régime d'assurance chômage, d'une allocation de vieillesse ou d'une allocation d'invalidité. Des analyses profondes du pour et du contre de ces programmes d'aide méritent d'être entre-

prises dans le but de bâtir un Socle de Protection Sociale qui favorise l'émergence d'une société plus inclusive et qui minimise les effets désincitatifs des programmes sociaux qui le composent.

Références

Références

- Asselin, L.-M., (2002), Multidimensional poverty: A Composite indicator of multidimensional poverty. Institut de Mathématique Gauss: Québec, Canada.
- Ayadi, M., A. El-Lahga et N. Chtioui (2007), Pauvreté et Inégalités en Tunisie : Une Approche Non-Monétaire. *Cahier de Recherche PMMA 2007-05*.
- Banque Mondiale (2014), La Révolution Inachevée : Créer des Opportunités, des Emplois de Qualité et de la Richesse pour tous les Tunisiens. Rapport No. 86179-TN.
- Ben Cheikh, N. et A. Lassoued (2014), Typologie des erreurs d'identification des populations pauvres par les programmes d'assistance sociale en Tunisie, Document de recherche, CRES.
- Ben Cheikh, N., 2014, Structuration de la protection sociale en Tunisie, Document interne CRES.
- Ben Cheikh, Ni et Charmes, J (2016), Protection sociale et économie informelle : Défis de la transition vers l'économie formelle. Rapport Banque Africaine de Développement et CRES.
- Besley, T. et S. Coate (1992), Workfare Versus Welfare: Incentive Arguments for Work Requirements in Poverty Alleviation Programs. *The American Economic Review*, vol. 82, pp. 249-261.
- Bibi, S. et A. El-Lahga (2010), Generating Reliable Data to Perform Distributional Analysis in the Arab Region. *Economic Research Forum Working Paper 2010/561*. Cairo, Egypt.
- Bibi, S. et J.-Y. Duclos (2007a), Equity and Policy Effectiveness with Imperfect Targeting. *Journal of Development Economics*, vol. 83, pp.109-140.
- Bibi, S. et J.-Y. Duclos (2007b), Poverty Decreasing Indirect Tax Reforms: Evidence from Tunisia. *International Tax and Public Finance*, vol. 14, pp. 165-190.
- Bibi, S. et J.-Y. Duclos (2010), A Comparison of the Poverty Impact of Transfers, Taxes, and Market Income Across Five OECD Countries. *Bulletin of Economic Research*, vol. 62 (4), pp.387-406.
- Bibi, S. et J.-Y. Duclos (2011), L'effet des prélèvements fiscaux et des transferts aux particuliers sur la pauvreté au Québec et au Canada. *Canadian Public Policy/Analyse des Politiques*, vol. XXXVII (1), pp. 1-24.
- Bourguignon, F. et G. S. Fields (1997), Discontinuous Losses from Poverty, Generalized Pa Measures, and Optimal Transfers to the Poor. *Journal of Public Economics*, vol. 63, # 2, pp. 155-175.

- Bourguignon, F., & Chiappori, P. A. (1997). *Fiscalité et redistribution: Plans pour une réforme*. Fondation Saint-Simon.
- Foster, J. E., J. Greer et E. Thorbecke (1984), A Class of Decomposable Poverty Measures. *Econometrica*, vol. 52(3), pp. 761-765.
- Frederick, S., Loewenstein, G., & O'donoghue, T. (2002). Time discounting and time preference: A critical review. *Journal of economic literature*, 40(2), 351-401.
- Goedhart, T., Halberstadt, V., Kapteyn, A., and Van Praag, B. M. S. (1977), 'The Poverty Line: Concept and Measurement', *Journal of Human Resources*, 12: 503-20.
- Guelmami, A. (1996). *La politique sociale en Tunisie de 1881 à nos jours*. Editions L'Harmattan.
- Harrison, G. W., Lau, M. I., & Williams, M. B. (2002). Estimating individual discount rates in Denmark: A field experiment. *The American Economic Review*, 92(5), 1606-1617.
- Haveman, J. D. (1996). The Effect of Trade Induced Displacement on Unemployment and Wages.
- Institut National de la Statistique (2012), Mesure de la Pauvreté, des Inégalités et de la Polarisation en Tunisie 2000-2010.
- Itriago, D. (2011), Décider de son Développement : La Fiscalité pour Combattre la Pauvreté. Rapport de Recherche d'OXFAM, 2011.
- King, M. A (1983a), Welfare Analysis of Tax Reforms using Household Data. *Journal of Public Economics*, vol. 21, pp. 183-214.
- Kruskal, J. B. and Shepard, R. N. (1974), "A Nonmetric Variety of Linear Factor Analysis," *Psychometrika*, 38, 123-157.
- Levy, S. (2008). Good intentions, bad outcomes: Social policy, informality, and economic growth in Mexico. Brookings Institution Press.
- Muller, C. et S. Bibi (2010), Refining Targeting Against Poverty: Evidence From Tunisia. *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, vol. 72 (3), pp. 381-410.
- Pagés, C., & Madrigal, L. (2008). *Is informality a good measure of job quality?: evidence from job satisfaction data*. Washington, DC: Inter-American Development Bank.
- Peracchi, F., Perotti, V., Scarpetta, S., Carletto, G., Pagés, C., & Scott, K. (2007). Informality and social protection: Preliminary results from pilot surveys in Bulgaria and Colombia. *World Bank Social Protection (SP) Discussion Paper*, (0717).
- Perry, G. (Ed.). (2007). *Informality: Exit and exclusion*. World Bank Publications.

Ravallion, M. et G. Datt (1995), "Is Targeting Through a Work Requirement Efficient? Some Evidence for Rural India." Dans: *Public Spending and the Poor, Theory and Evidence*, édité par Dominique Van de Walle et Kimberly Nead, The Johns Hopkins University Press, The World Bank, pp. 413-444.

Rossi, P. H., Lipsey, M. W., & Howard, E. (1999). Freeman. 2004. Evaluation: A Systematic Approach. *Aufl., Thousand Oaks ua Kapitel, 7.*

Shapley, L. (1953), A value for n-person games. Dans : *Contributions to the Theory of Games*, ed. by H. W. Kuhn and A. W. Tucker, Princeton: Princeton University Press, vol. 2 of Annals of Mathematics Studies, 303–317.

Shorrocks, A. F. et G. Wan (2008), Ungrouping Income Distribution: Synthesising Samples for Inequality and Poverty Analysis. *UNU-WIDER Research Paper RP 2008/16*. World Institute for Development Economic Research.

Silverman, B. W. (1986). *Density Estimation for Statistics and Data Analysis*, Chapman and Hall, London.

Tuck, L., et K. Lindert (1996), From universal food subsidies to a self-targeted program. a case study in Tunisian reform. *World Bank Discussion Paper, # 351*.

Van Praag, B. M. S., Flik, R. J., and Stam, P. A. J. (1997), 'Poverty Lines and Equivalence Scales: A Theoretical and Empirical Evaluation', in N. Keilman, J. Lyngstad, H. Bojer, and I. Thomsen (eds.), *Poverty and Economic Inequality in Industrialized Western Societies*, Oslo: Scandinavian University Press.

— Frijters, P., and Ferrer-i-Carbonell, A. (2003), 'The Anatomy of Subjective Wellbeing', *Journal of Economic Behavior and Organization*, 51: 29-49.

— Hagenaaers, A., and Van Weeren, J. (1982), 'Poverty in Europe', *Review of Income and Wealth*, 28: 345-59.

— Kapteyn, A., and Van Herwaarden, F. G. (1979), 'The Definition and Measurement of Social Reference Spaces', *The Netherlands' Journal of Sociology*, 15: 13-25.

Winsberg, S. and Ramsay, J. O. (1983), "Monotone Spline Transformations for Dimension Reduction," *Psychometrika*, 48, 575–595.

Young, F. W. (1981), "Quantitative Analysis of Qualitative Data," *Psychometrika*, 46, 357–388.

Young, F. W., Takane, Y., and de Leeuw, J. (1978), "The Principal Components of Mixed Measurement Level Multivariate Data: An Alternating Least Squares Method with Optimal Scaling Features," *Psychometrika*, 43, 279–281.

Annexes

Annexes

Tableau A1 : Les caractéristiques utilisées à des fins de ciblage

VARIABLES	VARIABLES
Démographie	Marché du travail
Age du principal bénéficiaire	<i>Inactif ou retraite</i>
Age au carré	En chômage
Taille du ménage	Ouvrier agricole
Gouvernorat	Ouvrier non-agricole
<i>Tunis</i>	Autre Employé
L'Ariana	Exploitant agricole
Ben Arous	Indépendant
Manouba	Cadre
Nabeul	Patron
Zaghuan	Nombre d'actifs masculins
Bizerte	Nombre d'actifs féminins
Béja	Sans emploi masculins
Jendouba	Sans emploi féminins
Le Kef	Habitat
Siliana	<i>Gourbi ou autre</i>
Sousse	Maison Arabe
Monastir	Appartement
Mahdia	Villa, ou étage de Villa
Sfax	Mode d'occupation
Kairouan	<i>Logement gratuit</i>
Kasserine	Locataire
Sidi Bouzid	Propriétaire
Gabes	Caractéristiques du logement
Mednine	Mur en dur
Tataouine	Toit en dur
Gafsa	Electricité STEG
Tozeur	Nombre de pièces
Kebili	Eau SONEDE
Zone	Canalisation ONAS
Zones métropolitaines	Type de cuisine
Zones urbaines	<i>Pas de cuisine</i>
Zones rurales	Sans bassin
Sexe	Avec Bassin
Femme	Type de toilette
Statut matrimonial	<i>À l'extérieur</i>
<i>Marié</i>	À l'intérieur sans chasse d'eau
Célibataire	À l'intérieur avec chasse d'eau
Divorcé(e)	Type de salle-de-bain
Veuf ou veuve	<i>Pas de salle-de-bain</i>
Éducation	Salle-de-bain non équipée
<i>Néant</i>	Salle-de-bain avec eau chaude
Primaire	Santé
Secondaire	Maladies chroniques
Supérieur	Handicaps
Les variables en italiques ont été omises lors des différentes estimations	

Tableau A2 : Les résultats d'estimation du modèle probit multinomial (les effets marginaux (100*dy/dx))

VARIABLES	PNAFN	AMGII	VARIABLES	PNAFN	AMGII
Age principal bénéficiaire	0,13***		Marché du travail		
Age au carré	-0,001***		<i>Inactif ou retraite</i>		
Taille	0,75***	1,81***	En chômage	-2,89***	6,41***
Gouvernorat			Ouvrier agricole	-5,15***	13,8***
<i>Tunis</i>			Ouvrier non-agricole	-4,15***	8,7***
L'Ariana			Autre Employé	-3,76**	5,4***
Ben Arous			Exploitant agricole	-5,31***	4,1***
Manouba		3,42**	Indépendant		10,5***
Nabeul	-3,59***	6,19***	Cadre	-7,05***	9,9***
Zaghuan	2,28*		Patron	-9,8***	-17,6***
Bizerte			Actifs masculins.	-2,11***	-2,22***
Béja		4,03**	Actifs féminins	-1,17***	-10,8***
Jendouba		3,0*	Habitat		
Le Kef		3,7**	<i>Gourbi ou autre</i>		
Siliana	3,09**	6,1***	Dar Arbi	1,81**	3,55***
Sousse			Appartement		
Monastir			Villa, étage de Villa		
Mahdia	-3,31***	4,96***	Mode d'occupation		
Sfax	-3,63***	4,6***	<i>Logement gratuit</i>		
Kairouan	-2,52**	4,4**	Locataire	1,97***	-2,3**
Kasserine			Propriétaire		-2,7***
Sidi Bouzid		4,5***	Caractéristiques du logement	-2,42	-3,6***
Gabes		2,51*	Mur en dur		
Mednine			Électricité STEG		
Tataouine	4,32***		Nombre de pièces	-0,8***	
Gafsa			Cuisine		
Tozeur	6,73***	-4,21***	<i>Pas de cuisine</i>		
Kebili	3,29*		Sans bassin		1,69***
Zones rurales	-1,444***		Avec Bassin	-1,17*	1,49*
Sexe			Type de toilette		
Femme	7,69***	-5,34***	<i>À l'extérieur</i>		
Statut matrimonial			À l'intérieur sans chasse d'eau		-1,96***
<i>Marié</i>			À l'intérieur avec chasse d'eau		
Célibataire	4,64***		Type de salle-de-bain		
Divorcé			<i>Pas de salle-de-bain</i>		
Veuf(ve)	1,31*		Salle-de-bain non équipée	-1,63***	3,72***
Éducation			Salle-de-bain avec eau chaude	-1,6**	3,35***
<i>Néant</i>			Santé		
Primaire	-0,26***		Maladies chroniques	2,59***	2,7***
Secondaire	-0,57**	-0,83***	Handicaps	5,74***	1,8**
Supérieur	-2,02***				

*** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$

Tableau A3 : Les déterminants du PNAFN et de l'AMGII selon le modèle probit ordinal (les effets marginaux)

VARIABLES	100*(dy/dx)	VARIABLES	100*(dy/dx)
Age principal bénéficiaire	0,253***	Marché du travail	
Age au carré	-0,002***	<i>Inactif ou retraite</i>	
Taille	1,484***	En chômage	
Gouvernorat		Ouvrier agricole	2,82***
<i>Tunis</i>		Ouvrier non-agricole	1,58***
L'Ariana		Autre Employé	
Ben Arous		Exploitant agricole	-2,75***
Manouba		Indépendant	4,6***
Nabeul	1,284*	Cadre	
Zaghouan	2,44***	Patron	-7,84***
Bizerte		Actifs masculins.	-3,77***
Béja	1,61**	Actifs féminins	-11,11***
Jendouba	3,07***	Habitat	
Le Kef	1,49*	<i>Gourbi ou autre</i>	
Siliana	4,22***	Dar Arbi	2,69***
Sousse		Appartement	-4,25***
Monastir		Villa, étage de Villa	-2,05***
Mahdia		Mode d'occupation	
Sfax		<i>Logement gratuit</i>	
Kairouan		Locataire	
Kasserine	3,12**	Propriétaire	-0,78*
Sidi Bouzid	3,12***	Caractéristiques du logement	
Gabes	1,63**	Mur en dur	-1,89***
Mednine		Électricité STEG	
Tataouine	2,84***	Nombre de pièces	-0,79***
Gafsa	1,997**	Cuisine	
Tozeur	4,98***	<i>Pas de cuisine</i>	
Kebili	4,22***	Sans bassin	
Zones rurales	-0,58*	Avec Bassin	-0,87*
Sexe		Type de toilette	
Femme	5,67***	À l'extérieur	
Statut matrimonial		À l'intérieur sans chasse d'eau	-1,16***
<i>Marié</i>		À l'intérieur avec chasse d'eau	-0,88*
Célibataire	4,55***	Type de salle-de-bain	
Divorcé	2,22**	<i>Pas de salle-de-bain</i>	
Veuf(ve)	0,97*	Salle-de-bain non équipée	
Éducation		Salle-de-bain avec eau chaude	
<i>Néant</i>		Santé	
Primaire	-0,38***	Maladies chroniques	5,27***
Secondaire	-1,43***	Handicaps	5,73***
Supérieur	-1,49***		

*** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$

Obs. 15 982

Tableau A4 : Les coefficients ajustés correspondant aux scores du premier axe factoriel selon la méthode de l'Analyse en Composante Principale

VARIABLES	COEF	VARIABLES	COEF
Démographie		Marché du travail	
Age du principal bénéficiaire	-0,0003	<i>Inactif ou retraite</i>	
Age au carré	0,0000	En chômage	-0,0200
Taille du ménage	-0,0007	Ouvrier agricole	-0,0229
Gouvernorat		Ouvrier non-agricole	-0,0099
<i>Tunis</i>		Autre Employé	0,0174
L'Ariana	0,0242	Exploitant agricole	-0,0148
Ben Arous	0,0211	Indépendant	-0,0016
Manouba	0,0103	Cadre	0,0397
Nabeul	0,0060	Patron	0,0258
Zaghouan	-0,0177	Actifs masculins.	0,0056
Bizerte	-0,0071	Actifs féminins	0,0088
Béja	-0,0188	Sans emploi masculins	-0,0092
Jendouba	-0,0202	Sans emploi féminins	-0,0065
Le Kef	-0,0280	Habitat	
Siliana	-0,0220	<i>Gourbi ou autre</i>	
Sousse	0,0134	Dar Arbi	-0,036
Monastir	0,0131	Appartement	0,026
Mahdia	-0,0136	Villa, étage de Villa	0,030
Sfax	0,0073	Mode d'occupation	
Kairouan	-0,0238	<i>Logement gratuit</i>	
Kasserine	-0,0241	Locataire	
Sidi Bouzid	-0,0260	Propriétaire	
Gabes		Caractéristiques du logement	
Mednine	0,0005	Mur en dur	0,0329
Tataouine	-0,0011	Toit en dur	0,0277
Gafsa	-0,0082	Électricité STEG	0,0178
Tozeur	-0,0119	Nombre de pièces	0,0141
Kebili	-0,0100	Eau SONEDE	0,0364
Zones	-0,0123	Canalisation ONAS	0,0315
Zones métropolitaines		Type de cuisine	
Zones urbaines	0,0052	<i>Pas de cuisine</i>	
Zones rurales	-0,0347	Sans bassin	-0,0390
Sexe		Avec Bassin	0,0442
Femme	-0,0114	Type de toilette	
Statut matrimonial		<i>À l'extérieur</i>	
<i>Marié</i>		À l'intérieur sans chasse d'eau	
Célibataire	-0,0147	À l'intérieur avec chasse d'eau	
Divorcé(e)	-0,0066	Type de salle-de-bain	
Veuf ou veuve	-0,0108	<i>Pas de salle-de-bain</i>	
Éducation		Salle-de-bain non équipée	-0,0182
<i>Néant</i>		Salle-de-bain avec eau chaude	0,0434
Primaire	-0,0011	Santé	
Secondaire	0,0056	Maladies chroniques	-0,0163
Supérieur	0,0094	Handicaps	-0,0241
		Constante	0,2020
Nombre d'observations	15 661	1 ^{er} axe principal	0,1138

Tableau A5 : Les coefficients ajustés correspondant aux scores du premier axe factoriel selon la méthode PRINQUAL

VARIABLES	COEF	VARIABLES	COEF
Démographie			
Age du principal bénéficiaire	0,000496	Exploitant agricole	0,0723
Age au carré	-3,20e-05	Indépendant	0,0733
Taille du ménage	0,0101	Cadre	0,0877
Gouvernorat		Patron	0,0819
<i>Tunis</i>		Nombre d'actifs de sexe masculin	0,0174
L'Ariana	0,00597	Nombre d'actifs de sexe féminin	0,00946
Ben Arous	0,00168	Nombre d'hommes au chômage	-0,00106
Manouba	-0,000269	Nombre de femmes au chômage	-0,00329
Nabeul	-0,00390	Habitat	
Zaghouan	-0,0124	<i>Gourbi, Oukala ou autre</i>	
Bizerte	-0,0123	Dar Arbi	0,0253
Béja	-0,0101	Appartement	0,0802
Jendouba	-0,0148	Villa, étage de Villa	0,0821
Le Kef	-0,0190	Mode d'occupation	
Siliana	-0,0238	<i>Logement gratuit</i>	
Sousse	-0,00890	Locataire	0,0217
Monastir	-0,0119	Propriétaire	0,0225
Mahdia	-0,0182	Caractéristiques du logement	
Sfax	-0,00920	Mur en dur	0,0716
Kairouan	-0,0260	Toit en dur	0,000321
Kasserine	-0,0171	Électricité STEG	0,0433
Sidi Bouzid	-0,0168	Nombre de pièces	0,0180
Gabes	-0,0251	Eau SONEDE	-0,000849
Mednine	-0,0285	Canalisation	
Tataouine	-0,0342	<i>Fausse ou autre</i>	
Gafsa	-0,0256	ONAS	-0,00254
Tozeur	-0,0171	Type de cuisine	
Kebili	-0,0266	<i>Pas de cuisine</i>	
Zones de résidence		Sans bassin	0,0257
Zones métropolitaines		Avec Bassin	0,0859
Zones urbaines	2,57e-05	Combustible de cuisine	
Zones rurales	-0,0413	Charbon, bois, pétrole, autre	
Sexe du principal bénéficiaire		Gaz bouteille	0,00613
<i>Homme</i>		STEG	0,00535
Femme	-0,0499	Type de toilette	
Statut matrimonial		<i>À l'extérieur</i>	
<i>Marié</i>		À l'intérieur sans chasse d'eau	0,0334
Célibataire	-0,0631	À l'intérieur avec chasse d'eau	0,0780
Divorcé(e)	-0,0671	Type de salle-de-bain	
Veuf ou veuve	-0,0741	<i>Pas de salle-de-bain</i>	
Éducation		Salle-de-bain non équipée	0,0294
<i>Néant</i>		Salle-de-bain avec eau chaude	0,0710
Primaire	0,00190	Combustible de salle-de-bain	
Secondaire	0,00900	<i>Pas de salle-de-bain ou autre</i>	
Supérieur	0,00910	Bois, pétrole ou charbon	-0,0191
Marché du travail		Bouteille de gaz	-0,0135
<i>Inactif ou retraité</i>		STEG	-0,0171
En chômage	0,0296	Santé	
Ouvrier agricole	0,0674	Maladies chroniques	-0,0366
Ouvrier non-agricole	0,0781	Handicaps	-0,0528
Autre Employé	0,0830	Constante du modèle	0,286
Nombre d'observations	15944		

**Tableau A6 : Résultats d'estimation du modèle Percentile
"Weighted Regression, PWR"**

VARIABLES	COEF	VARIABLES	COEF
Démographie		Marché du travail, suite	
Age du principal bénéficiaire	-0,327**	Exploitant agricole	4,227***
Age au carré	0,00241**	Indépendant	2,395
Taille du ménage	-6,885***	Cadre	9,726***
Gouvernorat		Patron	4,329**
<i>Tunis</i>		Nombre d'actifs de sexe masculin	5,659***
L'Ariana	-9,538***	Nombre d'actifs de sexe féminin	6,962***
Ben Arous	-4,129*	Nombre d'hommes au chômage	1,394***
Manouba	-6,994***	Nombre de femmes au chômage	1,098*
Nabeul	-8,802***	Habitat	
Zaghouan	-8,833***	<i>Gourbi, Oukala ou autre</i>	
Bizerte	-6,220***	Dar Arbi	27,89***
Béja	-4,940**	Appartement	31,94***
Jendouba	-6,090***	Villa, étage de Villa	30,54***
Le Kef	-5,861***	Mode d'occupation	
Siliana	-14,02***	<i>Logement gratuit</i>	
Sousse	-8,912***	Locataire	0,299
Monastir	-2,787	Propriétaire	-0,404
Mahdia	-3,790	Caractéristiques du logement	
Sfax	-2,466	Mur en dur	0,897
Kairouan	-1,781	Toit en dur	-0,505
Kasserine	-14,72***	Électricité STEG	-0,0650
Sidi Bouzid	-12,36***	Nombre de pièces	2,891***
Gabes	-11,38***	Eau SONEDE	-0,496
Mednine	-7,355***	Canalisation	
Tataouine	-8,778***	<i>Fausse ou autre</i>	
Gafsa	-4,599*	ONAS	2,895***
Tozeur	-14,51***	Type de cuisine	
Kebili	-14,40***	<i>Pas de cuisine</i>	
Zones de résidence		Sans bassin	2,289***
Zones métropolitaines		Avec Bassin	6,554***
Zones urbaines	1,528	Combustible de cuisine	
Zones rurales	1,229	<i>Charbon, bois, pétrole, autre</i>	
Sexe du principal bénéficiaire		Gaz bouteille	
<i>Homme</i>		STEG	
Femme	-2,151*	Type de toilette	
Statut matrimonial		À l'extérieur	
<i>Marié</i>		À l'intérieur sans chasse d'eau	3,377***
Célibataire	-2,034	À l'intérieur avec chasse d'eau	4,443***
Divorcé(e)	-0,153	Type de salle-de-bain	
Veuve ou veuf	-2,039	Pas de salle-de-bain	
Éducation		Salle-de-bain non équipée	5,892***
<i>Néant</i>		Salle-de-bain avec eau chaude	7,752***
Primaire	0,368***	Combustible de salle-de-bain	
Secondaire	1,199***	<i>Pas de salle-de-bain ou autre</i>	
Supérieur	0,00716	Bois, pétrole ou charbon	-9,376***
Marché du travail		Bouteille de gaz	-5,590***
<i>Inactif ou retraite</i>		STEG	-5,897***
En chômage	1,368	Santé	
Ouvrier agricole	0,570	Maladies chroniques	-5,312***
Ouvrier non-agricole	2,442***	Handicaps	-10,64***
Autre Employé	4,553***	Constante du modèle	89,16***
Observations	15406	R-2	0,408

*** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$

PNAFN

الجمهورية التونسية
وزارة الشؤون الاجتماعية
مركز البحوث والدراسات الاجتماعية

مسح حول الحماية الاجتماعية والفقير

(ترخيص المجلس الوطني للإحصاء عدد 2014/003)

PNAFN

تنطبق على هذا المسح أحكام القاتون عدد 32 لسنة 1999 المؤرخ في 13 أبريل 1999 والمتعلق بالمنظومة الوطنية للإحصاء وخاصة منها:
الفصل 5 : المتعلق بالسر الإحصائي الذي يتمثل في عدم الكشف عن المعطيات الشخصية المضمنة بإستثمارات المسوحات الإحصائية. ولا يمكن إستعمال هذه المعطيات إلا لأغراض إحصائية كما لا يمكن إستعمال هذه المعطيات الشخصية لغايات ذات علاقة بالمراقبة الجبائية أو الإقتصادية أو الإجتماعية وأعاون مصالح الإحصاء مطالبون بإحترام السر الإحصائي.
الفصل 6 : المتعلق بالزامية الإجابة بكل دقة وفي الأجل المحددة على إستثمارات المسوحات الإحصائية المتحصلة على ترخيص.
الفصل 26 : المتعلق بالعقوبات وذلك بخطية مالية لكل من يمتنع عن الإجابة على إستثمارات المسوحات الإحصائية المتحصلة على ترخيص أو ينطلي بإجابات منقوصة أو غير صحيحة.

الولاية _____ ا ا ا
المعتدية _____ ا ا ا
اسم ولقب المتلف _____
العنوان _____
رقم الهاتف _____ ا ا ا ا ا ا ا ا ا ا ا ا ا ا ا ا ا
رقم السطر المستجوب في الأسرة _____ ا ا ا
الباحث الميداني _____ ا ا ا

رمز نتيجة الزيارة	الزيارة الثالثة	الزيارة الثانية	الزيارة الأولى	تاريخ الزيارة
1 استوفيت	ا ا ا / ا ا ا	ا ا ا / ا ا ا	ا ا ا / ا ا ا	تاريخ الزيارة
2 استوفيت جزئيا	ا ا ا / ا ا ا	ا ا ا / ا ا ا	ا ا ا / ا ا ا	توقيت بدء المقابلة
3 لا يوجد مستجوب	ا ا ا / ا ا ا	ا ا ا / ا ا ا	ا ا ا / ا ا ا	توقيت نهاية المقابلة
4 راضى المقابلة	ا ا ا	ا ا ا	ا ا ا	نتيجة الزيارة
5 أخرى.....				



PNAFN

A – خصائص السكن

رقم السؤال	الأسئلة	الأجوبة	ترميز	التقال إلى
A1	نوعية السكن (الأساسي)	دار عربي (برج، حوش)	1	
		فيلا ، طابق فيلا	2	
		تابع فيلا	3	
		شقة Appartement	4	
		وكالة	5	
		كوخ ، خيمة	6	
		سكن من نوع آخر	7	
		محل غير معد للسكن	8	
A2	حالة الملكية للسكن	ملك مسجل	1	
		ملك غير مسجل	2	
		كراء	3	
		ساكن عند المشغل	4	
		ساكن مجاناً عند الغير	5	
		كراء شراء	6	
		غيره	7	
A3	مواد البناء الحيطان	بناء صلب (اسمنت، أجر...)	1	
		أخر.....	2	
A4	مواد بناء السقف	صبة اسمنت	1	
		قرمود، لوح ، طين	2	
		أخر	3	
A5	نوع الإضاءة	كهرباء (اشترك) STEG	1	
		كهرباء (دون اشترك)	2	
		أمبارو (لمبارة)	3	
		قلاة/فئار	4	
		أخر	5	
A6	عدد غرف المسكن			
A7	مصدر المياه (المصدر الرئيسي)	سبالة SONEDE بالفاتورة	1	
		سبالة SONEDE بدون فاتورة	2	
		سبالة عسومية	3	
		جمعية مانية أو بائع ماء	4	
		مساجل	5	
		بنسر	6	
		عين ، واد، ...	7	
A8	هل هناك مصدر آخر للمياه	نعم	1	>>A10
		لا	2	
A9	إذا نعم، ما هو هذا المصدر			
A10	تصريف المياه المستعملة	شبكة التطهير ONAS	1	
		حفرة مغطاة (قمة)	2	
		ساقية عربية طبيعية	3	
A11	نوعية المطبخ	مطبخ مجهز بحوض غسل	1	

PNAFN

رقم السؤال	الأسئلة	الأجوبة	ترميز	التقال إلى
		مطبخ غير مجهز بحوض غسل	2	
		بدون مطبخ	3	
A12	محروقات الطبخ	كهرباء بشبكة STEG	1	
		غاز STEG	2	
		غاز الديوزة	3	
		قار (أزرق)	4	
		فحم	5	
		حطب	6	
A13	المراحيض	داخل المسكن	1	
		داخل المسكن	2	
		خارج المسكن	3	
		أخرى	4	
A14	وجود تدفئة في الشتاء	نعم	1	>>A16
		لا	2	
A15	ماهي نوعية التدفئة	بالكهرباء	1	
		بغاز STEG	2	
		بالمالوظ	3	
		بديوزة الغاز	4	
		بالقار (الأزرق)	5	
		بالفحم	6	
A16	وجود مكيف هواء في الصيف	نعم	1	
		لا	2	
A17	نوعية بيت الاستحمام	حوض استحمام مجهز بالماء الساخن	1	A19
		دوش بالماء الساخن	2	
		بيت استحمام غير مجهز (مطهرة)	3	
		ليس هناك بيت استحمام	4	
A18	وجود طاقة لتسخين ماء الاستحمام	نعم	1	
		لا	2	
A19	مصدر الطاقة لتسخين ماء الاستحمام	كهرباء	1	
		غاز STEG	2	
		ديوزة غاز	3	
		الطاقة الشمسية	4	
		قار (أزرق)	5	
		فحم	6	
		حطب وغيره	7	
A20	ملكية وسائل الرفاه المنزلي	بيت نوم	A	
		صالة	B	
		بيت فطور	C	
		بيت قعاد عربي	D	
		مكتبة	E	
		راديو/مسجلة	F	
		تلفزة	G	
		DVD	H	



PNAFN

رقم السؤال	الأسئلة	الأجوبة	ترميز	التقال إلى
		آلة تصوير	I	
		بارابول	J	
		حاسوب (Ordinateur)	K	
A21	ملكية الأدوات الكهربائية	ثلاجة	A	Réfrigérateur
		مبرد ثلج	B	Congélateur
		غسالة ادبائش	C	Lave-linge
		غسالة أواني	D	Lave-vaisselle
		قاز بالفرن	E	Cuisinière avec four
		قاز بدون فرن	F	Cuisinière sans four
		ميكرو- أوند	G	Four à micro-ondes
		مروحة	H	Ventilateur
		آلة خياطة	I	Machine à coudre
		مكواة	J	Fer à repasser
		شياح شعر	K	Sèche cheveux
A22	ملكية الهواتف والانترنت	وجود الهاتف القاز	1	نعم
			2	لا
		وجود الهاتف الجوال	1	نعم
			2	لا
		عدد الهواتف الجواله (0 إذا لا يوجد لدى الأسرة)	1	نعم
			2	لا
A23	ملكية وسائل التنقل	دراجة	A	
		دراجة نارية	B	
		سيارة خاصة	C	
		سيارة وظيفية	D	
		كمبوتة	E	
		كربطة مجرورة بحيوانات	F	
A24	القرب من مرافق الخدمات الاجتماعية ومراكز الصحة الأساسية	بعد أقرب وحدة الشؤون الاجتماعية	1	_____Km
		بعد أقرب مركز صحة أساسية	1	_____Km
		بعد أقرب مستشفى محلي	1	_____Km
		بعد أقرب مستشفى جهوي	1	_____Km
		بعد أقرب مستشفى جامعي	1	_____Km

B - خصائص أفراد الأسرة

B7	B6	B5	B4	B3	B2	B1	Ln
التأهل للاسستين القروى	الحصة الزوجية 1 متزوج (9) 2 عزبا/عزباء 3 مطلق (9) 4 ارمل (9)	القرية كرئيس العائلة 1 رئيس العائلة 2 قرين رئيس العائلة 3 ابنة/بنات رئيس العائلة 4 اب/ام رئيس العائلة 5 قرية اخرى للقرين 6 بدون قرية صوبية	تاريخ الولادة الشهر والسنة	النوع (الجنس) 1- ذكر 2- انثى	الاقامة 1- مقيم دائم 2- مقيم غير دائم	B1	Ln
1	4 3 2 1	6 5 4 3 2 1	الينا الينا الينا الينا الينا الينا	2 1 2 1	2 1	1
2	4 3 2 1	6 5 4 3 2 1	الينا الينا الينا الينا الينا الينا	2 1 2 1	2 1	2
3	4 3 2 1	6 5 4 3 2 1	الينا الينا الينا الينا الينا الينا	2 1 2 1	2 1	3
4	4 3 2 1	6 5 4 3 2 1	الينا الينا الينا الينا الينا الينا	2 1 2 1	2 1	4
5	4 3 2 1	6 5 4 3 2 1	الينا الينا الينا الينا الينا الينا	2 1 2 1	2 1	5
6	4 3 2 1	6 5 4 3 2 1	الينا الينا الينا الينا الينا الينا	2 1 2 1	2 1	6
7	4 3 2 1	6 5 4 3 2 1	الينا الينا الينا الينا الينا الينا	2 1 2 1	2 1	7
8	4 3 2 1	6 5 4 3 2 1	الينا الينا الينا الينا الينا الينا	2 1 2 1	2 1	8
9	4 3 2 1	6 5 4 3 2 1	الينا الينا الينا الينا الينا الينا	2 1 2 1	2 1	9
10	4 3 2 1	6 5 4 3 2 1	الينا الينا الينا الينا الينا الينا	2 1 2 1	2 1	10
11	4 3 2 1	6 5 4 3 2 1	الينا الينا الينا الينا الينا الينا	2 1 2 1	2 1	11
12	4 3 2 1	6 5 4 3 2 1	الينا الينا الينا الينا الينا الينا	2 1 2 1	2 1	12



PMA/EN

C - خاصيات التقييم لدى أفراد الأسرة

C9	C8		C7	C6	C5	C4	C3	C2	C1	C0										
	أعلى مستويات التعليم (سنوات)	أعلى مستويات التعليم (سنوات)																		
سنة الوصول إلى الشهادة (الأكبر)	5	4	3	2	1	4	3	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	5	4	3	2	1	4	3	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	5	4	3	2	1	4	3	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	5	4	3	2	1	4	3	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	5	4	3	2	1	4	3	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	5	4	3	2	1	4	3	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	5	4	3	2	1	4	3	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	5	4	3	2	1	4	3	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	5	4	3	2	1	4	3	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	5	4	3	2	1	4	3	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	5	4	3	2	1	4	3	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	5	4	3	2	1	4	3	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12



D – الصحة والتغذية الاجتماعية

D11	D10	D9	D8	D7	D6	D5	D4	D3	D2	D1	La
قضاء بتدر الإعانة في الشهر	إن أبت له وقلة نقصه مستوفى طلبه ما هو درجة الإعانة	ما هي درجة الإعانة في البيانات	هل يقتل مساكن مستعدة	هل يتم Y 2	ما هو مصدر الإعانة 1 - ذاتية 2 - من جواره مرض مزمن 3 - مرض نفسي 4 - حثت ليل 5 - حثت ليل 6 - عجز شجيرة 7 - غير ذلك	ما هو نوع الإعانة 1 - الحركة السنوية 2 - التفر 3 - السبع 4 - إضافية 5 - مستعدة	تأشيل حد من الأمر عقد عائلة	ما هو هذا المرض المزمن (أكثر الأمراض الأربعة الأكثر انتشاراً) 1 - السكر 2 - ضغط الدم 3 - مرض قلب 4 - جهاز التنفس 5 - داء الكبد 6 - كلى (مفلي) 7 - قلوب الكبد 8 - جهاز الهضم 9 - السند العنقية 10 - الداء العنقية 11 - (الصد) 12 - أصابع 13 - أمراض جينية 14 - سرطان 15 - أخرى	تأشيل حد من العائلة هذه بمرض مزمن	الاسم (الامت : الرجوع في القائمة في الصفحة 83)	رقم الطبيب
لـ	4 3 2 1	3 2 1	2 1	2 1	7 6 5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	2 1	لـ	2 1	لـ	1
لـ	4 3 2 1	3 2 1	2 1	2 1	7 6 5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	2 1	لـ	2 1	لـ	2
لـ	4 3 2 1	3 2 1	2 1	2 1	7 6 5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	2 1	لـ	2 1	لـ	3
لـ	4 3 2 1	3 2 1	2 1	2 1	7 6 5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	2 1	لـ	2 1	لـ	4
لـ	4 3 2 1	3 2 1	2 1	2 1	7 6 5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	2 1	لـ	2 1	لـ	5
لـ	4 3 2 1	3 2 1	2 1	2 1	7 6 5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	2 1	لـ	2 1	لـ	6
لـ	4 3 2 1	3 2 1	2 1	2 1	7 6 5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	2 1	لـ	2 1	لـ	7
لـ	4 3 2 1	3 2 1	2 1	2 1	7 6 5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	2 1	لـ	2 1	لـ	8
لـ	4 3 2 1	3 2 1	2 1	2 1	7 6 5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	2 1	لـ	2 1	لـ	9
لـ	4 3 2 1	3 2 1	2 1	2 1	7 6 5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	2 1	لـ	2 1	لـ	10
لـ	4 3 2 1	3 2 1	2 1	2 1	7 6 5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	2 1	لـ	2 1	لـ	11
لـ	4 3 2 1	3 2 1	2 1	2 1	7 6 5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	2 1	لـ	2 1	لـ	12



PNAFN

E- نموذج البرنامج الوطني لدعم العائلات المعوزة

عدد الأفراد المنتفعين بالتحويل الشهري

رقم السؤال	الأسئلة	الأجوبة	ترميز	التقال إلى
E1	اسم المستفيد 1			
E2	رقم سطر المستفيد 1 من استبيان الأسرة			
E3	ما هو المستوى الاجتماعي الذي يصف أسرته	1 غنية جدا 2 فوق المتوسطة 3 متوسطة 4 تحت المتوسطة 5 فقيرة جدا		
E4	من أتا عام أنت مستفيد من المنحة الشهرية			
E5	علائق عندك منحة شهرية من برنامج دعم العائلات المعوزة	A رئيس الأسرة عاطل وليس له مدخول اخر B غير قادر بنشاط على العمل C يعيش لوحده ومدخوله غير كاف D مدخول غير كاف وله أشخاص في كنفه E إعالة المستفيد F المدخول غير كاف وله معاقين في كنفه G فقر مدقع H أخرى		
E6	قداش منحتك حاليا في الشهر			
E7	تكفيكش المنحة اللي تاخذها من برنامج دعم العائلات المعوزة	كافية تماما كافية ضئيلة قليلة جدا		E10
E8	قداش قيمة المنحة اللي تصور ها كافية		بالبنار	
E9	عندكش اولاد ما يعشوش معك في البيت هذا	نعم لا		E12
E10	إنأ نعم كم عددهم			
E11	اولادك هادم يعاونوكش	بصفة منتظمة كل شهر بصفة غير منتظمة (تقريبا في السنة قداش) لا	998	
E12	قبل ما تاخذ منحة برنامج العائلة المعوزة كاتش عندك حد من العائلة يعطيك مصروف دائم	نعم لا		E16
E13	قداش كانت قيمة ها الإعانة الدائمة في الشهر		بالبنار	
E14	و توة ها الإعانة الدائمة مازالت أم لا	ما زالت كما هي أقل منما كانت عليه لا انتهت		E16
E15	قداش قيمة ها الإعانة الدائمة توة في الشهر		بالبنار	
E16	في الخمس سنين الاخيرة زاركش حد من الشؤون الاجتماعية (مرشد ولا مرشدة)	نعم لا		E18
E17	عدد الزيارات في السنة (سنة سنة)	سنة 2010 سنة 2011 سنة 2012 سنة 2013 سنة 2014		
E18	أش قولك في خدمة المرشدين الاجتماعيين	جيد متوسط سيء سيء جدا		E20
E19	أشلية أسباب رضاك على خدمتهم	معرفة جيدة بالعائلات وحالاتهم دائما ما هم في الخدمة		E21
E20	أشلية أسباب عدم رضاك على خدمتهم	قلة حضور في الميدان وعدم متابعة قلة الإنهاء للعائلات قلة الموضوعية رتوة مخسوبة أخرى		



PNAFN		الأسئلة	الأجوبة	ترميز	النقل إلى
E21	عندك أطفال يقرأ في المدرسة	نعم لا	1 2	1 2	
E22	ما هو المستوى الاجتماعي التي تتصور أولادك يكون فيه في المستقبل	غنية جدا فوق المتوسطة متوسطة تحت المتوسطة فقيرة جدا	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	
E23	من وقت التي بديت تاخذ في الإعاقة كيقاش تقييم وضعية عائلتك	تحسنت كثيرا تحسنت لسيما ما زالت كما هي تدهورت لسيما تدهورت تماما	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	
E24	الإعاقة التي تاخذ فيها كل شهر مخصصة لتفقات معينة أم غير موجهة وداخلية في المصروف الجملي	مخصصة لتفقات معينة غير موجهة وداخلية في المصروف الجملي	1 2	1 2	
E25	إذا كانت الإعاقة مخصصة لتفقات معينة، ما هي	كراه خلاص فواتير خلاص المظار الي في العمرة خلاص كرتيدي لحاجة تربيتها بالتقسيط خلاص فوض صغير (ميكرو كرتيدي) مصاريف الدراسة مصاريف صحية وتوليات مصاريف أخرى	A B C D E F G H	A B C D E F G H	MAXIMUM 2 réponses
E26	منذ 2011 تعرضت لصعوبات في خلاص الفواتير	فاتورة الماء (SONEDE) فاتورة الحوم (STEG) نعم لا نعم لا نعم لا	1 2 3 1 2 3	1 2 3 1 2 3	

E27 – منذ 2011، كيف تطورت أسعار المواد التالية والكميات المستهلكة في أسرتك

الكمية	التطور منذ سنة 2011				السعر				التطور بالنسبة لسنة 2011
	لا يعرف	لا	=	أ+	لا يعرف	لا	=	أ+	
خبز، سميد، فانيلا	4	3	2	1	4	3	2	1	1
عجين غذائي	4	3	2	1	4	3	2	1	1
لحم	4	3	2	1	4	3	2	1	1
خضار وفلفل	4	3	2	1	4	3	2	1	1
كراه	4	3	2	1	4	3	2	1	1
فانورة غاز	4	3	2	1	4	3	2	1	1
كهرباء	4	3	2	1	4	3	2	1	1
تعليم	4	3	2	1	4	3	2	1	1
نقل	4	3	2	1	4	3	2	1	1
صحة	4	3	2	1	4	3	2	1	1

E28 – ما هي الإعانات الأخرى التي تلقيتها حتى تجابه صعوبات المصاريف اليومية وكيف تطورت منذ 2011

نوع الإعانة	نعم	لا	لا يعرف	التطور منذ سنة 2011			
				لا يعرف	لا	=	أ+
إعانات عائلية	4	3	2	1	3	2	1
كرتيدي (عطار، اسدقاء، العائلة)	4	3	2	1	3	2	1
إعانة من جمعيات خيرية	4	3	2	1	3	2	1
إعانة من جمعيات نسوية	4	3	2	1	3	2	1
إعانة من جمعيات دينية	4	3	2	1	3	2	1
مضائر	4	3	2	1	3	2	1
إعانات أخرى	4	3	2	1	3	2	1

PNAFN

E- نموذج البرنامج الوطني لدعم العائلات المعوزة

رقم السؤال	الإسئلة	الأجوبة	ترميز	التقل إلى
E1	اسم المستفيد 2			
E2	رقم سطر المستفيد 2 من استبيان الأسرة			
E3	ما هو المستوى الاجتماعي الذي يصنف أسرته	1	أ	
		2	ب	
		3	ج	
		4	د	
		5	هـ	
E4	من أنا عام أنت مستفيد من المنحة الشهرية			
E5	علائق عندك منحة شهرية من برنامج دعم العائلات المعوزة	A	رئيس الأسرة عامل وليس له منقول آخر	
		B	غير قادر بتلها على العمل	
		C	يعيش لوحده ومنقوله غير كاف	
		D	منقول غير كاف وله أشخاص في كنفه	
		E	إعاقه المستفيد	
		F	المنقول غير كاف وله معاقين في كنفه	
		G	فقر مدقع	
		H	أخرى	
E6	فدائش متحتك حاليا في الشهر			
E10	تكفيكش المنحة التي تلخذها من برنامج دعم العائلات المعوزة	1	كافية تماما	
		2	كافية	
		3	شحيحة	
		4	قليلة جدا	
E8	فدائش قيمة المنحة التي تتصورها كافية			
E9	عندكش اولاد ما يعوشش معاك في البيت هذا			
E10	إذا نعم كم عددهم			
E11	اولادك هائم يعاونوكش			
E12	قبل ما تلخذ منحة برنامج العائلة المعوزة كاتش عندك حد من العائلة يطليك مصروفك دائم	1	بصفة منتظمة كل شهر	
		2	بصفة غير منتظمة (تقريبا في السنة فدائش)	
		3	لا	
E12	فدائش كاتش قيمة ها الإعانة الدائمة في الشهر			
E14	و توة ها الإعانة الدائمة مازالت أم لا	1	ما زالت كما هي	
		2	أقل مما كانت عليه	
		3	لا التبت	
E15	فدائش قيمة ها الإعانة الدائمة توة في الشهر			
E16	في الخمس سنين الاخيرة زاركش حد من الشؤون الاجتماعية (مرشد ولا مرشدة)			
E17	عدد الزيارات في السنة (سنة سنة)	1	سنة 2010	
		2	سنة 2011	
		3	سنة 2012	
		4	سنة 2013	
		5	سنة 2014	
E18	أش قولك في خدمة المرشدين الاجتماعيين	1	جيد	
		2	متوسط	
		3	سيء	
		4	سيء جدا	
E19	أشنية أسباب رضاك على خدمتهم	A	المهنية	
		B	معرفة جيدة بالعائلات وحالاتهم	
		C	دائما ما هم في الخدمة	
E20	أشنية أسباب عدم رضاك على خدمتهم	A	قلة حضور في الميدان وعدم متابعة	
		B	قلة الإنباه للعائلات	
		C	قلة الموضوعية	
		D	رتوة	
		E	مضوية	
		F	أخرى	



PNAFN		الاجوبة	السئلة	رقم السؤال
النقل الى	ترميز			
	1	نعم	عندئذ اطفال بقراو في المدرسة	E21
	2	لا		
	1	اجابة جدا	ما هو المستوى الاجتماعي التي تتصور اولادك يكونو فيه في المستقبل	E22
	2	افرق المتوسطة		
	3	متوسطة		
	4	لحد المتوسطة		
	5	القرية جدا		
	1	تعصت كثيرا	من وقت الي بديت تاخذ في الاعانة كيفاش تقم وضعية عائلتك	E23
	2	تعصت لسيما		
	3	ما زالت كما هي		
	4	لتدهورت لسيما		
	5	لتدهورت تماما		
	1	مخصصة لتفقات معينة	الاعانة الي تاخذ فيها كل شهر مخصصة لتفقات معينة ام غير موجهة وداخلة في المصروف الجملي	E24
E26	2	غير موجهة وداخلة في المصروف الجملي		
MAXIMUM 2 réponses	A	كراه	إذا كانت الاعانة مخصصة لتفقات معينة، ما هي	E25
	B	خلاص فواتير		
	C	خلاص المطار الي في العمرة		
	D	خلاص كرتي لعاجلة شريتها بالتقسيط		
	E	خلاص فوض صغير (ميكرو كرتي)		
	F	مصاريف الدراسة		
	G	مصاريف صحية ونوايات		
	H	مصاريف اخرى		
	1	نعم	منذ 2011 تعرضتش لصعوبات في خلاص الفواتير	E26
	2	لا		
	3	كيس لتيه فاقورا		
	1	نعم		
	2	لا		
	3	كيس لتيه فاقورا		

E27 - منذ 2011، كيف تطورت أسعار المواد التالية والكميات المستهلكة في أسرته

الكمية					السعر					
التطور منذ سنة 2011					التطور بالنسبة لسنة 2011					
لا يعرف	لا	=	ا	ا	لا يعرف	لا	=	ا	ا	
4	3	2	1	1	4	3	2	1	1	خبز، سميد، فاربنة
4	3	2	1	1	4	3	2	1	1	عجين عذائي
4	3	2	1	1	4	3	2	1	1	لحم
4	3	2	1	1	4	3	2	1	1	خضار وفلافل
4	3	2	1	1	4	3	2	1	1	كراه
4	3	2	1	1	4	3	2	1	1	فاقورا عاز
4	3	2	1	1	4	3	2	1	1	كهرباء
4	3	2	1	1	4	3	2	1	1	تعليم
4	3	2	1	1	4	3	2	1	1	نقل
4	3	2	1	1	4	3	2	1	1	صفاة

E28 - ما هي الاعانات الأخرى التي تلقيتها حتى تجابه صعوبات المصاريف اليومية وكيف تطورت منذ 2011

نوع الاعانة	نعم	لا	لا يعرف	التطور منذ سنة 2011			
				لا يعرف	لا	=	ا
اعانت عائلية	1	2	3	1	1	2	3
كرتني (مطار، اسفلاء، العائلاء)	1	2	3	1	1	2	3
اعانة من جمعيات خيرية	1	2	3	1	1	2	3
اعانة من جمعيات لتبوية	1	2	3	1	1	2	3
اعانة من جمعيات تبوية	1	2	3	1	1	2	3
مخضار	1	2	3	1	1	2	3
اعانت اخرى	1	2	3	1	1	2	3

PNAFN

K - مداخيل الأسرة

(Questions adressées au chef du ménage)

رقم السؤال	الأسئلة	الأجوبة	ترميز	التقال إلى
K1	قداش تقدر مصروف العائلة في الشهر	بالتقار	اااااا	
K2	أشبه نوع الكراه مئاع سكتك	شبه كراه للملكين / عند المشقل أو شخص آخر	1	
		كراه عادي	2	
K3	قداش الكراه في الشهر	بالتقار	اااااا	
K4	قداش قيمة أقل ما يمكن فلوس في الشهر لازمة للعائلة	دينار/شهر (لا ينطق 0000)	اااااا	
K5	قداش تقدر مجموع التهربات التي تاخذها العائلة في الشهر	دينار/شهر (لا ينطق 0000)	اااااا	
K6	قداش تقدر المداخيل السنوية التي موش من الشهاري وموش من الفلاحة	دينار/سنة (لا ينطق 0000)	اااااا	
K7	قداش تقدر المداخيل السنوية التي من الفلاحة (موش شهاري)	دينار/سنة (لا ينطق 0000)	اااااا	
K8	قداش قيمة مجموع الجرايات التي توصل للعائلة في العلم (تعدد، إعاقه...)	دينار/سنة (لا ينطق 0000)	اااااا	
K9	قداش قيمة المنح الجامعية لأبناء العائلة العلاب في الشهر	دينار/شهر (لا ينطق 0000)	اااااا	
K10	قداش تصور العائلة في العام من ملكيتها (كراه مشاريع...)	دينار/سنة (لا ينطق 0000)	اااااا	
K11	وقداش تحصل العائلة من فلوس مساعدات الحكومية في الشهر	دينار/شهر (لا ينطق 0000)	اااااا	
K12	قداش تحصل العائلة من فلوس مساعدات الحكومية في العام	دينار/سنة (لا ينطق 0000)	اااااا	
K13	المساعدات العائلية المنتظمة لاسرتك قداش في الشهر	دينار/شهر (لا ينطق 0000)	اااااا	
K14	المساعدات العائلية غير المنتظمة لاسرتك قداش في السنة	دينار/سنة (لا ينطق 0000)	اااااا	
K15	والمساعدات غير هذا التكال الي من الزكاة والإحسان في العلم	دينار/سنة (لا ينطق 0000)	اااااا	
K16	لتفترض أن الحكومة تعترم إعادة التتظر في أسعار بعض المتجات المدعومة حسب رايك ما هي المتجات الثلاث التي يجب على الحكومة عدم مراجعة أسعارها	مأروط	A	Gasoil
		مزين	B	Esence
		فأرورة غاز	C	Bouteille de Gaz
		كهرباه	D	Electricité
		خبز	E	Pain
		سميد	F	Semoule
		سكر	G	Sucre



PNAFN

استبيان PNAFN (G) النشطون المشتغلون

اسم المشتغل:

رقم بصر المشتغل: | | | | |

رقم السؤال	السؤال	الاجوبة	الرموز	الانتقال
G1	أشنية خدمتك الرسمية توة ؟			
G2	من وقتاش تمارس عملك هذا ؟	الشهر السنة	 	
G3	في أي قطاع تمارس في نشاطك			
G4	ما هو مكان خدمتك	إدارة / مؤسسة صومية	1	
		شركة صومية	2	
		شركة خاصة	3	
		محل خاص	4	
		متجول	5	
		مزرعة فلاحية	6	
		حضور بناء Chantier	7	
		حضور أخرى	8	
		أخرى	9	
G5	أشنية وضعيتك في الخدمة متاعك	مستقل ويتعلل لاجراء	1	
		مستقل دون تشغيل لاجراء	2	
		أجير إلتاز	3	
		أجير وسبط (بين الإلتاز والعمال)	4	
		أجير عامل	5	
		مترجمس	6	
		معين عائلي	7	
للأجراء والمعينين لعائلاتهم				
G6	قداش من واحد يخدمو في ها المؤسسة (بما فيهم أنت)	شخص واحد (مؤسسة ذاتية)	1	
		أقل من 6 اجراء	2	
		من 6 إلى 49 اجير	3	
		من 50 إلى 199 اجير	4	
		من 200 اجير فأكثر	5	
G7	أكثر راضي على عدد ساعات العمل في النهار	راضي	1	
		غير راضي	2	
		لا يبالى	3	
G8	أكثر راضي على التغطية بالتأمين الاجتماعي	راضي	1	
		غير راضي	2	
		لا يبالى	3	
G9	أكثر راضي على نوع خدمتك بالنسبة لتكوينك	راضي	1	
		غير راضي	2	
		لا يبالى	3	
G10	أكثر راضي على مدخولك من الخدمة	راضي	1	
		غير راضي	2	
		لا يبالى	3	
G11	في العموم أكثر راضي على خدمتك	راضي	1	
		غير راضي	2	
		لا يبالى	3	
لاصحاب المشاريع المستقلين				
G12	المؤسسة عندها باتيندا (Patente)	نعم	1	
		لا	2	
		لا يعرف	3	
G13	مسجلة في الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي (CNSS)	نعم	1	
		لا	2	
		لا يعرف	3	
G14	عندك تسجيل محاسبية منظم (Comptabilité)	نعم	1	
		لا	2	
G15	تحصلت على قرض من القروض الصغرى	نعم	1	
		لا	2	
G16	من أية مؤسسة	BTS	1	
		Enda-interarabe	2	



PNAFN			رقم السؤال	السؤال	الأجوبة	الرموز	الانتقال
			G17	للأجراء والمعتمدين العائليين عندك عقد عمل وإلا لا ؟	عقد محدود في الزمن عقد غير محدود زمنياً لنظام شلوي لا شيء	1 2 3 4	
			G18	الخدمة متاعك هاذي هي :	دائمة ظرفية غير منتظمة موسمية	1 2 3	G21
			G19	عدد الأيام التي اشتغلتها خلال الثلاثة أشهر الأخيرة			
			G20	قداش من نهار خدمة في كل قطاع	الزراعة الصيد البحري البناء التجارة الصناعات التقليدية صناعات أخرى سياحة خدمات قطاعات أخرى		
			G21	كيفاش تخلص في خدمتك الأصلية	أجر فتر (شهر، 15 يوم، أسبوع) باليوم أو بالساعة حسب الخدمة نسبة من الربح بمقابل غير نقدي (مواد مستهلكة، سكن، ...) بدون مقابل	1 2 3 4 5 6	
			G22	توة الأجر الأتني بـ 320 دينار، أنت أجزرك أقل وإلا أكثر ما بين وين و وين ؟	أقل من الأجر الأتني ما بين 320 و 500 د ما بين 500 و 650 د من 650 د فما فوق	1 2 3 4	
			G23	عندك ضمان اجتماعي ولا ؟	نعم لا	1 2	G28
			G24	أنت تابع لانا نظام متاع الضمان الاجتماعي (CNSS ou CNRPS)	CNRPS Pour la CNSS : نظام الأجراء غير الفلاحيين نظام الأجراء الفلاحيين نظام الأجراء الفلاحيين المعسنين نظام المستقلين الفلاحيين نظام المستقلين غير الفلاحيين نظام العمالة من ذوي الدخل المحدود لا يعرف	1 2 3 4 5 6 7 8	
			G25	تعرفش قداش النسبة التي بقصوهالك من أجزرك للـ CNSS	نعم لا	1 2	G27
			G26	قداش ها التسيبة			
			G27	اشنية نوعية التغطية على المرض التي تابعها أنت ؟	كروني ايض كروني لسور ليست له تغطية	1 2 3	
			G28	تقبل خدمة ما فيهاش CNSS	نعم لا	1 2	
			G29	علاش تقبل تخدم بلاش CNSS	التغطية الاجتماعية CNSS ليست مهمة بالنسبة له لا يستطيع دفع مبالغ CNSS المشغل يرفض الحاقه بنظام التغطية يقبل ويطما بعد عملا آخر يستمع بالتغطية مع أحد أفراد العائلة أسباب أخرى	1 2 3 4 5 6	

PNAFN

استبيان PNAFN (G) النشطون المشتغلون

اسم المشتغل:

رقم سطر المشتغل: | | | |

رقم السؤال	السؤال	الاجوبة	الرموز	الانتقال
G1	أشيتية خدمتك الرسمية توة ؟			
G2	من وقتاش تمارس عملك هذا ؟	الشهر السنة	 	
G3	في أي قطاع تمارس في نشاطك			
G4	ما هو مكان خدمتك	1 إدارة / مؤسسة صومية		
		2 شركة صومية		
		3 شركة خاصة		
		4 محل خاص		
		5 متجول		
		6 مزرعة فلاحية		
		7 حضيرة بناء Chantier		
		8 حضيرة أخرى		
		9 أخرى		
G12	أشيتية وضعيتك في الخدمة متاعك	1 مستقل وشغل لجراء		
		2 مستقل دون تشغيل لجراء		
		3 أجير إطر		
		4 أجير وسبط (بين الإطر والعمل)		
		5 أجير عامل		
		6 مترمس		
		7 معين عائلي		
للأجراء والمعين لعائلاتهم				
G6	قداش من واحد يخدمو في ها المؤسسة (بما فيهم أنت)	1 شخص واحد (مؤسسة ذاتية)		
		2 أقل من 6 لجراء		
		3 من 6 إلى 49 أجير		
		4 من 50 إلى 199 أجير		
		5 من 200 أجير فأكثر		
G7	أكثر راضي على عدد ساعات العمل في النهار	1 راضي		
		2 غير راضي		
		3 لا يراضي		
G8	أكثر راضي على التغطية بالتأمين الاجتماعي	1 راضي		
		2 غير راضي		
		3 لا يراضي		
G9	أكثر راضي على نوع خدمتك بالنسبة لتكوينك	1 راضي		
		2 غير راضي		
		3 لا يراضي		
G10	أكثر راضي على مدخولك من الخدمة	1 راضي		
		2 غير راضي		
		3 لا يراضي		
G11	في العموم أكثر راضي على خدمتك	1 راضي		
		2 غير راضي		
		3 لا يراضي		
لاصحاب المشاريع المستقلين				
G12	المؤسسة عندها باتيندا (Patente)	1 نعم		
		2 لا		
		3 لا يعرف		
G13	مسجلة في الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي (CNSS)	1 نعم		
		2 لا		
		3 لا يعرف		
G14	عندك تسجيل محاسبة منظم (Comptabilité)	1 نعم		
		2 لا		
G15	تحصلت على قرض من القروض الصغرى	1 نعم		
		2 لا		
G16	من أية مؤسسة	BTS		
		Enda-interarabe		



PNAFN		الاجوبية	السؤال	رقم السؤال
الانتقال	الرموز			
			للأجراء والمعينين العائليين	
	1	عقد محدود في الزمن	عندك عقد عمل وإلا لا ؟	G17
	2	عقد غير محدد زمنيا		
	3	نظام شفوي		
	4	لا شيء		
G21	1	دائمة	الخدمة متأكد هادي هي :	G18
	2	ظرفية غير منتظمة		
	3	موسمية		
			عدد الايام التي اشتغلتها خلال الثلاثة اشهر الاخيرة	G19
				G20
			الزراعة	
			الصيد البحري	
			البناء	
			التجارة	
			الصناعات التقليدية	
			صناعات اخرى	
			سياحة	
			خدمات	
			قطاعات اخرى	
	1	اجر قدر (شهر + 15 يوم، اسبوع)		G21
	2	باليوم او بالساعة		
	3	حسب الخدمة		
	4	نسبة من الربح	كيفاش تخلص في خدمتك الاصلية	
	5	بمقابل غير نقدي (مواد معدنة، سكن، ...)		
	6	بدون مقابل		
	1	اقل من الاجر الاثني	توة الاجر الاثني بـ 320 دينار، أنت اجره اقل	G22
	2	ما بين 320 و 500 =	والا أكثر	
	3	ما بين 500 و 650 =	ما بين وين و وين ؟	
	4	من 650 د فما فوق		
	1	نعم	عندك ضمان اجتماعي وإلا لا	G23
G28	2	لا	(CNSS ou CNRPS)	
	1	CNRPS	أنت تابع لانا نظام متاع الضمان الاجتماعي	G24
		Pour la CNSS :		
	2	نظام الاجراء غير الفلاحين		
	3	نظام الاجراء الفلاحين		
	4	نظام الاجراء الفلاحين المحسن		
	5	نظام المستقلين الفلاحين		
	6	نظام المستقلين غير الفلاحين		
	7	نظام العملة من نوي التخل المحمود		
	8	لا يعرف		
	1	نعم	تعرفش قداش النسبة التي بقصوهالك من اجره	G25
G27	2	لا	للسـ CNSS	
			قداش ها النسبة	G26
	1	كرني ايض	اشدية نوعية التغطية على المرض التي تابعها	G27
	2	كرني اسفر	أنت ؟	
	3	ليست له تغطية		
	1	نعم	تقبل خدمة ما فيهاش CNSS	G28
	2	لا		
	1	التغطية الاجتماعية CNSS ليست مهمة بالنسبة له		G29
	2	لا يستطيع دفع معاليم CNSS		
	3	المشغل يرفض المعاقبة بنظام التغطية		
	4	يقبل ويما بعد صلا اخر		
	5	يتمتع بالتغطية مع اجد افراد العائلة		
	6	اسباب اخرى	علائش تقبل تخدم بلاش CNSS	

AMG2

رقم السؤال	السؤال	الأجوبة	الرموز	الانتقال
H12	علاش ما كنتش تكفغ بانتظام	عدد ايام العمل غير كافية	A	
		عمل موسمي	B	
		تغيير متكرر في الشغل	C	
		قيمة الاشراف كبيرة	D	
		تمتع بالتغطية مع أحد أفراد العائلة	E	
		المشغل لا يدفع الاشراف بانتظام	F	
		لا يرى منفعة في ذلك	G	
H13	تعرفش قداش لازم من عام اخراط على الأقل باش تتحصل على منحة التقاعد	(لا يعرف 98)	ا ا ا ا	
H14	حسب رايك، كل اجبر ينتفع بنظام التقاعد مهما كانت القيمة اللي بصرح بيها المشغل للـ CNSS وإلا لا ؟	نعم	1	
		لا	2	
H15	حسب رايك، قداش قيمة الاجر الاثني المقبول للـ CNSS	لا يعرف 998	ا ا ا ا ا ا ا ا تاجر	
H16	تعرفش كيقاش بحسب قيمة التقاعد يعنى على أية شهرية	أخر شهرية مفوضة	1	
		متوسط 5 الشهوريات الأخيرة	2	
		متوسط شهريات الـ 10 سنين الأخيرة	3	
		كل فترة العمل	4	
		لا يعرف	5	
H17	نفترضو أنك صبيت في الضمان لمدة 10 سنوات، قداش حسب رايك نسبة قيمة التقاعد من شهرتتك اللي بحسبو عليها	حوالي 30 بالمائة	1	
		حوالي 40 بالمائة	2	
		حوالي 60 بالمائة	3	
		لا يعرف	4	
H18	قداش العمر اللي يوصل فيه الشخص للتقاعد في النظام اللي أنت فيه	60 سنة لكل الأصناف	1	
		65 سنة لكل الأصناف	2	
		لا يعرف	3	
H19	نفرضو أنك خدمت 30 عاما وصبيت فيهم الكل وخذيت التقاعد في الستين (او في 65 إذا كان مستقلا) ، حسب رايك قداش نسبة التقاعد متاعك من قيمة الشهرية اللي بحسبو عليها	حوالي 60 بالمائة	1	
		حوالي 80 بالمائة	2	
		أكثر من 80 بالمائة	3	
		لا يعرف	4	
H20	على حساب صبتك في الـ CNSS قداش باش تكون قيمة التقاعد متاعك	بالبنان (لا يعرف 998)	ا ا ا ا	
		خاص بالمستقلين		
H21	أنا هي شريحة الدخل (Classe) اللي اخترتها في الصبان للـ CNSS - من 01 إلى 10 -	(لا يعرف 98)	ا ا ا ا	
H22	علاش ما اخترتش شريحة الدخل أعلى (Classe plus élevée)	الدخل لا يسمح	A	
		لوست له حيازة بمنحة التقاعد	B	
		له ضمانات مالية أخرى (تأمين خاص، دعم عائلي...)	C	
		يفضل مدفول أعلى قبل التقاعد وأقل من بعد	D	
		يحتاج الآن إلى مدفول أعلى ما يمكن	E	

AMG2

المبول أو التفور من المخاطر

رقم السؤال	السؤال	الأجوبة	الرموز	الانتقال
11	كيف ترى حالتك الصحية	جيدة جدا	1	
		جيدة	2	
		قريبة من الحسن	3	
		سيئة	4	
		سيئة جدا	5	
12	وكيف تتصور تطور صحتك في المستقبل	ستحسن	1	
		تستقر كما هي	2	
		من الممكن تتدهور	3	
13	تقييمك هذا مرتكز على ماذا	من وسائل الإعلام والمعلومات	1	
		التاريخ الصحي للعائلة	2	
		من عند الطبيب	3	
		وسائل اخرى	4	
14	خلال الخمس سنوات الأخيرة كيف تقم تطور مستواك المعيشي	تحسنت بصفة ملحوظة	1	
		تحسنت نوعا ما	2	
		بقيت مستقرة	3	
		تدهورت نوعا ما	4	
		تدهورت بصفة ملحوظة	5	
15	خلال الخمس سنوات القادمة كيف تقم تطور مستواك المعيشي	ستحسن بصفة ملحوظة	1	
		ستحسن جزئيا	2	
		ستبقى مستقرة	3	
		ستتدهور جزئيا	4	
		ستتدهور بصفة ملحوظة	5	
16	حسب رأيك قداس تحطي نسبة باش تبقي في خدمتك هذه (%)	(%)	% _ _ _	
17	ما هي الأسباب التي من أجلها تتصور أنك ستقلد بها خدمتك هذه (إذا كنت تتصور غلى خدمتك هذه ما هيش باش تكوم)	احتمال مرور المؤسسة المشغلة بمصاعب	A	
		عقد الشغل محدود في الزمن وغير قابل للتجديد	B	
		بعد المؤسسة/صعوبة المواصلات تمنع من الجدية في العمل	C	
		الصحة غير مواتية	D	
		أخرى	E	
18	قداس تحطي احتمالات (%) في إمكانية تعرض المؤسسة التي تعمل فيها المصاعب التالية العلم الجاي	غلق وقفي	% _ _ _	
		غلق نهائي	% _ _ _	
		إفلاس كبير للتحرفاء	% _ _ _	
19	زادش مدخولك في الخمس سنوات الأخيرة	نعم	1	
		لا	2	
110	حسب رأيك، الزيادة في تكاليف المعيشة كانت خلال الخمس سنوات الأخير	أقل من الزيادة في المدايل	1	
		أكثر من الزيادة في المدايل	2	
111	حسب رأيك مدخولك يزيدش في الخمس سنوات القادمة	نعم	1	
		لا	2	
		غير متأكد	3	
112	حسب رأيك، الزيادة في تكاليف المعيشة باش تكون خلال الخمس سنوات القادمة	أكثر من الزيادة في المدايل	1	
		أقل من الزيادة في المدايل	2	
113	بالمقارنة لمدخولك الحالي ، قداس تتصور نسبة التقاعد متأكد في المستقبل	أقل من 50 بالمائة	1	
		بين 50 و70 بالمائة	2	
		بين 70 و90 بالمائة	4	
		أكثر من 90 بالمائة	6	

AMG2

رقم السؤال	السؤال	الأجوبة	الرموز	الانتقال
114	وقت التي توصل للتقاعد، تنصورش التي يكون عندك مدخول اضافي على جرابية التقاعد متاعك	نعم لا	1 2	116
115	أش نوة نوعية ها المدخول الاضافي	جراية تقاعد فرد آخر من العائلة مدخول من عمل عند التقاعد مدخول ربيعي (من الكراوات) بيع ملكية عقارية تمويل أموال (إعانة) من طرف العائلة والأقرباء أخرى	A B C D E F	
116	وقت التي توصل للتقاعد، تنصورش التي مستوى عيشك يكون :	أحسن من نوة نفس المستوى أقل من نوة لا يعرف	1 2 3	
117	تفرضو أنك ربحت 10 ملايين في اليانصيب لكن ما تتجم تاخذهم كان بعد عام، أش قولك تبيعش التبيكة متاع الربح بـ 8 ملايين وتاخذهم نوة ؟	ياخذ 10 ملايين بعد عام ياخذ 8 ملايين حالا	1 2	>> 120
118	ولو كان يعطوك 9 ملايين موش 8 تقبل ؟	ياخذ 10 ملايين بعد عام ياخذ 9 ملايين حالا	1 2	>> 120
119	ولو كان يعطوك 9,5 ملايين موش 8 تقبل ؟	ياخذ 10 ملايين بعد عام ياخذ 9,5 ملايين حالا	1 2	
120	تفرضو أنك ربحت 10 ملايين في اليانصيب لكن مكش متاكك أنك تاخذهم، احتمال 30 بالمائة بضيعوا عليك، أش قولك تبيعش التبيكة متاع الربح بـ 6 ملايين وتاخذهم نوة ؟	ياخذ 10 ملايين مع احتمال الضياع ياخذ 6 ملايين حالا	1 2	>> 122
121	ولو يعطوك 7 ملايين موش 6 ؟	ياخذ 10 ملايين مع احتمال الضياع ياخذ 7 ملايين حالا	1 2	>> Mod. 1
122	ولو يعطوك 5 ملايين ؟	ياخذ 10 ملايين مع احتمال الضياع ياخذ 5 ملايين حالا	1 2	

AMG2

الموافق من الضمان الاجتماعي

رقم السؤال	السؤال	الأجوبة	الرموز	الانتقال
J1	على فرض أن التقاعد فيه نوعين : الأول تكون فيه الجارية قارة في مستوى معين والتي يخدموا هم التي يصبوا، والثوع الثاني يكون التقاعد مربوط بالقيمة التي يصبها الواحد على روجو، أنت أش تخير الأول والا الثاني	نظام الجرايات المحددة سلفا	1	
		نظام الجرايات مرتبطة بقيمة الاخراف	2	
أش نوة رايبك في اللي باش نقولك نوة ؟				
J2	<ul style="list-style-type: none"> اشتركات الضمان الاجتماعي تمول بيها الخدمات الاجتماعية 	متفق تماما	1	
		متفق	2	
		غير مبالى	3	
		متردد في الموافقة	4	
		غير موافق تماما	5	
J3	<ul style="list-style-type: none"> دفع الضرائب واجب على كل مواطن 	متفق تماما	1	
		متفق	2	
		غير مبالى	3	
		متردد في الموافقة	4	
		غير موافق تماما	5	
J4	<ul style="list-style-type: none"> الخدم التي مضمونة اجتماعيا (فيها CNSS) هي التي أكثر استقرار 	متفق تماما	1	
		متفق	2	
		غير مبالى	3	
		متردد في الموافقة	4	
		غير موافق تماما	5	
J5	<ul style="list-style-type: none"> الخدم التي فيها الاشتراك في الضمان الاجتماعي اجباري (فيها CNSS) هي الخدم التي فيها ضمان حقوق الخدام أكثر من غيرها وفيها ظروف العمل أحسن 	متفق تماما	1	
		متفق	2	
		غير مبالى	3	
		متردد في الموافقة	4	
		غير موافق تماما	5	
J6	<ul style="list-style-type: none"> الاشتراك في الضمان الاجتماعي يسمح للخدام باش ياخذ جارية تقاعد 	متفق تماما	1	
		متفق	2	
		غير مبالى	3	
		متردد في الموافقة	4	
		غير موافق تماما	5	
J7	<ul style="list-style-type: none"> الاشتراك في الضمان الاجتماعي يحسن التفاهم والتعاطف بين الأجيال 	متفق تماما	1	
		متفق	2	
		غير مبالى	3	
		متردد في الموافقة	4	
		غير موافق تماما	5	
J8	<ul style="list-style-type: none"> العائلات الفقيرة وكبار السن يحتاجون إلى المساعدة من الدولة 	متفق تماما	1	
		متفق	2	
		غير مبالى	3	
		متردد في الموافقة	4	
		غير موافق تماما	5	
J9	<ul style="list-style-type: none"> دفع اشتراكات الضمان الاجتماعي يحمي الواحد وقت التقاعد باش ما يلقاش نفسه بلا حتى شيء في يده 	متفق تماما	1	
		متفق	2	
		غير مبالى	3	
		متردد في الموافقة	4	
		غير موافق تماما	5	

AMG2		الاجبوبة	السؤال	رقم السؤال
الانتقال	الرموز			
	1	لتلصص	كيفاش تتصوّر تطور الاشتراكات في الضمان الاجتماعي	J10
	2	كما هي		
	3	تزداد		
	1	لتلصص	كيفاش تتصوّر تطور الخدمات التي يقدمها صناديق الضمان الاجتماعي	J11
	2	كما هي		
	3	تزداد		
	1	مهمة جدا	حسب رايك ما هي أهمية <u>منحة العرض</u> و <u>منحة الشيخوخة</u>	J12
	2	مهمة		
	3	ضعيفة الأهمية		
	4	غير مهم		
	1	مهمة جدا	ما هي درجة الأهمية التي تعطونها ل <u>جارية التقاعد</u>	J13
	2	مهمة		
	3	ضعيفة الأهمية		
	4	غير مهم		
	1	مهمة جدا	ما هي درجة الأهمية التي تعطونها ل <u>العلاج في المؤسسات الصحية العمومية</u>	J14
	2	مهمة		
	3	ضعيفة الأهمية		
	4	غير مهم		
	1	مهمة جدا	ما هي درجة الأهمية التي تعطونها ل <u>جارية الشيخوخة</u>	J15
	2	مهمة		
	3	ضعيفة الأهمية		
	4	غير مهم		
	1	مهمة جدا	ما هي درجة الأهمية التي تعطونها ل <u>معايش الأحياء (منحة الترميل والبنيت العاطلة عن العمل والعزباء)</u>	J16
	2	مهمة		
	3	ضعيفة الأهمية		
	4	غير مهم		
	1	مهمة جدا	ما هي درجة الأهمية التي تعطونها ل <u>منحة الأطفال</u>	J17
	2	مهمة		
	3	ضعيفة الأهمية		
	4	غير مهم		
	1	مهمة جدا	ما هي درجة الأهمية التي تعطونها ل <u>منحة راس مال الوفاة</u>	J18
	2	مهمة		
	3	ضعيفة الأهمية		
	4	غير مهم		
	1	نعم	أنت تحبش تاخذ جارية تقاعد أكبر مع الترفع في الاشتراكات التي تدفعها للضمان الاجتماعي	J19
	2	لا		
	1	ياهي ما يتبدل فيه شيء	أش نقول على نظام الصحة العمومية في تونس	J20
	2	لنبدل فيه بعض حاجات		
	3	لنبدل فيه بأسر حاجات		
	4	لازمه يتبدل الكل		
	1	خدمات مرضية تماما	أش نوة رايك في خدمات استرجاع الأموال التي تقدم فيها الكفام CNAM	J21
	2	مرضية		
	3	متوسطة		
	4	تون المتوسط		
	1	نعم	لو كان تحب يكون التأمين على المرض أحسن ، مستعش تزيدي في قيمة الاشتراك في الضمان الاجتماعي	J22
	2	لا		

AMG2		الاجبوبة	السؤال	رقم السؤال
الانتقال	الرموز			
	1	لتلصص	كيفاش تتصور تطور الاشتراكات في الضمان الاجتماعي	J10
	2	كما هي		
	3	تزداد		
	1	لتلصص	كيفاش تتصور تطور الخدمات التي يقدمها صناديق الضمان الاجتماعي	J11
	2	كما هي		
	3	تزداد		
	1	مهمة جدا	<u>حسب رايك ما هي اهمية <u>منحة العرض</u> و<u>منحة الشيخوخة</u></u>	J12
	2	مهمة		
	3	ضعيفة الاهمية		
	4	غير مهم		
	1	مهمة جدا	ما هي درجة الاهمية التي تعطونها ل <u>جراية التقاعد</u>	J13
	2	مهمة		
	3	ضعيفة الاهمية		
	4	غير مهم		
	1	مهمة جدا	ماهي درجة الاهمية التي تعطونها <u>للعلاج في المؤسسات الصحية العمومية</u>	J14
	2	مهمة		
	3	ضعيفة الاهمية		
	4	غير مهم		
	1	مهمة جدا	ما هي درجة الاهمية التي تعطونها ل <u>جراية الشيخوخة</u>	J15
	2	مهمة		
	3	ضعيفة الاهمية		
	4	غير مهم		
	1	مهمة جدا	ما هي درجة الاهمية التي تعطونها <u>لمعاشات الأحياء (منحة الترميل والبنيت العاطلة عن العمل والعزباء)</u>	J16
	2	مهمة		
	3	ضعيفة الاهمية		
	4	غير مهم		
	1	مهمة جدا	ما هي درجة الاهمية التي تعطونها ل <u>منحة الأطفال</u>	J17
	2	مهمة		
	3	ضعيفة الاهمية		
	4	غير مهم		
	1	مهمة جدا	ما هي درجة الاهمية التي تعطونها ل <u>منحة راس مال الوفاة</u>	J18
	2	مهمة		
	3	ضعيفة الاهمية		
	4	غير مهم		
	1	نعم	أنت تحبش تاخذ جراية تقاعد أكبر مع الترفع في الاشتراكات التي تدفعها للضمان الاجتماعي	J19
	2	لا		
	1	ياهي ما يتبدل فيه شيء	أش تقول على نظام الصحة العمومية في تونس	J20
	2	للتبدل فيه بعض حاجات		
	3	للتبدل فيه بأسر حاجات		
	4	لازمه يتبدل الكل		
	1	خدمات مرضية تماما	أش نوة رايك في خدمات استرجاع الأموال التي تقدم فيها الكفام CNAM	J21
	2	مرضية		
	3	متوسطة		
	4	تون المتوسط		
	1	نعم	لو كان تحب يكون التأمين على المرض أحسن ، مستعش تزيدي في قيمة الاشتراك في الضمان الاجتماعي	J22
	2	لا		

Design et mise en page

La Banque africaine de développement

Yasso création : Hela Chaouachi

Tél. : 21 865 136

E-mail : yassocreation@gmail.com

Crédit photo : © Nidhal Ben cheikh

